
REVUE

EUROPEENNE

DES MIGRATIONS

INTERNATIONALES

CERPAA CERPOD ORSTOM

MIGRATIONS AFRICAINES

Coordination : **Y. Charbit et N. Robin**

Volume 10 - N° 3
1994

D. Ouedraogo : Population, migrations et développement.

N. Robin : Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial.

K. Brou et Y. Charbit : La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire.

S. Traore : Les modèles migratoires soninké et poular de la Vallée du fleuve Sénégal.

G. Gonzales : Migrations, nuptialité et famille dans la Vallée du fleuve Sénégal.

V. Petit : « Ana-Yana » : ceux qui partent loin du pays Dogon (Mali).

S. M. Tall : Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais.

S. Bouly de Lesdain : Migrations camerounaises et sorcellerie en France.

C. Laudereau : Les mères soninké et la santé de leurs enfants à Paris.

Chronique statistique :

P. Chrissantaki et E. Kuiper : Les Africains en Europe : un portrait en chiffres.

Notes de lecture

COMITE DE DIRECTION

Yves CHARBIT (Centre d'Etudes et de Recherches sur les Populations Africaines et Asiatiques (CERPA), Université Paris V) - Jacqueline COSTA-LASCOUX (CEVIPOF, Fondation Nationale des Sciences Politiques/CNRS) - Michelle GUILLON (MIGRINTER, CNRS/Géographie, Université de Poitiers) - Marie-Antoinette HILY (IDERIC, CNRS/Université de Nice) - André LEBON (Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Paris) - Gildas SIMON (MIGRINTER, CNRS/Université de Poitiers).

COMITE DE REDACTION

Armelle CHERVEL (Réseau documentaire REMISIS, CNRS, Paris) - Felice DASSETTO (GREM UCL, Université Catholique de Louvain) - Stéphane DE TAPIA (MIGRINTER, CNRS/Université de Poitiers) - Hervé DOMENACH (ORSTOM, Aix-en-Provence) - Emmanuel MA MUNG (MIGRINTER CNRS/Université de Poitiers) - Ralph SCHOR (Département d'Histoire, Université de Nice) - Alain TARRIUS (Université de Toulouse le Mirail) - Patrick WEIL (Fondation Nationale des Sciences Politiques, Paris).

CORRESPONDANTS

Albert BASTENIER (GREM, Université Catholique de Louvain) - Hassan BOUBAKRI (Ecole Normale Supérieure, Sousse) - Rosita FIBBI (Institut de Sociologie, Lausanne) - Allan FINDLAY (Département de Géographie, Université de Glasgow) - Mizué HAYASHI (Université Senshu de Tokyo) - Robert HETTLAGE (Institut de Sociologie, Université de Regensburg) - James F. HOLLIFIELD (Département de Sciences Politiques, Université d'Auburn, Alabama) - Alicia MAGUID (Conseil National de Recherche Scientifique et Technique, Argentine) - Philip E. OGDEN (Département de géographie, Queen Mary College, Université de Londres) - Madhavan K. PALAT (Université Jawaharlal Nehru de New Delhi) - M.B. ROCHA TRINDADE (Université de Lisbonne) - Gianfausto ROSOLI (Directeur de Studi Emigrazione, Rome) - Roger WALDINGER (UCLA, Los Angeles) - Cai Zhongxia (Académie des Sciences de Pékin).

Abonnements

Prix de l'abonnement pour 1995 (3 numéros) : 300 F (France étranger).
Prix du numéro : 110 F (France et étranger).

Tarif étudiant : Prix de l'abonnement pour 1993 (3 numéros) : 200 F
Prix du numéro : 70 F (France et étranger)

Abonnements : CDR-Centrale des Revues, 11, rue Gossin - 92543 Montrouge Cedex - Tél. (1) 46.56.52.66 - Fax (1) 46.57.40.69.

Règlement par chèque bancaire, chèque postal ou virement postal/
Cheques are payable to : CDR-Gauthier-Villars
CCP La Source 33 368 61 N 033.

Les abonnements partent du premier fascicule de l'année en cours
Subscriptions begin with the first issue of the year.

Vente au numéro :

Achat par numéro (y compris antérieurs) : Revue Européenne des Migrations Internationales, 95, avenue du Recteur-Pineau - 86022 POITIERS Cedex - Tél. 49.45.32.57.

Chèque à l'ordre de : Association pour l'étude des Migrations Internationales.
Virement bancaire international à la Société Générale, Place Leclerc, 86000 POITIERS (France) - Compte n° 00037 26 1837.

REVUE

EUROPEENNE

DES MIGRATIONS

INTERNATIONALES

Volume 10 - N° 3
1994

Publication éditée avec le concours
du CNRS,
du **Fonds d'Action Sociale**,

MIGRINTER - CNRS
Université de Poitiers
95, avenue du Recteur-Pineau - 86022 Poitiers
Tél. 49.45.32.57 - Fax 49.45.33.22
Adresse électronique : remi @ zeus. univ-poitiers.fr

**Revue Européenne
des Migrations Internationales**
Volume 10 - N° 3
1994

SOMMAIRE

	Pages
ARTICLES	
Population, migrations et développement, <i>Dieudonné OUEDRAOGO</i>	7
Une nouvelle géographie entre concurrence et redéploiement spatial, les migrations africaines au sein de la CEE, <i>Nelly ROBIN</i>	17
La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire, <i>Kouadio BROU et Yves CHARBIT</i>	33
Les modèles migratoires soninké et poular de la Vallée du fleuve Sénégal, <i>Sadio TRAORE</i>	61
Migrations, nuptialité et famille dans la Vallée du fleuve Sénégal, <i>Georges GONZALES</i>	83
« Ana-Yana » : ceux qui partent loin du pays Dogon (Mali), <i>Véronique PETIT</i>	111
Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais, <i>Serigne Mansour TALL</i>	137
Migrations camerounaises et sorcellerie en France, <i>Sophie BOULY DE LESDAIN</i>	153
Les mères soninké et la santé de leurs enfants à Paris, <i>Claire LAUDEREAU</i>	175
CHRONIQUE STATISTIQUE	
Les Africains en Europe : un portrait en chiffres, <i>Palmera CRISSANTAKI et Erwin KUIPER</i>	189
NOTES DE LECTURE	
<i>Beate COLLET et James F. HOLLIFIELD</i>	201
Livres reçus	209
Titres et adresses des auteurs	213
Note aux auteurs	215

**Revue Européenne
des Migrations Internationales**
Volume 10 - N° 3
1994

CONTENTS

	Pages
ARTICLES	
Population, Migrations and Development, <i>Dieudonné OUEDRAOGO</i>	7
A New Geography between Competitions and Spatial Redeployment, West African Migrations into ECC, <i>Nelly ROBIN</i>	17
The Migration Policy of Côte-d'Ivoire, <i>Kouadio BROU et Yves CHARBIT</i>	33
Soninke and Poular Models of Migration from the Valley of the Senegal River, <i>Sadio TRAORE</i>	61
Migration, Marriage and Family in the Valley of the Senegal River, <i>Georges GONZALES</i>	83
« Ana-Yana » : Those Who Go for Away from the Dogon Region (Mali), <i>Véronique PETIT</i>	111
The Dakar Real-estate Investments of Senegalese Emigrants, <i>Serigne Mansour TALL</i>	137
Cameroonese Migrations and Sorcery in France, <i>Sophie BOULY DE LESDAIN</i>	153
Soninke Mothers and Their Children Health in Paris, <i>Claire LAUDEREAU</i>	175
STATISTICAL CHRONICLE	
The Africans in Europe : A Portrait, <i>Palmera CRISSANTAKI et Erwin KUIPER</i>	189
NOTES OF LECTURE	
<i>Beate COLLET and James F. HOLLIFIELD</i>	201
Books received	209
Academic titles and addresses of contributors	213
Note to contributors	215

Ce numéro thématique est le premier que la *Revue Européenne des Migrations Internationales* consacre aux migrations africaines. Il privilégie les courants intra-africains (« Sud-Sud »), généralement méconnus du public. Cependant, compte tenu de la place qu'occupent les communautés d'Afrique sub-saharienne en Europe, certains articles et la chronique statistique s'attachent aux aspects « Sud-Nord », mais aussi aux retours en Afrique. Ce numéro s'inscrit dans une collaboration institutionnelle entre le Centre d'études et de recherches sur les populations africaines et asiatiques (CERPAA, Université de Paris V), le Centre d'études et de recherche sur la population et le développement (CERPOD, Bamako, Mali) et le Programme migrations internationales de l'Institut français de la recherche scientifique pour le développement en coopération (ORSTOM).

Yves CHARBIT et Nelly ROBIN

Population, migrations et développement

Dieudonné OUEDRAOGO

L'intérêt porté aux migrations est récent. Il est à mettre en rapport avec la prise de conscience croissante de l'importance des questions démographiques et des inter-relations population/développement au cours des trois dernières décennies. A la peur du nombre eu égard aux capacités de charge jugées limitées de la planète, est en fait liée celle des grands courants migratoires sud-nord qui entraîneraient des bouleversements dans la répartition géographique de la population mondiale⁽¹⁾. Ces grandes peurs, qui ont prévalu d'abord dans les pays développés, commencent à être partagées par les pays en voie de développement, et tout porte à croire qu'elles ne disparaîtront qu'avec le développement équitable des différentes régions du monde.

DÉSÉQUILIBRES NORD-SUD ET MIGRATIONS

Depuis trois siècles, un même débat divise les chercheurs en sciences sociales : l'accroissement rapide de la population d'un territoire donné est-il un atout ou un obstacle à son développement ? (MALTHUS T.R., MARX K., ENGELS F. 1978). Y aurait-il pour tout territoire un optimum de peuplement qui permette d'accélérer son processus de développement ou au contraire contribue à freiner ce processus ? (BOSERUP E. 1981, LORIAUX M. 1991). Entre les théories opposées de Malthus et de Marx, de nombreuses thèses intermédiaires ont été développées. Mais, même si sur le plan strictement scientifique aucune d'entre elles n'est véritablement arrivée à s'imposer comme loi régissant le développement de toute société humaine, ces thèses ont largement favorisé la prise de conscience par l'humanité de l'importance des questions démographiques. Celle-ci s'est exprimée lors de la première conférence mondiale sur la population (Bucarest 1974). Les pays du nord ont tenté de convaincre les états du sud de la nécessité d'une maîtrise de l'accroissement démographique chez eux, car sa rapidité constituerait un obstacle au développement. Sans en être pour la plupart convaincus, de nombreux états

du sud, probablement motivés par l'importance des fonds mobilisés à la suite de cette conférence, ont accepté des interventions en la matière sur leur territoire.

Le décalage entre la croissance démographique et la croissance économique et la persistance des difficultés économiques de la grande majorité des pays du sud, observé à partir du début des années 1980, a cependant favorisé l'émergence d'un consensus : l'accroissement rapide de la population est, dans le contexte actuel du sud, une entrave aux efforts de développement. Cette position néo-malthusienne a été largement majoritaire à la deuxième conférence mondiale sur la population (Mexico 1984). Il faut noter que le taux annuel moyen de croissance du PIB de l'Afrique subsaharienne a par exemple chuté de 5,9 % au cours de la période 1965-1973 à 2,5 % en 1973-1980 et à 0,5 % en 1980-1987 alors que le taux d'accroissement démographique s'est accru, passant respectivement de 2,6 % à 2,8 % et à 3,1 % (Banque Mondiale 1990).

Après Mexico et avec le soutien actif de nombreux donateurs, les états du sud se sont alors engagés les uns après les autres dans le développement de politiques de population tendant à apporter les correctifs souhaités aux tendances démographiques jugées néfastes⁽²⁾. Dans la pratique et en raison aussi de la disponibilité des financements extérieurs, les politiques de population se résument malheureusement souvent à la maîtrise de l'accroissement démographique par une réduction de la fécondité grâce à l'extension des services de planification familiale⁽³⁾. Certes, la planification familiale a plusieurs effets positifs : développement de la qualité des ressources humaines par l'élévation du statut de la femme, par l'amélioration de la santé de la mère et de l'enfant, etc. Elle contribue à la réduction de la fécondité : en réduisant l'écart entre la mortalité et la natalité, elle freine l'accroissement démographique à l'échelle mondiale. Mais on ne tient généralement pas compte du solde migratoire dans les projections de population des pays du sud, alors que les mouvements migratoires sont parfois importants. Du point de vue des politiques de populations, les programmes de planification familiale ne peuvent donc véritablement contribuer à la réduction de l'accroissement démographique d'un territoire donné que si elles sont associées à une politique volontariste de contrôle des mouvements migratoires. Dès lors, on comprend mal que dans la pratique le contrôle de ces mouvements migratoires ait jusqu'à été négligé dans les politiques nationales de population des pays du sud.

Au cours des trente dernières années au moins 35 millions de gens du sud ont élu résidence dans le nord et leur nombre augmenterait chaque année de 1,5 millions. A ceux-ci il faut ajouter quelque 20 millions de contractuels y travaillant pour des périodes déterminées, avec une forte probabilité pour la plupart d'entre eux de vouloir procéder à un regroupement familial et de s'y installer définitivement. Les résidents étrangers représentent actuellement 21 % de la population totale en Australie, 16 % au Canada, 8 % aux Etats-Unis et 4 % en Europe ; et la part des gens du sud parmi ces immigrants s'est rapidement accrue : 20 % au début des années 1960 ; 80 % en 1990 (PNUD 1992)⁽⁴⁾.

Le développement de cette migration sud-nord tient aux diverses disparités existant entre le nord et le sud qui sont non seulement fortes, mais tendent dans leur ensemble à s'accroître. Avec seulement 23 % de la population mondiale, le nord dispose actuellement de 85 % des revenus de la planète : le PNB/habitant est

de 730 US \$ au sud et de 12.510 US \$ au nord. Dans les pays du nord habitent les 20 % les plus riches du monde, leur part dans le PNB mondial est passée de 70,2 % à 82,7 % entre 1960 et 1989 ; les pays du sud où se trouvent les 20 % les plus pauvres ont vu au contraire leur part diminuer de 2,3 % à 1,4 % au cours de la même période. Corrélativement, les disparités d'accès aux marchés commerciaux sont tout aussi fortes : avec l'érection des barrières tarifaires (contingentements des importations, licences d'importation, etc.), la contribution de l'Afrique subsaharienne au commerce mondial est par exemple tombée de 3,8 % à 1 % depuis 1970 ; celle de l'Amérique latine a diminué de 5,6 % à 3,3 %. Enfin, même si elles tendent dans l'ensemble à se réduire, les disparités en termes de qualité des ressources humaines (santé, éducation, etc.) sont encore très criantes : entre 1960 et 1970, la proportion du personnel scientifique et technique s'est accrue de 51 à 81 pour mille au nord ; elle a augmenté de 6 à 9 pour mille dans le sud. Enfin, avec à peine le quart de la population mondiale, le nord consomme actuellement 85 % du bois de la planète, 75 % des métaux, 70 % de l'énergie et 60 % de la nourriture produite (PNUD 1992).

Quelles que soient les performances des programmes de planification familiale, les projections démographiques montrent que les pays du sud auront au moins 5,851 milliards d'hommes en 2020 soit 84 % de la population mondiale ; les pays développés n'en abriteront alors que 16 %. Mais tout porte à croire que cette prévision de la répartition de la population mondiale entre le nord et le sud ne se réalisera pas dans la mesure où les projections démographiques occultent les mouvements migratoires susceptibles d'influencer de manière significative cette répartition de la population : les hypothèses sur l'évolution des migrations internationales, lorsqu'elles sont formulées, suggèrent de manière irréaliste une certaine stabilisation des flux. Si en effet les tendances démo-économiques passées se maintenaient, les mouvements migratoires sud-nord, atteindraient dans les années à venir des niveaux probablement supérieurs à ceux des migrations des Européens vers l'Afrique, (Afrique du nord et du sud, Afrique orientale), l'Amérique du nord et l'Australie au cours des siècles passés.

Cinq principaux facteurs contribueront, dans ces conditions, à l'intensification des migrations nord-sud :

- le renforcement des disparités économiques entre les pays du nord et ceux du sud avec une concentration encore plus grande des richesses mondiales dans le nord,

- l'incapacité croissante des pays du sud d'assurer, en termes d'emploi et de niveaux des salaires, la promotion professionnelle des nombreuses compétences qu'ils auraient développées,

- l'accroissement, en dépit des progrès technologiques, des besoins en main-d'œuvre spécialisée des pays du nord, contraints de favoriser une immigration sélective du sud pour pallier aux effets pervers du vieillissement de leur population (réduction du nombre des actifs, poids excessif des budgets sociaux, etc.),

- le développement des voies et des moyens de transport et de communication (avion, bateau, médias, etc.) entre le nord et le sud,

— la libéralisation croissante des économies du sud qui, en encourageant la mobilité des capitaux, favorisent les migrations de main-d'œuvre.

Il est vrai aussi que même les pays du nord traditionnellement les plus ouverts à l'accueil de migrants (Etats-Unis, Australie) ont pris ces dernières années des mesures restreignant l'immigration. Mais si les tendances passées se maintenaient ces pays n'arriveraient pas à contenir les flux de migrants clandestins venant du sud.

Dans ce contexte, le contrôle de l'immigration au nord doit aller de pair avec le développement au sud. Les pays du nord et ceux du sud doivent nécessairement construire ensemble un scénario garantissant les intérêts bien compris des uns et des autres. En effet, ni les stratégies du nord visant le contrôle de l'immigration, ni celles implicites de laissez-faire des pays du sud ne permettront isolément de réaliser ces objectifs. Nous en avons pour preuve l'existence d'une immigration clandestine croissante au nord où tend à se développer une certaine xénophobie. Le sud par contre connaît une « fuite de cerveaux » de plus en plus intense, préjudiciable à l'éclosion d'innovations économiques, technologiques, sociales, politiques et culturelles endogènes, pourtant indispensables à son développement.

LE CONTRÔLE DE L'IMMIGRATION AU NORD PASSE AUSSI PAR LE DÉVELOPPEMENT DU SUD

Il faut rappeler que les échanges migratoires sont partie intégrante des échanges économiques entre le sud et le nord pour plusieurs raisons : les migrants, « formés » au sud, s'insèrent dans le marché du travail du nord où ils contribuent à la production et à l'extension des marchés de biens et de services ; ces migrants envoient par ailleurs biens et argent chez eux et en cas de retour définitif ils transfèrent des connaissances et des moyens, techniques notamment, acquis à l'extérieur. On établit généralement une longue liste des inconvénients des migrations sud-nord pour les pays de départ (perte des travailleurs les plus compétents et les plus entreprenants) ; et les pays d'accueil (pressions sur le marché du travail, chocs socio-culturels). On le fait aussi pour leurs avantages dans le nord (main-d'œuvre moins coûteuse et plus docile, correction des effets néfastes du vieillissement de la population, etc.) et dans le sud (réduction de la pression démographique et de ses effets, transferts de fonds) (OBERAI A.S. 1989). Mais il est rarement tenu compte, de manière à la fois dynamique et positiviste, des intérêts bien compris du sud et du nord. Et tout se passe comme si ces deux catégories de pays avaient des intérêts non conciliables voire totalement opposés. Ne convient-il pas désormais de dépasser cette vision monolithique dans le cadre de la construction du village planétaire dont il est actuellement tant question⁽⁵⁾.

L'utilisation de moyens pas trop coercitifs crée des tensions politiques entre les états. L'expulsion des clandestins contribue à la détérioration des rapports entre les pays concernés alors qu'elle ne garantit pas la réduction de l'immigration irrégulière ; en outre elle amène cette catégorie d'immigrants à développer des stratégies de clandestinité encore plus efficaces au nord.

Finalement, il convient de concevoir une migration nord-sud la plus rentable possible pour les deux parties et qui autoriserait des transferts de fonds, de connaissances, de techniques, etc. pour des investissements au sud. Les transferts de fonds des migrants qui représentent environ 5 % du PIB des pays du sud pourraient être mieux organisés, non seulement pour leur accroissement, mais également pour des investissements dans des secteurs productifs. L'organisation concertée de migrations de retour favoriserait aussi des investissements similaires. Mais les migrations nord-sud, aussi rentables soient-elles, ne peuvent contribuer au développement du sud que de manière très marginale. La rentabilisation de ces migrations doit être accompagnée par des efforts visant véritablement le développement du sud afin de permettre à celui-ci d'accroître ses capacités de rétention des populations. Si en effet les conditions politiques et économiques du sud ne changent pas fondamentalement, ces migrations finiraient par s'auto-entretenir au détriment du sud. Comme le note Malthus « la force d'inertie qui enchaîne l'homme et les liens d'affection qui l'attachent à son foyer sont si forts et si puissants qu'on peut être certain qu'il ne songera à émigrer s'il n'y est contraint par des mécontentements politiques ou l'extrême pauvreté » (Malthus T.R. 1963). Il faut espérer que les processus de démocratisation des pouvoirs politiques en cours dans les pays du sud entraînera une réduction du nombre des réfugiés politiques, encore relativement nombreux au nord. Mais les perspectives démo-économiques du sud paraissent si mauvaises qu'il faut craindre un accroissement du nombre de réfugiés économiques, réguliers ou non, au nord dans les années à venir.

L'inégalité des rapports nord-sud ne permet pas aux pays en voie de développement de disposer, dans les conditions actuelles, des moyens financiers pour les investissements nécessaires à son développement. Pire, le sud est sur-endetté vis-à-vis du nord : sa dette extérieure s'est accrue de 100 millions de dollars en 1970 à quelques 1,350 milliards de \$ en 1990, soit 13 fois plus en une vingtaine d'années. Ainsi, les transferts nets du nord vers le sud, qui étaient positifs (21 milliards de \$) en moyenne par an) entre 1972 et 1982, sont devenus négatifs (-21,5 milliards de \$ en moyenne par an entre 1983 et 1990). Et aussi paradoxal que cela puisse paraître, les transferts de fonds par les institutions de Bretton Woods sont devenus préjudiciables au développement du sud : -1,7 milliards de \$ en 1991 pour la Banque Mondiale ; et -6,3 milliards de \$ en moyenne entre 1986 et 1990 pour le Fonds Monétaire International (PNUD 1992). L'aide publique au développement du sud (environ 54 milliards de \$ par an) ne représente que 0,35 % du PNB des pays riches ; bien inférieure à l'objectif de 0,7 % suggéré par les Nations-Unies, elle ne permet même plus de compenser les transferts sud-nord. En dépit du discours sur l'aide au développement, c'est plutôt le sud qui a subventionné la croissance économique du nord au cours de la dernière décennie.

Pendant combien de temps encore les moyens de contrôle de l'immigration du nord garderont leur relative efficacité avec l'extension de la pauvreté dans les pays du sud ? La proportion des pauvres dans la population africaine s'accroîtra par exemple de 30 % à près de 50 % d'ici 2010. Continent le plus pauvre du monde, l'Afrique Sub-Saharienne est aussi le seul à n'avoir pas enregistré de diminution décisive de la fécondité sauf dans trois pays (Kenya, Botswana, Zimbabwe). En 1950 la population de l'Europe était 1,8 fois plus élevée que celle de tout le continent africain. Mais entre 1980 et 1985 la population de l'Afrique dépassait déjà

celle de l'Europe : 553 millions d'habitants contre 492 millions en 1985. Selon l'hypothèse moyenne des projections démographiques, la population africaine serait 2,8 fois plus élevée que celle de l'Europe en 2020. L'Afrique compterait alors près de 1,5 milliards d'habitants⁽⁶⁾. Dans moins de trente ans, l'Afrique serait peuplée d'un peu plus du double de sa population actuelle. Un tel scénario est-il réalisable si les disparités actuelles entre ce continent et l'Europe se maintiennent ? Comment l'Afrique arriverait-elle, dans ces conditions, à faire vivre deux fois plus d'habitants alors que sa population actuelle est la plus pauvre du monde ?

La nécessité d'engager des actions visant à inverser les tendances actuelles s'impose certes au sud mais aussi au nord, dont le sort est en grande partie lié, il faut le rappeler, à celui du sud. Il est impérieux d'accroître l'aide au sud et surtout de faciliter son accès aux marchés mondiaux du commerce et du travail afin de lui donner plus de chances de se développer⁽⁷⁾. Les transferts de capitaux s'inverseront alors au profit du sud qui disposera, dans ces conditions, des moyens nécessaires à son développement et d'une forte capacité de rétention de ses populations.

CONCLUSION

Un des faits marquants de cette fin du XX^e siècle est assurément la prise de conscience générale de l'importance des questions démographiques et de celle des inter-relations population-développement. Certes, la stabilisation de la population mondiale par une réduction drastique de la fécondité du sud peut être considérée comme un objectif souhaitable pour les générations futures de la planète bleue, mais les mouvements migratoires et leurs effets, encore négligés, constitueront le défi démographique majeur du XXI^e siècle. Aussi importe-t-il, dès maintenant, d'engager des actions concertées visant la plus grande rétention possible des populations au sud par la réduction des disparités nord-sud, c'est-à-dire par le développement du sud.

Notes et références bibliographiques

(1) Le nord regroupe les pays développés : Etats-Unis, Canada, Australie, Nouvelle Zélande, Europe et Japon. Le sud rassemble les autres pays qui sont tous en voie de développement. Le clivage nord-sud était latent parce que surclassé par l'opposition est-ouest ; avec la disparition de celle-ci, ce clivage va probablement resurgir avec force. Aussi, le regroupement des pays selon qu'ils appartiennent au nord ou au sud reprendra toute sa signification, en dépit de la spécificité de certains pays du sud, asiatiques notamment.

(2) Entre 1988 et 1994, six des neuf pays membres du Comité Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ont adopté des politiques nationales de population : Burkina, Gambie, Mali, Niger, Sénégal et Tchad.

(3) Le rappel de CHESNAIS J.-C. mérite d'être signalé : la croissance démographique tire son origine de la baisse de la mortalité et non d'un accroissement de la fécondité dont la réduction n'intervient ultérieurement qu'en processus de régulation. Cette origine étant dans la « victoire contre la mort », « dénoncer la poussée démographique c'est aussi (...) s'insurger contre cette victoire... ». Il est heureux de constater que les services de planification familiale sont de plus en plus associés à ceux de la santé maternelle et infantile.

(4) L'accroissement de la part des gens du sud dans l'immigration au nord est lié en partie à l'élimination du critère « pays d'origine » dans l'accueil des migrants aux Etats-Unis (1965) et au Canada (1978). Entre 1966 et 1986, cette part s'est respectivement accrue de 45,7 % à 75,1 % et de 12,3 % à 46 % aux Etats-Unis et au Canada pour l'immigration des ouvriers qualifiés.

(5) La tenue de la récente conférence de Rio indique la prise de conscience, à l'échelle mondiale, de la nécessité d'accroître la solidarité entre les pays pour une meilleure gestion des ressources naturelles de la planète. Si l'accroissement démographique rapide du sud y a été certes fustigé, on n'y a pas suffisamment insisté sur le fait que le développement de cette région contribue à la construction du village planétaire car sans développement, il y a peu de possibilités réelles de protéger l'environnement physique du sud.

(6) On oublie souvent que l'Afrique retrouvera en 2020 la place qu'elle occupait dans le monde vers 1650 avec quelque 20 % de la population de la planète.

(7) Il est paradoxal qu'au moment même où tout est fait pour l'ouverture des marchés nationaux avec la libéralisation économique, des barrières non tarifaires soient de plus en plus érigées au nord pour les produits du sud possédant un avantage concurrentiel : contingentement des importations ; exigence de licences d'importation ; normes, parfois peu convaincantes, de présentation, de santé ou de sécurité, etc.

SOURCES STATISTIQUES

BANQUE MONDIALE : *L'Afrique subsaharienne, de la crise à une croissance durable, étude de prospective à long terme*, Washington, 1989.

PNUD : *Rapport mondial sur le développement humain*, 1992, Economica, Paris.

UNITED NATIONS *World Population Prospects 1990*, New-York, 1991.

AUTRES SOURCES

ADEPOJU (A.), Migration et urbanisation en Afrique, Problèmes et politiques in *L'état de la démographie africaine*, UIESP, 1988.

BOSERUP (E.), *Population and technology*, Oxford, Basil Blackwell, 1981.

CHESNAIS (J.-C.), *Le revanche du Tiers-Monde*, Laffont, Paris, 1987.

FINDLEY (E.-S.), OUEDRAOGO (O.-D.), *Africa versus France : factors affecting the choice of malian migrants*, PAA conference, Denver, 1991.

LORIAUX (M.), La peur du nombre ou les défis de la croissance démographique in Les politiques de population, *Politique Africaine*, n° 44, Karthala, Paris, 1991.

MALTHUS (T.R.), *Essai sur le principe de la population*, Gontier, Paris, 1963.

MARX (K.), ENGELS (F.), *Critique de Malthus*, Petite Collection Maspéro, Paris, 1978.

OBERAÏ (A.-S.), *Migration, urbanisation et développement*, BIT, Genève, 1989.

OUEDRAOGO (O.-D.), *Migrations, réfugiés et vie de famille en Afrique, communication à la 3^e conférence africaine sur la population*, Dakar 7-12 décembre 1992, 1992.

SAVANE (L.), *Populations, un point de vue africain*, Epo, Anvers, 1988.

YPSILANTIS (J.-N.), OUEDRAOGO (O.-D.), Population and natural resources in the Sahel in *The UICN Sahel Studies*, 1991, UICN Gland, Switzerland and Cambridge, UK, 1992.

Population, migrations et développement

Dieudonné OUEDRAOGO

La croissance démographique rapide observée en Afrique n'a pas été accompagnée d'un développement économique. Elle a induit des flux migratoires importants vers les pays du Nord.

Les programmes de planification familiale ne suffiront pas à résoudre les problèmes posés par la croissance démographique, et il y a tout lieu de penser que les flux migratoires s'intensifieront.

Il est peu vraisemblable que leur contrôle sera efficace. Dans ces conditions seul le développement des pays du Sud permettra de limiter les flux migratoires.

Population, Migrations and Development

Dieudonné OUEDRAOGO

Rapid demographic growth in Africa has not been accompanied by economic development. It has generated important flows to the North.

Family planning programs will not be sufficient to solve the problems caused by the demographic growth and they will most likely increase in the future. Controls of these willflows are unlikely to be effective. Under these conditions, only the economic development of the South will allow the limitation of outmigration.

Población, migraciones y desarrollo

Dieudonné OUEDRAOGO

El crecimiento demográfico rápido observado en Africa no ha sido acompañado de un desarrollo económico. Este crecimiento ha dado origen a flujos migratorios importantes hacia los países del Norte.

Los programas de planificación familiar no bastarán para resolver los problemas planteados por el crecimiento demográfico y todo nos hace pensar que los flujos migratorios se intensificarán.

Es poco probable que su control será eficaz. En esta condiciones solo el desarrollo de los países del Sur permitirá limitar los flujos migratorios.

Une nouvelle géographie entre concurrences et redéploiement spatial

Les migrations ouest-africaines au sein de la CEE

Nelly ROBIN

Sous l'angle de la spatialité, l'architecture des migrations ouest-africaines (') doit être abordée tant en terme de migrations Sud-Sud, c'est-à-dire entre les pays africains, qu'en terme de migrations Sud-Nord, c'est-à-dire entre l'Afrique de l'Ouest et l'Europe ou l'Amérique du Nord. Ces deux réalités sont étroitement imbriquées voire interdépendantes ; les migrations directes d'un pays ouest-africain vers la CEE se font rares ; le transit par un autre pays africain, qui varie suivant la période, s'impose comme une étape obligée dans un itinéraire d'émigration vers le Nord. En outre, les migrations ouest-africaines à l'intérieur de la CEE sont très actives et toujours en mutation. Le système migratoire ouest-africain ne constitue donc pas une entité autonome. Sa structure à géométrie variable dépend de la dynamique des autres systèmes migratoires « des Sud », qu'ils soient africains, asiatiques ou latino-américains, et interfère à son tour sur eux ; cette relation réflexive contient toute la dynamique contemporaine des migrations ouest-africaines qu'il nous importe de décrypter.

Le prisme des migrations originaires de l'Afrique de l'Ouest au sein de la CEE, nous fait comprendre les relations de complémentarité, de dépendance, de confrontation ou d'exclusion qui existent entre les différents systèmes migratoires des « Sud ». Cette mise en perspective devrait nous autoriser quelques hypothèses sur le devenir de l'espace migratoire ouest-africain. Aujourd'hui, le système migratoire ouest-africain est engagé dans une phase de transition : espace bi-polaire aux fondements historiques et linguistiques, il devient un espace multipolaire et fluctuant. Ainsi, les migrations ouest-africaines vers la CEE s'inscrivent dans un double processus de redéploiement spatial et de « concurrences ».

Selon les axes de l'ACP (Graphique 1), de gauche à droite, l'Allemagne et le Royaume-Uni s'opposent à la France et l'Italie, l'Espagne, le Portugal. Toutefois, l'Allemagne et le Royaume-Uni se situent aux deux extrémités opposées de l'axe vertical : ainsi, l'Allemagne accueille principalement des migrations européennes (originaires d'Europe de l'Est) ou eurasiennes (plus précisément turques) ; par contre, le Royaume-Uni reçoit surtout des migrations africaines ou asiatiques. Il s'agit de deux espaces d'émigration dichotomiques procédant de logiques très différentes, basées sur une proximité géographique ou des liens historiques et linguistiques.

A gauche de l'axe vertical se dessine une autre réalité migratoire multipolaire, scindée en trois espaces spécifiques : la France, l'Italie et la Péninsule Ibérique. La France apparaît comme le lieu d'immigration prééminent du Maghreb et de l'Afrique de l'Ouest, la Péninsule Ibérique accueille l'Amérique latine, et l'Italie constitue un pôle de convergence pour l'Afrique, l'Amérique latine et l'Asie. Ce système migratoire sud-européen est le théâtre de profondes mutations réalisées ou en cours ; si hier et aujourd'hui encore, le véritable enjeu peut se situer en Italie, déjà il s'immisce en Espagne et au Portugal ; cette double translation sud-nord, de la France vers l'Italie, et est-ouest, de l'Italie vers la Péninsule Ibérique constitue un véritable défi pour les pays d'émigration du Tiers-Monde comme pour les nouveaux pays d'immigration sud-européens.

Schématiquement, l'espace migratoire de la CEE recouvre trois réalités distinctes dans le temps et dans l'espace :

— *un espace d'accueil traditionnel et linguistique, en voie de stabilisation ou actif et tendant à se diversifier* ; il réunit la France qui accueille essentiellement des migrations originaires d'Afrique et le Royaume-Uni qui reçoit tout d'abord des migrations d'origine africaine ou asiatique ;

— *un espace singulier* : l'Allemagne qui se caractérise par des migrations en provenance de l'Europe de l'Est ou du Moyen-Orient ;

— *un espace instable en mutation et en construction* : l'Italie et la Péninsule Ibérique particulièrement sollicitées par de nouvelles migrations africaines et asiatiques. Cet espace migratoire est conjointement animé par une immigration directe, des migrations de transit et un mouvement de redéploiement spatial sud-nord ou est-ouest. Les migrants d'Afrique de l'Ouest manient avec beaucoup de dextérité cette triple opportunité. Parmi les principaux pays d'immigration en Italie, hormis le Maghreb, figurent essentiellement des pays dont les premiers lieux d'immigration sont l'Allemagne ou le Royaume-Uni. Le Sénégal, dont la première destination est la France, fait ainsi exception ; il s'immisce dans un nouvel espace migratoire dont le Maroc et la Tunisie constituent des pôles de transit très actifs.

Affinons cette ébauche très générale du panorama des migrations internationales vers la CEE par une étude comparative entre les migrations ouest-africaines et les migrations originaires des autres pays africains ou de l'Asie.

LES DESTINATIONS PRIORITAIRES

L'ACP (Graphique 1) permet de classer les pays émetteurs africains, asiatiques ou latino-américains selon leur destination prioritaire. Il s'agit d'une image synthétique de l'espace migratoire des « *pays du Sud* » dans lequel évolue les migrations ouest-africaines.

En France, celles-ci cohabitent avec les migrations maghrébines, bien plus nombreuses, et les migrations d'Afrique Centrale, plus rares. Les migrations tunisiennes et sénégalaises sont proches, scindées entre la France, premier pays d'immigration européen, et l'Italie. Au Royaume-Uni, la Sierra Leone présente un profil comparable non seulement à celui du Kenya, de l'Ouganda, de la Tanzanie et de l'Afrique du Sud, mais aussi de l'Inde, de Singapour et de la Malaisie. Les migrations nigérianes et ghanéennes ressemblent en ce qui concernent leur destination aux migrations pakistanaïses.

De manière étonnante, en Italie, la structure migratoire du Niger est quelque peu analogue à celle de la Chine, se distinguant ainsi de celles du Sénégal, des Philippines, de l'Égypte et plus encore de la Colombie et du Brésil qui constituent les principaux pays de départ.

Parmi les pays d'Asie ou d'Afrique de l'Ouest dont les migrations vers l'Espagne sont significatives on retrouve soit des pays dont l'Italie est le premier lieu d'immigration au sein de la CEE (Philippines), soit des pays où l'Italie constitue la seconde destination en CEE (Sénégal) après les pays traditionnels d'accueil. Comme les migrations vénézuéliennes, les migrations bissau et cap-verdiennes s'orientent essentiellement vers le Portugal.

Si d'un point de vue numérique, en Espagne les migrations originaires du Sénégal et du Cap-Vert, des Philippines, de l'Inde, de la Chine, et du Pakistan, de l'Iran, du Liban et de la Syrie se situent dans une fourchette relativement étroite, au sein des autres pays de la CEE, les variations numériques sont parfois importantes. A titre d'exemple, en 1991 on comptait 3 500 Burkinabé en France contre 619 900 Algériens, 2 000 Sierra Léonais au Royaume-Uni contre 22 000 Nigériens, 25 100 Sénégalais en Italie contre 41 200 Tunisiens (*).

Ainsi, selon les pays d'accueil de la CEE, les migrations ouest-africaines côtoient soit presque exclusivement d'autres migrations africaines, soit simultanément des migrations d'Afrique de l'est ou du sud et des migrations asiatiques, soit de manière plus marginale des migrations latino-américaines. Elles sont par contre peu en relation avec les migrations de l'est-européen.

L'ESPACE MIGRATOIRE OUEST-AFRICAÏN : UNE RÉALITÉ FLUCTUANTE

Au regard des seules migrations ouest-africaines vers la CEE (Graphique 2), trois types de pays d'accueil peuvent être isolés :

– L'Espagne, les Pays-Bas et le Danemark comptent peu de migrants ; néanmoins, pour l'Espagne, ce constat à partir des chiffres officiels est quelque peu erro-

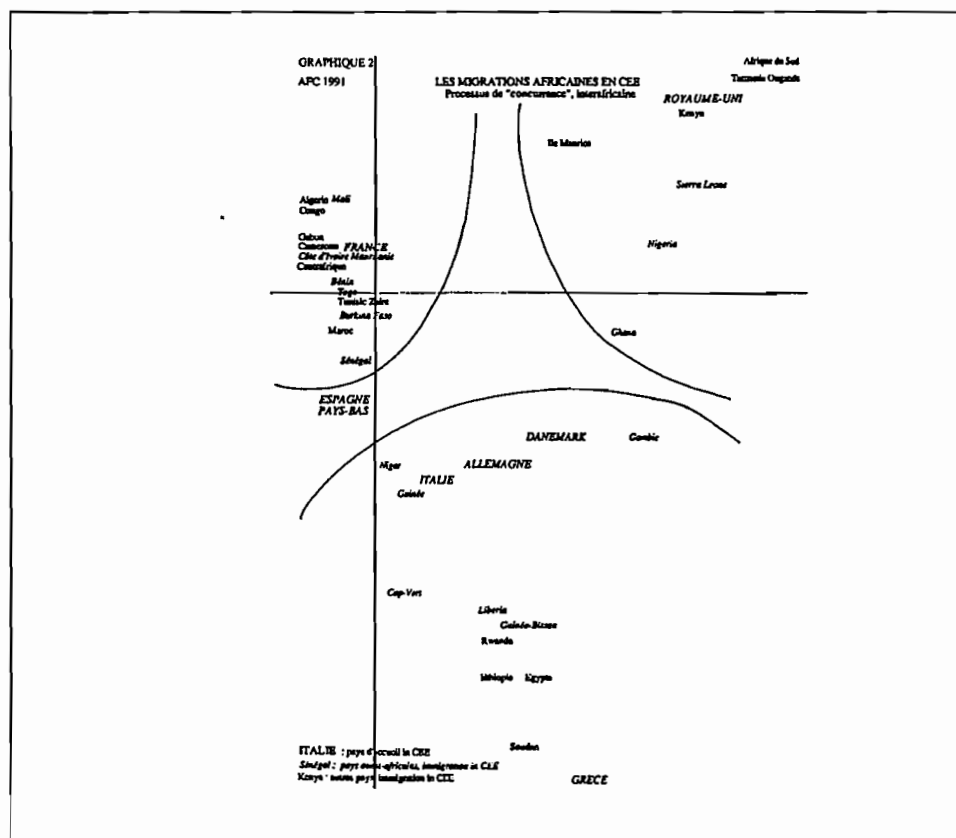
né et doit être révisé en fonction de l'importance incontestée des migrations clandestines. Citons *Le Monde* du 24.10.1992 : « Le lieutenant-colonel Mariano de la Guardia civil étale les chiffres : 2 848 immigrants illégaux arrêtés depuis 1989 dont plus de la moitié (1547) seulement en 1992 ». Parmi eux de nombreux africains qui ont transité par la Côte-d'Ivoire, le Burkina Faso, la Guinée-Bissau, le Maroc... Ainsi, Adjuma, parti du Sénégal, a vivoté pendant deux ans en Côte-d'Ivoire avant d'entreprendre la traversée du Burkina Faso, du Niger, du Sahara, de l'Algérie et du Maroc pour rejoindre l'Espagne ;

– La France, le Royaume-Uni, l'Allemagne et l'Italie constituent le principal lieu d'immigration de différents pays d'Afrique de l'Ouest avec des effectifs très variables.

– Le Portugal accueille essentiellement des migrations originaires du Cap-Vert et de la Guinée-Bissau.

GRAPHIQUE 2 : Les migrations ouest-africaines en CEE

Processus de double « concurrence », interafricaine-intercontinentale



Migrations africaines vers la C.E.E.

dominantes des années 1990 - 1991 - 1992

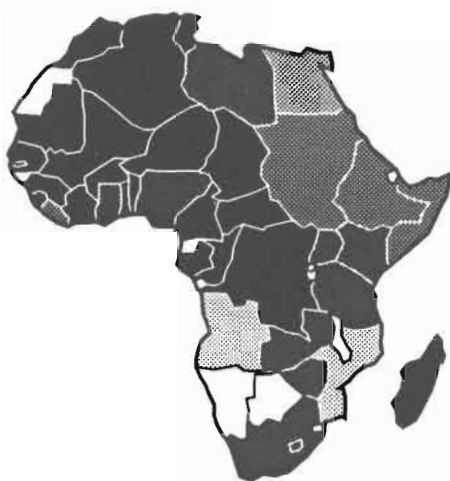
Année 1990



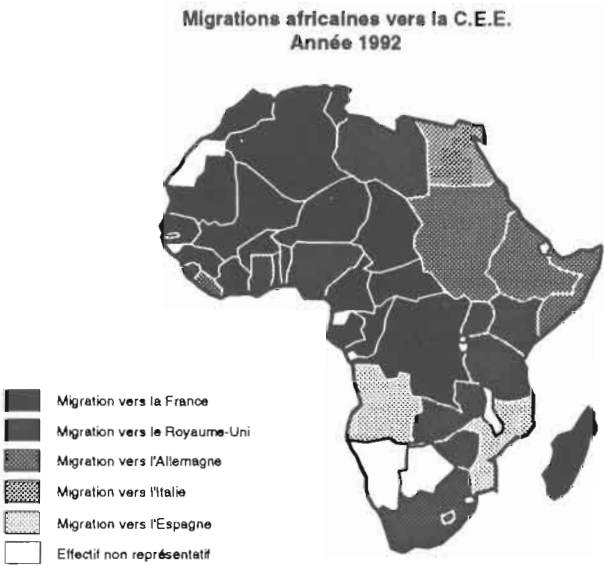
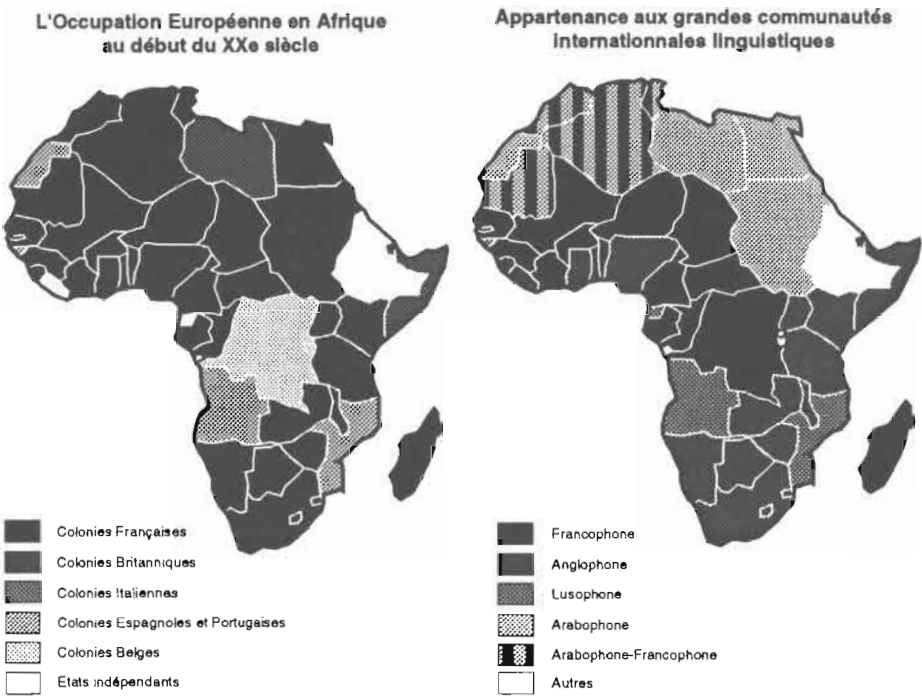
Année 1991



Année 1992



-  Migration vers la France
-  Migration vers : France-Italie ou France-Belgique
-  Migration vers le Royaume-Uni
-  Migration vers : Royaume-Uni ou Allemagne-Italie
-  Migration vers l'Allemagne
-  Migration vers l'Italie
-  Migration vers : Italie-Grèce ou Allemagne
-  Migration vers l'Espagne
-  Effectif non représentatif



Au début des années 1990, l'espace migratoire ouest-africain se caractérise par une structure tripartite. A la périphérie, des « zones originales » qui opposent les pays qui émigrent vers le Royaume-Uni et les pays qui optent pour l'Allemagne. Au centre, une réalité sans surprise, réunit les pays qui se dirigent essentiellement voire exclusivement vers la France. En position intermédiaire, des modalités de transition correspondent aux pays qui s'orientent vers l'Italie, l'Espagne ou/et la Grèce.

Entre 1990 et 1992, le paysage des migrations ouest-africaines vers la CEE fluctue. En 1990, les pays d'Afrique de l'Ouest privilégient essentiellement deux destinations (Carte 1) : la France et le Royaume-Uni. Le Bénin, le Burkina Faso, la Côte-d'Ivoire, la Guinée, le Mali, la Mauritanie, le Niger et le Sénégal s'orientent essentiellement vers la France ; l'Algérie, la Tunisie, le Cameroun, la République de Centrafrique et le Gabon rejoignent ce profil ; par contre, le Maroc et le Zaïre préfèrent une solution mixte entre respectivement la France et l'Italie, et la France et la Belgique. Comme l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie et l'Afrique du Sud, le Libéria, le Nigéria et la Sierra Leone optent principalement pour le Royaume-Uni ; le Ghana se distingue en se partageant entre le Royaume-Uni et l'Allemagne. Dès 1991 (Carte 1), quelques évolutions apparaissent : les pays d'Afrique de l'Ouest se tournent dès lors, non seulement vers la France et le Royaume-Uni mais aussi vers l'Italie et l'Allemagne. De nouveaux pays optent pour une migration mixte (Sénégal : France-Italie, Nigéria : Royaume-Uni-Allemagne), d'autres se réorientent (Niger : Italie, Libéria : Allemagne). On assiste donc à une diversification de l'espace d'immigration européen. Par contre, dès 1992 (Carte 1), l'émigration ouest-africaine vers l'Italie semble connaître quelques perturbations. On retrouve la situation de 1990, si ce n'est le Libéria qui s'oriente toujours vers l'Allemagne comme d'ailleurs le Soudan ; la Somalie et l'Éthiopie semblent préférer une situation mixte (Allemagne/Pays-Bas et Italie).

Parmi les autres pays africains quelques originalités méritent d'être signalées : l'émigration égyptienne est essentiellement orientée vers l'Italie, l'émigration libyenne s'ouvre au Royaume-Uni, et l'émigration bissau et l'émigration angolaise se dirigent prioritairement vers l'Espagne.

En terme de migrations ouest-africaines sud-nord, le Sénégal, le Ghana, le Nigéria et la Sierra Leone introduisent les dynamiques les plus complexes et les plus actives. Si le Bénin, la Côte-d'Ivoire, le Mali et le Togo suivent des itinéraires linéaires et classiques, par contre le Niger semble proposer une migration nouvelle binaire, et la Gambie ou le Libéria étonnent par leur choix. Les relations migratoires entre l'espace italien et l'espace ibérique apportent une nouvelle donne dont on ne sait encore s'il s'agit d'une migration contiguë de proximité spatiale ou une migration de substitution. En tant que pôle récepteur et de plus en plus redistributeur, l'Italie détient un rôle clef dans la reconstruction de l'espace migratoire ouest-africain au sein de la CEE.

HÉRITAGES COLONIAUX ET CONCURRENCES ACTUELLES

A travers le prisme des migrations ouest-africaines, nous entendons : faire ressortir les traits principaux des espaces traditionnels et des espaces en mutation, et comprendre les mécanismes de transfert entre ces deux espaces.

UN ESPACE BIPOLAIRE AUX FONDEMENTS HISTORIQUES ET LINGUISTIQUES

Si l'on tente une schématisation des migrations ouest-africaines dans les pays de la CEE, différents profils apparaissent :

- un profil moyen caractérisé par une immigration relativement dispersée,
- des profils distincts, marqués par une corrélation historique ou/et linguistique

Côte-d'Ivoire, Bénin, Mali, Togo France

Nigéria, Sierra Leone Royaume-Uni

Libéria Allemagne

Cap-Vert, Guinée Bissau Portugal

Ghana Royaume-Uni et Allemagne

Deux espaces linguistiques, francophone et anglophone, quatre espaces historiques, français, britannique, allemand et portugais, qui se combinent ou s'excluent, telles sont les bases de la géographie de l'émigration ouest-africaine vers la CEE ; une superposition des cartes coloniales ou linguistiques et de la carte de l'émigration ouest-africaine est édifiante (Carte 2).

La symétrie entre l'espace africain d'émigration vers la France et l'espace colonial de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française est parfaite. Deux petites nuances seulement sont à signaler qui ont néanmoins, nous le verrons, un impact sur les migrations contemporaines ; deux zones ont été sous occupation allemande vers 1885, l'une recouvre le Togo actuel et s'étend sur le Ghana, l'autre correspond au Cameroun et se prolonge sur le territoire nigérian.

Entre l'espace colonial britannique et l'espace africain d'émigration vers le Royaume-Uni la corrélation est plus nuancée. La Sierra Leone et le Nigéria comme l'Ouganda, le Kénia, la Tanzanie et l'Afrique du Sud émigrent préférentiellement vers le Royaume-Uni. La Zambie et la Namibie suivent ce schéma mais avec des effectifs très faibles. Par contre, l'Égypte et le Soudan ont rompu avec cette logique historique préférant respectivement l'Italie et l'Allemagne. En outre, l'émigration ghanéenne vers l'Allemagne est étroitement liée aux politiques allemandes parmi les plus favorables aux demandeurs d'asile en Europe.

Les anciennes colonies italiennes, la Libye et la Somalie, et les anciennes colonies portugaises, l'Angola et la Guinée-Bissau, restent fidèles à l'histoire.

États indépendants, le Libéria s'est orienté vers le Royaume-Uni et l'Éthiopie a opté pour une double migration vers l'Allemagne et l'Italie ; cette dernière peut s'expliquer par l'occupation italienne de l'Éthiopie entre 1936 et 1941.

Ainsi, l'émigration des pays de l'Afrique de l'Ouest est fortement calquée sur la géographie des anciens espaces coloniaux. Pour le reste de l'Afrique, la situation est plus nuancée, d'autres facteurs semblent interférer.

Toutefois, l'analogie entre les pays d'émigration et les pays d'accueil s'avère plus linguistique qu'historique ; s'il existe effectivement une étroite symétrie entre l'espace francophone d'émigration et l'ancien espace colonial de la France, par contre l'espace anglophone d'émigration et l'ancien espace colonial britannique connaissent quelques discordances. Ainsi, le Libéria anglophone, lié par le passé aux États-Unis, s'oriente vers l'Allemagne. La Somalie toujours fidèle à l'Italie d'un point de vue migratoire est devenue anglophone. Il faut également tenir compte des mutations linguistiques d'origine culturelle et religieuse : certains pays hier colonies britanniques (Égypte, Soudan) ou colonies italiennes (Libye) sont devenus arabophones ; en outre, l'Algérie, le Maroc et la Mauritanie appartiennent aujourd'hui à une double communauté linguistique, francophone et arabophone.

UN DOUBLE PROCESSUS : ENTRE EXCLUSION ET CONCURRENCE

Au Sud, les crises économiques (Cameroun) (5) et politiques (Nigéria, Zaïre, Congo, pour ne citer que quelques exemples des pays africains traditionnellement d'accueil) se succèdent, s'intensifient et se généralisent, et en matière de migration le protectionnisme progresse au sein des pays traditionnels d'accueil telle la Côte-d'Ivoire(6), ou des « nouveaux eldorado » comme l'Afrique du Sud (7) ; ceci génère au pire des expulsions (8) mais induit toujours une restructuration des stratégies migratoires, c'est-à-dire des espaces tissés Sud-Sud. Au Nord, simultanément, les pressions migratoires s'intensifient et les frontières se ferment sous l'effet de lois de plus en plus draconiennes. Dans ces conditions, le contact entre les migrations africaines, déjà anciennes, et les migrations venues plus récemment de l'Europe de l'Est est souvent posé en terme d'interrogation pour le devenir des migrations du sud au sein de la CEE. Pourtant, au regard de données objectives, pour les migrations ouest-africaines la question ne semble pas se situer ici, mais au niveau d'un rapport interne à la sphère des pays du sud, c'est-à-dire entre pays africains et pays asiatiques.

Ce schème migratoire repose sur la dialectique de l'exclusion et de la confrontation. Si, selon deux logiques différentes, le Royaume-Uni et l'Allemagne marginalisent les migrations ouest-africaines, par contre la France et l'Italie les situent dans un processus de concurrences spécifiques.

Une réalité marginale au Royaume-Uni et en Allemagne

Au Royaume-Uni les principales migrations observées émanent de l'entité du Commonwealth qui met en relation les pays ouest-africains anglophones (Gambie, Ghana, Nigéria, Sierra Leone), les pays de l'Afrique orientale et du Sud et certains pays asiatiques (dont les principaux sont par ordre décroissant : l'Inde, le Pakistan, le Bangladesh, le Sri Lanka, les Philippines, la Malaisie, Hong-Kong,...) et des Caraïbes (la Jamaïque) ; ceci créent des concurrences au sein d'un espace dont l'assise est simultanément ou alternativement historique, linguistique ou économique. Le Royaume-Uni se caractérise par une prédominance de l'immigration asiatique (68 % des migrations venues des pays du Sud) et une représentation limitée, numériquement (6,7 % des migrations venues des pays du Sud, soit le tiers des migrations africaines) et spatialement, de l'immigration ouest-africaine ; les seules exceptions résul-

tent d'une appartenance à l'espace anglophone. D'un point de vue des effectifs, loin derrière l'Inde ou le Pakistan, le Nigéria et le Ghana se situent dans une tranche qui réunit essentiellement des pays africains et des pays asiatiques dont les Philippines et la Malaisie. Parmi les migrations africaines au Royaume-Uni, celles du Nigéria et du Ghana sont les plus nombreuses mais leur volume reste modeste, soit environ 20 000 immigrants par pays.

Leur originalité, comparés aux autres pays du Sud, peut résider dans leur structure démographique ou socioprofessionnelle ; les Africains semblent plus jeunes que les Ouest-africains ; entre ces deux entités, une symétrie existe au niveau de la structure d'âge des femmes ; par contre les structures d'âge des hommes sont quelque peu discordantes. Le Nigéria et le Ghana présentent des structures d'âge très typées, composées essentiellement d'individus de 25 à 34 ans ; dans les deux cas les femmes sont un peu plus jeunes que les hommes. Puisqu'il s'agit d'immigrants en âge d'activité, leur devenir au Royaume-Uni est étroitement lié à leur capacité d'investir des secteurs professionnels spécifiques et à l'évolution politico-économique des pays de l'Asie du Sud-Est.

En Allemagne, les migrations ouest-africaines restent marginales. Elles se trouvent en concurrence avec l'Asie du Sud-est voire les pays du Moyen-Orient, alors que l'immigration des pays de la CEE reste prédominante.

La France, l'Italie et la Péninsule Ibérique : les turbulences des migrations ouest-africaines au sein de la CEE

a) Un espace migratoire traditionnel en devenir

Au sein de la CEE, la France demeure le pays de l'immigration africaine (1 652 900) et a fortiori ouest-africaine (128 198, soit environ 8 % des migrations africaines), et c'est sans nul doute en France que les migrations ouest-africaines sont le plus en contact avec l'ensemble des migrations africaines. Numériquement, elles se situent entre les migrations originaires du Maghreb et les migrations de l'Afrique Centrale. Toutefois, leur volume est très différent d'un pays à l'autre ; le Sénégal et le Mali, premiers pays d'immigration ouest-africaine, sont dans une tranche où ils côtoient essentiellement des pays est-européens (Yougoslavie, Pologne) et surtout asiatiques (Cambodge, Laos, Vietnam) ; les pays d'Asie du Sud-Est réunissent à eux seuls un volume de migrations supérieur à celui de l'ensemble des dix-sept pays de l'Afrique de l'Ouest. Les autres migrations ouest-africaines sont plus modestes ; pour ne prendre que quelques exemples, l'immigration ivoirienne (17 000) s'intercale entre le Cameroun et l'Iran, l'immigration mauritanienne (6 600) entre le Chili et le Brésil, l'immigration togolaise (5 700) entre la Roumanie et l'Égypte, l'immigration béninoise (3 900) entre la Colombie et le Gabon, les immigrations ghanéens et burkinabés (2 500-2 700) entre Israël et le Mexique et l'immigration nigérienne (1 400) entre les Philippines et le Venezuela. Dans ce contexte, les migrations ouest-africaines sont soumises à des pressions multiples d'ordre géographique ou politique ; la France est traditionnellement un espace d'accueil pour de nombreux pays du Sud, ce qui laisse d'autant moins de latitude à l'immigration ouest-africaine. En outre, les politiques françaises en matière de migration de plus en plus protection-

nistes et les crises politico-économiques qui secouent les pays du Sud et plus particulièrement ces derniers temps les pays africains accentuent les concurrences potentielles ; ainsi, certains pays d'accueil pour les migrations ouest-africaines sud-sud deviennent des concurrents tant en terme de migrations sud-nord que de migrations sud-sud. Face à ces nouvelles réalités restrictives, il est impératif pour l'espace migratoire ouest-africain de devenir pluriel et mobile.

b) Un redéploiement spatial est-ouest inédit

Le glissement opéré ou en cours de l'immigration ouest-africaine des pays traditionnels d'accueil vers l'Italie, l'Espagne et le Portugal va exposer certains pays africains à un processus de concurrences. Ce redéploiement spatial nord-sud au sein de la CEE est le témoin d'une pression migratoire très forte émanant conjointement de l'Amérique latine, de l'Asie et de l'Afrique. Le Sénégal est le premier pays d'immigration ouest-africaine en Italie, il est suivi de très loin par le Ghana et le Nigéria, puis par la Mauritanie et le Cap-Vert, et enfin la Côte-d'Ivoire et le Niger. Numériquement, le Sénégal est ainsi très proche des Philippines, eux-mêmes largement précédés par le Maroc et la Tunisie. Toutefois, des similitudes intéressantes apparaissent entre l'immigration tunisienne et l'immigration sénégalaise en Italie, bien que décalées dans le temps. Ces deux pays se caractérisent par une migration traditionnelle vers la France à laquelle succède depuis quelques années une migration vers l'Italie ; cette mutation s'est opérée sous l'influence d'une proximité géographique directe pour la Tunisie. Les migrants du Sénégal quant à eux viennent en Italie après un transit en France, dans un autre pays africain (Côte-d'Ivoire, Burkina Faso, Guinée voire Cameroun) selon les opportunités législatives ou dans un pays maghrébin (Maroc, Tunisie). En outre, le Sénégal et la Tunisie passent progressivement d'une migration de clandestins à une migration de regroupement familial.

A ce glissement sud-nord de l'immigration ouest-africaine au sein de la CEE succède, sous l'effet de mesures protectionnistes en Italie (*), une translation est-ouest sur la façade méditerranéenne. En Espagne, le Sénégal et les Philippines apparaissent comme les précurseurs d'un nouvel espace migratoire sud-européen ; les itinéraires qui les conduisent jusqu'à la Péninsule Ibérique semblent très diversifiés et encore très fluctuants (migration directe, transit par l'Italie ou le Maroc,...). Ces nouvelles migrations venues « des suds » vers la Péninsule Ibérique animent des relations migratoires entre l'Italie et l'Espagne ; ces migrations s'inscrivent-elles dans un processus de contiguïté spatiale, d'interactivité ou de simple substitution ? Le phénomène est encore jeune et instable, les éléments de réponse restent donc un peu diffus. Quelques exemples précis nous éclairent néanmoins sur les dynamiques migratoires développées par les populations ouest-africaines qui souhaitent rejoindre la Péninsule Ibérique ; celles-ci peuvent ainsi transiter soit simplement par la France ou le Maroc, soit successivement par la Guinée Bissau ou les Canaries puis le Portugal, soit indifféremment par la Côte-d'Ivoire, le Burkina Faso, le Cameroun, la Libye, la Tunisie avant de rejoindre l'Italie via l'Espagne. A l'extrémité est de la façade méditerranéenne de la CEE, la Grèce joue un rôle semblable à celui de l'Espagne et du Portugal pour d'autres zones d'émigration.

Ces mutations essentielles de l'espace migratoire ouest-africain au sein de la CEE remettent en cause la pertinence de la symétrie entre l'ancien espace colonial et l'espace migratoire. Comme pour bien d'autres pays du Sud ⁽¹⁰⁾, la Péninsule Ibérique s'affirme comme la « nouvelle porte d'entrée » des migrations ouest-africaines au sein de la CEE. Cette restructuration de l'espace migratoire ouest-africain au Nord implique de nouvelles stratégies en amont ; en Afrique, d'autres pays de transit émergent dont la durée de vie est de plus en plus éphémère. Pour répondre au contexte politique et économique de plus en plus fragile, les migrants sont contraints d'élaborer des stratégies migratoires offrant de multiples opportunités, alternativement mises en veille ou réactivées selon la conjoncture. Toutefois, il est indéniable qu'au Sud comme au Nord, les espaces potentiels d'immigration se raréfient. Pourtant, l'aspiration des populations à migrer ne cesse de croître. Dans cette perspective, une relance de la croissance économique des pays de l'Afrique de l'Ouest à moyen terme s'avère de plus en plus impérative. Au Ghana, le patronat et le gouvernement qui s'organisent pour « *se lancer sur la voie tracée par les dragons d'Asie du Sud-Est* » ⁽¹¹⁾ semblent l'avoir compris. Une stabilisation politique et un renouveau économique des pays africains paraissent d'autant plus urgents que l'essentiel des migrations ouest-africaines ne s'oriente pas vers les pays du Nord mais vers d'autres pays d'Afrique tels que le Gabon, le Zaïre ou le Congo particulièrement éprouvés au cours des derniers mois.

Notes et références bibliographiques

(1) Afrique de l'Ouest, sur la base des 16 pays de la Communauté Économique de l'Afrique de l'Ouest : Bénin, Burkina Faso, Cap-Vert, Côte-d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Libéria, Mali, Mauritanie, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Leone et Togo.

(2) EUROSTAT : Office Statistique des Communautés Européennes.

Population by nationality 1990 (12.12.1992), Population by nationality on 1 January 1991 (05.02.1993), Population by citizenship on 1 January 1992 (25.05.1994).

Nous avons confronté ces données à d'autres sources, puis apporté les corrections éventuellement nécessaires pour disposer d'une base de données aussi fiable que possible.

(3) Pour apprécier la dynamique des relations dans laquelle s'inscrit les migrations ouest-africaines parmi l'ensemble des migrations au sein de la CEE, nous avons opté pour l'analyse en composante principale (cf. graphique 1). La lecture du rapport entre les différents espaces migratoires repose alors sur l'analogie migratoire ; les lieux ont les propriétés des objets qui s'y trouvent et les distances sont facteurs de ressemblance ou de dissemblance ; les concentrations de points définissent des zones opposables les unes aux autres.

(4) Margherita Boniver, ministre italien chargé de l'immigration en 1992, estimait qu'il y avait 40 000 Sénégalais en Italie sur 1 400 000 étrangers (légaux et clandestins) ; les chiffres officiels dépassent les 40 000 Sénégalais en Italie.

(5) Face à la crise économique qui sévit au Cameroun, des ressortissants sénégalais ont demandé au gouvernement du Sénégal à être rapatriés ; ils sont arrivés à Dakar le 22.09.1994.

(6) En mai 1990, la Côte-d'Ivoire instaure un visa pour l'entrée des étrangers : « Pour entrer en Côte-d'Ivoire, tout étranger doit être muni : 1. Des documents et visas exigés par les conventions internationales et les règlements en vigueur, ..., 3. Des documents nécessaires à l'exercice d'une activité professionnelle s'il se propose d'en exercer une. La production des documents, visas, et justifications prévus aux alinéas ci-dessus confère le droit d'entrer sur le territoire ivoirien », in *Journal Officiel* du 29 mai 1990 ; loi n° 90-437, Côte-d'Ivoire.

(7) « L'ambassade du Sénégal à Prétoria vient de rendre compte aux autorités sénégalaises de la récente mesure prise par le ministre sud-africain de l'Intérieur, M. Mangosuthu Buthelezi, de procéder à l'arrestation et à l'expulsion de tous les étrangers qui résident illégalement dans ce pays.... Cette présence est perçue par les autorités sud-africaines comme une menace pour la mise en œuvre du programme de reconstruction et de développement de leur pays », in *Le Soleil*, le 27-28.08.1994, Sénégal.

(8) Sénégalais expulsés de Zambie en février 1992, Expulsions de Ghanéens de Côte-d'Ivoire en novembre 1993, Expulsions des Sénégalais et des Guinéens de Gambie en novembre 1993, pour ne citer que quelques exemples.

(9) Loi Martelli, avril 1990.

(10) « Selon les chiffres de l'Institut National de la Statistique et de l'Informatique (INEI), le nombre de Péruviens qui se sont rendus en Espagne en 1992 est de 6 871 personnes. En comparant ce chiffre à celui des années précédentes, on constate qu'il est en hausse », in *Revue Perù* n° 18, janvier 1994, Lima.

(11) In « Ghana, une diversification qui porte ses fruits », *Jeune Afrique Economie*, n° 183, septembre 1994, p. 66.

Une nouvelle géographie entre concurrences et redéploiement spatial. Les migrations africaines au sein de la CEE

Nelly ROBIN

L'espace migratoire ouest-africain constitue une réalité fluctuante qui repose sur un espace bipolaire aux fondements historiques et linguistiques et un espace engagé dans un double processus d'exclusion et de concurrences. La France, l'Italie et la Péninsule Ibérique accueillent les turbulences des migrations ouest-africaines, confrontées aux autres migrations des « Sud » au sein de la CEE et voient s'opérer un redéploiement spatial est-ouest inédit. Ces mutations remettent en cause la pertinence de la symétrie entre l'ancien espace colonial et l'espace migratoire. Comme pour bien d'autres pays du Sud, la Péninsule Ibérique s'affirme comme la « nouvelle porte d'entrée » des migrations ouest-africaines au sein de la CEE.

A New Geography between Competitions and Spatial Redeployment. West African Migrations into EEC

Nelly ROBIN

The west african migratory field constitute a fluctuating reality wich is settled on a bipolar field (with historic and linguistic fundations) and on a field engaged in a double process of exclusion and competition. France, Italy and Iberian Peninsula receive the turbulences of west african migrations confronted with other migrations from the « South » in EEC and are the witnesses of an east-west spatial redeployment un precdented. These mutations call the relevance of the summetry between the old colonial field and the migratory field into question. As many other southern countries, the Iberian Peninsula becomes the « new gateway » for the west african migrations within the EEC.

Una nueva geografía entre concurrencia y reorganización espacial : las migraciones de Africa del Oeste hacia la CEE

Nelly ROBIN

El espacio migratorio de los Africanos del Oeste constituye una realidad fluctuante. Se despliega en un espacio bipolar, cuyos fundamentos son historicos y lingüísticos, espacio hoy encuadrado en un doble proceso de exclusión y de concurrencias. Francia, Italia y la Península Iberica acogen las turbulencias de estas migraciones, confrontadas con las otras migraciones del « Sur » en los países de la Comunidad Europea y con una reorganización espacial Este-Oeste inédita. Estas mutaciones nos obligan a reexaminar la pertinencia de la simetría entre antiguo espacio colonial y espacio migratorio. Como para otras inmigraciones del « Sur », la Península Iberica se afirma como la nueva puerta de entrada de los Africanos en el espacio de la CEE.

La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire

Kouadio BROU et
Yves CHARBIT

Cet article montre la complexité des facteurs qui expliquent les fondements et l'évolution ultérieure de la politique de la Côte-d'Ivoire en matière de migrations depuis l'indépendance, même s'il n'existe pas de « politique » à proprement parler. Nous verrons aussi que la politique relative aux migrations internes, dans une large mesure s'analyse selon une grille comparable, et que les facteurs politiques, idéologiques et socio-culturels ont partiellement infléchi l'effet des contraintes économiques.

Comme beaucoup de pays africains, la Côte-d'Ivoire a longtemps défendu une position pro-nataliste en matière de politique de population, fondée sur l'idée que l'enjeu du développement n'est pas l'explosion démographique mais la mise en valeur des richesses minières, énergétiques et agricoles de l'Afrique. Et compte tenu de la faiblesse technologique des pays africains, cette mise en valeur exige une main-d'œuvre abondante, en particulier dans le secteur agricole. Dès lors une population abondante est perçue comme la condition essentielle du développement.

Ainsi, dès l'accession à l'indépendance en 1960, l'objectif prioritaire fut d'accroître la population de la Côte-d'Ivoire. Des mesures directes inspirées de la politique de population française furent prises en faveur de la fécondité (interdiction de la contraception, réglementation stricte de l'avortement), de la fertilité (lutte contre la stérilité) et de la santé (mise en place d'un réseau sanitaire gratuit, création d'un service de protection maternelle et infantile). Des actions indirectes d'ordre économique visèrent également à encourager la fécondité : allocations familiales, congés de maternité payés, gratuité de l'éducation. Enfin, une politique migratoire particulièrement libérale, héritée de la période coloniale contribua en partie à drainer des milliers d'hommes vers les régions forestières du Sud et de l'Ouest ivoirien. A une réduction de la fécondité d'inspiration malthusienne, la

Côte-d'Ivoire a donc préféré une politique d'augmentation des ressources économiques par la mise en valeur de ses richesses agricoles. Une telle stratégie a puissamment contribué à son développement puisque le PNB a régulièrement atteint un taux de croissance de 10 % par an entre 1960 et 1980.

Pourtant, à partir de 1980, une progressive mutation s'opère dans les options démographiques de la Côte-d'Ivoire. L'explosion démographique, par la pression qu'elle exerce sur la demande d'emploi, d'éducation et de santé est de plus en plus perçue comme un élément perturbateur du développement économique et social. Cette nouvelle option sera officiellement admise par les autorités ivoiriennes en 1991. Dans cette perspective, la Côte-d'Ivoire décide d'élaborer en 1991 une politique nationale de population dont l'objectif est de ralentir le rythme de la croissance démographique à travers la planification familiale et la maîtrise de l'immigration. Si la planification familiale a été retenue dans le cadre de l'action de l'État sur la population, il n'en demeure pas moins que la migration est la composante essentielle de la politique de population de la Côte-d'Ivoire. Une telle prééminence s'explique par l'importance des flux migratoires (taux de migration internationale nette enregistré par l'Enquête à Passages Répétés (EPR) en 1978-79 : 1,3 %). La Côte-d'Ivoire est donc une terre de forte migration et cela concerne aussi bien la migration interne que la migration internationale.

Au niveau de la migration interne, sur les 10 815 694 personnes recensées en 1988, 3 832 000, soit 25,4 % l'ont été hors de leur région de naissance. La région qui attire le plus de migrants est le Sud-Ouest avec un taux de migration nette égal à 3,5 %. C'est une région de forêt ayant bénéficié d'une importante politique d'aménagement depuis 1975. D'une manière générale les régions forestières ont des taux de migration particulièrement élevés : + 2,15 % pour Abidjan, + 1,24 % pour le Centre-Ouest, + 1,75 % pour l'Ouest. Ces taux tranchent avec ceux nettement plus faibles des régions de savane : — 0,16 % pour le Centre, + 0,96 % pour le Nord.

Quant à la migration internationale, sur les 248 042 individus ayant émigré de la Côte-d'Ivoire en 1978-79 (EPR) seulement 14 539 étaient des Ivoiriens. Sur la même période, 345 056 individus ont immigré en Côte-d'Ivoire dont 13 457 Ivoiriens, ce qui donne un taux de migration nette (rapport de la balance migratoire sur la population moyenne) de 1,3 %. En 1988, il y avait 3 039 000 étrangers en Côte-d'Ivoire soit 28 % d'une population totale de 10 815 694 habitants. Mais tous ces étrangers ne sont pas des migrants. En effet, les descendants d'étrangers, pourtant nés en Côte-d'Ivoire sont comptabilisés comme leurs ascendants. Les véritables migrants (les personnes nées à l'étranger et s'étant installées par la suite en Côte-d'Ivoire) étaient au nombre de 1 049 000, soit 15,6 % de la population résidente. Cette même année, le taux de migration nette était de 0,5 %. On constate donc une réduction des flux migratoires par rapport à 1975 (1,5 %) et 1978-79 (1,3 %). Par ailleurs, la majorité des étrangers est d'origine africaine (98,5 %), avec une prédominance pour les pays limitrophes. En effet, le Burkina-Faso fournit la majorité des étrangers (1 564 652 personnes, soit 51,5 % du total), suivi du Mali (712 500) de la Guinée (225 845) et du Ghana (167 783). La population étrangère s'installe de préférence dans la zone forestière. En 1988, celle-ci regroupait 54 % de cette population dont 24,7 % vivait à Abidjan.

En résumé, en 1988, la Côte d'Ivoire avait un taux d'accroissement global moyen de 3,8 % avec une croissance naturelle de 3,3 % et un taux de migration nette de 0,5 %.

LES FONDEMENTS DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire s'est longtemps caractérisée par un ultra-libéralisme qui a fait de ce pays la première terre d'accueil en Afrique. « *Nous avons accueilli ici plus de deux millions de nos frères* » (africains), reconnaît le Président Houphouët-Boigny. « *Beaucoup d'entre eux se sont installés à demeure. Ils ne repartiront plus jamais chez eux. Ce que nous faisons en Côte-d'Ivoire c'est accueillir. Et nous accueillons avec un humanisme à l'africaine, empreint de fraternité* » (Houphouët-Boigny, VI^e Congrès du Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire, Abidjan, 1985). Si un tel discours nous éclaire sur les options de la Côte-d'Ivoire en matière de migration, il n'en est pas de même des causes de cette politique. Celles-ci concernent à la fois la migration interne et la migration internationale : elles sont historiques, économiques et démographiques.

L'HÉRITAGE COLONIAL

L'histoire démographique précoloniale de la Côte-d'Ivoire n'est connue que dans ses grandes lignes. Depuis le XV^e siècle, les Malinké et les Senoufo, originaires des régions du Sahel, ont peuplé le Nord de l'actuelle Côte-d'Ivoire. Le peuplement Krou, en provenance du Libéria, a été refoulé du Nord puis du Centre au XVII^e siècle et acculé dans l'extrême Ouest. L'installation des peuples Akan s'est faite par étapes successives. La première vague (Les Lagunaires) s'est installée le long du littoral au XV^e siècle, suivie des Agni au XVII^e siècle et des Baoulé au XVIII^e siècle. Le territoire de la Côte-d'Ivoire a donc constitué pour les peuples de la région, la destination privilégiée des mouvements migratoires. Mais ces migrations spontanées se sont étalées sur la longue durée et n'ont eu qu'un impact négligeable sur l'équilibre démographique de l'Ouest africain. A partir de la deuxième moitié du XIX^e siècle, la colonisation va au contraire bouleverser l'ordre politique, économique et démographique de l'Afrique de l'Ouest.

En 1893, la Côte-d'Ivoire devient colonie française. Dès 1910, l'administration coloniale s'attache à la mise en valeur du territoire et ouvre de grands chantiers de travaux publics : routes, voies ferrées, bâtiments administratifs, logements. A la même époque des colons créent de vastes plantations de caféiers et de cacaoyers. Toutes ces réalisations exigent une main-d'œuvre abondante et peu onéreuse. Aussi l'ordre colonial institue-t-il « le principe des travaux forcés ». Il permet à l'administration de réquisitionner tout individu indispensable à l'exécution d'une tâche jugée d'utilité publique. Il permet également aux exploitants agricoles de recruter par la force une main-d'œuvre servile et sous-payée. Mais très vite, la région Sud, où se sont concentrés les investissements agricoles, se trouve incapable de fournir à elle seule la main-d'œuvre indispensable à la mise en valeur de la zone forestière. L'administration coloniale se tourne alors vers les autres régions de la Côte-d'Ivoire, en particulier vers les régions de savane du Centre et du Nord et « *des migrations massives sont organisées par les colons planteurs de la zone forestière* » (Aubertin, 1980 : 25).

Pourtant la demande en main-d'œuvre se fait de plus en plus pressante. A partir de 1920, l'administration coloniale va entrer en concurrence avec les exploitants agricoles dont les besoins deviennent de plus en plus grands. Aussi par décret du 22 octobre 1925, l'autorité française institue-t-elle des contrats de travail obligatoires entre travailleurs autochtones et employeurs privés et pose le principe de la liberté du travailleur. En même temps, ce décret assure la primauté de l'administration sur les exploitants agricoles dans le recrutement de la main-d'œuvre indigène. En 1933, le Sud de la Haute-Volta, le pays Mossi, est rattaché à la Côte-d'Ivoire. Une telle mesure a pour objectif de détourner la migration voltaïque du Ghana et d'assurer le ravitaillement de l'économie ivoirienne en main-d'œuvre. A partir de 1940, la France en guerre a grand besoin de produits tropicaux : elle assigne à la Côte-d'Ivoire son ravitaillement en café et en cacao et intensifie la migration forcée vers le Sud. « *Pendant la guerre, le cercle de Korhogo (Nord Côte-d'Ivoire) devait fournir 6 000 manœuvres tous les six mois* » (Aubertin, 1974 : 25).

En 1946, sous l'action du député Houphouët-Boigny, le gouvernement français supprime les travaux forcés dans ses colonies. Les colons de Côte-d'Ivoire doivent faire face à une grave pénurie en main-d'œuvre. En 1952, ils créent le SIAMO (Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre) dont le rôle est de pourvoir la Côte-d'Ivoire en main-d'œuvre voltaïque. En 1952, le SIAMO recrute 39 000 voltaïques pour les colons de Côte-d'Ivoire. De 1953 à 1959, ils seront en moyenne 20 000 par an (Deniel, 1967).

La migration en direction du Sud ivoirien est donc un phénomène essentiellement colonial. L'ordre colonial a délibérément créé un processus de migration forcée pour pourvoir en main-d'œuvre les régions forestières, avec pour objectif principal de faire coïncider concentration de population et activité économique. Une telle stratégie a eu pour résultat l'installation d'importantes communautés étrangères en Côte-d'Ivoire. En 1950 par exemple, la population étrangère installée en Côte-d'Ivoire était de 100 000 habitants, soit moins de 5 % d'une population totale estimée à 2 775 000 habitants. En 1958, elle est passée à 520 000 habitants, soit près du quart des 3 865 000 habitants de la Côte-d'Ivoire (Pantobe, 1985 : 26). Ces étrangers jouent un rôle capital dans l'économie ivoirienne, en particulier dans le secteur primaire. « *Les populations d'origine se sont transformées en planteurs propriétaires non travailleurs, le travail étant fourni presque exclusivement par des ouvriers agricoles venus du Nord* » notait Samir Amin à propos de l'Est ivoirien (Amin, 1967 : 43).

Le système colonial a donc légué à la Côte-d'Ivoire une économie où l'élément étranger est fortement impliqué et le gouvernement n'a eu aucun intérêt à interrompre les flux migratoires car la présence de ces étrangers était vitale pour l'économie. Par ailleurs la colonisation a créé un ensemble de mythes autour des phénomènes migratoires. Au sein des populations des régions de savane, la colonisation a créé le mythe d'un Sud prospère, terre de pionniers et d'enrichissement facile. Ce mythe très vivace, comme l'a souligné Deniel, joua un rôle important dans les stratégies migratoires en pays Mossi (Deniel, 1974). Au niveau idéologique, la colonisation a légué aux responsables ivoiriens un dogme politico-économique qui a imprégné et modelé leur politique de population. L'histoire coloniale de la Côte-d'Ivoire a été marquée par une lutte sans merci pour le contrôle de la main-d'œuvre agricole. Elle a enseigné que le développement de la Côte-d'Ivoire

était lié à l'existence d'une main-d'œuvre abondante et rapidement mobilisable. C'est pourquoi une philosophie populationniste s'est très tôt imposée à la classe dirigeante ivoirienne. La colonisation a donc créé en Afrique de l'Ouest, une logique migratoire qui sous-tend les stratégies individuelles et gouvernementales. En ce sens, on peut assurément parler d'héritage colonial.

LES BESOINS EN MAIN-D'ŒUVRE

Après l'abolition des travaux forcés en 1944, les autochtones ivoiriens s'étaient massivement mis à leur compte. En 1958, ils contrôlaient 97 % de la production de café et 98 % de celle du cacao. Le binôme café-cacao, allié au bois, représentait plus de 90 % du PNB. La stratégie de développement adoptée par la Côte-d'Ivoire en 1960 a été conforme à la structure de son économie. La priorité a été accordée à l'agriculture d'exportation, en particulier au café et au cacao, auxquels une politique de diversification ajoutera le coton, l'hévéa, le palmier-à-huile. L'agriculture devait permettre l'amélioration des conditions de vie de la population et l'acquisition de devises nécessaires à l'achat de biens de production. Elle constitue donc la base du développement et la condition de l'industrialisation.

Mais l'agriculture ivoirienne se caractérise par la rusticité des moyens de production. D'une part, la superficie moyenne des exploitations agricoles (2 hectares) n'est pas assez importante pour rentabiliser l'emploi de moyens de productions modernes. D'autre part, l'investissement dans les outils de production et dans les techniques culturales est négligeable dans le budget du paysan. En 1955, une enquête réalisée dans la subdivision de Bongouanou a montré que 32 % des dépenses annuelles des paysans étaient consacrées à l'alimentation et seulement 1 % à l'outillage agricole (Faure et Médard 1982 : 172). Il en résulte une productivité extrêmement faible : 450 kilogrammes de café à l'hectare en 1980.

L'agriculture ivoirienne est donc une agriculture traditionnelle, de type extensif, faisant appel à une main-d'œuvre abondante et peu qualifiée. Or le marché de l'emploi souffre d'un déficit en main-d'œuvre agricole, comme le montre le Bilan national de l'emploi en Côte-d'Ivoire (Plan 1981-1985, cité par Pantobe, 1985 : 49). Pour l'ensemble de la Côte-d'Ivoire, on comptait en 1985, 3 938 000 emplois pour 4 021 200 actifs disponibles, soit un excédent de 83 200 actifs. Mais cette donnée nationale masque de fortes disparités entre le monde rural et le monde urbain. Dans le monde urbain, le marché du travail se caractérise par un excédent en main-d'œuvre, 223 000 en 1980 et 441 800 en 1985. Cet excédent s'explique par la force de la migration internationale mais surtout, par la migration au sein de la population ivoirienne, massivement dirigée vers les centres urbains. En milieu rural en revanche, le marché du travail est déficitaire en main-d'œuvre. Par exemple, en 1985 2 764 300 emplois étaient offerts pour seulement 2 405 700 actifs disponibles, soit un déficit de 358 600 travailleurs.

Cette pénurie en main-d'œuvre agricole risquait d'affecter doublement le pays : dans les régions de savane, en menaçant gravement l'équilibre alimentaire, dans les régions forestières, en compromettant les progrès de l'agriculture d'ex-

portation et en remettant en cause le développement. Face à ce déficit en main-d'œuvre, le gouvernement ivoirien n'a eu d'autre alternative que de recourir à la main-d'œuvre étrangère. En cela, la Côte-d'Ivoire a épousé le modèle colonial du développement. Elle a hérité de la colonisation une économie de plantation, grande consommatrice de main-d'œuvre, et elle n'a pas fondamentalement rompu avec les structures économiques coloniales après son indépendance. Au contraire, elle a systématisé l'économie de plantation et encouragé les mouvements migratoires en direction du Sud pour soutenir son économie. On le voit, l'économie est l'un des déterminants majeurs de la politique migratoire. Mais qu'en est-il de la structure démographique ?

LES FACTEURS DÉMOGRAPHIQUES

En 1920, la population de la Côte-d'Ivoire était estimée à 1 825 000 habitants et elle a crû à un rythme modéré de 1,48 % jusqu'en 1955 pour atteindre 3 055 000 habitants. Entre 1955 et 1975, la croissance de la population s'est accélérée au rythme de 4,01 % par an. La Côte-d'Ivoire comptait alors 6 709 000 habitants en 1975. Au recensement de 1988, la population a atteint 10 810 351 habitants, soit un taux global d'accroissement de 3,73 % entre 1975 et 1988. On constate donc une réduction de la croissance de la population de la Côte-d'Ivoire, réduction essentiellement due à la diminution des flux migratoires internationaux (0,5 % de taux de migration nette en 1988 contre 1,5 % en 1975). Cette croissance faible et irrégulière, surtout jusqu'en 1955, s'explique par le niveau élevé de la mortalité : en 1962-64 le taux brut de mortalité était encore de 28 ‰, le taux de mortalité infantile de 190 ‰ et l'espérance de vie à la naissance de 35 ans en 1960.

Les craintes liées à cette mortalité élevée étaient renforcées par la répartition par sexe et par âge de la population. La comparaison des recensements de 1975 et 1988 montre en effet clairement la contribution de l'immigration à une répartition par âge et par sexe favorable aux besoins de l'économie ivoirienne. Rappelons que le travail dans les monocultures de café et de cacao exige une main-d'œuvre abondante et plutôt masculine. En 1975, on observe dans la population de nationalité ivoirienne un déficit des actifs par rapport aux inactifs et un rapport de masculinité inférieur à l'unité (Tableau 1), alors que la population résidente totale, qui regroupe les Ivoiriens et les étrangers, présente les caractéristiques inverses. En 1975, l'immigration permettait donc un rééquilibrage des indicateurs démographiques. Quant au rôle moteur de l'immigration dans l'évolution démographique, il apparaît nettement quand on compare les deux recensements. Entre 1975 et 1988, le taux de migration nette (solde des entrées et des sorties) a été divisé par trois : il est passé de 1,5 % à 0,5 % entre ces deux dates. On observe qu'en 1988, la population résidente connaît à son tour un déficit des actifs par rapport aux inactifs et un rapport de masculinité moins favorable. La migration a donc une double influence sur la structure démographique de la Côte-d'Ivoire : elle renforce la tranche des actifs (15-59 ans), elle modifie la structure par sexe de la population en la masculinisant.

TABLEAU 1 : Indicateurs démographiques en 1975 et 1988

	1975	1988
POPULATION D'ÂGE ACTIF (nombre d'actifs pour 100 inactifs)		
Population résidente totale	107	99
Population nationale	94	89
RAPPORT DE MASCULINITÉ (nombre d'hommes pour 100 femmes)		
Population résidente totale	107	104
Population nationale	98	97
TAUX DE MIGRATION NETTE	1,5	0,5
(solde migratoire pour 100 habitants)		

Sources : Recensement Général de la Population, 1975.

Recensement Général de la Population et de l'Habitat, 1988.

Par ailleurs, la migration internationale joue un rôle particulièrement important dans la force de travail rurale. Puisque les migrants ivoiriens se dirigent pour l'essentiel vers les centres urbains. Ceux qui optent pour le monde rural évitent les zones traditionnelles de plantation où les terres se font plus rares au profit des nouvelles zones d'expansion de l'ouest et du sud-ouest. Les migrants internationaux, employés en majorité comme ouvriers agricoles, se dirigent en revanche vers les anciennes zones de culture de la Basse Côte et de la Boucle du Cacao où la faiblesse de la migration nationale crée des besoins en main-d'œuvre. Ce faisant, la migration internationale prend le relais de la migration nationale dans les zones traditionnelles d'arboriculture et assure un rééquilibrage dans la distribution de la force de travail entre les deux principales zones de production agricoles.

Ainsi l'histoire, l'économie et la démographie se combinent pour façonner la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire. Au cœur de cette combinaison émerge une préoccupation centrale : la recherche obstinée d'une main-d'œuvre abondante. Cette préoccupation a longtemps été au cœur des stratégies politiques internes et internationales de la Côte-d'Ivoire moderne.

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION INTERNE

La politique de population en matière de migration interne s'appuie sur deux instruments : l'un juridique, l'autre économique.

LA LÉGISLATION FONCIÈRE ET DOMANIALE : LA LOI DU 20 MARS 1963

Dans la première phase de la colonisation, toutes les terres de Côte-d'Ivoire étaient la propriété exclusive de l'État français (Ley, 1972 : 17). Une telle législation a permis à l'administration coloniale d'exproprier les Ivoiriens et d'attribuer leurs terres aux colons. A partir de 1900, confronté à l'hostilité des populations locales envers sa politique foncière, l'État français limite sa revendication aux seules terres vacantes ou non mises en valeur (décrets du 30 août 1900 et du 23 octobre 1904). Enfin en 1955, (décret du 20 mai 1955), l'État français renonce à toute revendication sur la terre dans ses colonies.

En 1960, la Côte-d'Ivoire indépendante, pays essentiellement agricole ne peut renoncer aux prérogatives de l'État sur la terre. « *Désormais, recommande le Président Houphouët-Boigny, c'est l'État qui répartira à l'ensemble des citoyens les terrains disponibles en vue d'une meilleure production* » (Fraternité du 15.01.1962, cité par Ley, 1972 : 24). Le jeune État rejette le décret du 20 mai 1955 et fait voter à l'Assemblée Nationale, la loi dite du « 20 mars 1963 » qui affirme la propriété de l'État sur l'ensemble des terres non immatriculées. Cette loi n'a pas été promulguée par le Président de la République car elle a suscité une forte opposition de la part des détenteurs traditionnels de la terre.

Néanmoins, la loi du 20 mars 1963 a été appliquée par les autorités ivoiriennes pour régir la propriété foncière. Sa mise en œuvre a été fort délicate car elle affirmait les droits de l'État sur la terre aux dépens des chefs de terre. En effet, l'article 31 de la loi du 20 mars 1963 stipule que « *les terres et forêts qui n'ont pas fait l'objet d'une mise en valeur effective à la date du 1^{er} janvier 1962, compte tenu des temps de jachère exigés par les modes de culture traditionnellement employés, sont immatriculées au nom de l'État* ». En outre, « *l'immatriculation au nom de l'État fait disparaître tous les droits coutumiers sur le sol* » (article 35). Or les peuples de Côte-d'Ivoire ne reconnaissent pas de droit de propriété sur la terre. La terre est un don des ancêtres. C'est un bien collectif et inaliénable. Elle n'appartient à personne, pas même au chef de terre qui n'est qu'un gestionnaire. Ce dernier peut concéder des portions de terre à un membre du lignage pour une mise en valeur : il a alors un droit d'usage. Comment expliquer la contradiction entre la loi foncière de 1963 et la loi traditionnelle ? L'objectif de l'État était d'accélérer la mise en valeur de la terre afin de développer l'économie de plantation. Cette logique d'État, sous-tendue par ce type de rationalité économique, s'oppose à la logique traditionnelle. Cette dernière considère la terre non seulement comme un facteur de production mais surtout comme un trait d'union entre le monde d'ici-bas et celui des ancêtres. Pour cela, elle entretient avec les hommes, des relations religieuses, affectives, mythiques, incompatibles avec la cession de la terre aux étrangers. Or l'État ivoirien ne peut

tolérer une telle situation qui est un obstacle à l'extension de l'économie de plantation, donc un frein au développement. C'est pourquoi il va lutter contre la thésaurisation de la terre et faciliter l'accès des migrants à la propriété foncière. Pour atteindre cet objectif, l'État a été obligé de s'approprier la terre et de la répartir selon ses orientations économiques. Cette préoccupation étatique s'éclaire à la lecture de l'article 30 qui stipule que « Les droits coutumiers sur les terres et forêts mises en valeur qui n'ont pas encore été immatriculées ou constituées en zone de culture villageoise peuvent faire l'objet d'une procédure de purge pour cause d'utilité publique ». Mais qu'est-ce que « l'utilité publique » ? Les divers acteurs sociaux perçoivent-ils les initiatives de l'État comme représentatives de l'intérêt national ? Pas toujours. En 1960, par exemple, l'État a voulu recenser les terres afin d'immatriculer celles qui étaient vacantes. Les paysans, craignant de perdre le contrôle de la terre, leurs propriétés foncières, ont fait des mises en valeur superficielles en recourant au feu ; l'État a été obligé de reculer. En outre l'immatriculation a instauré un flou juridique et entraîné des interprétations contradictoires. Pour le paysan, la terre appartient aux ancêtres et au lignage et cette propriété est reconnue par les autres lignages. Elle est donc occupée sans pour autant être mise en valeur. Or pour les pouvoirs publics, une terre qui n'est pas mise en valeur est une terre inoccupée. Elle peut être immatriculée au nom de l'État et cédée à de nouveaux venus. C'est dans ce contexte que l'État a procédé à une distribution massive de terres dans le Sud-Ouest en 1975. En cinq ans le taux d'utilisation du sol est passé de 20 % à 65 % alors que la région connaissait un taux de migration de 5,5 % entre 1975 et 1980. L'objectif de l'État était de briser l'isolement de cette région qui avait longtemps vécu à l'écart de l'économie de plantation. L'afflux de populations étrangères et la concurrence exercée sur la terre ont été particulièrement mal acceptés par la population locale.

La législation foncière et domaniale avait pour objectif de contribuer au développement de l'économie de plantation dans la zone forestière. Pour ce faire, elle a favorisé l'accès de la terre à ceux qui étaient capables de créer et d'exploiter des plantations de caféier et de cacaoyer. Parmi ces pionniers, les Akan ont joué un rôle prépondérant car, ce sont eux qui ont établi les premiers contacts avec les colons français. Certes, la législation foncière et domaniale a quelquefois généré des conflits entre autochtones et étrangers. Mais elle a participé d'une manière décisive au développement économique de la Côte-d'Ivoire.

LA RÉPARTITION RÉGIONALE DE L'EMPLOI MODERNE

La répartition géographique des emplois est révélatrice des préférences régionales de l'État ivoirien et de ses options afférentes à l'aménagement du territoire. Ces emplois modernes ne concernent pas seulement les entreprises urbaines. Ils concernent aussi les grands complexes agro-industriels installés en milieu rural.

En 1977 par exemple, les données du Ministère du Plan montrent que la ville d'Abidjan compte 54 % d'un total de 62 710 emplois dans l'industrie moderne. Elle constitue donc le premier pôle industriel et a réalisé 90 % de la

valeur ajoutée du commerce et 65 % de celle de l'industrie nationale (Ministère du Plan, Direction du Développement régional. Cité par Ministère (français) des Relations Extérieures, 1982, annexe A68).

La zone forestière (Abidjan, Sud, Sud-Ouest, Ouest, Est) concentre à elle seule 51 100 emplois soit 81,4 % de l'offre nationale. L'existence d'une volonté politique hautement affirmée de créer des emplois dans la zone forestière est susceptible d'induire de fortes migrations des régions de savane vers le Sud et le Sud-Ouest. La répartition régionale des emplois en Côte-d'Ivoire est donc déterminée par des facteurs économiques et écologiques.

La politique migratoire interne de la Côte-d'Ivoire a une composante juridique (la législation foncière) et économique (la création d'emploi), avec un objectif central, attirer dans le Sud la force de travail indispensable au développement d'un secteur jugé prioritaire, l'économie de plantation.

Mais les types d'instruments utilisés dans le cadre de la politique migratoire interne sont fonction des considérations politiques : le gouvernement ivoirien ne peut pas demander officiellement aux populations des savanes de descendre vers le Sud pour contribuer au développement d'une région qui n'est pas la leur. Aussi, préfère-t-il prudemment améliorer les conditions de vie dans le Sud qui, agissant comme un aimant, attireraient des milliers de travailleurs. Enfin, comme pour toute politique d'aménagement du territoire ou de migration interne, se pose la question de l'efficacité des mesures qui ont été prises. On peut penser que le volontarisme manifesté par le gouvernement n'a pas été décisif. Il a plutôt accompagné trois tendances lourdes de la société et de l'économie ivoirienne : le jeu des différences de prix et donc de revenu entre cultures de rente exportables (possibles au Sud et impossibles au Nord) et produits vivriers, d'une logique agraire d'occupation des espaces encore libres permettant des cultures de rente, d'exode rural classique vers les villes les plus développées (au Sud).

LA POLITIQUE EN MATIÈRE DE MIGRATION INTERNATIONALE

Si la migration interne n'a été régie par aucun texte législatif spécifique, il n'en est pas de même de la migration internationale. Celle-ci a donné lieu à la signature d'accords bilatéraux et multilatéraux. Comment ces accords ont-ils fonctionné ?

LES ACCORDS BILATÉRAUX

Les accords bilatéraux contractés par la Côte-d'Ivoire dans le cadre de sa politique migratoire sont au nombre de deux : la Convention de mars 1960 et l'Accord de coopération franco-ivoirien.

La convention de mars 1960

En 1960, le gouvernement voltaïque supprime le SIAMO (le Syndicat Interprofessionnel pour l'Acheminement de la Main-d'Œuvre Voltaïque) qui est perçu comme un reliquat du colonialisme. Le SIAMO étant le principal instrument de la migration voltaïque vers la Côte-d'Ivoire, cette dernière doit faire face à une situation réellement grave pour son économie. Aussi, le 20 mars 1960, une délégation ivoirienne conduite par Monsieur Houphouët-Boigny rencontre-t-elle à Bobodioulasso, (Haute-Volta) une délégation voltaïque pour signer « la Convention de mars 1960 ». Les points forts de cette convention sont les suivants.

L'OMOCI (Office de la Main-d'Œuvre de Côte-d'Ivoire) et l'Office de la main-d'œuvre voltaïque devront être les principaux instruments d'exécution de cette convention. Le rôle dévolu à l'OMOCI est de recevoir les demandes en main-d'œuvre des planteurs ivoiriens, de les regrouper par région et de les transmettre à l'Office voltaïque. Cette dernière recrute les travailleurs et les achemine vers des centres de transit installés en Haute-Volta. Le travailleur est pris en charge du centre de transit jusqu'en Côte-d'Ivoire par l'OMOCI qui le remet à son employeur.

Par ailleurs, il est décidé (art. 13) qu'une somme de 1 000 francs CFA (20 FF) sera prélevé sur le salaire du travailleur et versé sur un compte ouvert en Haute-Volta, alors que l'État ivoirien devra verser 1 500 francs CFA (30FF) à l'État voltaïque pour chaque travailleur engagé (art. 23). Enfin la Convention prévoit un contrôle réciproque, l'article 21 stipulant que « le Ministre du travail de la République de Haute-Volta ou ses représentants pourront se rendre en Côte-d'Ivoire en mission auprès des autorités compétentes afin de s'assurer des conditions d'emploi des travailleurs voltaïques. De son côté le gouvernement de la Côte-d'Ivoire pourra envoyer en Haute-Volta en mission temporaire ou permanente toute personne qu'il désignera pour s'informer des conditions d'engagement des travailleurs » (art. 21).

De 1960 à 1965, 15 000 travailleurs seulement ont transité par les structures mises en place dans le cadre de la Convention de mars 1960, alors que le SIAMO permettait à 20 000 voltaïques de migrer chaque année en Côte-d'Ivoire. La relative inefficacité de cette convention par rapport à la SIAMO est liée à des conflits d'intérêt entre les différentes parties : entre le planteur et le travailleur, entre le travailleur et le gouvernement voltaïque et entre les deux gouvernements.

Le problème le plus aigu entre employeurs et travailleurs a trait à l'instabilité de la main-d'œuvre immigrée. Quant le travailleur étranger arrive en Côte-d'Ivoire et s'installe en milieu rural, il migre plus tard en ville, à la recherche de meilleures opportunités. Cette mobilité de la main-d'œuvre rurale est soutenue par un réseau social dense existant dans les grandes villes. Elle s'explique par les bas salaires perçus dans le monde rural et par l'attrait de l'emploi urbain. En cela la convention prouve sa faiblesse. Son objectif initial était de pourvoir en main-d'œuvre les zones de plantation du Sud. Or, une fois installés en zone rurale, les travailleurs étrangers redéfinissent leur propre courant migratoire avec le milieu urbain comme destination. Le monde rural est donc pour eux une étape, alors que dans l'esprit de la convention, il devait être l'étape finale. Certes, cette

migration vers le monde urbain concerne moins le travailleur voltaïque que son homologue malien. Pourtant, la main-d'œuvre voltaïque est elle aussi très instable car elle se déplace constamment au sein du monde rural à la recherche de meilleures conditions de travail et de vie. « L'instabilité chronique » de la main-d'œuvre et le retard mis par l'Office voltaïque dans le recrutement des travailleurs sont une véritable hantise pour les planteurs ivoiriens. Un conflit d'intérêt existe également entre les travailleurs et le gouvernement voltaïque. Il résulte de l'article 13, qui oblige l'employeur à prélever 1 000 francs CFA sur le salaire du travailleur pour alimenter un compte ouvert en Haute-Volta. Le gouvernement voltaïque justifie une telle mesure par la nécessité pour les travailleurs de constituer une épargne. Pour les travailleurs, il s'agit d'une ingérence de l'État visant à s'approprier une partie de leur salaire. Qui plus est, elle leur rappelle l'impôt colonial, très impopulaire à l'époque. Cette mesure est donc très mal acceptée par les travailleurs voltaïques. Pour y échapper, la majorité d'entre eux, lors de leur migration vers la Côte-d'Ivoire, évitent les offices de main-d'œuvre des deux pays en empruntant un réseau clandestin, au point que, comme le note Deniel, « *La convention reste dans une large mesure lettre morte...* » (Deniel, 1967 : 46).

Cette migration clandestine a en outre créé des frictions entre les deux pays. Elle est préjudiciable aux intérêts voltaïques dans la mesure où l'article 23 stipule que pour chaque travailleur recruté, la Côte-d'Ivoire doit verser une somme de 1 500 francs CFA au Trésor Public voltaïque. Chaque travailleur clandestin constitue de ce fait un manque à gagner pour la Haute-Volta. Les critiques de la Haute-Volta visent particulièrement le Centre d'Affectation des Travailleurs Agricoles et Forestiers (CATAF), installé à Bouaké, qui a pour rôle de proposer du travail aux voltaïques errant le long des pistes de Côte-d'Ivoire. Pour les Voltaïques, il favorise et même suscite la migration clandestine pour permettre à la Côte-d'Ivoire d'échapper au versement des 1 500 francs. C'est pourquoi, le gouvernement voltaïque estime que la Convention de mars 1960 ne profite qu'à la Côte-d'Ivoire. De son côté, la Côte-d'Ivoire reproche à la Haute-Volta l'instabilité de la main-d'œuvre immigrée. Par ailleurs, le gouvernement voltaïque pense que les salaires attribués à ses ressortissants sont trop faibles, et qu'ils sont mal payés et mal nourris. Au nom de l'article 21, il voudrait pouvoir contrôler les conditions de vie et de travail de ses ressortissants, ce que refuse la Côte-d'Ivoire.

La Convention de mars 1960 n'a donc pas correctement fonctionné à cause des conflits d'intérêt entre les parties en présence et de l'inefficacité des instruments mis en place pour réaliser les objectifs que se sont fixés les deux États. Par instrument, nous entendons les offices de la main-d'œuvre des deux pays qui se sont révélés inadaptés et peu fonctionnels dans le contrôle des conditions de vie des travailleurs.

L'Accord de coopération franco-ivoirien de 1961

En 1961, les autorités ivoiriennes, constatant la pénurie de main-d'œuvre, sollicitent le concours de la France pour obtenir une main-d'œuvre hautement qualifiée. Dans cette optique, elles signent avec la France, « l'Accord de coopération technique en matière de personnel » en 1961.

La mise en œuvre de cet accord s'est faite par l'intermédiaire de la Mission d'Aide et de Coopération que la France entretient au sein de sa représentation diplomatique à Abidjan. Dans ses grandes lignes, l'accord stipule que « La Mission reçoit les demandes des autorités ivoiriennes, qui précisent leur besoin en quantité et en qualité de main-d'œuvre. Celle-ci transmet les demandes à la France, qui, dans la mesure de ses moyens, fait parvenir à la Côte-d'Ivoire la liste des coopérants disponibles (art. 3). La Côte-d'Ivoire est libre de les accepter ou de les refuser dans un délai d'un mois. Si le travailleur est agréé, il signe avec la Côte-d'Ivoire, un contrat de deux ans renouvelable. En outre, la Côte-d'Ivoire devra garantir la sécurité des coopérants et leur procurer un logement et l'ameublement. Enfin, il est admis que la rémunération des coopérants sera conjointement assurée par les deux pays. En 1966 par exemple la France a contribué pour 56,8 % (2,10 milliards de francs CFA) à la rémunération des coopérants et la Côte-d'Ivoire à hauteur de 43,2 % (1,6 milliard).

L'accord de 1961 a été très cohérent dans ses objectifs et dans ses moyens d'exécution. C'est sans doute ce qui explique son efficacité, puisque le nombre de coopérants a constamment augmenté, passant de 1 260 à 3 976 entre 1960 et 1980. A côté de cette migration « provoquée », il existe en Côte-d'Ivoire, une migration française spontanée particulièrement active. Ces migrants sont en majorité des cadres des sociétés françaises ainsi que des membres des professions libérales (médecins, avocats) qui, séduits par un pays aux options libérales hautement affirmées, viennent y tenter leur chance. En 1978 par exemple, ils étaient environ 50 000.

Malgré sa cohérence interne, cet accord avait un point faible. Il n'avait pas fixé de façon ferme la contribution financière de chaque pays dans la rémunération des coopérants. Il a plutôt recherché une flexibilité qui permettait d'adapter la contribution de chacune des parties à ses possibilités. En cela, l'accord n'a été subordonné à aucune obligation mais à la bonne volonté des deux pays. Or à partir de 1974, la France a commencé à réduire sa contribution. Elle est tombée à 17 % en 1975 et à 13,1 % en 1980, ce qui a eu pour conséquence d'augmenter la contribution ivoirienne. En 1980 par exemple, la Côte-d'Ivoire a dépensé 30,34 milliards de francs CFA pour la rémunération des coopérants français alors qu'elle était confrontée à une grave crise économique, tandis que l'arrivée massive des jeunes sur le marché de l'emploi faisait monter le taux de chômage. Aussi, à partir de 1980, le gouvernement ivoirien négocie-t-il avec la France une réduction du nombre de coopérants. De 3 976 en 1980, leur nombre est passé à 3 231 en 1983 et à 2 185 en 1985 (Mission d'Aide et de Coopération, Abidjan, cité par Aka Kouamé, 1988).

Même si l'accord de coopération franco-ivoirien a buté sur l'évolution des relations entre les deux pays et sur la situation du marché du travail ivoirien, il est, de tous les traités signés par la Côte-d'Ivoire, celui qui a le mieux fonctionné. En mettant à la disposition de la Côte-d'Ivoire une main-d'œuvre de haut niveau, il a apporté une contribution essentielle au « miracle ivoirien ».

LES ACCORDS MULTILATÉRAUX

Les dirigeants africains ont très tôt pris conscience de la nécessité de mettre en commun leurs ressources matérielles et humaines afin de créer des espaces économiques intégrés indispensables au développement. La Côte-d'Ivoire, dans un tel contexte, s'est vigoureusement engagée dans la coopération régionale en signant un ensemble d'accords tels le Conseil de l'Entente, la CEAO (Communauté Economique de l'Afrique de l'Ouest), et surtout la CEDEAO (Communauté Économique des États de l'Afrique de l'Ouest). La majorité de ces accords, prônent la libre circulation des personnes et des biens.

Créé en 1975, la CEDEAO regroupe les dix-sept pays d'Afrique de l'Ouest. D'emblée, l'article premier du « protocole portant sur la libre circulation des personnes, les droits de résidence et d'établissement » (Dakar, 29 mai 1979), précise que « les citoyens de la communauté ont le droit d'entrer, de résider, et de s'établir sur le territoire des États-membres » (alinéa 1). Cette préoccupation se nourrit de la conviction profonde que la libre circulation des personnes est indispensable au développement. Mais dans les faits, cet article n'a jamais été respecté. Par exemple, le Nigéria a régulièrement expulsé des millions de Ghanéens, Béninois et Togolais qui sont pourtant citoyens d'un pays membre de la CEDEAO. Ce pays impose un visa d'entrée aux ressortissants de la CEDEAO, alors que les citoyens du Cameroun, du Maroc et du Tchad, dont les pays ne sont pas membres de la CEDEAO, entrent librement au Nigéria. La Côte-d'Ivoire a également violé les dispositions de l'accord en imposant des visas d'entrée et des titres de séjour à tous les étrangers, y compris aux citoyens de la CEDEAO. Ainsi, les accords multilatéraux contractés par la Côte-d'Ivoire ont imparfaitement fonctionné et n'ont pas réussi à réguler et à contrôler les mouvements migratoires en Afrique de l'Ouest. Si d'importantes communautés étrangères existent en Côte-d'Ivoire, leur présence ne doit rien à la CEDEAO, mais à des stratégies migratoires individuelles. Les conventions de libre circulation n'ont pas efficacement fonctionné en Afrique car elles ont rencontré deux types d'obstacles : la contradiction entre conventions et législations nationales et les divergences d'intérêt entre pays membres.

L'exemple de la Côte-d'Ivoire illustre bien la contradiction entre les législations nationales et les conventions de libre circulation. Avant 1985 tout étranger possédant une carte consulaire délivrée par l'ambassade de son pays pouvait s'installer légalement en Côte-d'Ivoire et y exercer une activité rémunérée. En 1975 et 1988 par exemple, plus de 90 % des étrangers vivant dans le pays étaient des ressortissants des pays membres de la CEDEAO. Mais en 1985, alors que la deuxième étape de la Convention, la liberté de résidence, devait être mise en pratique, les autorités ivoiriennes ont pris des mesures restrictives à l'égard des étrangers : des secteurs d'activité ont été réservés aux nationaux, car l'ivoirisation des emplois devenait une des préoccupations du gouvernement et le séjour en Côte-d'Ivoire n'était plus considéré comme un droit pour les ressortissants de la CEDEAO, mais comme une concession révocable à tout moment.

Il y a donc une profonde discordance entre réglementations nationales et dispositions des conventions de libre circulation et « près de dix ans après la

signature des conventions de la CEDEAO et de l'UDEAC (Union Douanière et Économique de l'Afrique Centrale), force est de constater que l'harmonisation n'a pas été réalisée » (Ricca 1990 : 111). En réalité, au-delà des discordances entre les législations, transparait un autre problème qui constitue l'obstacle le plus sérieux à la mise en œuvre des conventions de libre circulation : les disparités socio-économiques entre pays. Les pays du Sahel (Mali, Burkina-Faso, Niger) qui sont classés parmi les PMA (Pays les Moins Avancés) sont liés par des conventions à des pays pétroliers ou agricoles « riches » (Nigéria, Côte-d'Ivoire). Mais ils n'ont pas les mêmes intérêts et par conséquent ne placent pas les mêmes espoirs dans les conventions. Le premier groupe de pays compte sur la CEDEAO pour permettre l'émigration d'une partie de sa population à qui ils ne peuvent procurer du travail. En même temps, ils comptent sur les rentrées en devises des migrants pour équilibrer leurs comptes. Le deuxième groupe attend de la CEDEAO qu'elle mette à disposition, des travailleurs nécessaires à la bonne marche de leurs économies. En période de prospérité économique, les intérêts de ces deux groupes sont convergents. Mais en période de crise, les pays « riches » n'ont plus intérêt à recevoir la main-d'œuvre étrangère et mettent en œuvre des politiques migratoires restrictives. Ce qui a pour conséquence la diminution des rentrées en devises et l'alourdissement du taux chômage dans les pays pauvres. En réalité, au-delà des déclarations bien intentionnées, les pays africains ne jouent pas le jeu de la CEDEAO.

L'ÉVOLUTION DE LA POLITIQUE MIGRATOIRE

On l'a vu, le taux de migration nette enregistré par le recensement de 1975 était de 1,5 %. Mais 13 ans plus tard, (RGPH, 1988) il avait fortement diminué pour atteindre 0,5 %. Par ailleurs, sur le plan politique, une nouvelle perception de la variable population sous-tend la position officielle du gouvernement ivoirien dont le plan de développement 1981-85 se fait l'écho. Il recommande « la recherche d'une croissance économique équilibrée, la maîtrise de l'immigration, une répartition harmonieuse de la population » (Ministère de l'Économie, 1980 : 306). Dans les pages qui suivent, nous analyserons les causes et les modalités du passage d'une politique migratoire ultra-libérale à une politique restrictive.

LES CAUSES DE L'ÉVOLUTION

Matières premières et politiques d'ajustement structurel

De 1960 à 1975, la Côte-d'Ivoire a connu un remarquable développement économique (10 % de croissance annuelle). Cette croissance exceptionnelle, que l'on a qualifiée de « miracle ivoirien », reposait pour l'essentiel sur l'agriculture de rente (café et cacao). En 1970-71, le prix d'achat garanti aux planteurs par la Caisse de Stabilisation était de 105 FCFA (2,10 FF) au kilogramme pour le café et de 85 FCFA (1,70 FF) pour le cacao. En 1977-78, les prix de ces deux produits ont grimpé à 250 FCFA (5 FF) (La Côte-d'Ivoire en chiffres, 1980 : 120 — 126). Cette progression était liée à la bonne santé du marché international des matières premières, où le café et le cacao se négociaient respectivement à

1 533 FF et 1 595 FF les 100 kilogrammes en 1977-78 (prix sur la place de Paris). Mais en 1990, le prix du café et du cacao sur le marché international baisse de plus de moitié par rapport à 1977. Face à ce marasme sur le marché international, la Caisse de Stabilisation est obligée de baisser le prix d'achat aux producteurs : 200 FCFA pour le cacao et 100 FCFA pour le café. Le monde rural doit faire face à un appauvrissement généralisé. Dans ce contexte de crise, les planteurs ivoiriens sont obligés de réduire les embauches de travailleurs et même de se séparer d'une frange importante de la main-d'œuvre. L'économie de plantation, secteur qui absorbe le plus de travailleurs immigrés étant en crise, les pouvoirs publics se trouvent devant la nécessité de porter un coup d'arrêt à la migration vers le Sud ivoirien. Les travailleurs étrangers ne sont en effet plus indispensables à l'économie ivoirienne. Or en 1980 ces deux produits représentaient plus de 70 % des exportations du pays. Aussi, le marasme sur le marché des matières premières a-t-il un impact immédiat sur la conjoncture économique de la Côte-d'Ivoire. Par exemple, de 3 244 milliards de francs CFA en 1980, le PIB est passé à 2 989 milliards en 1989. Les dépenses en investissement ont baissé à 9 milliards en 1989, contre 11,9 milliards en 1980, alors que la dette extérieure culminait à 4 590 milliards de francs CFA (15 milliards de dollar US) soit 170 % du PIB (*Fraternité Matin* : 13 décembre 1993, p. 4).

Le délabrement de l'économie ivoirienne n'affecte pas seulement ses relations avec les travailleurs étrangers. Il a instauré un nouveau rapport de force avec les organismes internationaux. En 1980, alors que les cours du café et du cacao étaient à leur niveau le plus bas, la Côte-d'Ivoire devait 4 200 milliards de FCFA à des bailleurs de fonds étrangers dont la Banque Mondiale, le FMI, la Caisse Centrale de Coopération Économique. Face à l'incapacité de la Côte-d'Ivoire à honorer l'échéance de sa dette, le FMI a imposé une politique d'ajustement structurel. Celle-ci s'est traduite par des coupes sèches dans les dépenses publiques. En outre, les institutions de Bretton Woods ont encouragé la Côte-d'Ivoire à mettre en œuvre un programme de planification familiale, avec pour objectif la maîtrise du rythme de la croissance démographique qui annihile tous les efforts en faveur du développement. Asphyxiée, la Côte-d'Ivoire a été obligée de suivre les recommandations des institutions internationales. Désormais, l'objectif du gouvernement est de maîtriser les dépenses publiques notamment les investissements, afin de réduire la demande. Conformément à l'idéologie qui sous-tend les politiques d'ajustement structurel, les hommes ne sont plus considérés comme des facteurs de développement mais comme une charge inutile pour le progrès.

Dans ces conditions, la migration est de plus en plus perçue comme un élément doublement perturbateur : elle participe activement à l'explosion démographique que connaît la Côte-d'Ivoire ; mais surtout, par le jeu de l'exode rural, elle instaure un déséquilibre entre forces de travail urbaine et rurale. En 1985 par exemple, le marché urbain avait un excédent de 441 800 actifs alors que celui du monde rural était déficitaire de 358 600 actifs. Face au destin de l'économie de plantation, le gouvernement ivoirien a décidé, à partir de 1980, de développer l'agriculture vivrière. Or l'exode vers les villes affecte quantitativement mais aussi qualitativement la population rurale : la migration rurale concerne une population jeune (15-35 ans) constituant la principale force de travail de la

campagne ivoirienne. Le départ des jeunes actifs provoque le vieillissement de la population rurale et menace la relève paysanne. Du coup, c'est la base même de la nouvelle politique agricole qui est menacée.

La situation de la force de travail en milieu urbain est diamétralement opposée au schéma du monde rural. Sous l'effet combiné de l'exode rural et de l'immigration étrangère, les villes ivoiriennes sont le théâtre d'une véritable explosion démographique. Abidjan par exemple comptait 125 000 habitants en 1955, 951 000 en 1975, 1 929 000 en 1988. Sur la période 1955-78, elle a connu un accroissement annuel moyen de l'ordre de 10 %. Or entre 1980 et 1985, la création annuelle moyenne d'emplois n'a cru que de 2 % contre 7 % dans les années antérieures (Direction de la Planification, 1986, cité par Zanou, 1991 : 8). L'État ivoirien a donc du faire face à un lourd taux de chômage dans les centres urbains alors que la campagne qui cruellement besoin d'une force de travail abondante se dépeuple. Même si le rythme de croissance d'Abidjan s'est ralenti (7 % au début des années 1980, 4 % seulement aujourd'hui), il reste supérieur au rythme des créations d'emploi.

On le voit, la crise de l'économie de plantation, la politique d'ajustement structurel et le déséquilibre entre forces de travail rurale et urbaine ont fait évoluer la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire, mais des facteurs sociologiques et politiques doivent aussi être pris en compte.

Les réticences à la présence étrangère

En 1965, le Président Houphouët-Boigny soumit au parlement ivoirien un projet de loi visant à instaurer le principe de la double nationalité entre la Côte-d'Ivoire et les pays du Conseil de l'Entente. Ce projet de loi avait pour objectif la création d'une nationalité du Conseil de l'Entente instaurant les mêmes droits et devoirs à l'égard des citoyens des États-membres. Sous la pression populaire, le parlement vota contre le projet de loi. Les Ivoiriens ont donc très tôt manifesté beaucoup de réserves envers la politique migratoire de leur pays, eu égard à la forte croissance de la population étrangère : en 1988 elle représentait 28 % de la population totale.

Mais l'effectif de la population étrangère étant une réalité fluctuante et peu visible, c'est la place de la main-d'œuvre immigrée dans l'économie nationale qui a suscité le plus de mécontentement dans la population ivoirienne. En 1975 la population étrangère africaine, forte de 1 473 319 habitants (21 % de la population résidente) occupait 46,2 % des emplois et percevait 26,4 % de la masse salariale (Plan 1976-1980 : 378). La population ivoirienne occupait 47,5 % des emplois et percevait 32,5 % de la masse salariale. Une telle participation étrangère est jugée excessive par les Ivoiriens. Elle soulève la réprobation de la population et particulièrement celle des couches urbaines les plus pauvres (ouvriers, chômeurs...) qui sont les premières victimes de la concurrence de la main-d'œuvre immigrée et estiment que les emplois occupés par les étrangers africains leur reviennent de droit.

La présence d'une forte population asiatique et européenne n'est pas non plus bien perçue par les Ivoiriens. En 1975, plus de 50 000 Français résident en Côte-d'Ivoire où ils font preuve d'un dynamisme certain dans l'industrie et dans les services. En 1982, par exemple ils ont réalisé 50,1 % des résultats nets de l'industrie de la Côte-d'Ivoire, 37,7 % des exportations, 49,8 % des importations. (Faure 1982 : 211). Par ailleurs, dans l'industrie et dans les services, les cadres et les capitaux français sont dominants. En 1975, alors que les expatriés d'origine française occupaient 6,3 % des emplois, ils percevaient 41,1 % de la masse salariale (Loi-Plan 76-80). En outre, une forte colonie libanaise estimée à 100 000 ou 200 000 personnes a un quasi monopole sur le commerce de détail et les PME (Petites et Moyennes Entreprises). Pour les jeunes cadres ivoiriens, la prééminence étrangère dans l'économie est un obstacle à l'ascension sociale des nationaux. C'est pourquoi ils dénoncent l'Accord de coopération franco-ivoirien comme un marché de dupes qui profite seulement à l'ancienne puissance coloniale d'autant qu'à partir de 1990, la mainmise étrangère sur l'économie ivoirienne s'est renforcée à cause de la politique de privatisations lancée dans le cadre de la politique d'ajustement structurel. De leur côté les hauts fonctionnaires de l'État n'approuvent pas le libéralisme en matière de migration. Ils dénoncent l'influence des coopérants français sur l'appareil politique ivoirien. Ceux-ci œuvrent aux niveaux les plus élevés de l'administration et occupent des postes stratégiques (conseillers présidentiels, ministériels).

Les facteurs politiques : multipartisme et tensions régionales

L'hostilité envers les étrangers a été modérée et latente jusqu'en 1990. Ceci s'explique d'une part par la relative prospérité qui caractérisait la Côte-d'Ivoire dans les années 80, ensuite parce qu'avant 1990, tous les Ivoiriens et de nombreux résidents africains étrangers militaient au sein du PDCI, le parti unique au pouvoir. De ce fait, ils devaient théoriquement épouser les positions de leur parti, même si au Congrès du PDCI en 1980, une pétition demandait des mesures restrictives en matière de migration internationale. Mais en 1990, l'avènement du multipartisme va exacerber les tensions nées de la présence des étrangers sur le sol national. Sur le plan électoral, on a assisté à une confrontation entre le Front Populaire Ivoirien (FPI), parti progressiste et le Parti Démocratique de Côte-d'Ivoire (PDCI), parti conservateur. Les élections de 1990 vont cristalliser les divergences entre le pouvoir et l'opposition au sujet des étrangers. En 1990, le PDCI a permis aux étrangers de prendre part aux élections présidentielles et législatives, ce qui a contribué à son écrasante victoire. L'opposition a vigoureusement dénoncé la participation des étrangers aux élections et l'a présentée comme une ingérence dans les affaires intérieures de la Côte-d'Ivoire. Encore aujourd'hui, la politique migratoire est dénoncée par l'opposition comme la racine des maux dont souffre le pays. Ce débat a incontestablement instauré un sentiment de malaise au sein des communautés étrangères et détérioré leurs relations avec les Ivoiriens. Si l'État ivoirien a longtemps affirmé son libéralisme en matière de migration et si aujourd'hui encore ce courant n'a pas totalement disparu, il est incontestable que la montée d'un sentiment nationaliste, alimenté par la crise économique et politique, a progressivement contraint l'État à adopter une politique migratoire plus restrictive.

Les disparités régionales et la répartition spatiale de la population ont joué dans le même sens. En 1978, les revenus monétaires régionaux étaient répartis de la façon suivante : 11,8 % pour les régions de savane et 88,2 % pour les régions de forêt (Plan 1981-85). La prééminence des régions forestières s'explique par la présence de la ville d'Abidjan qui a réalisé à elle seule, en 1978, 51,6 % du revenu national, 90 % de la valeur ajoutée du commerce et 80 % de celle du secteur secondaire. En tant que principale liaison avec l'extérieur, Abidjan était vitale pour l'économie nationale et a bénéficié de certaines faveurs de l'État, notamment en matière de budget d'équipement (147 milliards de francs CFA en 1980). Pourtant la prééminence des régions de forêt est aussi liée au dynamisme de l'agriculture de rente : en 1978, la zone rurale forestière a réalisé 21,7 % du revenu national, soit plus que toutes les régions de savanes réunies (rurale et urbaine). Le partage de la richesse nationale se fait donc au profit de la zone de forêt, dont le niveau de vie est huit fois supérieur à celui de la zone de savane. Or la zone de forêt concerne le Sud, avec des débordements dans l'Ouest, le Centre-Sud, et l'Est. La zone de savane en revanche s'étend à tout le Grand Nord et à une grande partie du Centre.

Ces disparités économiques régionales ont des implications politiques importantes et multiformes. Elles sont d'abord un facteur de dissension entre les peuples du Nord et le pouvoir central d'Abidjan. Pour les peuples du Nord, le retard de leur région n'est pas le seul fait d'une nature stérile et improductive. Il est la conséquence des choix idéologiques et économiques de l'État ivoirien qui, en affirmant la primauté de l'économie de plantation a écarté les régions de savane de la dynamique économique. En effet, la valorisation de l'économie de plantation, l'orientation des investissements vers le Sud et les mouvements migratoires qui en ont résulté ont eu pour conséquence de déclencher une véritable hémorragie dans la force de travail du Nord où on enregistrait un taux d'émigration de 3,3 % en 1988. Parallèlement, des éleveurs Burkinabé, Maliens et Nigériens ont émigré par milliers vers le Nord ivoirien avec plus de 130 000 zébus, après la terrible sécheresse de 1970. Cette immigration a été très mal acceptée par les populations locales car elle s'est traduite par la confrontation entre deux modes de vie, agricole et pastoral. A plusieurs reprises, les agriculteurs ont attaqué des campements d'éleveurs pour se venger de la destruction de leur récolte, en particulier en 1974 et 1980-81 dans la région de Boundiali où il y a eu mort d'hommes. Ainsi, à travers la dénonciation du modèle de développement de la Côte-d'Ivoire, c'est en partie la politique migratoire de l'État ivoirien qui est remise en question par les peuples du Nord.

L'opposition à la politique migratoire n'est pas le seul fait des peuples du Nord. Elle émane aussi des peuples forestiers, en particulier de ceux de l'Est, qui ont pourtant le plus profité des opportunités offertes par l'économie de plantation. La région Est, et plus précisément le Sud-Est, qui est la première région à avoir connu l'économie de plantation a très tôt constitué une zone d'immigration. Celle-ci a été d'abord bien acceptée par les peuples de l'Est, les Agni, car elle s'est traduite par le développement rapide de l'arboriculture. Puis, ils ont progressivement pris conscience que la cession de la terre aux étrangers était préjudiciable à leurs intérêts, et ils se sont efforcés de restreindre leurs relations avec l'extérieur en s'appuyant sur les droits coutumiers. L'opposition des Agni à

la migration ne s'explique pas forcément par des sentiments xénophobes. Elle se fonde sur une réalité économique : la pression sur la terre. En 1975, le taux d'utilisation du sol était de 47 % dans la zone de forêt et en 1985, il a atteint 74 %. Ainsi, la forêt ayant pratiquement disparu dans l'Est, les possibilités de créer de nouvelles plantations sont très limitées. Or, comme les rendements à l'hectare sont extrêmement faibles, c'est toute l'organisation politique économique et sociale qui serait menacée par la persistance de l'immigration.

La région Ouest s'est elle aussi opposée à la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire. Région de hautes montagnes et de profondes forêts, l'Ouest est longtemps resté à l'écart du développement de l'arboriculture. C'est seulement après 1960 que les migrations vers l'Ouest vont prendre de l'ampleur, animées essentiellement par les Baoulé et les Dioula. Au contraire des Agni qui maîtrisaient les techniques culturales du caféier et du cacaoyer, les Bété (les peuples de l'Ouest) n'avaient aucune expérience en la matière. Aussi ont-ils été submergés par le dynamisme des migrants à qui ils ont cédé leurs terres contre de fortes rémunérations. Mais face à la considérable richesse que l'arboriculture procurait aux étrangers et aux allogènes, les Bété se sont rendus compte de leur légèreté dans la cession de la terre et ont tenté de s'assurer le contrôle de leur patrimoine foncier. Les étrangers pour leur part, se fondant sur le fait que « la terre appartient à celui qui la met en valeur », se sont vigoureusement opposés à toute mesure tendant à les déposséder de leurs exploitations agricoles. Toutes ces revendications ont contribué à dégrader des relations déjà fort tendues. Finalement, les intellectuels de l'Ouest se rebellent en 1970 et engagent une lutte armée contre le gouvernement central, avant d'être finalement remis au pas. Outre la marginalisation politique et économique de l'Ouest, ils dénoncent la mainmise étrangère sur leurs terres.

Cependant, malgré le climat d'hostilité entre autochtones et allogènes, « *les migrations en direction de l'Ouest gagnent toujours de l'ampleur, le libéralisme de Houphouët-Boigny encourage l'installation des allogènes et accentue les pressions sur la terre et la main-d'œuvre* » (Terray, 1987 : 278).

En résumé, la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire, malgré la part prépondérante qu'elle a prise dans l'expansion de l'économie nationale, n'a en réalité jamais fait l'unanimité au sein des diverses composantes de la société ivoirienne. Les excellents résultats de l'économie lui ont permis de résister à toutes les tentatives de remise en cause. Mais à partir de 1980, face à la crise économique, les pressions internes et externes ont obligé l'État ivoirien à réviser ses positions en matière de migration et à mettre en œuvre une nouvelle politique, dite de « répartition de la population ».

LA POLITIQUE DE RÉPARTITION DE LA POPULATION

Confronté à la crise de l'économie de plantation, à l'exode rural et à la persistance des disparités régionales, l'État ivoirien révisé à partir de 1980 sa politique économique au profit de l'agriculture vivrière. Alors que le lieu privilégié de la culture vivrière est la savane, cette dernière voit sa population vieillir et diminuer sous le coup de l'émigration. L'intervention de l'État a pour objectif de

rééquilibrer la répartition de la population sur le territoire national. Les mesures prises ont trait à la migration interne et à la migration internationale.

Migrations internes : décentralisation et retour à la terre

L'objectif en matière de migrations internes est de freiner l'exode rural, de réorienter le courant migratoire du Sud vers le Nord et le Centre.

Pour corriger le déséquilibre entre le Sud et l'intérieur du pays, une politique de décentralisation est mise en œuvre. Elle consiste à créer des centres de décision politiques et économiques dans les villes de l'intérieur. L'objectif à terme est de faire naître des pôles de développement susceptibles de maintenir la population à l'intérieur du pays et même d'engendrer des mouvements de retour du Sud vers le Nord et le Centre. Dans cette optique, le gouvernement a procédé en 1980 à un nouveau découpage administratif du territoire. Les départements ont été divisés en communes et celle-ci exercent plusieurs prérogatives et responsabilités qui relevaient jusqu'alors du pouvoir central : la perception des taxes sur les marchés, une contribution importante à la construction d'école, d'hôpitaux, et l'animation, l'organisation et la promotion des jeunes. La commune a donc une relative autonomie par rapport au pouvoir central. Elle est dirigée par un conseil municipal élu par le peuple et présidé par un maire.

Cette décentralisation administrative est en réalité le soubassement d'une politique de décentralisation économique. En effet, face à la disparité entre le monde rural et la ville, entre les zones de forêt et de savane, le gouvernement se trouve dans l'obligation de tout mettre en œuvre pour parvenir à un plus juste partage de la richesse nationale. Certes, les autorités politiques ont très tôt pris conscience de cette situation d'inégalité (Loi Plan 1967-1970) et ont tenté de l'enrayer en mettant sur pied un ensemble d'organismes : FRAR (Fonds Régionaux pour l'Aménagement Rural), ONPR (Office National pour la Promotion Rurale), ONFP (Office National pour la Formation Professionnelle), GVC (Groupement à Vocation Coopérative) etc. Mais c'est à partir de 1980 qu'une politique volontariste de lutte contre les disparités régionales s'est affirmée (Plan 1981-85). Dans cette optique, les instruments antérieurs de la politique rurale (FRAR, ONPR) sont renforcés. Pour faciliter les interventions des FRAR, la Côte-d'Ivoire est divisée en huit régions, dites « Régions FRAR ». L'Objectif assigné à chaque FRAR est d'améliorer l'équipement collectif des populations rurales afin qu'elles renoncent à améliorer leur situation en migrant dans les centres urbains. En plus des fonds d'État, les FRAR sont alimentés par la contribution financière des populations locales fixée selon le niveau de vie de chaque région. Son champ d'action s'étend aussi bien à l'agriculture qu'à l'habitat et à la santé. Les résultats des FRAR ont été mitigés car ils ont été confrontés à un manque de moyens concomitant à la dégradation des comptes de l'État et à l'appauvrissement des ménages ruraux. Notons que cette « communalisation » est cohérente avec la volonté de l'État de se désengager des investissements publics dans une logique d'ajustement structurel.

Deuxièmement, l'objectif de redistribution de la population s'appuie sur des mesures favorisant le retour à la terre. Celles-ci s'adressent de prime abord aux jeunes. L'exode rural affecte en effet essentiellement la population jeune, qui

forme dans les villes des masses de chômeurs alors que la force de travail du monde rural s'amenuise et vieillit, menaçant la production agricole. Dès lors, la politique de retour à la terre permet de faire d'une pierre deux coups : d'une part elle décongestionne le marché du travail urbain et d'autre part elle ravive la force de travail rurale. Outre les FRAR, l'État a eu recours à d'autres organismes, dont l'ONPR pour soutenir sa politique rurale. La politique de retour à la terre consiste à aider les jeunes à s'installer à la campagne et à s'adonner à l'agriculture et à l'élevage. La première phase de cette action consiste à donner une formation professionnelle aux jeunes ruraux et aux jeunes citadins rejetés par le système scolaire, qui permette de maîtriser les techniques culturelles modernes et les techniques de gestion. Une fois leur formation terminée, les jeunes sont pris en charge par les organismes intéressés par le monde rural (Ministère de l'agriculture, Ministère du développement rural, ONPR, FRAR), qui leur procurent des ressources financières, des machines agricoles et surtout leur facilite l'accès à la terre. Les négociations pour l'accès des jeunes à la terre sont menées par les élus locaux (députés, maires) en collaboration avec l'administration (préfets, sous-préfets) et les experts du Ministère de l'agriculture. Ceux-ci se sont heurtés aux chefs traditionnels, qui manifestent beaucoup de réticences à céder leurs terres à des jeunes, car ils perdent l'instrument de leur pouvoir et de leur puissance, ce qui est inadmissible dans des sociétés régies par le droit d'aînesse. Aussi les organismes chargés de la promotion des jeunes ont-ils rencontré beaucoup de difficultés à procurer les jeunes les terres indispensables à leur installation.

Mais les difficultés liées à l'accès à la terre ne sont pas les seuls obstacles à la réalisation de la politique de retour à la terre. Cette politique a suscité peu d'intérêt parmi la population jeune à qui elle était pourtant destinée. Pour les jeunes ivoiriens, réussir, c'est obtenir un emploi salarié en ville. Retourner à la terre, c'est étaler son échec en plein jour. Ensuite les intellectuels ivoiriens ont, en grande partie, rejeté la politique de retour à la terre : pour eux, elle permet à l'État de masquer ses faiblesses et de se débarrasser de jeunes que la politique économique et sociale a marginalisés. Enfin elle a été confrontée à la faiblesse des capitaux et à la mauvaise utilisation des maigres ressources financières qui lui étaient allouées.

La migration internationale : la politique d'ivoirisation et le contrôle des entrées

La politique d'ivoirisation des emplois et l'instauration de cartes de séjour pour les étrangers caractérisent la nouvelle orientation en matière d'immigration internationale. En 1975, les étrangers occupaient 52,5 % des emplois et percevaient 67,5 % de la masse salariale. En 1975, le Bureau Politique du PDCI créa en son sein une commission chargée de l'ivoirisation des emplois. Deux ans plus tard, en 1977, le gouvernement institua un Ministère de l'ivoirisation et promulgua en 1978, une charte de l'ivoirisation. Toutes ces mesures s'inscrivaient dans le cadre d'une stratégie visant à assurer la primauté en matière d'emploi aux nationaux. Dans l'ensemble cette politique a moyennement réussi puisque le taux d'ivoirisation est passé de 58,4 % en 1975 à 64,3 % en 1985 (Centrale des Bilans, 1975, 1980, 1985, cité par Schneider, 1992 : 147). Mais une analyse par filière d'activité révèle des inégalités d'ordre qualitatif entre Ivoiriens et étrangers, comme le montre le tableau suivant.

**TABLEAU 2 : Ivoirisation de l'emploi par filière
et par hiérarchie professionnelle 1975-85
Secteur privé et semi-public, en pourcentage**

	1975	1980	1985
ADMINISTRATION ET COMMERCE			
Cadres et assimilés	49,5	60,1	69,2
Employés	74,7	81,1	81,2
Moyenne de la filière	68,7	75,9	77,8
TECHNIQUES INDUSTRIELLES			
Cadres et assimilés	52,2	58,8	73,8
Ouvriers et assimilés	55,5	59,7	57,7
Moyenne de la filière	55,3	59,6	59,1
MOYENNE TOTALE	58,4	63,6	64,3

Source : Centrale des Bilans, 1975, 1980, 1985. Cité par Schneider.

En 1985, les nationaux occupaient 77,8 % des emplois de la filière « administration et commerce » contre 59,1 % pour la filière « techniques industrielles ». L'ivoirisation concerne essentiellement les emplois administratifs au détriment des emplois industriels, ce qui traduit l'insuffisance de la formation scientifique et technique en Côte-d'Ivoire. Par ailleurs, entre 1975 et 1980 l'ivoirisation a vigoureusement progressé, passant de 58,4 % à 63,6 % puis s'est tassée entre 1980 et 1985, progressant d'à peine un point. Ce tassement est lié à la crise économique qui a engendré des licenciements massifs et la dissolution des sociétés d'État.

Le contrôle de l'entrée des étrangers en Côte-d'Ivoire a été également mis en œuvre pour réguler la migration internationale. En 1991, le gouvernement ivoirien a décidé d'imposer un visa d'entrée et une carte de séjour aux étrangers. Une telle mesure étant contraire aux principes des accords internationaux de libre circulation, la Côte-d'Ivoire, dans le souci de montrer qu'elle n'a pas totalement rompu avec l'esprit de ces accords, a réservé un traitement de faveur aux ressortissants des pays membres de la CEDEAO : ces derniers ne payent que 10 000 francs CFA pour obtenir leur carte de séjour, contre 50 000 francs pour les autres étrangers. L'instauration de la carte de séjour a créé un malaise au sein de la population étrangère, en particulier chez les Maliens et les Burkinabé, qui ont participé d'une manière décisive au miracle ivoirien et ont massivement contribué à la victoire du PDCI en 1990. Ils se sentent refoulés par un pays à qui ils ont tout donné : ils pensent avoir été utilisés, puis rejetés par les Ivoiriens. Pour autant, l'instauration de la carte de séjour n'a pas contribué à réduire les migrations vers la Côte-d'Ivoire. Elle n'a fait que compliquer les démarches administratives des migrants et surtout elle a donné une nouvelle impulsion à la migration clandestine.

CONCLUSION

Dans le but de canaliser les mouvements migratoires vers le Sud de la Côte-d'Ivoire, l'État a facilité les conditions d'installation des migrants dans la zone forestière. En particulier, en maniant un instrument juridique (la loi foncière) il leur a procuré des terres indispensables à l'exercice de leur activité. On peut alors parler d'une relative réussite de la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire car l'objectif de l'État (peupler la zone forestière) a été atteint. Bien mieux, la migration vers le Sud a permis à la Côte-d'Ivoire de bâtir l'économie la plus puissante d'Afrique Noire, après celle du Nigéria. Mais il est vrai au prix d'un très lourd endettement. Celui-ci, on l'a vu, a ultérieurement eu une conséquence en retour sur la politique migratoire, puisque le plan d'ajustement structurel a conduit parmi d'autres facteurs, à remettre en cause la politique volontariste de l'État. L'économie de plantation a permis de distribuer des sommes d'argent considérables aux planteurs ivoiriens, mais aussi aux travailleurs étrangers et aux populations urbaines de Côte-d'Ivoire. Mais cette réussite a généré au fil des ans une situation propre à remettre en cause le développement socio-économique de la Côte-d'Ivoire. En effet, le libéralisme foncier a provoqué des oppositions, parfois violentes, de la part de certaines composantes de la population ivoirienne qui s'estimaient envahies par les vagues migratoires. Parallèlement, la zone de savane s'est littéralement vidée de sa force de travail (en particulier dans le Nord), laissant planer une menace certaine sur l'équilibre alimentaire et démographique de la Côte-d'Ivoire. Dans la zone de forêt même, la migration a généré des situations perverses. L'objectif gouvernemental était de canaliser les courants migratoires vers les zones rurales. Or pour les travailleurs immigrés cette émigration n'a souvent été qu'une étape préalable à une insertion en milieu urbain où elle a alimenté un chômage déjà important. Du coup, la zone rurale perd une bonne partie de la force de travail dont elle a pourtant cruellement besoin.

Par ailleurs la politique de répartition de la population n'a pas réussi, après plus d'une décennie, à ralentir le rythme des mouvements migratoires des régions de savane vers le Sud ivoirien, ni à vaincre l'exode rural. Et cela, malgré un nombre impressionnant des mesures dont les plus significatives ont été une décentralisation administrative et une politique de retour à la terre. La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire a donc été incapable de réguler les mouvements migratoires qui affectent le pays, d'autant que la constitution de grands complexes sucriers en zone de savane n'a eu qu'un succès mitigé.

Une telle inefficacité est liée à un ensemble de facteurs. Les outils d'intervention utilisés pour agir sur la population sont inadaptés par rapport aux objectifs fixés et au contexte politique et économique de l'Ouest Africain. Par exemple, dans le cadre des accords entre la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta, les offices de la main-d'œuvre des deux pays, qui étaient chargés d'organiser les migrations vers la Côte-d'Ivoire, se sont singularisés par beaucoup de lenteurs et de tracasseries administratives. Mais l'élément le plus déterminant dans l'échec de la politique migratoire de la Côte-d'Ivoire est la pensée directrice sur laquelle repose cette politique. Celle-ci est fondamentalement économique : il s'agit de procurer à l'économie la force de travail indispensable à son épanouissement.

Les migrations doivent donc répondre à des impératifs strictement économiques. Une telle inefficacité s'explique, selon nous, par la complexité des facteurs en interaction. Dans une conjoncture favorable, la politique des migrations, tant internes qu'internationales, qui est fondamentalement économique peut être considérée comme un succès. Mais on peut se demander si ce succès ne s'explique pas, précisément par le fait que la politique ne va pas à l'encontre des tendances d'une économie qu'elle ne fait qu'accompagner. La dernière partie de l'étude montre que lorsque la situation économique se dégrade, l'inefficacité de la politique devient patente : les facteurs politiques et socio-culturels réduisent alors la marge de manœuvre du gouvernement : échec des conventions internationales, en raison des intérêts conflictuels des États, revendications nationalistes ou ethno-régionales, impossibilité de freiner l'exode rural, conflit entre un droit coutumier sur le sol et une législation qui correspond à une toute autre logique, celle de la mise en valeur de la terre.

Notes et références bibliographiques

- AMIN (S.). *Les migrations contemporaines en Afrique de l'Ouest*, Oxford, Oxford University Press, 1974.
- AUBERTIN (C.). *Histoire et création d'une région sous-développée : le Nord Ivoirien*, Abidjan, ORSTOM, 1980.
- BROU (K.). *La politique de population de la Côte-d'Ivoire en matière de migration*. DEA de Démographie sociale, Université Paris V, 1992.
- CÔTE-D'IVOIRE : Plan, Economie et Finances (Ministère du) :
- La Côte-d'Ivoire en chiffres, 1980-81, Paris, Société Africaine d'Édition, 1981.
 - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1976-80.
 - Plan quinquennal de développement économique, social et culturel, 1981-85.
- DENIEL (R.). *De la savane à la ville. Essai sur la migration des Mossi vers Abidjan et sa région*, CASHA, Aix-en-Provence, 1967.
- DENIEL (R.). Mesures gouvernementales et/ou intérêts divergents des pays exportateurs de main-d'œuvre : Haute-Volta et Côte-d'Ivoire, in Samir Amin (ed.), *Modern migrations in western Africa*, Oxford University Press, London, 1974.
- FAURÉ (Y.-A.) et MÉDAR (J.-F.). *Etat et bourgeoisie en Côte-d'Ivoire*. Karthala, Paris, 1982.
- FRATERNITÉ MATIN, 13 décembre 1993, n° 8753, page 4.
- HOUPOUËT-BOIGNY (F.). V^e Congrès du PDCI, Abidjan, 1980.
- KOUAMÉ (A.). *De la pénurie à la sous-utilisation de la main-d'œuvre : un essai sur la problématique des ressources humaines en Côte-d'Ivoire*. Université de Montréal, PHD, 1988.
- LEY (A.). *Le régime domanial et foncier et le développement économique de la Côte-d'Ivoire*, Bibliothèque Africaine et Malgache, Paris, 1972.
- MINISTÈRE (FRANÇAIS) DES RELATIONS EXTÉRIEURES. *Côte-d'Ivoire, analyse et conjonctures*, Paris, décembre 1982.
- PANTOBE (O.). *Population et développement en Côte-d'Ivoire*, séminaire de recherche, Agboville, 1985.
- RICCA (S.). *Migrations internationales en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1990.
- SCHNEIDER (H.). *Ajustement et équité en Côte-d'Ivoire*, OCDE, Paris, 1992.
- TERRAY (E.). *L'Etat contemporain en Afrique*, L'Harmattan, Paris, 1987.
- ZANON (B.). L'effet conjugué de la croissance démographique et de la crise économique sur certains aspects sociaux de la vie en Côte-d'Ivoire, colloque en *croissance démographique et stratégie de développement en Afrique*, Abidjan, 26-27-28 novembre 1991.

La politique migratoire de la Côte-d'Ivoire

Kouadio BROU et Yves CHARBIT

Cet article traite de la politique des migrations internes et internationales, spécialement de ses déterminants, instruments et facteurs. Les auteurs démontrent qu'elle a été un moyen de procurer des travailleurs à l'agriculture ivoirienne. Ils identifient des facteurs démographiques, économiques et historiques. Puis ils analysent la migration interne en mettant l'accent sur les instruments utilisés, la politique régionale de l'emploi et la législation foncière et domaniale. Quant à la migration internationale, elle repose sur les conventions liant la Côte-d'Ivoire et la Haute-Volta ou la Côte-d'Ivoire et la France. Enfin, les tendances les plus récentes sont examinées : les politiques migratoires interne et internationale ont évolué sous la contrainte de la crise politique et économique des années 1980. Les auteurs concluent que la politique est inefficace dans la mesure où elle a été incapable de réguler les flux migratoires.

The Migration Policy of Côte-d'Ivoire

Kouadio BROU et Yves CHARBIT

This paper deals with the policy of internal and international migrations especially its determinants, instruments and results. The authors demonstrate that it was a means to provide workers for Ivorian agriculture. They identify, demographic, economic and historical factors. Then they analyse internal migration with special emphasis on the instruments used, selective regional allocation of jobs and passing of landholding rights. As for international migrations, conventions linking Côte-d'Ivoire and Haute-Volta or Côte-d'Ivoire and France are examined. Finally, the most recent trends are examined : internal and international migration policy evolved under the constraints of the economic and political crisis at the 1980's. They conclude that this policy was inefficient because it was unable to regulate migratory flows.

La política migratoria de la Côte-d'Ivoire

Kouadio BROU et Yves CHARBIT

Este artículo trata de la política de las migraciones internas e internacionales, y especialmente de sus determinantes, instrumentos y factores. Los autores demuestran que esta política ha sido un medio de abastecimiento de trabajadores para la agricultura de la Côte-d'Ivoire. Ellos identifican factores demográficos, económicos e históricos. Luego analizan la migración interna insistiendo sobre los instrumentos utilizados, la política regional del empleo y la legislación de bienes raíces y patrimoniales. Por lo que se refiere a la migración internacional, esta se basa en las convenciones establecidas entre la Côte-d'Ivoire y el Alto Volta o entre la Côte-d'Ivoire y Francia. Finalmente, se examinan las tendencias más recientes : las políticas migratorias interna e internacional han evolucionado como consecuencia de la crisis política y económica de los años 80. Los autores concluyen que la política es ineficaz, dado que ha sido incapaz de regular los flujos migratorios.

Les modèles migratoires soninké et poular de la vallée du fleuve Sénégal

Sadio TRAORE

En cette fin du XX^e siècle, l'Afrique est en proie à un processus de changement socio-économique rapide. Au plan économique, l'application de réformes à travers les programmes d'ajustement structurel se généralise, conséquence de l'échec des options et des stratégies en matière de développement socio-économique héritées de la colonisation. L'élan d'enthousiasme suscité, à l'aube des indépendances, par la planification du développement socio-économique a laissé place à la désillusion. Dans l'ensemble, le bilan économique est désastreux. Selon Amin (1990 : 13), la croissance du PIB par tête pour l'ensemble des économies africaines n'a été que de 1,3 % par an au cours de la décennie 1960, de 0,8 % pendant la décennie suivante. Elle descendra à moins de 0,8 % dans les cinq premières années de 1980. Ainsi, non seulement la croissance, tant espérée, du produit national a été très limitée, mais sa répartition n'a privilégié que quelques couches au détriment de la majorité de la population. Au plan démographique, après les conséquences néfastes de la traite esclavagiste, la croissance de la population s'accélère, grâce aux actions sur les grandes endémies amorcées sous l'occupation coloniale et poursuivies après les indépendances. Ainsi pour la région sahélienne, on est passé de près de 15 millions d'habitants en 1950 à quelque 44 millions d'âmes en 1991. Selon une étude prospective (OCDE, 1988), cette tendance se poursuivra en raison du niveau élevé de la fécondité. Au plan conjoncturel, la dégradation des pâturages, la diminution de la fertilité des sols et l'avancée du désert agissent sur des systèmes de production demeurés traditionnels et dont la vulnérabilité ne permet guère de répondre aux besoins d'une population croissante.

C'est dans ce contexte socio-économique et écologique que s'inscrit la dynamique migratoire sahélienne d'aujourd'hui. Malheureusement, bon nombre d'analyses de cette migration, omettent souvent de la situer dans ce contexte évolutif ou du moins si elles le font, le recul se fait rarement au-delà de la période coloniale. Autrement dit c'est la prééminence de la colonisation d'une part et celle de l'évolu-

tion structurelle des économies nationales d'autre part qui font surtout école. A cela s'ajoute une vision qui consiste à allouer au contexte socio-économique précolonial une forme de migration dite « traditionnelle » en rupture par rapport aux nouvelles formes de migration observées sous la colonisation. En somme, il s'agit d'une approche globalisante qui ne permet pas d'appréhender la migration différentielle. L'alternative à une telle approche consiste d'une part, à une régionalisation de l'histoire migratoire et d'autre part, à un approfondissement de l'analyse qui tienne compte des spécificités ethno-culturelles des groupes. Cet article tente de montrer comment, à partir de leurs expériences historiques différentes, deux groupes peuvent non seulement s'intégrer différemment dans le processus migratoire mais aussi, par des stratégies qui leur sont propres, adopter des modèles spécifiques de migration.

L'étude porte sur la Vallée du fleuve Sénégal, précisément sur cette partie que se partagent le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Région à très forte émigration, la Vallée a joué un rôle historique par l'attrait qu'elle exerçait en raison de ses potentialités économiques. De ce fait, elle fut le lieu de brassage de populations venus d'horizons divers. Ayant été l'objet de préoccupations constantes depuis la période coloniale, le développement économique de la Vallée semble lié aujourd'hui à la réussite d'un vaste projet d'aménagement hydro-agricole qui implique les trois pays. Notre analyse s'appuie d'une part sur les données des archives coloniales et des monographies socio-historiques et anthropologiques, d'autre part sur des données plus récentes collectées par l'enquête migration de la Vallée du fleuve Sénégal de 1982. Cette enquête, de type rétrospectif a porté sur un échantillon de 12 500 individus, répartis entre 1 028 ménages⁽¹⁾. Son univers, déterminé indirectement par un premier volet de l'opération en France auprès des émigrés en région parisienne essentiellement, est constitué des départements de Bakel et Matam au Sénégal ; des régions de Sélibaby et Gorgol en Mauritanie et des cercles de Kayes et Yélimané au Mali. L'échantillon a été stratifié suivant l'importance des représentants des villages tel qu'il apparaît dans l'échantillon de France. Ainsi, la première strate comprend tous les villages de l'échantillon de France dont le nombre d'émigrés est supérieur ou égal à 20 ; la seconde strate regroupe les villages de moins de 20 représentants dans l'échantillon de France et la troisième strate est constituée des villages n'ayant pas de représentants dans l'échantillon de France. Le tirage de l'échantillon des villages (premier niveau) est suivi de celui des concessions (second niveau). Le nombre de questionnaires utilisés est de cinq : un questionnaire village, un questionnaire ménage, deux questionnaires individuels (homme, femme de 15 ans et plus) et un questionnaire chef de ménage. Ce sont les questionnaires ménages et individuels homme qui seront utilisés dans cette analyse⁽²⁾.

Il convient de rappeler, en ce qui concerne la qualité des données, les problèmes classiques de sous-estimation des jeunes (notamment les filles) et de vieillissement des femmes auxquels s'ajoutent ceux relatifs à l'âge pour lequel on a identifié une forte attraction des chiffres 0 et 5. Il est malheureusement difficile de cerner statistiquement l'effet de ces erreurs sur les résultats.

CADRE THÉORIQUE D'ANALYSE

Dans quelle mesure l'appartenance à un groupe ethnique explique-t-elle les schémas migratoires que l'on observe dans la Vallée ? Cette interrogation renvoie à une dimension ethno-culturelle qu'il convient d'inclure comme niveau d'analyse de la migration sahélienne (Traoré, 1992). Cette démarche peut se justifier par le fait que, conformément au point de vue de Gurvitch (1967), toute conduite collective est entourée d'un univers d'idées et de valeurs qui l'entretiennent. La migration en temps que conduite collective procède de la même logique. Or cet univers d'idées et de valeurs est caractéristique de tout groupe. Il découle de sa culture ; culture que Melville (1967) définit par une des trois dimensions de la vie humaine⁽³⁾ et qui, pour Taylor (1871), est ce tout complexe qui comprend les connaissances, les croyances, la morale, les lois, les coutumes, etc., que l'homme acquiert en tant que membre d'une société. Nous en retenons le mode de vie dont certains aspects permettent d'identifier une société. Il s'agit par exemple de la nature des activités de subsistance, la forme donnée aux structures de parenté, d'alliance ou à la famille, la philosophie de la vie, le système de sanction et d'idéaux, le langage, etc.

Nous avons choisi le concept d'ethnie, pour opérationnaliser cette dimension culturelle. Or, l'ethnie est un concept controversé, multidimensionnel et très dynamique⁽⁴⁾. Face à la diversité de ses définitions, nous avons opté pour un critère facilement opératoire : la langue maternelle. Certes la langue ne suffit pas à définir l'ethnie pas plus qu'à produire l'ethnicité. Ceci est d'autant plus vrai qu'on ne choisit pas sa langue maternelle et que l'on peut s'approprier une autre langue qui fasse de soi le porteur du discours et des transformations de sa langue maternelle. Mais puisque la communauté de langue est une réalité concrète qui unit les individus par une chaîne de discours, une appréhension et une traduction commune du réel, tout en les identifiant à une origine actualisable, elle constitue de notre point de vue l'élément d'une unité sociale.

Par ailleurs, la recherche de facteurs socio-historiques pouvant expliquer la migration différentielle, à travers une lecture de l'histoire des groupes, amène nécessairement à prendre en compte leurs appellations. Les Soninké et les Poular, désignés par les langues qu'ils parlent, représentent deux ethnies bien distinctes de la région. Chacune s'identifie à une histoire fort bien ancrée dans les mentalités que rapportent d'un côté la tradition orale, et de l'autre l'historiographie africaine.

En définitive, nous définissons le groupe ethnique par l'autoconscience d'une identité propre dont l'ethnonyme est l'expression externe. Cette identité est fondée historiquement sur des réalités économiques, sociales, linguistiques, etc.

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE L'ÉMIGRATION DANS LA VALLÉE DU FLEUVE SÉNÉGAL

L'émigration dans la Vallée du fleuve Sénégal a fait l'objet de nombreuses études parmi lesquelles on note celles de Diop (1965), de Kane et Lericollais (1975), de Adams (1977), de Weigel (1983), de Delaunay (1984) de Minvielle (1976, 1985). La plupart relèvent l'ancienneté de l'histoire migratoire en relation avec un long

processus de destructuration et de restructuration socio-économique. Pour parler de la période coloniale, on note que l'arrivée des Européens à partir du XV^e siècle, confère à la région les fonctions d'un espace commercial stratégique, à cheval sur les grands axes de l'ancien commerce transsaharien. Après la conquête, l'administration coloniale s'installe. Les mesures coercitives imposées aux populations (travaux forcés, impôts payés en numéraires, etc.) contribuent à la genèse des migrations saisonnières. L'émancipation des esclaves, dans les années 1900, amplifie le phénomène. Les témoignages des archives montrent que les zones sont différemment touchées. En milieu soninké (Haute-Vallée) les premiers départs sont signalés vers les années 1900 ; au Fouta en milieu poular (Moyenne-Vallée), jusque vers 1910, les mouvements de population déclenchés par les mesures coloniales se sont limités à des fuites devant les campagnes de recrutement militaire. Ce n'est que vers 1925 que l'alternance des mauvaises récoltes en conjonction avec l'augmentation des taux d'impôt déclenchent des départs pour la recherche du numéraire.

Quelle que soit son ampleur au niveau de chacune des sous-régions, l'émigration de la Vallée, au temps de l'administration coloniale, prenait essentiellement les directions suivantes : la Gambie, les régions rurales sénégalaises du Sine et Saloum, les zones urbaines dont Dakar et Saint-Louis⁽⁵⁾, puis la France à partir des années 1960.

Parmi les facteurs qui expliquent cette réorientation, la récession des années 1930, avec l'effondrement des cours de l'arachide, a eu pour conséquence de rendre la rémunération du travail « navétane » moins concurrentiel par rapport aux emplois urbains (Suret-Canale, 1962). Le mouvement vers la France ne se dessine véritablement qu'après la seconde guerre mondiale, particulièrement dans les années 1950, quand la France met en place sa politique d'industrialisation d'après-guerre (Samuel, 1978). Ce mouvement sera facilité par l'installation des premières colonies d'émigrés (Diarra, 1968), à la suite de la levée, après la guerre, de l'interdiction de dépasser le Banc d'Arguin (au large de la Mauritanie) qui frappait les matelots africains noirs travaillant sur les bateaux français. L'émigration à destination de la France connaîtra un développement inattendu dans les années soixante, à la faveur de deux facteurs principaux. En 1960 la France signe avec ses anciennes colonies du Mali, de la Mauritanie et du Sénégal une convention permettant aux ressortissants de ces pays de rentrer librement en France. Ensuite, en prévision de l'indépendance de l'Algérie, le patronat français a facilité la venue des travailleurs africains noirs en guise de main-d'œuvre de substitution (Diarra, 1968).

Malgré son ampleur et l'action qu'elle exerce sur toutes les sociétés, l'émigration de la Vallée n'a pas la même profondeur historique ni la même ampleur partout. L'étude de Diarra qui relève des causes à la fois politiques, économiques et psychologiques, souligne que les Soninké et les Poular constituent en fait les principaux artisans de ce courant vers la France. Lericollais et Vernière (1975) ajoutent aux causes économiques la pression démographique et évaluent l'importance des prélèvements : entre 32 et 40 % de la population active chez les Soninké et 23 % chez les Poular. Manchuelle (1989), sans donner de chiffres, note que le groupe soninké possédait jusqu'en 1962 les plus forts taux dans les flux en destination de la France.

Les structures économiques introduites par le capitalisme marchand à travers la traite et la conquête coloniales, ont fondamentalement été les causes premières de la migration de travail. Mais l'appartenance des Soninké et des Poular à des zones excentrées par rapport aux centres des activités économiques coloniales ou postcoloniales, n'explique en rien le fait qu'ils en soient affectés différemment ou qu'ils aient développé des modèles migratoires spécifiques. C'est à partir de la lecture de l'histoire spécifique de ces groupes que nous voyons émerger le rôle de facteurs indépendants des contraintes de la pénétration coloniale.

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA MIGRATION SONINKÉ

L'historiographie identifie le grand empire du Ghana au Wagadu de la tradition orale soninké. Sous cet empire une couche commerciale s'est développée. Son évolution est décrite par les historiens, depuis la décadence du Ghana jusqu'à la pénétration coloniale (Rivière, 1977 ; Bathily, 1989). La position charnière de la Haute-Vallée, de même que la consolidation de la dynastie des Bacili, depuis la chute du Ghana, feront des marchands soninké, les principaux intermédiaires pendant la traite atlantique. C'est cette tradition commerciale articulée à une pratique importante de l'esclavage qui spécifie la migration soninké par rapport à ses voisins, notamment les poular.

Le développement de l'économie marchande au Sahel semble s'être fait parallèlement à l'édification des empires. L'Islam a été identifié comme un des facteurs importants d'expansion de cette économie. L'historiographie africaine décrit le Sahel précolonial par son dynamisme commercial, attesté par la présence de villes marchandes (Dienne, Tombouctou, Sinsani, Niamina, etc.) ; par l'organisation de circuits commerciaux et par la présence de marchandises-étalon (Meillassoux, 1986). Ce dynamisme commercial soulève la question fondamentale de l'émergence d'une couche de commerçants, en soninké les *Jula*, de sa dispersion à travers toute l'Afrique Occidentale⁽⁶⁾. Delafosse (1916), relie le développement de cette couche marchande dans la région sahélienne à la décadence de l'empire du Ghana. Les Soninké qui proviennent de cet empire, seraient à l'origine de l'expansion du commerce au Soudan Occidental. Sa thèse est corroborée par Perinbam (1974), qui cite Ibn Batouta. Celui-ci situe l'apparition d'une couche de commerçants de longue distance vers le milieu du XIV^e siècle, identifiée comme étant les proto-*Jula* parlant la langue soninké. Curtin (1975 : 69), décrivant la dispersion des *Jula* en Afrique de l'Ouest fait allusion à un mouvement nord-sud composé de soninké de l'ancien Ghana. Ce mouvement s'est transformé en plusieurs diasporas dont certaines ont adopté d'autres noms ou d'autres cultures. Perinbam (1974 : 680), s'appuyant sur la tradition orale, les données linguistiques et ethnographiques, montre que les *Jula* qui parlent aujourd'hui la langue mandingue, ont une origine Soninké. Après la chute du Ghana et lorsque le commerce à longue distance est devenu une base de consolidation des empires, soutient-il, l'empire du Mali fit des concessions aux proto-*Jula* qui vont étendre leurs entreprises dans tout le Soudan. Cette période a favorisé leur « mandinguisation ». Ceux qui émigrèrent des régions soninké ont renforcé leurs caractéristiques mandingues ou ont complètement changé de langue, qu'ils soient restés dans les zones d'influence de l'empire du Mali ou qu'ils en soient sortis⁽⁷⁾.

Quoi qu'il en soit, on peut constater que le terme *Jula* est synonyme de *jaala*, employé sous forme composée pour désigner une personne qui quitte temporairement son lieu habituel de résidence pour exercer dans un autre une activité artisanale et/ou de vente ambulante. La référence des deux termes à l'activité marchande ne peut être fortuite. Abstraction faite de l'hypothèse du développement d'une couche marchande par un accident de l'histoire ou par une prédisposition d'un groupe particulier, la société soninké précoloniale, caractérisée par la faiblesse de l'autorité politique centrale, favorisait le développement de l'activité commerciale (Manchuelle, 1989). La compétition entre les familles aristocratiques se basait sur la richesse, le clientélisme et le contrôle de la main-d'œuvre.

L'activité commerciale des Soninké était associée à l'esclavage. La main-d'œuvre servile produisait du mil, des tissus que les maîtres échangeaient aux Maures contre les produits de traite tels que les barres de sel, les pièces de guinée, etc. Curtin (1975), décrivant l'ingéniosité des négriers soninké, écrit qu'ils faisaient travailler les esclaves sur des terres louées aux paysans gambiens en attendant leur « chargement ». La production ainsi obtenue permettait d'une part de surseoir à leur nourriture et d'autre part d'approvisionner les navires européens. A partir de 1780, un courant migratoire en provenance du Bundu et du Gadiaga se développe. L'objectif des migrants consiste à cultiver le mil en vue de se procurer des produits de traite comme le sel marin qu'ils partent échanger au Bambouk contre de l'or, ou des produits manufacturés qu'ils revendent fructueusement chez eux ou dans les pays voisins⁽⁸⁾ (Swindell, 1980 ; Manchuelle, 1989). Lorsque le commerce licite supplante la traite des esclaves et que s'instaure dans la région l'agriculture arachidière d'exportation, les Soninké seront les premiers à s'y convertir.

Le mouvement migratoire « navétane » qui s'instaure et se développe dans la Vallée et le Soudan Occidental avec la culture arachidière, tout comme les activités de laptots sur les bateaux marchands français ou encore les travaux domestiques urbains, résultent de ces voies de migration traditionnelle liée aux exigences de la société soninké où commerce et esclavage jouent un rôle important.

LES FONDEMENTS HISTORIQUES DE LA MIGRATION POULAR

Le royaume Tekrou est la plus ancienne référence du peuplement poular de la Vallée. Lorsqu'il se libéra du joug de l'empire du Mali au XVI^e siècle avec l'instauration de la dynastie des Denyanké, le Tekrou, appelé alors Fouta Tooro (Barry, 1988 ; Saint-Martin, 1970), domina la Moyenne-Vallée et consolida les bases de l'organisation socio-économique actuelle des Poular, notamment le régime d'appropriation des terres. L'avènement en 1776 de la révolution maraboutique marqua le point de départ de la densification du peuplement (importants mouvements de réfugiés et d'immigrés), en raison de la protection accordée par l'État théocratique, dans un contexte d'insécurité liée à la traite esclavagiste.

Malgré les fréquentes luttes intestines pour le contrôle du pouvoir, la préoccupation majeure de l'État théocratique fut la poursuite de l'œuvre d'islamisation. Une idéologie messianique et guerrière en découle, à laquelle s'ajoutent les valeurs pastorales antéislamiques pour déterminer une forme précoloniale de mobilité,

d'ailleurs fortement articulée avec la dynamique de peuplement. Contrairement aux Soninké, cette mobilité ne revêtra un caractère économique que beaucoup plus tard sous l'effet des contraintes coloniales et du morcellement des terres agricoles.

C'est avec l'avènement de la révolution Toorodo que s'est consolidé le régime foncier, régime complexe qui affecte la mobilité des populations⁽⁹⁾. Le système reconnaît trois catégories de propriétaires : les grandes familles Toorodo (où l'Almamy est éligible), les détenteurs de titres après investiture de l'Almamy (Ardo, Diom, Kamilinkou, Thierno, etc.) et les percepteurs de redevances ou gérants de terres appartenant à l'apanage de l'Almamy. Le partage des terres établit un certain nombre de liens, traduits par la coutume en droits reconnus, d'une part entre l'Almamy et les chefs investis, et d'autre part entre ceux-ci et ceux de leurs clans qui avaient reçu une part au moment de la mise en valeur (Kane, 1935). Les premiers propriétaires détenaient des droits dits *Diayngol* (de feu), *Levré* (de défrichage) et *Diambéré* (de hache). Ces droits étaient héréditaires donc transférables aux hommes ou à leurs agnats. En dehors de ce que la famille peut cultiver, l'ensemble de la propriété est le plus souvent gérée par l'ainé⁽¹⁰⁾. Tout propriétaire ou détenteur de droit de *Diayngol* peut donner un *lougan* ou une partie des terres à sa fille, sa sœur, etc. ; laquelle a la faculté de passer ses droits à sa progéniture.

Selon Diarassouba (1968), les formes traditionnelles d'occupation des terres sont progressivement supplantées par des systèmes de fermage et de métayage⁽¹¹⁾. Selon l'enquête MISOES⁽¹²⁾, dans la Moyenne-Vallée, les conditions d'accès à la terre sont rendues très difficiles à cause de la pression démographique : 40 % des champs cultivés sont loués et dans près de 30 % des cas, le paysan est astreint à verser des redevances ; 24 % seulement sont des propriétés personnelles. Rivault (1964), sur l'exemple de Kanel, (Moyenne-Vallée) relève le paradoxe du système foncier. Alors que les conditions offertes par l'agriculture de décrue sont favorables et peuvent garantir une plus grande régularité des récoltes comparativement aux cultures de *dieri* dit-il, les populations fuient les terres de *waloo* pour celles du *dieri*, en raison des contraintes du système de tenure⁽¹³⁾.

En définitive, au-delà du cadre global des contraintes coloniales et de leurs effets en termes de migration, les mécanismes de reproduction différentiels des sociétés soninké et poular engendraient des formes de mobilité différentes. L'idéal de richesse, de clientélisme et de contrôle de main-d'œuvre servile, caractéristique de la société traditionnelle soninké, favorisait la circulation des hommes libres entre l'économie domestique et la sphère capitaliste coloniale pour se procurer les revenus nécessaires. Ceci favorisera la constitution de réseaux d'immigrants particulièrement en France et donnera le caractère de longue durée de la migration soninké d'aujourd'hui. Chez les Poular, l'idéologie religieuse a suscité, vis-à-vis de l'envahisseur européen, un sentiment de rejet qui a contribué, dans un premier temps, à l'isolement du Fouta de l'espace économique colonial⁽¹⁴⁾. Cette attitude est favorisée par des conditions écologiques favorables (la Moyenne-Vallée est la zone la plus fertile et la plus étendue). C'est à la suite de l'alternance des mauvaises récoltes et de l'augmentation des taux d'impôt, que le Fouta s'est installé progressivement dans un climat de déséquilibre

vivrier⁽¹⁵⁾. Le morcellement des terres dû à un système foncier complexe, dans un contexte d'accroissement des besoins monétaires, va donner un coup de fouet aux migrations de travail. Parallèlement, on observe la réduction de la famille étendue, entraînant dans son sillage l'indépendance des unités économiques. Cette évolution serait à la base d'une plus grande émancipation de jeunes, les incitant à une migration dont la cause n'est pas toujours économique.

MESURE ET CARACTÉRISTIQUES DES MIGRATIONS SONINKÉ ET POULAR

A travers l'analyse historique, le groupe soninké dispose d'une expérience migratoire plus ancienne. Cette expérience se traduit-elle par une plus forte intensité migratoire et/ou une plus grande diversité des flux migratoires comparativement aux autres ethnies ? Nous tenterons d'y répondre à partir des données de l'enquête de 1982. En ce qui concerne l'intensité migratoire nous utiliserons deux mesures : la part des résidents ayant migré au moins une fois et la part des émigrés. Les résidents ayant déjà migré sont ceux dont le lieu de résidence actuelle est différent de celui de leur naissance. Quant aux émigrés ce sont tous les membres habituels du ménage déclarés par les chefs de ménages comme résidant ailleurs (depuis six mois ou plus). S'agissant de la diversité des flux, nous utiliserons d'un côté la répartition spatiale de la dernière migration, de l'autre nous essayerons de mettre en rapport cette spatialisation des destinations avec le statut des ménages.

Commençons par une approche globale de l'intensité migratoire dans les deux ethnies. Au tableau 1 figure la répartition des 15 ans et plus ayant effectué au moins une migration au cours de leur existence.

TABLEAU 1 : Proportions de personnes âgées de 15 ans et plus ayant effectué au moins une migration selon l'ethnie et le groupe d'âge

Ages	Soninké			Poular			Autres*		
	Migrant	Total	%	Migrants	Total	%	Migrants	Total	%
15-19 ans	110	400	27,5	140	529	26,5	59	211	28,0
20-25 ans	186	398	46,7	214	440	48,6	87	178	48,9
25-29 ans	188	377	49,9	185	336	55,1	89	174	51,1
30-34 ans	149	308	48,4	154	278	55,4	91	146	62,3
35-39 ans	117	222	52,7	121	246	49,2	57	103	55,3
40-44 ans	104	235	44,3	96	179	53,6	61	111	55,0
45-49 ans	81	166	48,8	88	194	45,4	25	69	36,2
50-54 ans	53	125	42,4	68	140	48,6	33	64	51,6
55-59 ans	40	80	50,0	52	133	39,1	20	51	39,2
60 et +	101	318	31,8	133	349	38,1	61	159	38,4
Total	1 129	2 629	42,9	1 251	2 824	44,3	583	1 266	46,1

* Le groupe « Autres » comprend le reste des ethnies de la zone (Mandingues, Bambara, Wolofs, Maures, etc.). Ce groupe est dominé par les Mandingues.

Près de 44 % des 15 ans et plus sont touchés par le phénomène. En apparence, il est plus intense chez les autres groupes (46 %) et les Poular (44 %) devant les Soninké (43 %). En réalité ces résultats ne sont pas statistiquement différents. En d'autres termes, globalement, il ne semble pas y avoir de différence d'intensité migratoire entre les deux ethnies.

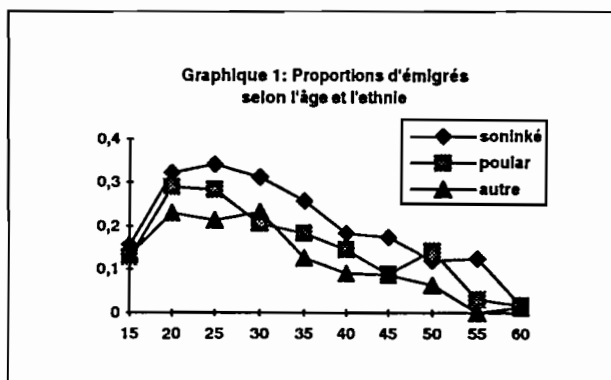
AMPLEUR DE L'ÉMIGRATION EN MILIEU SONINKÉ

Si en terme d'intensité du phénomène migratoire dans le temps il n'y a pas de différences entre les groupes ethniques, en ce qui concerne par contre la part de population actuellement émigrée, le groupe soninké domine largement.

TABLEAU 2 : Proportions d'émigrés de 15 ans et plus
selon le groupe d'âge et l'ethnie

Groupe d'âges	Soninké	Poular	Autres
15-19 ans	15,5	12,7	13,3
20-24 ans	32,2	28,9	23,0
25-29 ans	34,2	28,3	21,3
30-34 ans	31,2	20,5	23,3
35-39 ans	25,7	18,3	12,6
40-44 ans	18,3	14,5	9,0
45-49 ans	17,5	8,8	8,7
50-54 ans	12,0	14,3	6,3
55-59 ans	12,5	3,0	—
60 ans et +	1,6	1,7	1,3
Total	21,8	16,4	13,8

Avec une proportion de 22 % d'émigrés, le groupe soninké est le plus affecté par l'émigration devant le groupe poular (16,4 %) et les autres groupes (13,8). Ces différences sont statistiquement significatives et sont apparentes à tous les âges (graphique 1).



UN PASSÉ MIGRATOIRE DIFFÉREMMENT VÉCU

La prise en compte des événements rapportés par les histoires migratoires nous permet de calculer les taux de migration ainsi que le nombre moyen de migrations effectuées par chacune des générations. Il faut rappeler cependant que ces mesures sont biaisées pour les jeunes générations dont les individus, pour la plupart, n'ont pas achevé leurs histoires migratoires, et du fait qu'il s'agit d'histoires migratoires de migrants de retour. Nous avons tenu compte de trois générations : 15-39 ans, 40-49 ans et les 60 ans et plus (graphique 2). Nous avons voulu pour un tel découpage isoler les âges selon l'importance du phénomène. La plus vieille génération (60 ans et +) est celle qui a généralement achevé ses histoires migratoires ; elle nous permettra, pour ainsi dire, de faire une comparaison plus fiable de l'intensité migratoire passée. Il faut rappeler cependant que cette mesure souffre de l'effet de la mortalité différentielle. Nous supposons que ces différences ethniques sont faibles ce qui, dans le contexte du milieu étudié, est une hypothèse plausible.

A partir des histoires migratoires des résidents masculins (voir note 2), nous avons déterminé le nombre total de migrations effectuées pour les trois générations. Pour chacune d'elles, le classement de ces migrations suivant les âges auxquels elles ont été effectuées, nous a permis de calculer les taux d'émigration dont le cumul représente le nombre moyen de migrations effectuées par génération.

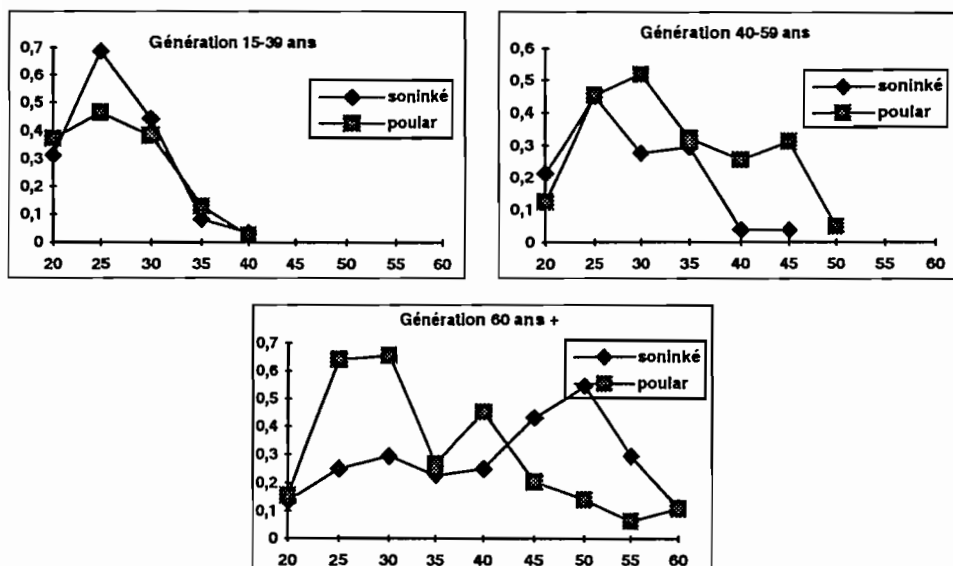
TABLEAU 3 : Taux quinquennaux de migrations effectuées entre l'âge $x-5$ et l'âge x , nombre de migrations par génération et par ethnie (résidents masculins)

	15-39 ans		40-49 ans		60 ans et +	
	Taux (x-5), x		Taux (x-5), x		Taux (x-5), x	
Age	Soninké	Poular	Soninké	Poular	Soninké	Poular
20	0.311	0.372	0.211	0.123	0.136	0.156
25	0.689	0.465	0.449	0.453	0.250	0.641
30	0.443	0.384	0.275	0.519	0.295	0.656
35	0.082	0.128	0.294	0.321	0.227	0.266
40	0.033	0.023	0.037	0.255	0.250	0.453
45	—	—	0.037	0.311	0.432	0.203
50	—	—	—	0.047	0.548	0.141
55	—	—	—	—	0.295	0.063
60	—	—	—	—	0.114	0.109
Nb migrat.	1 558	1 372	1 303	2 029	2 577	2 688

Pour la génération des 60 ans et plus dont les histoires migratoires sont achevées, le nombre moyen de migrations effectuées est de 2 577 pour les Soninké contre 2 688 pour les Poular (ces deux moyennes ne sont pas significativement différentes). L'intensité migratoire, pour cette génération, semble donc être la même dans les deux groupes ethniques. Ce résultat va dans le même sens que celui obtenu plus haut ce qui infirme en partie notre hypothèse de départ. Cependant autant le phénomène semble avoir la même intensité dans les deux groupes, autant

il semble être différemment vécu par les générations. La répartition des taux (graphique 2), montre par exemple que les taux des Poular sont plus élevés que ceux des Soninké entre 20 et 45 ans, au-delà de ces âges, c'est l'inverse. Or les âges 20 à 45 de la cohorte 60 ans et plus, correspondent aux années 1942-1967, période d'amplification de l'émigration poular de la Vallée telle qu'elle est décrite par Diop (1965) et Lericollais et Kane (1975). Quant à la période 1967 à 1977, c'est celle où la région a observé quelques-unes de ses plus fortes sécheresses. Les conséquences différentielles de ces sécheresses, étant donné les conditions écologiques plus favorables en zone poular, expliqueraient en partie le renversement de la tendance en faveur des Soninké.

Graphique 2 : Taux de migration entre l'âge x-5 et x selon l'ethnie



En définitive, les données ne semblent pas soutenir globalement une différence entre les ethnies poular et soninké en terme d'intensité de la migration. Ce résultat contredit la croyance populaire selon laquelle les Soninké constituent l'ethnie migratrice de la région. Les données montrent néanmoins que la migration poular a été plus intense entre les années 1942 à 1967. Après 1967, la tendance s'est inversée au profit des Soninké.

Si en terme d'intensité, il convient de nuancer quelque peu notre hypothèse de départ, en ce qui concerne les caractéristiques et les schémas migratoires les différences sont par contre substantielles. Examinons tour à tour le calendrier et les destinations des migrants.

DES CALENDRIERS MIGRATOIRES DIFFÉRENTS

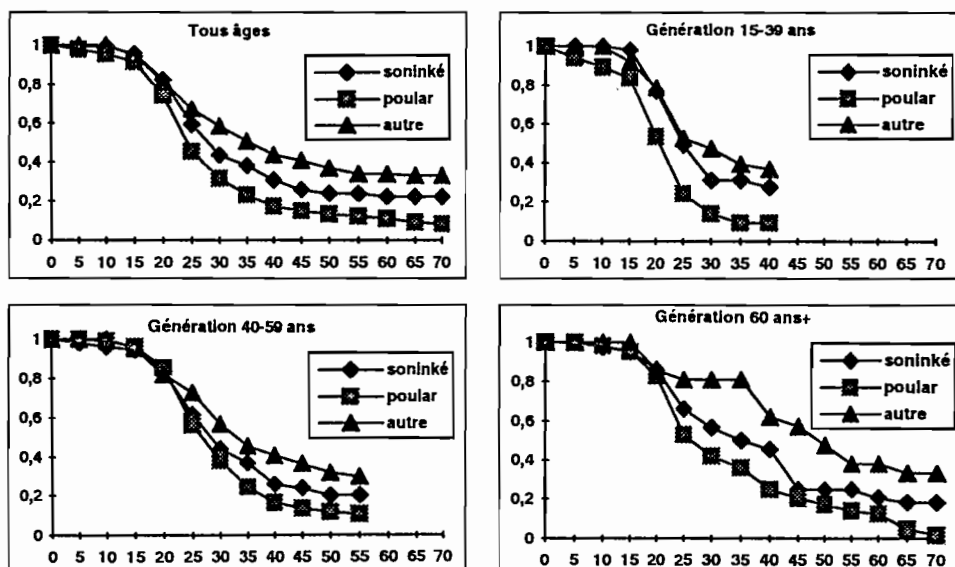
Le calendrier migratoire est appréhendé ici par deux variables : l'âge au départ à la première migration et l'âge au retour de la dernière migration. Le tableau 4 indique la répartition de l'âge à la première migration selon le groupe de générations et l'ethnie.

TABLEAU 4 : Âge à la première migration selon la génération et l'ethnie

Génération	Ethnie			
	Soninké	Poular	Autres	Ensemble
15-39 ans	21.5 (44)	18.6 (78)	21.7 (24)	20.0 (146)
40-49 ans	26.1 (87)	26.8 (94)	28.3 (31)	26.8 (212)
60 ans et +	30.9 (36)	31.4 (63)	36.9 (14)	31.9 (113)
Ensemble	25.9 (167)	25.3 (235)	27,7 (69)	25.9 (471)

Pour l'ensemble, cet âge se situe à 26 ans. S'il ne semble pas y avoir de différence globale entre Soninké et Poular, lorsqu'on isole l'effet de génération, on constate un recul de l'âge à la première migration plus important pour le groupe poular. Les différences sont cependant plus significatives pour les plus jeunes générations.

L'âge médian à la première migration diffère de près de 4 ans entre Soninké et Poular. La moitié des premiers partent avant 28 ans et la moitié des seconds avant 24 ans. Pour les autres ethnies de la région cet âge médian est de 35 ans. Selon les générations, les différences sont plus prononcées pour les générations extrêmes. La moitié des 15-39 ans, partent à 21 ans pour les Soninké et 28 ans pour les Poular, soit une différence de 7 ans. Pour les 60 ans et plus cette différence est de 9 ans soit respectivement un âge médian de 35 ans pour les Soninké et 26 ans pour les Poular. On notera une différence de seulement un an pour les générations âgées de 40-49 ans (28 ans pour les Soninké et 27 ans pour les Poular).

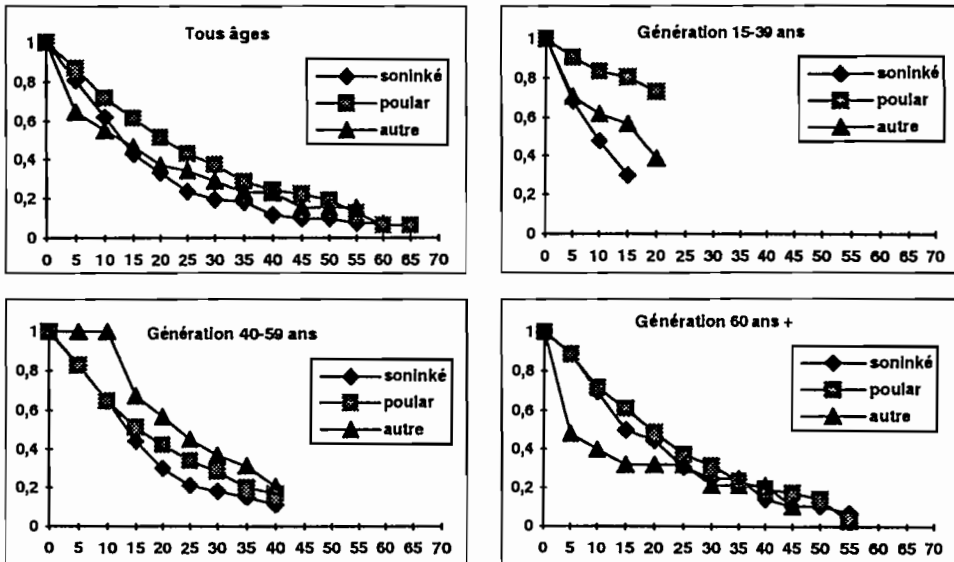
Graphique 3 : Départ en 1^{ère} migration selon l'ethnie

Ces résultats confirment donc le rajeunissement de l'âge à la première migration pour l'ensemble de la région et un départ de plus en plus précoce pour l'ethnie poular.

S'agissant de l'âge à la dernière migration, il constitue, rappelons-le, une estimation biaisée de la fin du processus migratoire dans la mesure où toutes les dernières migrations ne sont pas forcément définitives. Nous avons donc choisi d'évaluer cet élément du calendrier migratoire à partir de ceux des derniers migrants qui ont déclaré être retournés définitivement. Les résultats indiquent un âge moyen au retour définitif de 38 ans pour les Soninké et de 41 ans pour les Poular. Là également nous avons utilisé les tables d'extinction (graphique 4). Mais les différences observées sont statistiquement insignifiantes.

Les derniers éléments du calendrier migratoire que nous avons examinés sont les durées et les intervalles entre migrations. Après calcul et comparaison des moyennes, il ne semble pas y avoir de différences significatives entre les deux ethnies. Par ailleurs nous avons calculé ce que nous appelons la « période d'activité migratoire » par analogie avec la période féconde. Il s'agit de la différence entre l'âge moyen à la première migration et l'âge moyen au retour définitif. Elle est de 12 ans pour les Soninké, de 16 ans pour les Poular et seulement de 7 ans pour les autres ethnies. La longueur de cette période, en principe, est déterminée par les durées et les intervalles entre migrations successives. Or, comme nous venons de le noter, ces éléments de calendrier ne semblent pas différents entre Soninké et Poular. On peut alors accrédi-ter l'hypothèse des facteurs sociaux. Le système de remplacement générationnel des Soninké décrit par Samuel (1978) et Barou (1978) qui consiste à faire migrer un fils ou un cousin avant son propre retour définitif de migration, constitue une des explications possibles.

Graphique 4 : Retour définitif de migration selon l'ethnie



DES MODÈLES MIGRATOIRES DIFFÉRENTS

Nous l'avons noté, la France est généralement considérée comme le pôle d'attraction des migrants soninké originaires de la Vallée. La répartition de la dernière migration des hommes selon la destination (tableau 5), confirme ce point de vue. Alors que les flux internes dominent dans toutes les autres ethnies, près de 75 % des dernières migrations soninké se sont déroulées à l'extérieur du territoire national. La France à elle seule en a attiré 49 %.

TABEAU 5 : Proportions de derniers migrants selon la destination et l'ethnie

Destination	Soninké	Poular	Autres
Interne	25.5 (51)	58.1 (158)	50.8 (64)
Pays Vallée	10.0 (15)	15.1 (41)	19.0 (24)
Ailleurs Afrique	16.0 (32)	16.9 (46)	5.6 (7)
France	48.5 (97)	9.9 (27)	24.6 (31)

() Effectifs

Lorsqu'on observe le flux selon les rangs de migration (tableau 6), l'ancienneté et l'ampleur du flux des Soninké vers la France se confirment. Alors que 7,5 % seulement des Poular ont choisi cette destination pour leur première migration, c'est le cas pour 44 % des Soninké. On remarquera que cette proportion se situe à 29 % pour les autres groupes, dominés par les Mandingues dont la présence aux côtés des Soninké dans les flux d'après-guerre a été signalée par Diarra (1968).

La France restera cependant la destination privilégiée des Soninké non seulement par la perspective d'y gagner un salaire plus élevé mais aussi par l'image qu'en rapportent les émigrés. Cette image que symbolise l'expression populaire soninké « mourir ou aller à Bordeaux » fait souvent des destinations africaines ou sous-régionales des relais devant aboutir en France. Ainsi, parmi les 56 % de Soninké ayant fait leur première migration vers un pays africain, 48 % ont abouti en France pour leur deuxième migration alors que sur les 93 % des premiers migrants poular vers un pays africain seulement 16 % se sont trouvés en France pour leur deuxième migration. Y a-t-il là une préférence poular pour la migration africaine ou s'agit-il d'une particularité des Soninké qui découlerait de conditions historiques faisant d'eux principalement des migrants internationaux, surtout orientés vers l'Europe ?

Nous avons porté l'analyse au niveau des migrations effectuées par tous les résidents ayant déjà migré. En distinguant les destinations internes et africaines des destinations européennes et en répartissant les ménages selon qu'ils ont ou non des membres émigrés actuels à l'intérieur du pays, en Afrique ou en Europe, nous obtenons les résultats du tableau 7.

TABLEAU 6 : Proportions de derniers migrants internationaux selon le rang de migration et la destination par ethnie

Rang de migration/ Destination	Soninké		Poular		Autres	
1^{re} migration						
Pays de la Vallée	36.2	(77)	76.7	(194)	65.1	(67)
Reste Afrique	19.7	(42)	15.8	(40)	5,8	(6)
France	44.1	(94)	7.5	(19)	29.1	(30)
2^e migration						
Pays de la Vallée	23.1	(15)	57.7	(45)	50.0	(14)
Reste Afrique	30.8	(20)	24.4	(19)	28.6	(8)
France	46.1	(30)	17.9	(14)	21.4	(6)
3^e migration						
Pays de la Vallée	39.1	(9)	62.1	(18)	50.0	(14)
Reste Afrique	13.1	(3)	17.2	(5)	25.0	(2)
France	47.8	(11)	20.7	(6)	25.0	(2)

Il en ressort que les ménages ayant actuellement des émigrés en France (ou en Europe) sont ceux où l'on observe le plus de migrants retournés de France (ou d'Europe), alors que les ménages possédant des émigrés internes ou africains ont plus de migrants retournés de l'intérieur du pays ou de l'Afrique.

TABLEAU 7 : Destination des résidents ayant déjà migré selon le statut migratoire actuel du ménage et par ethnie

Statut du ménage/ Ethnie	Interne Afrique		Europe		Ensemble	
Soninké						
Sans émigrés	69	(91)	31	(41)	100	(132)
Émigrés Afrique	81	(22)	19	(5)	100	(26)
Émigrés Europe	70	(135)	30	(59)	100	(194)
Poular						
Sans émigrés	94	(256)	6	(17)	100	(273)
Émigrés Afrique	98	(130)	2	(3)	100	(133)
Émigrés Europe	86	(81)	14	(12)	100	(93)
Autre						
Sans émigrés	89	(102)	11	(12)	100	(114)
Émigrés Afrique	94	(29)	6	(2)	100	(31)
Émigrés Europe	58	(25)	42	(18)	100	(43)
Ensemble						
Sans émigrés	87	(449)	13	(70)	100	(519)
Émigrés Afrique	95	(180)	5	(10)	100	(190)
Émigrés Europe	73	(241)	27	(89)	100	(330)

Pour nous assurer que les différences entre ménages sont significatives, nous avons utilisé le test statistique de Student. La comparaison des ménages de même statut à travers les groupes pris deux à deux, puis celle des différents types de ménage au sein d'un même groupe, ont donné les valeurs du facteur (t) qui figurent au tableau 8. Pour l'ensemble, les différences entre les ménages sont significatives. Lorsqu'on considère les Soninké et les Poular, pour les ménages de même statut, les premiers ont plus de migrants retournés d'Europe et les seconds de l'intérieur ou d'Afrique. Entre les Poular et les autres groupes, il ne semble pas y avoir de différences significatives pour les deux premiers types de ménage mais par contre pour le troisième type, le groupe « autre » semble avoir plus de migrants retournés d'Europe que les Poular. Quant aux Soninké comparés au groupe « autre », le comportement semble le même pour les deux derniers types de ménage mais différent pour le premier, les Soninké ayant plus de migrants retournés d'Europe. Enfin, alors que les ménages soninké ont envoyé leurs migrants dans les mêmes proportions et ce pour toutes les directions, dans les autres groupes ethniques, le comportement des ménages de premier type fut nettement différent de celui des autres.

TABLEAU 8 : Valeurs du facteur (t) (de Student) des proportions de ménage selon la destination des résidents ayant déjà migré (comparaison inter et intra-ethnique)

Eth/sta/ ménag.	t (destination européenne)*								
	Soninké			Poular			Autres		
	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)	(1)	(2)	(3)
Son. (1)	—	—	—	6.76	—	—	3.79	—	—
(2)	1.23	—	—	—	3.72	—	—	1.51	—
(3)	0.19	-1.16	—	—	—	2.94	—	—	-1.52
Pou. (1)	6.76	—	—	—	—	—	-1.71	—	—
(2)	—	3.72	—	1.79	—	—	—	-1.23	—
(3)	—	—	2.94	-2.45	-3.39	—	—	—	-3.62
Aut. (1)	3.79	—	—	-1.71	—	—	—	—	—
(2)	—	1.51	—	—	-1.23	—	0.83	—	—
(3)	—	—	-1.52	—	—	-3.62	-4.37	-3.44	—

(1) Ménages sans émigrés, (2) ménages avec émigrés internes et/ou en Afrique, (3) ménages avec émigrés en Europe.

(*) Les t pour les destinations internes et africaines sont identiques mais de signes opposés.

Derrière cette spatialisation des flux, il y a sans doute une logique de moyens qui fait que les ménages avec des membres émigrés à l'intérieur ou dans d'autres pays africains, disposent de revenus plus faibles pour financer la migration d'autres membres du ménage, comparés à ceux dont les migrants sont en Europe. Mais le fait que chez les Soninké les ménages, quel que soit le type, envoient des migrants dans toutes les directions et dans les mêmes proportions, suppose l'existence de solidarités au-delà des ménages qui faciliteraient le financement de la migration lorsque son coût s'avère élevé.

Ces résultats sont certes indicatifs, non seulement du fait que le statut migratoire des ménages est une observation instantanée, mais également par l'absence de périodisation des flux. Néanmoins, ils portent à croire à une forme particulière d'organisation soninké qui, en termes de réseaux de circulation à la fois d'informations et d'argent, expliquerait que ce groupe soutient plus facilement une migration internationale dont le coût est relativement élevé.

CONCLUSION

Nous avons d'abord essayé de montrer, à travers cet article, qu'il n'y a pas de discontinuité migratoire. Autrement dit, le fait d'allouer au contexte précolonial une forme de migration dite « traditionnelle » en rupture par rapport aux nouvelles formes de migration induites par la colonisation, est de nature à limiter la compréhension du phénomène. Certes la migration a revêtu plusieurs formes historiques. Mais quelle que puisse être sa forme elle assurait une fonction dans la reproduction des groupes. C'est ainsi que pour l'idéal de richesse ou pour les besoins stricts de production, commerce et esclavage se faisaient en milieu soninké par le truchement de la migration et qu'en milieu poular, la migration répondait à un idéal véhiculé par les idéologies pastorales et religieuses. Les motivations contemporaines se situent dans la continuité des facteurs historiques dans le sens où elles concourent aux mêmes objectifs de reproduction sociale. Mais de par les conditions historiques propres à chacune des ethnies ces motivations sont diverses. Au niveau microsociologique par exemple, le maintien des ménages étendus et complexes en milieu soninké (Traoré, 1992), s'inscrit dans une continuité historique où la main-d'œuvre a toujours représenté le facteur important de production. Lorsque la reproduction de la société est rendue plus difficile, pour des raisons conjoncturelles et/ou structurelles, cette configuration des ménages permet plus facilement d'assurer la cohésion du groupe tout en libérant certains éléments pour la recherche de revenus extérieurs d'appoint.

Nous avons ensuite essayé de montrer dans cet article qu'une globalisation de l'analyse migratoire à travers une histoire coloniale diversement vécue par des populations ayant des modes de reproduction dissemblables ne fait qu'occulter les comportements différentiels vis-à-vis de la migration. En analysant les migrations soninké et poular dans les contextes qui leur sont propres, il s'agissait ni plus ni moins que de mettre en exergue le rôle des facteurs endogènes dans leur genèse d'une part et d'autre part dans leurs manifestations actuelles. Ainsi, l'analyse des migrations soninké et poular contemporaines à partir des données de l'enquête migration de la Vallée du fleuve Sénégal de 1982, sans révéler de différence notable en terme d'intensité migratoire au niveau global, indique tout de même des calendriers et des destinations migratoires spécifiques. La migration soninké plus tardive que la migration poular est orientée essentiellement vers l'Europe (France surtout). Elle est le résultat d'une intégration plus rapide dans la sphère coloniale à travers une longue expérience commerciale, elle-même fruit d'une dynamique de compétition propre à la société précoloniale. La migration poular, d'abord marquée par une idéologie pastorale antéislamique renforcée par les exigences guerrières islamistes, dessinera de nouvelles formes à travers les conséquences du régime d'appropriation des terres. Elle revêtira un caractère plus court et par moment plus intense que celle des Soninké, comme ce fut le cas dans les années soixante.

Notes et références bibliographiques

- (1) Pour les détails de la méthodologie, on peut voir Condé et Diagne, 1986 ; Traoré, 1992.
- (2) En raison des erreurs constatées dans l'administration des questionnaires individuels femmes dans la partie mauritanienne de l'échantillon et pour éviter des biais pouvant être importants, nous avons limité l'analyse des histoires migratoires au niveau du questionnaire homme uniquement.
- (3) Selon l'auteur l'homme évolue dans un espace où le milieu a une influence sur lui ; il existe dans le temps, ce qui lui donne un passé historique et le sentiment d'un avenir. L'homme entreprend aussi ses activités au sein d'une société à laquelle il appartient et s'identifie avec les autres membres.
- (4) Pour une discussion plus détaillée des aspects théoriques et concepts de l'ethnie, voir Traoré, 1992.
- (5) Il faut ajouter à ces directions les périmètres aménagés de Richard-Toll et du Delta dont le démarrage pendant la guerre (Bonfond et al., 1981), visait à la couverture des besoins vivriers du Sénégal.
- (6) Tous les grands empires tels que le Ghana, l'empire du Mali, l'empire Songhaï avaient comme épicerie une ethnie qui, selon Chasse (1977 : 30) a toujours su s'assurer le contrôle de l'or et se faire l'intermédiaire obligé, organisant en conséquence un pouvoir centralisé, et dominer les voisins.
- (7) Lovejoy (1978) fait allusion à la même diaspora qui serait à l'origine du développement des centres comme Tombouctou, Jenne. Au XV^e siècle, les Wangaras qu'il rattache aux Soninké, étaient les financiers et courtiers de l'économie impériale Songhaï. Après la décadence de cet empire vers 1590, leur diaspora se poursuit et serait à l'origine de l'expansion des villes commerciales Haussa. Il reprend la même idée (1980 : « ... *New towns were founded in the vicinity of Dia and became associated with the Marka who also claim a Soninke origin and a connection with Ghana. Such towns as Sinsani (Sinsanding) Nyamina, and others continued in the commercial tradition with maintained extensive links through West Africa* »).
- (8) En 1892-93, des mouvements similaires sont signalés à partir de Nioro vers certaines régions du Guidimaka plus proches de centres commerciaux ou encore vers Bakel. L'objectif des migrants était de mettre à profit les différents cours du mil et de la guinée. A Nioro la pièce de guinée coûtait 11 francs contre 8 à Bakel tandis que le kg de mil était de 0,04 francs à Nioro contre 0,15 à Bakel. Avec une production commercialisée de près de 220 kg (Manchuelle), le paysan qui cultive à Bakel obtient 33 francs. S'il échange ce capital en guinée, il aura environ 4 pièces qu'il revend à Nioro pour réaliser un gain de 12 francs soit près de 36 % (Swindell, 1980 ; Manchuelle, 1989).
- (9) L'origine du régime foncier remonterait à la conquête de Koly Tenguela (dynastie des Saltigui) au XVI^e siècle. Après la chute des Saltigui en 1776, l'Almamy Abdoul Kader refait le partage en confirmant certaines donations antérieures et en réduisant d'autres. La tradition orale appelle cet événement « fétieré Fouta ».
- (10) Ce n'est pas toujours le cas puisque les règles d'attribution des titres de Ardo, Diom, etc. sont telles que l'Almamy pouvait les conférer à l'un des membres de la famille sans tenir compte de l'âge.
- (11) Selon l'auteur, pendant la campagne agricole de 1957-58 au Sénégal, 37 % des champs étaient reçus en location, 32 % étaient des propriétés personnelles, 11 % des indivisions familiales cultivées par des membres copropriétaires et 21,5 % détenus par des droits de culture moyennant redevances. Au total 58,5 % des champs étaient détenus au titre de locataires ou de titulaires d'un simple droit de culture.
- (12) Enquête de la Mission Socio-économique du Sénégal (1957-58), résultats publiés dans Boutillier (1962).
- (13) Aux redevances traditionnelles telles que le *njoldi* (droit annuel versé au propriétaire), l'*asakal* (dîme coranique égale au dixième de la récolte) qui sont généralement payées en nature, vient s'ajouter le coggu (vente), une forme de cession durable du droit de culture (le plus souvent de cinq ans) qui est payé en espèces. Le taux de ce coggu est de plus en plus élevé de sorte que comme le dit Ravault (1964 : 80), « le revenu moyen d'un champ, diminué du prix de location et de l'*assakal*, laisse un bénéfice dérisoire », rendant ainsi l'option migratoire aux yeux du paysan plus économique.

(14) Il faut dire que le Fouta n'avait pas la même importance stratégique que la Haute-Vallée aussi bien du point de vue du commerce que de la perspective de l'expansion militaire vers le Soudan. C'est pourquoi la politique des conquérants français s'est limitée au début à la signature de simples traités avec les chefs locaux garantissant la liberté de commerce sur le fleuve.

(15) Ce déséquilibre semble récent car jusque dans la période d'entre-guerres le Fouta parvenait à dégager un surplus céréalier (RIM, 1980) ; ce que soutiennent les conclusions de Diop relatives à la prédominance de la recherche de l'argent comme motif de la migration et de Lericollais et de Kane (1975) qui situent l'amplification de l'émigration poular aux années 1940.

ADAMS (A.), *Le long voyage des gens du fleuve*, Maspero, Paris, 1977.

AMIN (S.), *La faillite du développement en Afrique et dans le Tiers-Monde*, l'Harmattan, Paris, 1990.

BAROU (J.), *Travailleurs africains noirs en France*, PUG, Paris, 1978.

BARRY (B.), *La Sénégambie du XV^e au XIX^e siècles*, l'Harmattan, Paris, 1988.

BATHILY (A.), *Les portes de l'or : le royaume de Galam (Sénégal) de l'ère musulmane au temps des négriers (VIII^e-XVIII^e siècles)*, l'Harmattan, Paris, 1989.

BONNEFOND (Ph. et al.), *La vallée du Sénégal et ses aménagements*, Éditions et Publications des Frères Jésuites en Égypte, 1981.

BOUTILLIER (J.-M.), *La moyenne vallée du Sénégal*, PUF, Paris, 1962.

CHASSEY (F. De), *L'étrier, la houe et le livre. Sociétés traditionnelles au Sahara et au Sahel occidental*, Anthropos, Paris, 1977.

CONDÉ (J.), DIAGNE (P.-S.), *Les migrations internationales sud-nord : une étude de cas les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la vallée du fleuve Sénégal en France*, Bamako et Paris, OCDEQ, 1986.

CURTIN (P.-D.), *Economic change in precolonial Africa : Senegambia in era of the Slave Trade*, University of Wisconsin Press, London, 1975.

DELAFOSSÉ (M.), *Le Haut-Sénégal Niger : le pays, les peuples, les langues*, Maisonneuve & Larose, Paris, 1972.

DELAUNAY (D.), *De la captivité à l'exil, la vallée du Sénégal*, ORSTOM, Paris, 1984.

DIARRA (S.), « Les travailleurs africains noirs en France », *Bulletin IFAN*, t. XXX, série B, n° 3., 1968, Diarassouba V.-C.

DIARRA (S.), *L'évolution des structures agricoles du Sénégal, déstructuration et restructuration de l'économie rurale*, Édition Cujas, Paris, 1968.

DIOP (A.-B.), *Société toucouleur et migration*, IFAN, Dakar.

GURVITCH (G.), *Traité de sociologie*, PUF, Paris, 1967.

KANE (A.-S.), « Du régime des terres chez les populations du Fouta Tooro » dans *Annuaire et Mémoires du Comité d'Études historiques et Scientifiques de l'AOF*, t. XVIII, n° 4, 449-461, 1935.

KANE (F.), LERICOLLAIS (A.), « L'émigration en pays soninké » *Cahiers ORSTOM*, série sciences humaines, vol. XII, n° 2, 177-187, 1975.

LERICOLLAIS (A.), Vernière (M.), « L'émigration Toucouleur : Du fleuve Sénégal à Dakar » *Cahiers ORSTOM*, série sciences humaines, vol. XII, n° 2, 161-175, 1975.

LOVEJOY (P.), « The role of Wangara in the Economic transformation of the Central Sudan in the fifteenth and sixteenth centuries », *Journal of African History*, vol. 19, 173-193, 1978.

MANCHUELLE (F.), « The patriarchal Ideal of Soninke Labor Migrants : from Slave Owners to Employees of free Labor » dans *Revue Canadienne des Études Africaines*, vol. 23, n° 1, 106-123, 1989.

- MEILLASSOUX (C.), *Anthropologie de l'esclavage : le ventre de fer et d'argent*, PUF, Paris, 1986.
- MELVILLE (J.-H.), *Les bases de l'anthropologie culturelle*, Payot, Paris, 1967.
- MINVIELLE (J.-P.), *Migrations et économies villageoises dans la vallée du Sénégal : étude de trois villages de la région de Matam*, ORSTOM, Dakar, 1976.
- MINVIELLE (J.-P.), *Paysans du Fouta Toro*, ORSTOM, Paris, 1985.
- OCDE, *Le Sahel face aux futures*, OCDE, Paris, 1988.
- PERINBAM (B.-M.), « Notes on Djula origins and Nomenclature » *Bulletin IFAN*, B, 36, 676-690, 1974.
- RAVAULT (F.), « Kanel, l'exode rural dans un village de la vallée du Sénégal » *Les cahiers d'Outre-Mer*, janv.-mars, n° 4, 58-80, 1964.
- RIM (Rep. Isl. de Mauritanie), *Changements sociaux, mouvement de la population et migration en Mauritanie*, Direction des Études et de la Programmation, Nouakchott, 1980.
- RIVIÈRE (A.), *Les Saracolé et leur émigration vers la France*, thèse de 3^e cycle, EHESS, Paris, 1977.
- SAINT-MARTIN (Y.-J.), *L'empire Toucouleur 1848-1897*, Le livre africain, Paris, 1970.
- SAMUEL (M.), *Le prolétariat africain noir en France*, Maspero, Paris, 1978.
- SURET-CANALE (J.), *Afrique Noire : l'ère coloniale 1900-1945*, Terrains, Éditions Sociales, Paris, 1962.
- SWINDELL (K.), « Serawoolies, Tillibunkas and Strange Farmers : the development of migrant groundnut farming along the Gambia River, 1848-1895 » *Journal of African History*, XXI (1), 93-104, 1980.
- TAORÉ (S.), *Dimension ethnique de la migration dans la vallée du fleuve Sénégal*, Études et Travaux du Cerpod, n° 11, janv. 1994, 1992.
- WEIGEL (J.-Y.), *Migration et prolétariat domestique des Soninké du Sénégal*, ORSTOM, Paris, 1982.
- ZUCCARELLI (F.), « Le recrutement de travailleurs sénégalais par l'État indépendant du Congo (1888-1896) », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, XLVII, 475-481, 1960.

Les modèles migratoires soninké et poular de la Vallée du fleuve Sénégal

Sadio TRAORE

Les migrations soninké et poular de la Vallée du fleuve Sénégal ont des fondements historiques pré-coloniaux. L'économie coloniale et post-coloniale a confirmé et renforcé les modèles migratoires de ces deux groupes ethniques.

Les données de l'enquête de 1982 mettent en évidence des similitudes et des différences dans les indicateurs démographiques des migrations soninké et poular, qui s'expliquent à la lumière de leurs histoires respectives.

Soninke et Poular Models of Migration from the Valley of the Senegal River

Sadio TRAORE

The Soninke and Poular migration from the Valley of the Senegal river have historical pre-colonial roots. The colonial and post-colonial economies have confirmed and reinforced the migratory models of both ethnic groups.

The data of the 1982 survey highlight similarities and differences in the demographic indicators of their migrations, which can be explained in relation to their respective pasts.

Los modelos migratorios soninké y poular del Valle del río Senegal

Sadio TRAORE

Las migraciones Soninké y Poular del Valle del río Senegal tienen fundamentos históricos pre-coloniales. La economía colonial y postcolonial han confirmado y reforzado los modelos migratorios de estos dos grupos étnicos.

Los datos de la encuesta de 1982 ponen en evidencia similitudes y diferencias en los indicadores demográficos de las migraciones soninké y poular, que se explican a la vista de sus historias respectivas.

Migrations, nuptialité et famille dans cinq villages de la vallée du fleuve

Georges GONZALES

La migration des ressortissants de la Vallée du Fleuve Sénégal a suscité l'intérêt d'un grand nombre de chercheurs qui, depuis une trentaine d'années, décrivent l'ampleur démographique et historique de ce phénomène. Il était intéressant un peu plus de dix ans après l'enquête réalisée en 1982 par l'OCDE et le CILSS et présentée par Condé et Diagne (1986), d'observer les conséquences des migrations sur les structures démographiques des populations des zones d'origine. L'analyse des structures familiales permettra en outre d'appréhender la fréquence des divisions ou des regroupements familiaux dans un milieu fortement migrant.

Dans le cadre du programme « Migrations Internationales en Afrique de l'Ouest » de l'ORSTOM - Dakar, nous avons choisi d'enquêter dans des villages⁽¹⁾ de la zone de Bakel, connue pour être la zone d'émigration vers la France la plus importante du Sénégal et d'une émigration africaine non négligeable (Kane et Lericollais, 1975). Ensuite, des monographies de ces villages ont été effectuées (collaboration entre le CERPAA et l'Université de Saint-Louis du Sénégal) et ont permis de collecter une base de données de 300 ménages, exploitée ici.

MIGRATIONS ET STRUCTURE DE LA POPULATION

La population résidente des cinq villages est composée de 4751 individus, dont 2110 hommes et 2641 femmes (Tableau 1). La répartition par sexe est donc globalement déséquilibrée, avec un rapport de masculinité de 79,9 inférieur aux rapports de masculinité des départements de Matam et Bakel (respectivement 84,2 et 91) et de l'ensemble de la population sénégalaise (94,6) calculés lors du recensement de 1988 (Dir. Stat., 1992).

En comptabilisant les émigrés avec l'ensemble de la population résidente, on reconstitue une population « de droit » au sein de laquelle le rapport général de

masculinité est presque équilibré (100,7). Cela tend bien à prouver que **l'émigration est la cause principale du déséquilibre dans la répartition des sexes** au sein de la population résidente.

TABEAU 1 :
Répartition de la population par sexe et statut de résidence

Sexe	Population résidente	Population émigrée	Population de droit	Proportions d'émigrés (*)
Masculin	2110	798	2908	27,4 %
Féminin	2641	247	2888	8,6 %
Total	4751	1045	5796	18,0 %
Rapport de Masculinité	79,9	323,1	100,7	

* Proportions d'émigrés = Nb d'émigrés / (Nb de résidents + Nb d'émigrés).

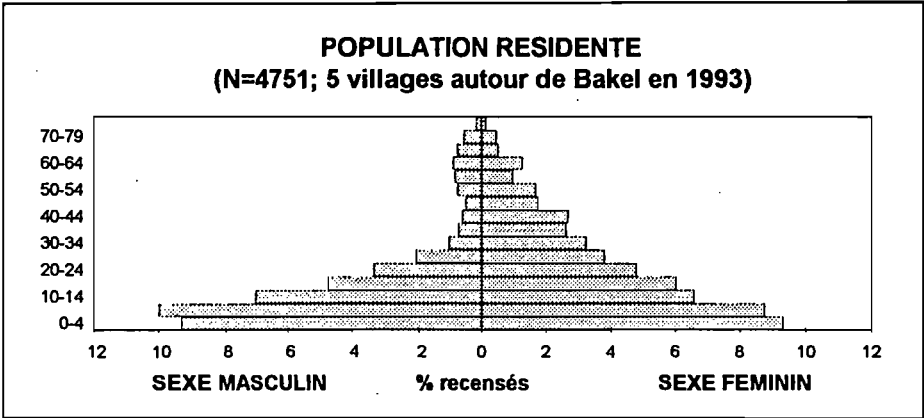
Source : monographies villageoises, Bakel 1993 - USL/CERPAA.

1. L'émigration est avant tout masculine : les trois-quarts des émigrés sont des hommes et l'intensité migratoire est 3 fois plus forte dans la population masculine que dans la population féminine. La pyramide des âges des émigrés originaires de ces villages (Graphique 2), toutes destinations confondues (pour le détail des destinations par village, voir Tableau 12), met bien en évidence la sur-représentation des hommes au sein de la population émigrée, avec une forte concentration des effectifs masculins aux âges actifs et des effectifs minoritaires de femmes et d'enfants. L'émigration majoritaire des hommes induit parallèlement une **forte féminisation de la population résidente des villages** (avec deux fois plus de femmes que d'hommes entre 15 et 59 ans) et implique une réorganisation socio-économique complète de la société d'origine. Si on compare les pyramides des populations émigrées des deux enquêtes (Graphiques 2 et 3), on s'aperçoit en fait que la proportion d'hommes émigrés entre 20 et 35 ans est nettement plus faible dans nos cinq villages que dans l'échantillon de 1982, au profit essentiellement des classes d'âges jeunes (les moins de 15 ans) et des femmes de 15 à 35 ans. On voit également que les hommes émigrés de plus de 50 ans sont plus représentés dans la population émigrée de 1993 que dans celle de 1982. L'émigration de nos villages concerne donc trois nouveaux types de population : les enfants, les femmes et les hommes âgés et lui confère un caractère plus permanent.

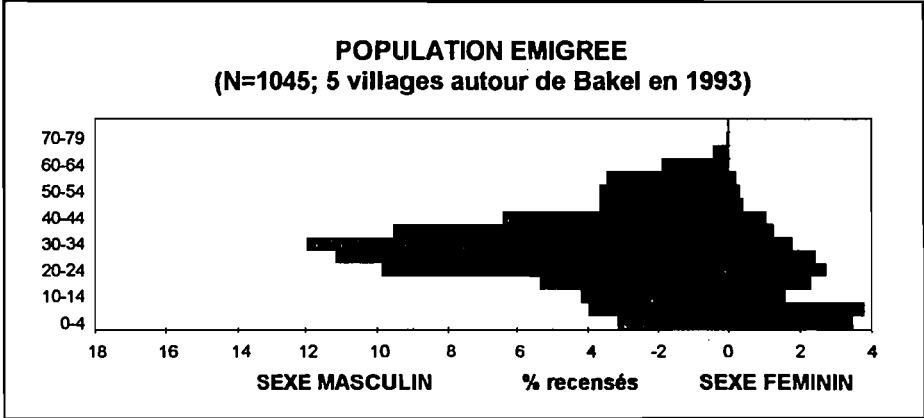
La proportion maximale d'hommes émigrés est trouvée sur la classe d'âge 20-24 ans dans l'échantillon de 1982 et sur la classe des 30-34 ans dans notre enquête, qui correspondent approximativement à la même génération. Cette différence peut être interprétée comme le **signe d'une réduction relative des flux migratoires** (en volume) au départ des cinq villages, en raison d'effectifs d'hommes émigrés de 20 à 29 ans proportionnellement moins importants qu'en 1982.

2. Les effets de l'émigration sur la structure démographique peuvent être appréhendés à partir de la pyramide de la population résidente (Graphique 1) pour laquelle on observe une base très élargie et au contraire un milieu de pyramide très affiné, surtout pour le sexe masculin. La répartition par grands groupes d'âge et

Graphique 1

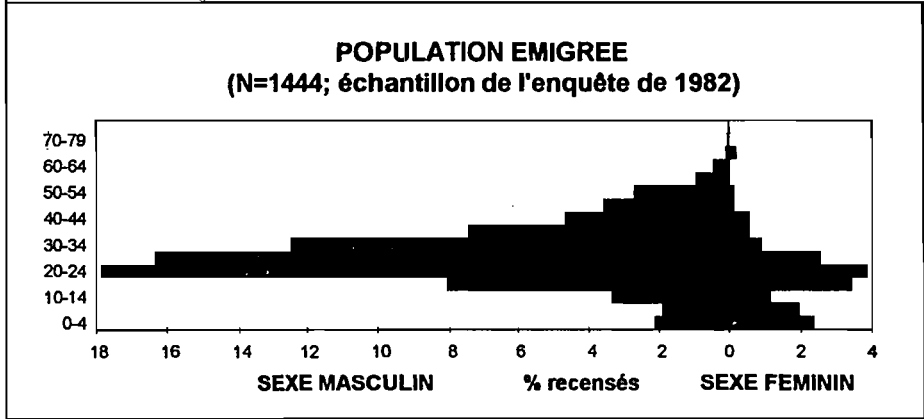


Graphique 2



(Sources: Monographies villageoises zone Bakel, Université de St-Louis / CERPA, 1993;
citées par G. Gonzales, Impact des migrations internationales ..., Université de Poitiers, 1994)

Graphique 3



(Source: Enquête Migrants de la Vallée du Fleuve Sénégal, OCDE / CERPOD, 1982;
citée par Condé / Diagne, Les Migrations Sud-Nord ..., OCDE, Paris, 1986)

par sexe montre que les moins de 15 ans représentent 51 % de l'ensemble de la population résidente et 59 % de la population masculine. Ces proportions apparaissent plus élevées que les proportions calculées dans l'ensemble de la population sénégalaise et dans celles des deux départements lors du recensement général de 1988, ce qui prouve que le régime démographique de forte fécondité n'est pas fondamentalement modifié du fait de l'émigration. Celle-ci entraîne plutôt **un accroissement de la charge des dépendants** (les moins de 15 ans et les 60 ans et plus), que l'on mesure généralement par le rapport de dépendance ou nombre de dépendants par individu de 15 à 59 ans. On constate alors le rapport le plus élevé dans nos villages et un rapport deux fois plus élevés pour les hommes que pour les femmes de ces villages (Tableau 2).

TABLEAU 2 :
Rapport de dépendance selon le sexe et dans diverses populations résidentes

Villages 93 Hommes	Villages 93 Femmes	Villages 93 Ensemble	Fleuve 82 Ensemble	Matam 88 Ensemble	Bakel 88 Ensemble	Sénégal 88 Ensemble
2,02	1,01	1,36	1,32	1,26	1,12	1,10

Sources : monographies de 1993 pour les cinq villages ; Enquête Migrants du Fleuve de 1982 ; Recensement général de 1988.

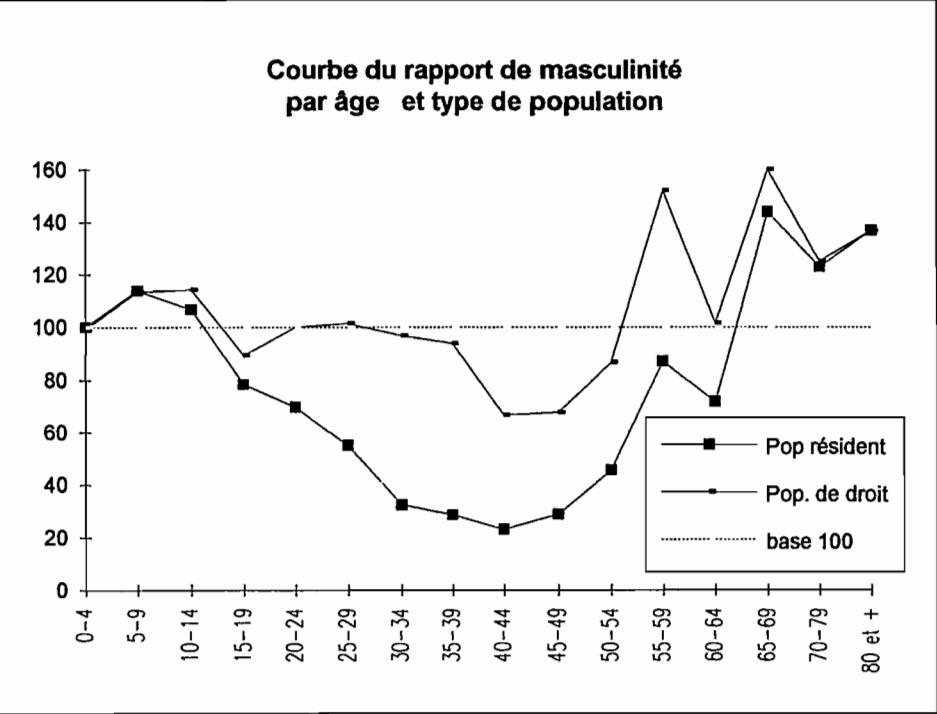
Cependant, cet indicateur ne rend pas compte de la réalité socio-économique. Dans la plupart des cas, l'émigré envoie à sa famille souvent plus qu'il ne pourrait lui apporter s'il vivait au village. De plus, certains hommes âgés sont autonomes financièrement : en qualité d'anciens travailleurs immigrés en France, ils reçoivent une pension de retraite versée par la caisse de Sécurité sociale française. Cette accroissement de charge se situe surtout au niveau de l'éducation des enfants, du soin et de l'attention à leur apporter quotidiennement. **Cette charge est en particulier largement supportée par les femmes restant au village.**

3. La courbe du rapport de masculinité (Graphique 4) révèle de nombreuses discontinuités, qui faussent un peu la lecture des données d'âges. Ces discontinuités sont dues soit à l'émigration, soit à des erreurs d'âges. Nous avons reproduit les courbes du rapport de masculinité pour les populations résidente et « de droit », afin de faire la part entre les deux causes citées. Pour dire simplement, la distance entre les deux courbes représente ce qui est à imputer à l'émigration, alors que la distance de la courbe de la population « de droit » à la base 100 représente globalement ce qui est à imputer aux erreurs de données ou à tout autre phénomène perturbateur.

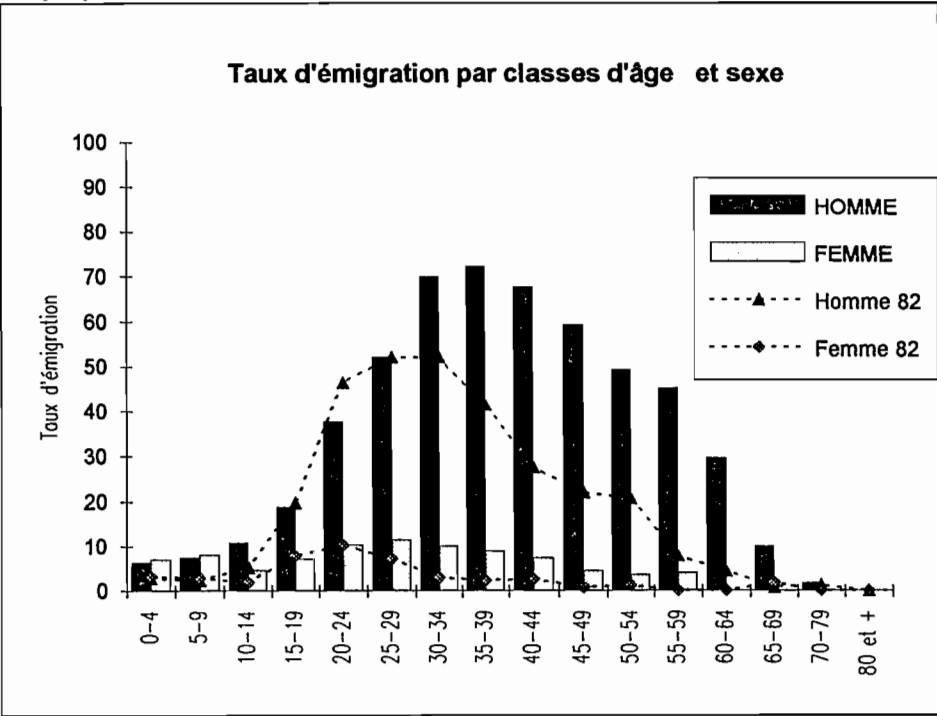
Les discontinuités de la courbe de la population « de droit » observables aux bornes de l'intervalle 15-49 ans peuvent être imputables à une attraction des âges féminins pour les âges de vie féconde. La forte discontinuité des deux courbes à partir de 60 ans est due aux faibles effectifs en présence, à une « attraction » des âges masculins pour les classes d'âges élevés ou éventuellement à une surmortalité des femmes par rapport aux hommes aux âges élevés.

4. L'évolution du taux d'émigration par classes d'âges et selon le sexe confirme que la proportion d'hommes émigrés augmente avec l'âge jusqu'à la classe d'âges modèle des 35-39 ans, où elle atteint un maximum de 72 %, pour ensuite diminuer légèrement jusqu'à 60 ans et décliner assez fortement aux âges

Graphique 4



Graphique 5



supérieurs (Graphique 5). Les femmes migrent nettement moins que les hommes. On note toutefois des proportions de femmes émigrées plus fortes dans les classes d'âges jeunes, ce qui laisse supposer qu'il y a eu une **augmentation récente de la migration des femmes**. Cette hypothèse est confirmée par la comparaison des proportions calculées lors de l'enquête de 1982, où la proportion de femmes émigrées était deux fois plus faible que dans nos cinq villages. L'autre hypothèse faite précédemment sur la réduction des flux migratoires est également confirmée par une intensité migratoire plus faible des hommes de 20-29 ans par rapport aux classes d'âges supérieurs à 30 ans, ce qui n'était pas le cas dans l'échantillon de 1982. Ce retournement de tendance peut aussi être interprété comme un simple retard de calendrier de l'émigration.

Les différences de taux d'émigration entre nos villages et l'échantillon de population de la Vallée du Fleuve en 1982 sont très nettes et peuvent s'expliquer par le fait que nos villages ont été choisis volontairement parmi les plus migrants (voir note 1). Ces différences touchent surtout les classes d'âges supérieurs à 30 ans des deux sexes et peuvent s'expliquer par un allongement des durées migratoires, par le **passage d'une émigration de type cyclique à une émigration plus permanente** et par l'accroissement de l'émigration définitive.

MIGRATIONS ET NUPTIALITÉ

LE CÉLIBAT

Au sein de la population résidente, plus des trois-quarts des hommes et près de la moitié des femmes sont célibataires. Ces fortes proportions de célibataires sont essentiellement dues au fait que les individus de moins de quinze ans sont majoritaires dans la population et qu'ils sont presque tous célibataires (seulement 3 garçons de moins de 20 ans et 15 filles de moins de 15 ans sont mariés dans les 5 villages). A partir de 15 ans, hommes et femmes commencent à se marier, mais selon un calendrier nettement différent.

TABLEAU 3
Proportions de célibataires dans la population résidente de 15 ans et +

	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et +	Total	N
Hommes	98,6	92,3	67,0	18,4	2,9	3,5	4,2	0,4	52 %	845
Femmes	53,2	9,4	0,6	0	0,8	0	0	0	12 %	1436

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 1993, USL/CERPAA.

— les proportions de femmes célibataires diminuent rapidement entre 15 et 20 ans, ce qui laisse supposer que la majorité des femmes contractent leur premier mariage sur cet intervalle d'âges ; pour les hommes résidents, ce premier mariage semblerait plutôt intervenir entre 25 et 30 ans, soit un décalage d'âge au mariage d'environ 10 ans entre les hommes et les femmes ;

— on note une très forte intensité de la nuptialité au sein de cette population résidente de plus de 15 ans. Malgré un déficit important d'hommes par rapport aux femmes (près de deux femmes de plus de 15 ans pour un homme), la quasi-totalité des femmes de plus de 25 ans est mariée ce qui laisse supposer qu'elles ne le sont pas toutes avec des hommes résidents (sauf à croire à un taux particulièrement élevé de polygamie : il faudrait en effet que chaque homme marié résident ait eu au moins 3 épouses en moyenne).

Les proportions générales de célibataires chez les hommes émigrés sont plus faibles que celles calculées pour les résidents, ce qui est peut être dû à un âge moyen plus élevé parmi les émigrés. Cependant, comme on peut le voir dans le tableau suivant, on constate à la fois des proportions plus faibles de célibataires chez les hommes émigrés des classes d'âges 20-24 et 25-29 ans et des proportions plus élevées pour les autres classes d'âge et pour les femmes :

TABLEAU 4 : Proportions de célibataires dans la population émigrée de 15 ans et +

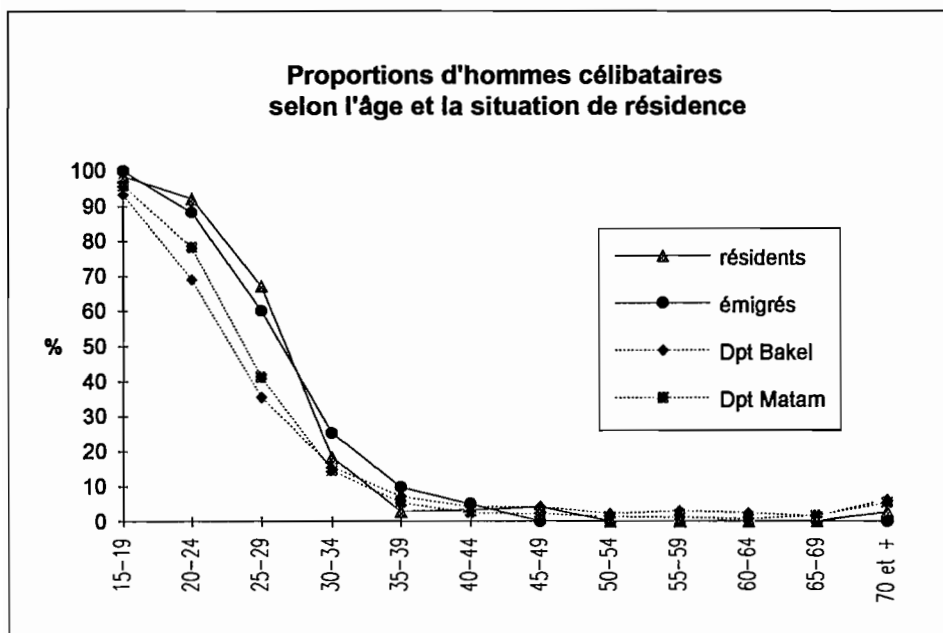
	15-19	20-24	25-29	30-34	35-39	40-44	45-49	50 et +	Total	N
Hommes	100	88,3	60,0	25,4	9,9	4,9	0	0	37 %	643
Femmes	50	23,1	13,0	0	0	0	0	0	17 %	119

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 1993, USL/CERPAA.

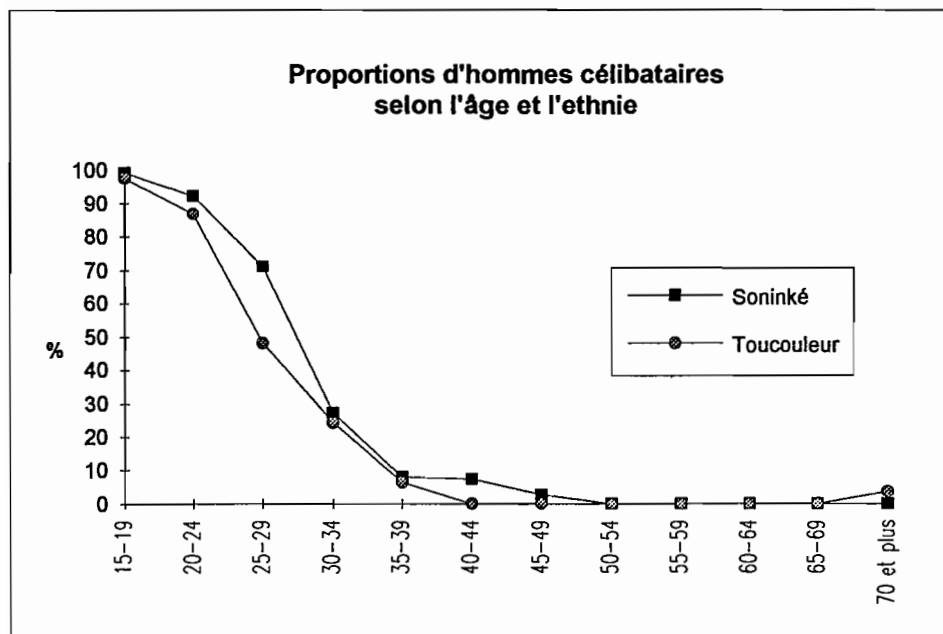
Le fait de trouver des proportions plus faibles de célibataires parmi les jeunes hommes émigrés de 20 à 29 ans que parmi les résidents des mêmes âges semble aller contre l'idée reçue, qui veut que l'on considère presque toujours les jeunes émigrants ruraux comme essentiellement célibataires. Ceci ne semble plus vrai et nous amène à nous interroger sur la place nouvelle du mariage dans les sociétés étudiées.

Globalement, on ne peut plus dire comme Condé et Diagne (1986) au début des années 80 que les émigrés se marient moins que les résidents. Aujourd'hui, **les jeunes émigrés ont plutôt tendance à être plus souvent mariés que les sédentaires.** Plusieurs raisons peuvent expliquer ce phénomène. Fainzang et Journet (1988) notent que les dépenses monétaires qu'engage un mariage sont plus facilement supportées par les émigrés que par les sédentaires ; d'ailleurs, les villageois parlent d'une inflation du montant versé comme dot et d'une monétarisation à outrance des cérémonies nuptiales. Dans certains villages, les autorités vont même jusqu'à fixer un montant maximum de la dot que remet l'époux à la belle-famille, pour éviter une véritable surenchère. Celle-ci met sans doute « hors-jeu » les villageois non-migrants et non-détenteurs de ces ressources monétaires, en particulier les jeunes. Les différents auteurs qui ont travaillé sur la migration en Afrique ont largement insisté sur l'effet des contraintes matrimoniales comme la dot sur la propension à émigrer des jeunes hommes célibataires (Trincas, 1983). Aujourd'hui, il semblerait que l'acquisition de la dot ne soit plus une difficulté pour les jeunes émigrés et que la durée pour réunir les fonds nécessaires soit moins longue qu'auparavant. Le mariage précoce de l'émigré satisfait plutôt sa famille au village, qui s'assure à la fois une aide domestique de l'épouse restée au village et le soutien financier du mari émigré.

Graphique 6



Graphique 7



Les courbes des résidents et des émigrés sont au-dessus de celles des départements de Bakel et Matam (Graphique 6). Selon les chiffres du recensement de 1988, les proportions d'hommes célibataires résidents semblent moins élevées avant 30 ans dans ces deux départements que dans les cinq villages. Les résidents, ainsi que les émigrés de nos villages semblent donc se marier relativement plus tard que la moyenne des hommes des deux départements, ce qui relativise leur différence.

Les courbes des proportions de célibataires selon l'ethnie (Graphique 7) révèlent des proportions plus élevées de célibataires chez les Soninké que chez les Toucouleur jusqu'à 30 ans, ce qui implique un calendrier de la nuptialité plus tardif chez les Soninké. Ces différences ethniques peuvent peut-être expliquer les différences notées plus haut entre nos villages et les deux départements, puisque les Toucouleur sont majoritaires dans les deux départements et que les Soninké le sont dans les villages.

La nuptialité des femmes émigrées semble elle aussi perturbée par la migration, dans la mesure où elles sont moins souvent mariées entre 20 et 30 ans, ce qui prouve qu'elles ne migrent pas seulement dans le cadre du mariage. Certaines d'entre elles sont urbanisées à Dakar. Celles qui sont mariées ne sont pas suffisamment nombreuses pour être les seules femmes des émigrés (moins d'une femme mariée pour quatre hommes mariés et émigrés). Les émigrés ont donc le plus souvent leur(s) femme(s) au village.

POLYGAMIE ET MONOGAMIE MASCULINE

Les hommes émigrés sont à tous les âges plus souvent polygames que les résidents (Tableau 5) :

TABLEAU 5 : Proportions de polygames parmi les hommes mariés de plus de 30 ans, par classes d'âges et selon le statut de résidence (en %)

	30-34	35-39	40-44	45-49	50-54	55-59	60-64	65-69	70 et +	Total	N
Résidents	8,1	17,6	18,5	57,1	57,1	60,0	59,5	65,7	56,0	44,6	359
Emigrés	15,9	31,6	50,9	57,1	62,9	90,9	72,2	100	100	44,7	351

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 1993, USL/CERPA.

— les proportions de polygames augmentent avec l'âge, pour les deux sous-populations, mais restent toujours supérieures chez les émigrés. La polygamie est presque la règle chez les émigrés de plus de 55 ans, alors que les proportions stagnent autour de 60 % de polygames chez les résidents de 45 ans et plus ;

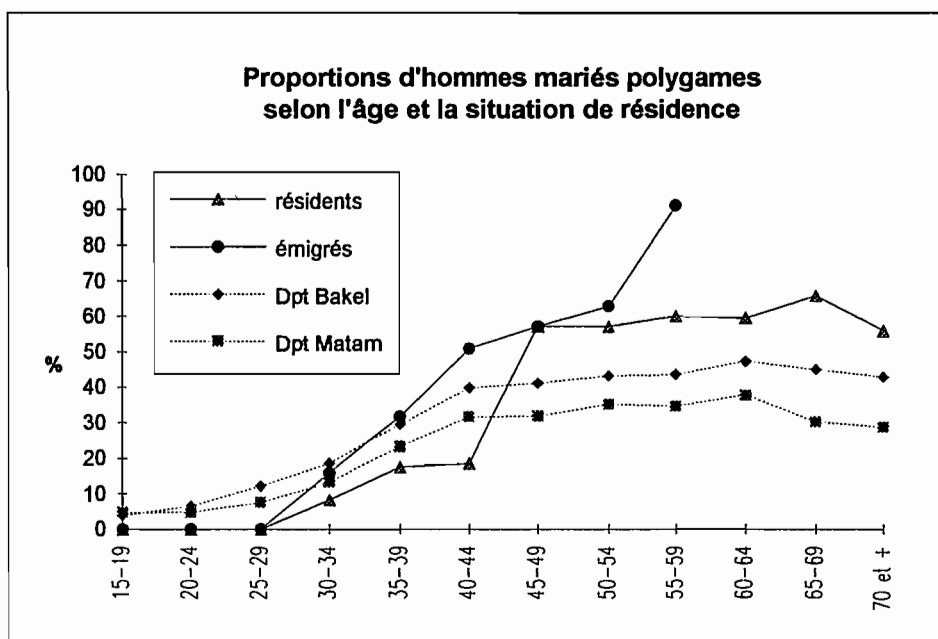
— les proportions de polygames sont plus élevées dans la population résidente des cinq villages que dans les deux départements d'enquête, à partir de la classe d'âges 45-49 ans (Graphique 8). On constate également une forte augmentation de la proportion de polygames dans la population des résidents qui passe d'environ 20 % à 60 % entre les classes d'âges 40-44 et 45-49 ans. Cette brusque

augmentation s'explique par le fait que les migrants de retour constituent l'effectif le plus important de l'ensemble des résidents de cette classe d'âges et qu'ils sont relativement plus polygames que les non-migrants.

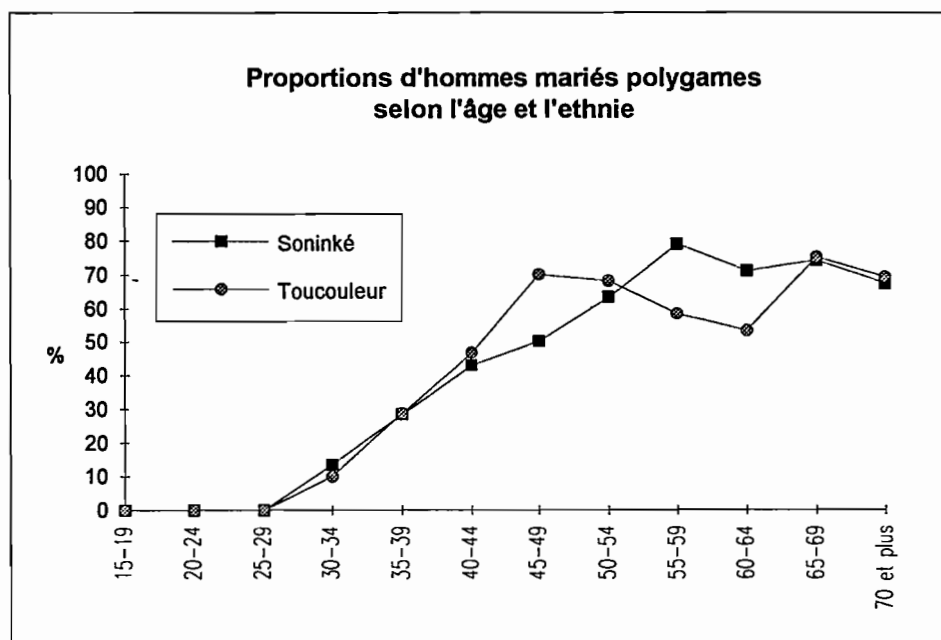
Si l'on regarde plus précisément le degré de polygamie, on s'aperçoit que les émigrés polygames ont en moyenne un peu moins d'épouses que les résidents polygames, mais si l'on regarde le statut migratoire de ces résidents, on s'aperçoit que ce sont en majorité des migrants de retour : 31,4 % des migrants de retour polygames ont trois ou quatre épouses, alors que ce n'est le cas que de 12,5 % des émigrés polygames actuels. La différence d'âges n'explique pas tout. Certes, les migrants de retour sont en moyenne plus âgés, mais à âge égal, ils ont plus d'épouses que les émigrés actuels. De fait, le retour de migration semble entraîner le mariage d'une femme supplémentaire. Donc, contrairement à ce que notent Condé et Diagne (1986) au début des années 80, **la migration ne semble pas (ou plus) jouer en défaveur de la polygamie et au contraire semble la favoriser.**

L'allure générale des courbes des proportions de polygames n'est pas très différente d'une ethnie à l'autre, mais l'on note des proportions plus élevées chez les Toucouleur entre 40 et 55 ans, avec un relatif tassement à partir de 50 ans alors que les proportions de polygames parmi les hommes mariés Soninké augmentent toujours jusqu'à 60 ans et sont supérieures aux Toucouleur pour les classes d'âges 55-59 et 60-64 ans (Graphique 9). **Le lévirat qui est plus pratiqué chez les Soninké que chez les Toucouleur** peut également expliquer les proportions de polygames plus fortes chez les Soninké à partir de 55 ans et la proportion de polygames, ayant plus de 2 épouses plus élevées pour eux (22,1 %) que chez les Toucouleur (15,5 %).

Graphique 8



Graphique 9



VEUVAGE, SÉPARATION ET DIVORCE

Les autres statuts matrimoniaux que sont le veuvage, la séparation ou le divorce, touchent préférentiellement les femmes. D'une part, les hommes sont protégés par le statut polygame, qui leur évite souvent d'être sans aucune épouse à la suite du décès, du divorce ou de la séparation de l'une d'entre elle. D'autre part, étant plus âgés que leurs épouses, il est peu probable qu'ils se retrouvent veufs. Au contraire, si un homme polygame décède, il y a autant de veuves que d'anciennes épouses. Au regard des statistiques, environ 15 % des femmes sont dans un de ces statuts post nuptiaux contre 2,4 % des hommes.

Le veuvage concerne évidemment des femmes plutôt âgées (58 ans d'âge moyen), décédées d'un homme monogame ou polygame. Les proportions de veuves dépendent à la fois de la structure par âge de la population de référence, du taux de polygamie pratiqué dans cette société, de la différence d'âge entre époux, des conditions sanitaires différentielles entre hommes et femmes, ainsi que du taux de remariage pratiqué ; nous observons cependant des proportions de veuves assez semblables parmi les femmes Soninké (11,4 %) et les femmes Toucouleur (11,3 %).

Le divorce ou la séparation sont au contraire différemment pratiqués selon les ethnies : **les proportions de « divorcées/séparées » sont plus élevées chez les Toucouleur que chez les Soninké** : 5 % des femmes Toucouleur ayant déjà eu une union le sont contre seulement 3 % des femmes Soninké. Elles sont assez jeunes

(75 % ont moins de 30 ans), ce qui laisse penser que les divorces et les séparations se réalisent généralement dans les premières années d'union. Cependant, après une rupture d'union, les femmes sont soumises à un changement de statut assez rapide : après quelques années, les divorcées se remarient très souvent et les séparées rejoignent leur mari après réconciliation. Ceci explique pourquoi elles sont moins nombreuses aux âges élevés.

MIGRATIONS ET FAMILLES D'ORIGINE

LES CONCEPTS UTILISÉS DANS L'ANALYSE DES STRUCTURES FAMILIALES

La notion de « famille » revêt des significations diverses selon les sociétés. La définition large basée sur la reconnaissance de liens de parenté et d'alliance entre ses membres, n'est pas suffisamment opératoire pour le démographe (Gruenais, 1983). Aussi, nous reprenons les concepts utilisés communément dans les enquêtes démographiques et lors du recensement sénégalais (Dir. de la Statistique, 1988). Pour résumer, les trois concepts utilisés lors de la collecte sont des concepts emboîtés, qui correspondent à trois niveaux de la réalité familiale :

— la **concession** ou unité de résidence est utilisée comme unité de base de la collecte, pour sa facile identification : c'est un espace généralement délimité par une clôture, dans lequel se regroupent une ou plusieurs habitations et ses membres ont généralement un lien de parenté ; c'est une notion qui est commune à beaucoup de peuples et de sociétés ouest-africaines ; c'est le *ka* Soninké ou le *galle* Toucouleur. L'ensemble de ces membres se reconnaissent un chef commun, qui est le chef de concession (*kagumme* chez les Soninké) ;

— le **ménage**, concept emprunté à la démographie occidentale, revêt néanmoins une signification en Afrique. Unité économique de production et/ou de consommation, il trouve sa parfaite définition dans le terme pulaar *foyre* (au pluriel *pooye*) ou cuisine. Le ménage regroupe des individus apparentés dans la plupart des cas, partageant le même repas et appartenant à la même concession. Dans la société Soninké, le ménage (ou *kinü*) s'apparente le plus souvent à la concession (S. Traoré, 1985). Le *galle* Toucouleur est au contraire très fréquemment composé de plusieurs *pooye*, ayant une certaine autonomie économique (A.B. Diop, 1965) ;

— le **noyau** est lui aussi un concept emprunté à la réalité sociale occidentale. Le noyau familial correspond à la famille biologique : il est constitué d'un homme, de sa ou de ses femmes et de leurs enfants s'ils ne sont pas mariés et d'éventuels personnes à charge, qui sont tous regroupés dans le même ménage.

Les différences relatives à la signification de ces concepts dans chacune des sociétés étudiées ont un intérêt comparatif essentiel. Elles permettent de mieux appréhender certaines particularités de systèmes sociaux et de parenté. Pour le démographe, l'objectif sera de décrire et de mesurer les fréquences d'apparition des formes familiales et leur évolution dans le temps dans un contexte de croissance démographique et de forte émigration des hommes adultes.

LES FAMILLES ÉTENDUES ET LA MIGRATION DANS LES SOCIÉTÉS D'ORIGINE

Dans les cinq villages étudiés, nous avons relevé 300 ménages, dans lesquels ont été identifiés les 5 796 individus de notre population de « droit ». Cela correspond à un nombre moyen de 19,3 individus par ménage (19,6 en incluant les visiteurs). D'une ethnie à l'autre, les tailles de ménages sont bien différentes (Tableau 6).

TABLEAU 6 : Nombre moyen de résidents et d'émigrés par ménage selon la résidence et l'ethnie (et %)

Ethnies	Soninké	Toucouleur	Peul	Bambara	Autres ethnies	Ensemble
Résidents	21,3	12,3	9,1	11,5	7,4	15,8
%	80	83	93	90	92	82
Emigrés	5,5	2,5	0,7	1,4	0,6	3,5
%	20	17	7	10	8	18
Total	26,8	14,8	9,8	12,9	8	19,3
%	100	100	100	100	100	100
Nb de résidents et d'émigrés	3 561	1 614	274	283	64	5 796
Nb de ménages ...	133	109	28	22	8	300

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

Les ménages soninké sont donc les plus peuplés et aussi ceux où la proportion d'émigrés est la plus forte. D'ailleurs, on remarque que l'ordre des tailles et celui des proportions d'émigrés selon l'ethnie sont les mêmes. Globalement, la corrélation positive entre le nombre d'individus et le nombre d'émigrés dans le ménage est assez bonne (proche de 0,8), ce qui semble relativement évident. Par contre, **ce n'est pas dans les plus grands ménages que l'on trouve les plus forts taux d'émigration** : la corrélation entre les deux variables est très mauvaise (0,2). L'analyse factorielle montre paradoxalement que les ménages où le taux d'émigration est le plus fort (plus de 50 %) sont plutôt de petite taille, plutôt dirigés par une femme et marqués par un rapport de masculinité déséquilibré et un relatif dénuement économique.

Pour déterminer le type de structure familiale présent dans chaque ménage, nous avons conformément aux définitions de Murdock (1967) utilisé trois variables principales :

- l'extension périphérique, que l'on mesure par l'éloignement collatéral par rapport au lignage du chef de ménage ;
- l'extension linéaire ou générationnelle en comptant le nombre de générations antérieures ou postérieures à celle du chef de ménage ;
- le nombre de noyaux présents dans le ménage.

Par le croisement de ces trois variables, nous déterminons une **typologie des structures familiales** :

— les ménages **mononucléaires (type 1)**, qui ne représentent que 21,3 % de l'ensemble (64/300) ;

— les ménages **polynucléaires étendus verticalement (type 2)** (ou « famille relativement étendue ») dans lesquels les noyaux de générations différentes sont du même lignage (23,7 % de l'ensemble) ;

— les ménages **polynucléaires étendus horizontalement (type 3)**, dans lesquels l'extension nucléaire est uniquement collatérale et sur une seule génération (19,7 %) ;

— les ménages **polynucléaires étendus horizontalement et verticalement (type 4)**, pour lesquels l'extension est à la fois collatérale et générationnelle (35,3 % de l'ensemble). Ces ménages sont aussi appelés « famille très étendue » par Murdock (ibid.) ou « famille indivise » par Mendras (1989).

La prise en compte de cette typologie provoque ainsi la répartition suivante :

TABEAU 7 : Typologie des ménages selon l'ethnie du chef de ménage (en %)

Type de ménage	Soninké	Toucouleur	Peul	Bambara	Autres ethnies	Ensemble	Populat. moyenne	% émigrés
Type 1	9,8	23,9	50	36,4	37,5	21,3	8,7	6,8
Type 2	20,3	29,3	25	18,2	12,5	23,7	13,7	17,2
Type 3	18,8	22,9	14,3	13,6	25,0	19,7	19,2	17,4
Type 4	51,1	23,9	10,7	31,8	25,0	35,3	30,4	18,5
Total	100	100	100	100	100	100	19,6	17,9
Nbre de ménages	133	109	28	22	8	300		

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

Cette typologie met bien en évidence les différences ethniques dans les différences ethniques dans les structures familiales. C'est surtout dans les ethnies soninké et bambara que l'on trouve les ménages les plus larges (de type 4). Ils sont majoritaires chez les Soninké où l'on rencontre une cohabitation fréquente des lignages de frères (ou « frérèches ») sur deux voire trois générations. Chez les Peul, les ménages mononucléaires (de type 1) sont majoritaires alors que les Toucouleur se particularisent par une répartition à peu près homogène des divers types de ménage, avec un type néanmoins majoritaire : les ménages étendus verticalement (de type 2). A.B. Diop (1965) explique que c'est au sein de la concession ou *galle*, « véritable cellule sociale », que sont souvent « prises en charge les familles des migrants » chez les Toucouleur. Est-ce cette forte cohésion de la famille étendue qui permet au milieu d'origine de résister contre les bouleversements liés à la migration ?

LES CHEFS DE FAMILLE : CONCESSION, MÉNAGE, NOYAU

Le chef de concession

La position du chef de concession au sein de la famille est centrale. Aussi, il importe d'étudier particulièrement les caractéristiques des chefs de concession pour essayer de mieux saisir les « qualités » que requiert la fonction dans chaque ethnie. Tout d'abord, les chefs de concession sont des personnes plus âgées que la moyenne : 63 ans pour les Soninké, 58 ans chez les Toucouleur, 53 ans chez les Bambara et 50 ans chez les Peul. Ces différences correspondent sans doute au type de concession différente selon l'ethnie, mais s'expliquent surtout par des pratiques d'héritage de ce statut différent d'une ethnie à l'autre. Chez les Soninké, au sein de la large de la large famille où cohabitent souvent les frêrèches, il est de règle que le plus âgé des frères soit le *kagumme*. Le plus jeune âge des *jom galle* Toucouleur ou Peul est lié à la division plus fréquente du patrilignage en plusieurs concessions et à la plus petite taille d'ensemble du *galle* par rapport au *ka* Soninké.

Les chefs de concession sont quasi exclusivement des hommes (97,4 %). La présence des femmes à ce statut s'explique généralement par le décès de leur époux (les 6 femmes chefs de concession dans nos villages sont veuves) et par le fait qu'il n'y a pas d'hommes suffisamment âgé pour prendre la relève dans la concession. Il n'est donc pas étonnant de trouver plus de femmes chefs de concession parmi les Toucouleur et les Peul, puisque leurs concessions sont plus petites et comprennent donc moins d'hommes capables d'hériter de ce statut.

D'autre part, à âge égal, dans toutes les ethnies, les chefs de concession sont bien moins souvent des émigrés que les autres individus, ce qui s'explique par la fonction particulière qu'il exerce dans le milieu d'origine. Le chef de concession a en effet la responsabilité et l'autorité sur tous les autres membres de la concession. **Dans un contexte de forte émigration, il a en particulier la responsabilité des femmes et des enfants que lui confient ses frères, ses fils ou ses neveux émigrés.** Selon nos statistiques, 90 % des envois monétaires des émigrés passent par lui. « *C'est lui qui décide de l'utilisation de l'argent envoyé* » explique C. Quiminal (1991). Je ne pense pas qu'il s'agisse, comme l'écrit cet auteur, « *d'une ruse du kagumme* » pour étendre son autorité. Il semble que ce soit une règle implicite entre lui et l'émigré d'échange de dons.

Si on regarde maintenant la situation migratoire des chefs de concession, on s'aperçoit que la majorité d'entre-eux sont des anciens migrants (60 %), seulement 3,5 % des résidents absents et 16,5 % sont des émigrés. **Beaucoup de chefs de concession expliquent d'ailleurs leur retour d'émigration par la nécessité de prendre en charge la concession après le décès de l'ancien chef de famille.**

Les Peul sont plus souvent résidents absents (21 %), ce qui est lié à leur activité pastorale alors que les chefs de concession Toucouleur sont plus nombreux à être émigrés (22,8 %) que les Soninké (18,6 %) comme l'avaient également noté Condé et Diagne (1986). L'émigration du chef de concession, qui est chef de son propre ménage semble également aller de pair avec la taille du ménage, quelle que soit l'ethnie, et avec la possibilité qu'a ce chef d'être remplacé. Dans les ménages les moins larges (de type 1 et 2), on trouve moins souvent des chefs de concession émigrés. C'est l'inverse dans les ménages étendus horizontalement (de type 3), dans

lesquels leur collatéral les remplace facilement. On note cependant que les chefs de concession Soninké des ménages les plus larges (de type 4) sont nettement moins émigrés (17 %) que leurs homologues Toucouleur (38 %). La mobilité des chefs de concession (ainsi que de tous les chefs de ménage) entraîne un ensemble de règles de transmission de l'autorité qui varient d'une société à l'autre et qui est également fonction d'un arrangement au sein de la famille. La question est de savoir dans quelles mesures et sous quelles formes ces règles s'adaptent aux circonstances économiques et migratoires particulières.

Le chef de ménage

Notre objectif ici sera d'essayer de comprendre les causes ou les circonstances de la division de la concession en plusieurs ménages. Pour cela, nous essaierons d'appréhender les différences qui peuvent exister entre les chefs de concession et les chefs de ménage indépendants : ces derniers se distinguent-ils par des caractéristiques socio-démographiques particulières ?

Dans nos villages, **les chefs de ménage indépendant sont plus jeunes et moins migrants** (émigré actuel ou migrant de retour) que les chefs de concession indépendamment du sexe, de l'âge et de l'ethnie (Tableau 8).

TABLEAU 8 : Proportions d'hommes non-migrants selon la position dans la concession (%)

Position/Cl. d'âges	20-29	30-39	40-49	50-59	60-69	70+	Ensemble	N
Chef de concession	33,3	22,2	3,5	16,3	18,0	6,6	13,2	224
Chef de ménage	100	25,0	18,2	17,7	30,8	50	25,9	60
Chef de noyau	21,4	9,8	4,9	3,9	16,2	25	11,0	577
Autres	38,4	6,7	9,1	0	0	50	69,2	2098
Ensemble	35,2	10,5	5,9	9,5	18,8	13,6	53,5	2 959

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

Ces proportions révèlent des différences que l'on peut percevoir dans chacune des ethnies étudiées : les chefs des ménages indépendants sont moins migrants que les chefs de concession ou chefs de ménages centraux, quelque soit l'âge. Ces différences peuvent être interprétées de plusieurs façons :

— d'abord, elles remettent en cause le lien souvent fait entre la migration et l'éclatement de la famille en plusieurs ménages : le ménage, qui est pourtant l'unité économique de base dans les sociétés étudiées, ne semble pas se développer particulièrement parmi les émigrés, qui sont pourtant plus susceptibles d'en avoir les moyens ;

— l'argument qui consiste à dire que la migration entraînerait un éclatement de la concession et la création d'une nouvelle concession par le migrant de retour

n'est pas recevable, puisqu'on a plutôt constaté une très faible fragmentation des lignages et une tendance générale à la permanence des familles larges chez les Soninké. Dans son étude monographique, Weigel (1982) calcule un effectif moyen du *ka* de 16 personnes dans le village Soninké de Goumal, bien inférieur *ceteris paribus* aux 25 résidents recensés en moyenne dans les concessions Soninké de nos villages. Chez les Toucouleur, la division du *galle* en plusieurs *foyre* est néanmoins moins fréquente que dans d'autres villages Toucouleur à priori moins soumis au phénomène migratoire : G. Diemer (1987) avait calculé un nombre moyen de ménages par concession de 1,7 dans un village Toucouleur du département de Podor alors qu'il n'est que de 1,4 pour l'ensemble des concessions Toucouleur de nos villages ;

— la dernière interprétation possible, qui semble la plus logique, est celle qui consiste à dire que les chefs de noyaux susceptibles de créer leur propre ménage étant en fait émigrant, **l'apparition de nouveaux ménages au sein du village se trouve ralenti à cause de l'émigration**. Au contraire, les chefs de noyau émigrés trouvent plus intéressant de voir leur femme et leurs enfants pris en charge et mis sous la protection du chef de ménage.

Les chefs de noyaux

Les chefs de noyaux qui ne sont ni chefs de concession, ni chefs de ménage sont majoritairement des frères cadets, des neveux, des fils... Le tableau 6 montre que ces cadets sont nettement plus migrants que leurs aînés, chefs de concession ou de ménage dans toutes les ethnies. **La migration plus intense des cadets a tendance à déséquilibrer les rapports de production** et comme le note C. Quiminal (1991), ceci a pour conséquence l'abandon de plus en plus fréquent des champs individuels. Du fait de l'absence d'une grande partie des hommes actifs, le travail ne manque pas sur le grand champ familial du *kagumme* Soninké et ne laisse pas de temps supplémentaire pour la culture d'un champ individuel : les jeunes et les femmes sont même mis à contribution pour cela. La perspective migratoire conditionne également les comportements de ces cadets, qui sont amenés à comparer les très faibles gains d'une part d'une agriculture vivrière, autosuffisante, ne permettant que de très rares surplus commercialisables (lorsque le circuit de commercialisation existe) et une émigration, certes difficile, mais « riche d'espoirs ».

MIGRATIONS ET FAMILLES NUCLÉAIRES

L'analyse des noyaux familiaux est rendue nécessaire en raison du grand nombre de familles procréatrices qui composent les concessions et les ménages et de la difficulté à saisir cette complexité. L'analyse fondée sur les noyaux familiaux s'impose également en raison de la multiplicité des destinations de chacun des chefs de noyau et de la migration de plus en plus fréquente des femmes partant rejoindre leur mari en émigration. Notre hypothèse de départ est qu'il pouvait exister une nucléarisation croissante de la famille en raison du regroupement plus fréquent des noyaux familiaux dans les lieux d'émigration au Sénégal comme à l'étranger. Ici, nous chercherons à mesurer exactement la fréquence des regroupements familiaux, qui au vu des statistiques sur la migration féminine semblent assez limités.

LES SITUATIONS MIGRATOIRES DES CONJOINTS

A la lumière des données collectées dans les villages d'origine, qui sous-estiment certainement le phénomène en raison de la non-prise en compte de l'ensemble des migrants ayant quitté les villages définitivement, **la migration des deux conjoints du couple n'est pas très fréquente** : sur l'ensemble des 1236 couples, seuls 13,1 % sont composés de deux conjoints émigrés actuellement, 6,6 % d'un homme émigré et de son épouse revenue de migration et 8,3 % des deux conjoints revenus de migration : soit 28 % de couples où les deux conjoints migrent ou ont émigré par le passé. Dans les autres cas, les conjoints sont soit immigrants (dans 2,3 % des cas, l'un des deux conjoints est immigrant), mais le cas le plus fréquent reste celui des couples où l'épouse n'a jamais migré alors que le chef de noyau a migré dans le passé (25,5 % des cas) ou est actuellement en émigration (33,3 % des cas), ce qui signifie que **plus des deux tiers des épouses n'ont jamais quitté le village**. On note cependant une assez nette augmentation de la migration des femmes parmi les couples où le chef de noyau est un ancien migrant (25,5 %), alors que les femmes d'émigrés actuels sont plus de 37 % à avoir migré ou à l'être actuellement. Le tableau 9 récapitule les données de répartition des couples selon la situation migratoire des deux conjoints et selon l'ethnie du chef de noyau :

TABEAU 9 : Situation migratoire des conjoints selon l'ethnie (en %)

Type de couples	Soninké	Toucouleur	Peul	Bambara	Ensemble
H. et F. non-migrants	6,4	14,4	20,8	34,5	10,8
H. et F. immigrants	0,3	2,4	28,3	3,5	2,3
H. et F. migrants de retour	10,7	5,1	1,9	1,7	8,3
H. de retour/F. non-migrante	26,4	24,6	11,3	31,0	25,5
H. émigré/F. non-migrante	34,6	33,8	30,2	20,7	33,4
H. émigré/F. de retour	7,7	6,3	1,9	0	6,6
H. et F. émigrés	13,9	13,5	5,7	8,6	13,1
Total	100	100	100	100	100
Nbre de couples	783	334	53	58	1 236

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

Les migrations féminines soninké et toucouleur présentent certaines similitudes. Si l'on ne tient compte que des femmes d'émigrés, les proportions d'épouses actuellement émigrées sont égales à 24,7 % chez les Soninké et 25,2 % chez les Toucouleur. Dans les deux cas, **le quart des femmes d'émigrés est donc actuellement émigré**. De plus, respectivement 13,6 et 11,7 % des femmes d'émigrés sont migrantes de retour. D'évidence, la migration des femmes semble liée à celle des hommes, dans la mesure où l'on compte 5,3 % de femmes migrantes (actuellement ou dans le passé) parmi les femmes d'hommes non-migrants contre 37,1 % parmi les femmes d'émigrés actuels toutes ethnies confondues.

Les évolutions des proportions d'épouses émigrées selon l'âge de leur mari révèlent d'assez faibles variations selon l'âge et l'ethnie parmi les femmes d'émigrés (Tableau 10).

TABLEAU 10 : Proportions de femmes émigrées selon l'âge et l'ethnie du mari émigré (%)

Ethnie/ Age du mari	20-29	30-39	40-49	50-59	60-+	Ens.
Soninké	26,7	21,5	28,2	27,6	13,1	24,7
Toucouleur	9,5	28,6	25,9	33,3	20	25,2
N	51	193	143	132	48	567

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

Ces proportions restent en effet assez proches de 25 % quels que soient l'âge et l'ethnie, à l'exception des émigrés Soninké de plus de 60 ans ($N \times 38$), pour lesquels cette proportion n'est que de 13 %. Comme les proportions de femmes migrantes de retour dans cette classe d'âge sont moins élevées que la moyenne, on peut penser à un changement de comportement migratoire à partir des générations de moins de 60 ans, dont les femmes migrent plus. On remarque également une faible proportion de femmes émigrées pour celles dont le mari est un émigré Toucouleur ayant entre 20 et 29 ans (moins de 10 % de femmes émigrées), ce qui peut s'expliquer par la nécessité de s'assurer une situation avant de recourir à la migration de la femme (manque de moyens financiers). Le fait de ne pas trouver des proportions plus faibles parmi les émigrés Soninké des mêmes âges pose question : est-ce le signe d'une plus grande facilité migratoire ou de volontés individuelles des conjoints ?

L'analyse selon le statut matrimonial des épouses montre que les épouses polygames migrent plus que les épouses d'émigrés monogames quelle que soit l'ethnie considérée. Elles sont en particulier nettement plus migrantes de retour, ce qui peut s'expliquer en partie par la migration tournante des multiples épouses du même émigré, mais ne permet pas d'expliquer l'ensemble des différences. D'autres hypothèses peuvent être avancées pour justifier ces différences : certaines femmes de polygames comptabilisées comme migrantes sont parfois originaires des lieux où on les a considéré comme des femmes ayant émigré actuellement ou dans le passé. C'est le cas notamment dans la situation de **polygamie éclatée**, où l'homme polygame (et on a vu qu'ils sont nombreux parmi les émigrés) peut avoir des femmes dans des endroits différents. Certaines de ces femmes ne s'étant jamais rendues au village, elles ne peuvent être considérées réellement comme des femmes émigrées.

C'est également le cas des hommes qui se marient avec des femmes dans les lieux d'émigration et dont certaines rejoignent ensuite le village : on peut trouver au village des femmes originaires de Dakar, des Ivoiriennes... Cette sorte d'**exogamie spatiale** ne signifie pas que les conjoints soient d'ethnies ou de castes différentes, mais la femme (quelquefois l'homme) — issue des communautés expatriées — a été socialisée dans un autre milieu que le village, ce qui se ressent

au niveau de ses comportements ou de ses attitudes. En effet, parmi les femmes interrogées individuellement au village, 10 % déclarent être nées à l'étranger et 10 % en ville (surtout Dakar et Saint-Louis) et ces proportions sont équivalentes dans les deux sociétés Toucouleur et Soninké.

REGROUPEMENT OU DISPERSION FAMILIALE ?

Les proportions de femmes migrantes sont minoritaires quel que soit le lieu de migration de leur mari, à l'exception notable de l'Afrique de l'Ouest (Tableau 11). A la lecture des pourcentages inscrits en diagonale, correspondant au pourcentage de femmes migrant ou ayant migré dans le même lieu que leur époux, c'est-à-dire au regroupement familial (passé et actuel), on note surtout que le pourcentage est le plus faible pour les émigrés actuellement en France, ce qui signifie que **les émigrés en France recourent moins souvent au regroupement familial que les émigrés se rendant en Afrique.**

TABLEAU 11 : Lieux de migration passée ou actuelle des femmes d'émigrés (en %)

Femmes Hommes	Sénégal	Dakar	France & Europe	Afrique de l'Ouest	Afrique Centrale	Total	% non- migrantes	Effectif total
Sénégal	84,6	7,7	0	7,7	0	100	51,9	27
Dakar	0	100	0	0	0	100	71,7	53
France/Europe	3,6	56,0	35,6	4,2	0,6	100	65,0	474
Afrique Ouest	0	0	0	100	0	100	45,2	42
Afrique Centrale	7,4	44,5	0	11,1	37,0	100	54,2	59
Reste du Monde	0	100	0	0	0	100	50	2
Ensemble	7,8	49,8	24,1	13,9	4,5	100	62,7	
Effectif	19	122	59	34	11	245	412	657

Source : questionnaires ménages des monographies villageoises, Bakel 93, USL/CERPAA.

En fait, seules les femmes migrantes dont le mari est émigré en Afrique de l'Ouest ou à Dakar rejoignent toutes leur mari, sans doute en raison de la proximité et de la plus grande facilité d'installation. Dans le cas des émigrés en Afrique de l'Ouest, il s'agit la plupart du temps de familles plutôt Toucouleur (à 70 %) installées depuis longtemps en Côte d'Ivoire, et bien implantées en particulier dans le quartier Adjamé d'Abidjan.

Notons également que si la migration des femmes d'émigrés Soninké est plus intense quelle que soit la destination, celle-ci ne rejoindra son mari que dans 31 % des cas de migration contre 55 % des femmes migrantes Toucouleur (respectivement 10 et 17 % de l'ensemble des femmes d'émigrés des deux ethnies). Ceci relativise d'autant le phénomène de regroupement familial en France, notamment celui des familles Soninké. Notons enfin qu'une partie de ces migrantes sont d'anciennes migrantes. On observe des proportions de retours de 56 % des femmes parties en

Afrique de l'Ouest, 42 % des femmes à Dakar et 37 % des femmes en Afrique Centrale. Les migrantes en France ne sont que 10 % à être retournées : **l'émigration des femmes vers la France est donc plus permanente que pour les autres destinations.**

Le second enseignement du tableau 11 est que **les femmes qui migrent ne rejoignent pas toutes leur mari** : plus de la moitié des femmes d'émigrés migrent, ont migré ou sont originaires d'un autre endroit que celui où est actuellement leur mari. C'est le cas en particulier des femmes migrantes d'émigrés en France qui ne rejoignent leur mari que dans 35,6 % des cas, préférant Dakar pour 56 % d'entre elles. Lorsqu'elles migrent, les femmes dont le mari est en Afrique Centrale sont elles aussi de préférence à Dakar (dans 44,5 % des cas) plutôt qu'avec leur mari (dans 37 % des cas).

LES FAMILLES SONINKÉ À DAKAR

Dakar est devenu le lieu de migration principale des femmes d'émigrés Soninké (62 % des migrations), alors que la capitale reste encore une destination minoritaire pour les femmes d'émigrés Toucouleur de nos villages (23 %). Cette migration à Dakar touche presque autant les femmes migrantes d'émigrés Soninké en Afrique Centrale (69 %), que celles dont le mari est en France (62 %). On observe donc **une tendance à l'urbanisation à Dakar des familles d'émigrés internationaux.** Pour savoir à quelle logique correspond cette urbanisation des familles d'émigrés, nous avons procédé à des enquêtes auprès de ressortissants à Dakar du village de Golmy, dans lequel la proportion d'émigrés à Dakar est la plus forte de tous les villages et les proportions d'émigrés en Afrique plus importantes que dans les autres villages à majorité Soninké (Tableau 12).

TABLEAU 12 : Répartition des émigrés selon le village d'origine, l'ethnie majoritaire et le lieu d'émigration (%)

Villages Ethnie majoritaire	Adabéré Soninké	Doundé Toucouleur	Gabou		Gandé Soninké	Golmy Soninké	Ensemble
			Toucouleur	Soninké			
Lieu d'émigration							
Sénégal	3,1	13,1	32,5	0,6	1,0	2,5	7,4
Dakar	24,5	6,3	11,2	22,1	23,3	34,5	22,2
France	67,9	26,9	46,3	65,5	66,1	43,7	51,1
Afrique de l'Ouest	1,5	22,2	7,5	0,0	6,4	8,0	9,3
Afrique Centrale	1,5	31,5	1,3	0,0	2,7	8,5	8,5
Autres pays	1,5	0,0	1,2	1,2	0,5	2,8	1,5
Total	100	100	100	100	100	100	100
Effectif	196	175	80	84	189	284	1045

Pour les émigrés de Golmy et vraisemblablement pour une majorité des émigrés Soninké de la Vallée du Fleuve, **Dakar est un pôle d'investissement immobilier** important (Salem, 1983 ; voir aussi l'article de S. Mansour Tall dans ce numéro).

Dans le cas de Golmy, ce sont à la fois des migrants vers la France et vers l'Afrique qui ont procédé à la construction de maisons dans une multitude de quartiers de Dakar à partir des années 80. Certains investissements étaient purement spéculatifs et destinés uniquement à la location, mais d'autres étaient destinés au logement des familles d'émigrés. L'enquête à Dakar révèle une **dispersion géographique des ménages issus de la même concession du village** et une relative autonomisation de ces ménages. Par exemple, quatre des frères recensés au village dans la même concession d'origine ont constitué chacun à Dakar des ménages séparés et très éloignés les uns des autres (ils sont tous dans les quartiers séparés). Selon les membres des familles interrogés, cette séparation trouverait son origine dans la volonté de chaque émigré qui en a les moyens de construire sa propre maison à Dakar et d'y installer sa propre famille nucléaire. Cette dispersion géographique s'explique souvent par la volonté d'autonomie des frères cadets, même si les réseaux sociaux de solidarité et de convivialité sont préservés entre chacune des concessions en ville (visites, participations aux baptêmes, associations de ressortissants du village à Dakar...).

Dans le cas des familles d'émigrés en Afrique Centrale, nous avons surtout rencontré à Dakar des familles revenues du Zaïre à la suite des violences perpétrées contre les étrangers à la fin de l'année 1991. **Dakar constitue un pôle de repli** pour ces femmes et ces enfants que certains émigrés décidèrent de rapatrier. Dans le même temps, eux-même se rendirent dans les pays voisins du Zaïre (Congo, Angola, Namibie...) afin de poursuivre leurs activités commerciales. La majorité d'entre eux sont des diamantaires et font partie de la « Diam'spora » (communauté de diamantaires ouest-africains) évoquée par Bredeloup (1993). Ils ont une logique spatiale de « gestion des risques » très particulière et Dakar semble avoir acquis une place centrale dans ce schéma spatial. Les familles rapatriées appartiennent à la communauté Soninké du Zaïre et sont souvent composées de femmes n'ayant jamais été au village et d'enfants de la seconde génération, nés au Zaïre et qui ne parlent parfois que le lingala. Certaines de ces familles sont destinées à repartir rapidement au Zaïre et sont accueillies temporairement à Dakar par la famille élargie. D'autres rejoignent l'habitation que leur père ou leur mari a construit à Dakar. D'une manière générale, on constate que cette communauté a un certain détachement vis-à-vis du village, puisqu'aucune de ces familles n'a été recensée au village. Les femmes interrogées sont très attachées au mode de vie urbain : elles n'ont vécu souvent qu'à Kinshasa, Brazzaville ou Dakar et n'envisagent pas du tout de retourner vivre au village, même s'il constitue encore un point de référence identitaire essentiel.

Depuis quelques années, les femmes d'émigrés en France viennent elles aussi de plus en plus à Dakar. Cette migration prend deux formes principales : une migration temporaire de durée variable et une émigration plutôt définitive où l'ensemble de la famille biologique de l'émigré s'installe à Dakar.

La migration temporaire des femmes à Dakar est motivée par le suivi de soins à l'hôpital, la scolarisation des enfants, l'attente et l'accueil de leur mari émigré qui vient en vacances à Dakar... Le motif des soins, parfois invoqué pour justifier une présence en ville, trouve souvent son explication dans la recherche d'une prise en charge des soins par un parent émigré, qui a une maison d'accueil à Dakar. Certaines femmes viennent en visite à Dakar pour se reposer, fuir l'emprise de leur

belle-mère au village ou « par folie des grandeurs » comme le dit un de nos interlocuteurs ; d'autres fois, « elles entendent des rumeurs qui circulent que leur mari devrait venir dans quelques mois » et usant de quelques ruses s'arrangent pour venir l'attendre à Dakar. Ce type de situations provoquent une **circulation entre les villages et Dakar**, sans être pour autant une émigration.

D'autres fois, le passage à Dakar est plus long. Certaines concessions à Dakar servent de **lieux de passage (ou de transit)** pour des migrants directement arrivés du village et qui se destinent souvent à partir à l'étranger. C'est le cas par exemple des femmes qui attendent d'avoir l'argent ou les papiers nécessaires afin de rejoindre leur mari en émigration ; c'est le cas également de jeunes hommes, candidat à l'émigration, qui attendent qu'un aîné leur donne les moyens de partir. Si certains d'entre eux suivent une formation professionnelle, c'est selon eux pour mieux se préparer à l'émigration, mais peu d'entre eux cherchent réellement à s'insérer en ville. D'autres ont déjà connu une première expérience de migration et, de retour à Dakar (certains ont été expulsés de France ou bien d'un autre pays), ils attendent de pouvoir repartir « là où ils trouveront la route ».

Finalement, **Dakar fonctionne comme un pôle intermédiaire et central de la migration Soninké dans le cadre d'un réseau migratoire multipolaire** dans la mesure où la capitale se trouve à l'intersection de multiples dynamiques migratoires, celles venant des villages d'origine et celles venant des multiples lieux d'émigration. Ces dynamiques ont pour effet d'accroître la population urbaine et de constituer une nouvelle communauté Soninké à Dakar. Selon toute vraisemblance, Abidjan joue le même rôle vis-à-vis de la migration Toucouleur.

VUE D'ENSEMBLE

La migration de la Haute-Vallée du Fleuve Sénégal concerne toujours majoritairement les hommes et une part croissante de femmes et d'enfants depuis 1982. L'intensité migratoire générale n'a pas diminué, avec une émigration de plus longue durée et malgré une légère baisse de l'intensité aux jeunes âges (les 20-29 ans). Compte-tenu d'une structure de population à base élargie et à forte croissance, cette émigration concerne toujours plus d'individus, qui sont confrontés par ailleurs à une réduction des débouchés migratoires internationaux. De fait, cette pression migratoire prend l'apparence d'une urbanisation croissante des populations des villages à Dakar, notamment des jeunes hommes, des femmes et des jeunes enfants.

L'étude de la nuptialité des migrants à partir des données transversales permet de « casser » certaines évidences, dont celle qui fait du jeune émigré un célibataire et de l'émigré un homme un peu moins polygame. Nos données montrent le contraire : les émigrés ont une place de choix sur le marché matrimonial du village, en même temps qu'ils peuvent avoir recours à d'autres types de mariage (exogamie, polygamie éclatée), qu'il conviendrait d'étudier plus en profondeur à partir de données longitudinales.

L'analyse des structures familiales dans les sociétés Toucouleur et Soninké conduit à des conclusions différentes selon le lieu d'observation des phénomènes :

— les monographies des villages d'origine révèlent la permanence de structures familiales larges ou quasi-larges dans les sociétés Toucouleur et Soninké. Les changements vont plutôt dans le sens d'une croissance démographique des concessions et des ménages et d'une concentration plus importante des pouvoirs aux mains des chefs de concession à qui sont confiés les femmes et les enfants des émigrés. Nous avons même pu montrer que la dynamique de création de nouvelles unités familiales semblait stopper sous l'effet de l'émigration ;

— les enquêtes réalisées à Dakar, auprès des populations urbanisées d'un village à majorité Soninké, permettent d'observer des unités familiales plus petites. De nouveaux ménages se constituent autour des familles d'émigrés internationaux, qui s'installent de plus en plus en ville et auxquelles viennent se joindre éventuellement des personnes en visite ou accueillies. La division familiale se réalise donc par le biais d'une urbanisation produite par la migration internationale, et qui s'apparente à un détachement progressif des émigrés et de leurs familles du village et de son mode de vie.

Notes et références bibliographiques

(1) Les cinq villages des monographies sont : Adabéré, Doundé, Gabou, Gandé et Golmy. Ces villages ont été échantillonnés par choix raisonné, à partir de quatre critères principaux : leur prédominance ethnique (Toucouleur ou Soninké et un village pluri-ethnique), leur situation géographique, leur taille de population au recensement général de 1988 et les niveaux d'émigration vers la France et les pays d'Afrique mesurés par Lericollais et Santoir en 1970-71 (Lericollais, 1975). Le recensement a été exhaustif ou quasi-exhaustif dans trois villages et réalisé sur une fraction représentative de la population villageoise dans les deux autres.

L'enquête « Migrants du Fleuve » de 1982, élaborée par l'OCDE et le CILSS, a été conçue en deux volets : un volet « France », comprenant une enquête auprès d'un échantillon d'immigrés sénégalais, mauritaniens et maliens en France ; un volet « Vallée du Fleuve », réalisé à partir d'un sous-échantillon de villages tirés des enquêtes en France et d'un autre sous-échantillon de villages non tirés (et donc a priori moins migrants). Ce second volet correspond à une enquête auprès d'une fraction de population prise dans chacun de ces villages des trois pays de la Vallée du Fleuve Sénégal.

Ces deux enquêtes sont par nature très différentes et les monographies ne peuvent prétendre rivaliser avec l'enquête de 1982 sur le plan de la représentativité sous-régionale. La relative convergence dans les répartitions ethniques des deux échantillons permet toutefois de tenter certaines comparaisons. Les ménages *Haalpulaar* (Peul et Toucouleur) et Soninké représentent respectivement 46 et 44 % des ménages des monographies contre 51 et 30 % de ceux de l'enquête de 1982. Le choix de villages fortement migrant en 1970, la légère sur-représentation des ménages Soninké et la sous-représentation des ménages d'autres ethnies, réputées moins migrantes peuvent expliquer l'intensité migratoire supérieure dans nos villages.

BREDELOUP (S.). « Les migrants du fleuve Sénégal : à quand la « Diams'pora » ? », *Revue Européenne des Migrations Internationales*, n° 1, 1993.

CHARBIT (Y.). *Famille et nuptialité dans la Caraïbe*, Cahiers INED n° 114, 1987.

CONDE (J.), DIAGNE (P.S.). *Les migrations internationales Sud-Nord : une étude de cas, les migrants maliens, mauritaniens et sénégalais de la Vallée du Fleuve Sénégal en France*, OCDE, Paris, 1986.

DIEMER (G.). « Le contexte Haalpulaar » in *L'irrigation au Sahel : la crise des périmètres irrigués et la voie Haalpulaar*, Khartala, Paris, 1987, 226 p.

DIOP (A.B.). *Société Toucouleur et migrations*, IFAN, Dakar, 1965.

Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 - Manuel d'instruction pour l'enquêteur*, DPS, Dakar, 1988.

Direction de la Prévision et de la Statistique du Sénégal, *Recensement Général de la Population et de l'Habitat de 1988 - Rapports régionaux de Saint-Louis et de Tambacounda (résultats définitifs)*, DPS, Dakar, 1992.

FAINZANG (S.), JOURNET (O.). *La femme de mon mari - Anthropologie du mariage polygamique en Afrique et en France*, Ed. l'Harmattan, Paris, 1989.

GONZALES (G.). *Impact des migrations internationales sur les structures démographiques des sociétés d'origine : le cas des sociétés Toucouleur et Soninké de la Haute-Vallée du Fleuve Sénégal*, Mémoire de D.E.A. Migrations : Espaces et Sociétés, Université de Poitiers, 1994.

GRUENAI (M.E.). *Famille et démographie de la famille en Afrique* doc. de travail n° 1 du Collectif de Transit sur la Famille, ORSTOM, 1981.

KANE (F.), LERICOLLAIS (A.). « Peuplement et migration dans la Vallée du Sénégal », in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, XII, 2, 1975.

LOCOH (T.). « Structures familiales d'accueil des migrants et développement des structures familiales multipolaires en Afrique », in *Migration, changements sociaux et développement*, ORSTOM, 1991.

LOCOH (T.). « Structures familiales et changements sociaux », in Tabutin D., *Populations et sociétés en Afrique au Sud du Sahara*, L'Harmattan, 1988.

MANSCHUELLE (E.F.). *Background to black african emigration to France : The Labor migrations of the Soninké, 1848-1987*, thèse de Ph. D., University of California, Santa Barbara, 1987.

MURDOCK (G.P.). « Ethnographic Atlas : a summary », *Ethnology*, Avril 1967, vol. VI, n° 2, pp. 109-236.

POLLET (E.), WINTER (G.). *La Société Soninké (Dyahunu, Mali)*, Université de Bruxelles, 1971.

QUIMINAL (C.). *Gens d'ici, gens d'ailleurs*, Christian Bourgeois, Paris, 1991.

SALEM (G.). « Investissements immobiliers à Dakar et Pikine des travailleurs migrants », *Études Méditerranéennes*, Fasc. 4, 1983.

TRAORE (S.). *Dimension ethnique de la migration de la Vallée du Fleuve Sénégal*. Thèse de Ph. D. de Démographie, Université de Montréal, 1992.

TRAORE (S.). *Corpus Soninké - Parenté et Mariage*. Laboratoire d'Anthropologie juridique de Paris, Paris, 1985.

TRINCAZ (J.) et (P.). « L'éclatement de la famille africaine - Religions et migrations, dot et polygamie », in *Cahiers de l'ORSTOM, série Sciences Humaines*, XIX, 2, 1983.

WEIGEL (J.Y.). *Migration et mode de production domestique des Soninké du Sénégal*, ORSTOM, 1982.

Migration, nuptialité et famille dans la Vallée du fleuve Sénégal

Georges GONZALES

En 1993, l'émigration des ressortissants de cinq villages de la Haute-Vallée du Fleuve Sénégal semble toujours aussi intense, mais elle concerne de nouvelles couches de populations : les enfants, les femmes et les hommes âgés sont proportionnellement plus émigrés que lors de l'enquête réalisée dans l'ensemble de la Vallée du Fleuve en 1982. Les migrations familiales touchent essentiellement les familles d'émigrés internationaux, mais ne conduisent pas nécessairement au regroupement de l'ensemble de la famille dans le même lieu d'émigration. Aux regroupements alternants, incomplets, s'ajoute l'installation à Dakar des familles d'émigrés internationaux, qui s'apparente souvent à un détachement progressif des émigrés du village et à une dispersion de la famille d'origine. L'exogamie et la polygamie éclatée des émigrés conduisent également au développement d'une certaine multipolarisation familiale et communautaire, qui alimente les flux migratoires des villages en particulier vers Dakar.

Migration, Marriage and Family in the Valley of the Senegal River

Georges GONZALES

In 1993, out migration from five villages in the upper valley of the Senegal river appears to be as intensive as it was ten years ago, but with the difference that new social groups are now concerned : children, women, and older men.

Migration of family groups is essentially characteristic of international migrants, although all the members of the family do not always move to the same place. Besides pendular and incomplete migrations, settlement in Dakar can be observed, probably corresponding to a progressive severance from the village of origin. Exogamy and non residential polygamy also contribute to a multilocalization of the family and of the community of origin, thus strengthening the flows of migrants, especially to Dakar.

Migración, nupcialidad y familia en el Valle del río Senegal

Georges GONZALES

En 1993, la emigración de los naturales de cinco pueblos del Valle Alto del río Senegal parece siempre intensa, pero esta se refiere a nuevas capas de poblaciones : los niños, las mujeres y los hombres ancianos son proporcionalmente más emigrantes que en el momento de la encuesta realizada en el conjunto del Valle en 1982. Las migraciones familiares afectan esencialmente a las familias de emigrantes internacionales, pero no conducen necesariamente al reagrupamiento del conjunto de la familia en el mismo lugar de emigración. A los reagrupamientos alternantes, incompletos, se agrega la instalación en Dakar de las familias de emigrantes internacionales, que corresponde a menudo a un alejamiento progresivo de los emigrantes del pueblo y a una dispersión de la familia de origen. La exogamia y la poligamia dispersada de los emigrantes conducen igualmente al desarrollo de una cierta multipolarización familiar y comunitaria, que alimenta los flujos migratorios de los pueblos en particular hacia Dakar.

« Ana-Yana », ceux qui partent loin du pays Dogon (Mali)

Véronique PETIT

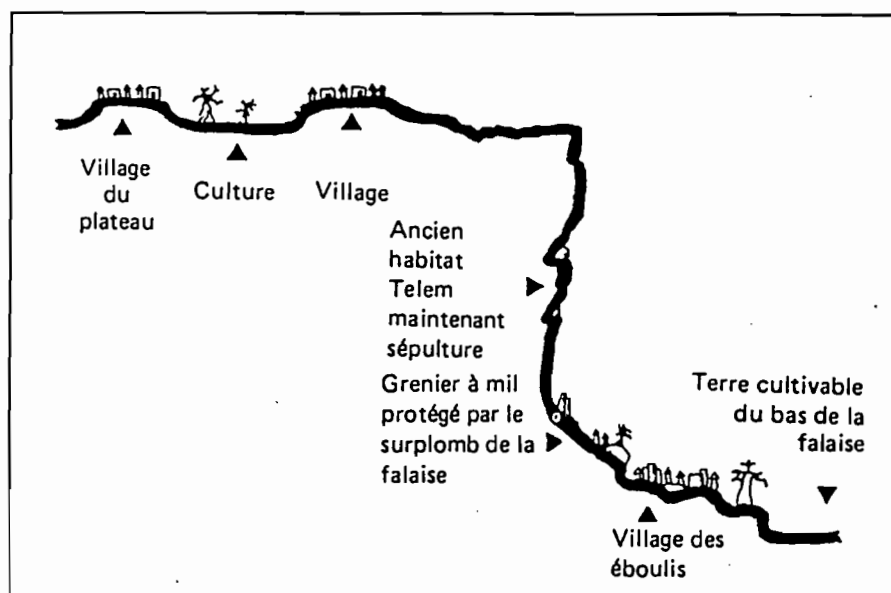
Si les Dogon de Sangha sont relativement bien connus sur le plan ethnologique à la suite des travaux de Marcel Griaule et de son équipe, ils le sont beaucoup moins sur le plan démographique. Leurs migrations ont été étudiées essentiellement sous deux angles. Dierterlen (1941) a suivi leur histoire depuis le départ du Mandé par les Dogon jusqu'à leur établissement dans la région des falaises de Bandiagara. Gallais (1975) replace les migrations dans une perspective plus large, économique et écologique. Mais ces deux études s'attachent surtout aux mouvements des Dogon, à l'intérieur de leur aire de résidence dans la plaine et sur la falaise. Nous nous proposons de compléter ces recherches fondatrices par une approche plus démographique. Dans un premier temps, afin de présenter l'émigration dogon contemporaine, et plus spécifiquement l'émigration internationale tournée vers l'Afrique de l'Ouest, en établissant quels sont ses caractères propres comparativement aux flux migratoires internes au Mali (largement orientés vers les zones urbaines) et à un mouvement de « recolonisation » de la plaine du Seno-Gondo. Dans un second temps, nous nous attacherons à examiner comment les caractéristiques démographiques des émigrants lointains s'interprètent dans le contexte socio-économique de la société dogon.

Nos données proviennent d'une enquête menée en collaboration entre l'INED, le CERPAA, l'ISH et l'INRSP⁽¹⁾, qui a été conduite de 1991 à 1994 dans l'arrondissement de Sangha (région de Mopti) sur les falaises de Bandiagara. La population de l'ensemble des villages a d'abord été recensée, puis une enquête individuelle a été réalisée auprès de 695 hommes et 388 femmes dans certains villages de la région. Ce questionnaire a permis de recueillir en plus les caractéristiques individuelles des interrogés, des données sur la vie nuptiale, la vie génésique, la mortalité infantile, la vie migratoire d'une manière rétrospective. Un bilan économique par village fut aussi dressé, ce qui éclaire indirectement les causes économiques des départs en migration. Enfin des entretiens qualitatifs ont été réalisés

auprès d'hommes et de femmes eux-mêmes migrants de retour, ou de leurs parents, ainsi qu'auprès d'informateurs privilégiés (chefs de village ou de lignage, etc.).

L'arrondissement est composé de vingt-deux villages qui se répartissent entre le plateau et la zone des éboulis au pied de cette falaise (Figure 1) : d'une altitude de 300 à 500 mètres dans cette région. A leurs pieds s'étend la plaine du Seno-Gondo, à l'horizon se découvre le Burkina-Faso (Figure 2). Les Dogon sont installés dans la région depuis le XIII^e siècle, ils quittèrent le Mandé, selon l'hypothèse la plus souvent avancée, pour fuir l'islamisation conduite par les Peul. Une fois installés dans les falaises de Bandiagara, leur zone d'habitat s'élargit ou se contracta au gré des guerres avec les Peul et les Toucouleur. La paix fut imposée en 1913 par l'administration française. Agriculteurs, ils cultivent le mil, le sorgho, le fonio, les oignons et font du maraîchage quand l'hydrographie le permet. Ils ont quelques troupeaux, de moutons et de chèvres le plus souvent. La société est divisée en trois castes : les hommes « libres », les forgerons et les cordonniers. Animistes d'origine, ils sont de plus en plus nombreux à devenir musulmans, plus rarement chrétiens. Les falaises de Bandiagara forment une « forteresse » naturelle, qui servit de refuge aux Dogon contre les menaces extérieures, et leur permet aujourd'hui de conserver un fort sentiment de cohésion sociale et de protéger une culture riche malgré le développement progressif du tourisme.

FIGURE 1 : Coupe de la falaise et situation des villages



Source : Beaudouin, 1989.

UNE ÉMIGRATION DIVERSIFIÉE

DESTINATIONS

Les Dogon sont environ 250 000 au Mali, soit un peu moins de 5 % de la population malienne. La population totale de l'arrondissement de Sangha que nous avons recensée en 1991, est de 22 825 individus. La population est de 17 178 personnes résidentes présentes qui se répartissent entre le plateau (9 028 individus) et les éboulis (8 150 individus). 18,7 % de la population recensée entre dans la catégorie « émigrant ». Cette proportion constitue un ordre de grandeur acceptable, dans la mesure où ce sont les chefs de famille qui déclarent les émigrants. Tous n'ont pas la même définition de l'absence (durée, relation avec le migrant...). Dans les lignes qui suivent, nous distinguerons (Tableau 1) :

- les migrations vers la plaine du Seno-Gondo, située au pied de la falaise (n = 1 516 soit 35,8 % de la population totale),
- les migrations internes au Mali (n = 1 355 soit 31,9 % de la population totale).
- les migrations vers l'étranger (n = 1 164 soit 27,5 % de la population totale),

Ainsi un peu moins d'un tiers des migrants se dirigent vers l'étranger. Nous laisserons de côté les migrations à destination inconnue, ou vers le plateau et les éboulis en dehors de l'arrondissement de Sangha qui sont d'un effectif réduit (n = 202), soit 4,8 % du total des migrations.

TABLEAU 1 :

Répartition de la population totale selon la situation résidentielle et le sexe

Statut résidentiel	Homme	Femme	Total
Migrant éboulis hors arrondissement ...	11	20	31
Migrant étranger	916	248	1 164
Migrant plaine seno	650	866	1 516
Migrant plateau hors arrondissement ..	18	47	65
Migrant interne	832	523	1 355
Migrant sans précision	52	54	106
Total migrants	2 479	1 758	4 237
Présents	8 906	9 507	18 413
Total	11 385	11 265	22 650

Source : recensement INED-CERPAA 1991.

Les migrations internes au Mali se répartissent en fait très inégalement entre émigration urbaine (plus de 90 %) et émigration dans une autre zone rurale du

Mali plus développée, comme les régions de Ségou ou de Sikasso. De plus, en ce qui concerne cette catégorie « rurale » on peut penser qu'elle est sous-déclarée, car il est plus valorisant de dire que l'on part travailler en ville que de reprendre une activité similaire, la culture, même dans une zone agricole plus fertile.

PARTICULARITÉS DE L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE

Les caractéristiques démographiques (âge, sexe, situation matrimoniale) ainsi que l'origine topographique des émigrants sont-elles les mêmes selon le lieu d'émigration ?

L'émigration internationale se distingue-t-elle d'une manière très marquée par rapport aux autres types d'émigration ?

Une émigration de proximité pour les femmes

Les femmes sont-elles représentées de manière égale selon les différentes destinations d'émigration possibles ?

TABLEAU 2 :
Répartition des migrants selon la destination et selon le sexe

Lieu d'émigration	Interne au Mali		Vers l'étranger		Plaine du Seno Gondo		Ensemble	
Sexe	n	%	n	%	n	%	n	%
Masculin	832	61,4	916	78,7	650	42,9	2 398	59,4
Féminin	523	38,6	248	21,3	866	57,1	1 637	40,6
Ensemble	1 355	100	1 164	100	1 516	100	4 035	100

Source : recensement INED-CERPAA 1991.

Plus la distance est courte, plus les femmes sont représentées : l'émigration en plaine, avec 57,1 % d'émigrantes, s'oppose nettement à l'émigration à l'étranger, où 78,6 % des émigrants sont des hommes (Tableau 2) sur l'ensemble des différents types d'émigrations.

L'effet de l'âge et du sexe

Nous avons distingué quatre grandes classes d'âge, qui correspondent à des étapes importantes du cycle de vie (Tableau 3) :

— 0-14 ans : à l'enfance et l'adolescence, les jeunes accompagnent leurs parents migrants,

— 15-34 ans : le mariage marque une rupture du changement du statut matrimonial, l'émigration peut être scolaire ou salariale,

- 35-34 ans : à la maturité, on observe une évolution et une extension du noyau familial, l'homme devient le chef de ménage,
- 55 ans et plus : l'individu recherche la stabilité, le soutien des enfants, il passe au statut de chef de la grande famille (*gina*).

TABLEAU 3 :
Répartition des migrants selon la destination et selon l'âge

Classe d'âge	0-14 %	15-34 %	35-34 %	55 et + %	Total %	Total
Migration interne	10,7	62,4	24,8	2,1	100	1 355
Migration étranger ...	4,2	63,5	28,1	4,2	100	1 164
Migration plaine	11,8	54,5	28,8	4,9	100	1 516
Ensemble	9,9	57,6	28,1	4,4	100	4 035

Source : recensement INED-CERPAA 1991.

Comme pour le sexe, on peut penser que l'âge peut être mis en relation avec la proximité du lieu de migration. La proportion des migrants âgés de 15-34 ans est dans tous les cas supérieure à 50 %, et elle croît avec la distance, pour atteindre 63,5 % pour les émigrés vers l'étranger. C'est donc une migration liée à l'activité professionnelle. C'est pour l'émigration vers l'étranger que la part des enfants, 4,2 % est la plus réduite. Examinons plus attentivement l'âge des émigrants vers l'étranger en fonction de leur sexe (Tableau 4).

TABLEAU 4 :
Répartition des émigrants vers l'étranger selon l'âge et le sexe

Sexe Classe âge	Masculin	Féminin	Effectifs
0-14	46,9	53,1	49
15-19	45,8	54,2	48
20-24	77,5	22,5	195
25-29	80,1	19,9	277
30-34	81,9	18,1	211
35-54	84,1	15,9	327
55 et plus	84,7	13,3	57
Total n	916	248	1 164
Âges moyens	29,6	26,5	—

Source : recensement INED-CERPAA 1991.

Globalement l'âge moyen des femmes qui migrent vers l'étranger est inférieur de trois ans à celui des hommes, il passe de 26,5 ans pour les femmes à 29,6 ans pour les hommes, mais cette moyenne masque des différences assez profondes de comportements et d'attitudes face à l'émigration, différences liées au statut respectif de chacun des sexes dans la société dogon.

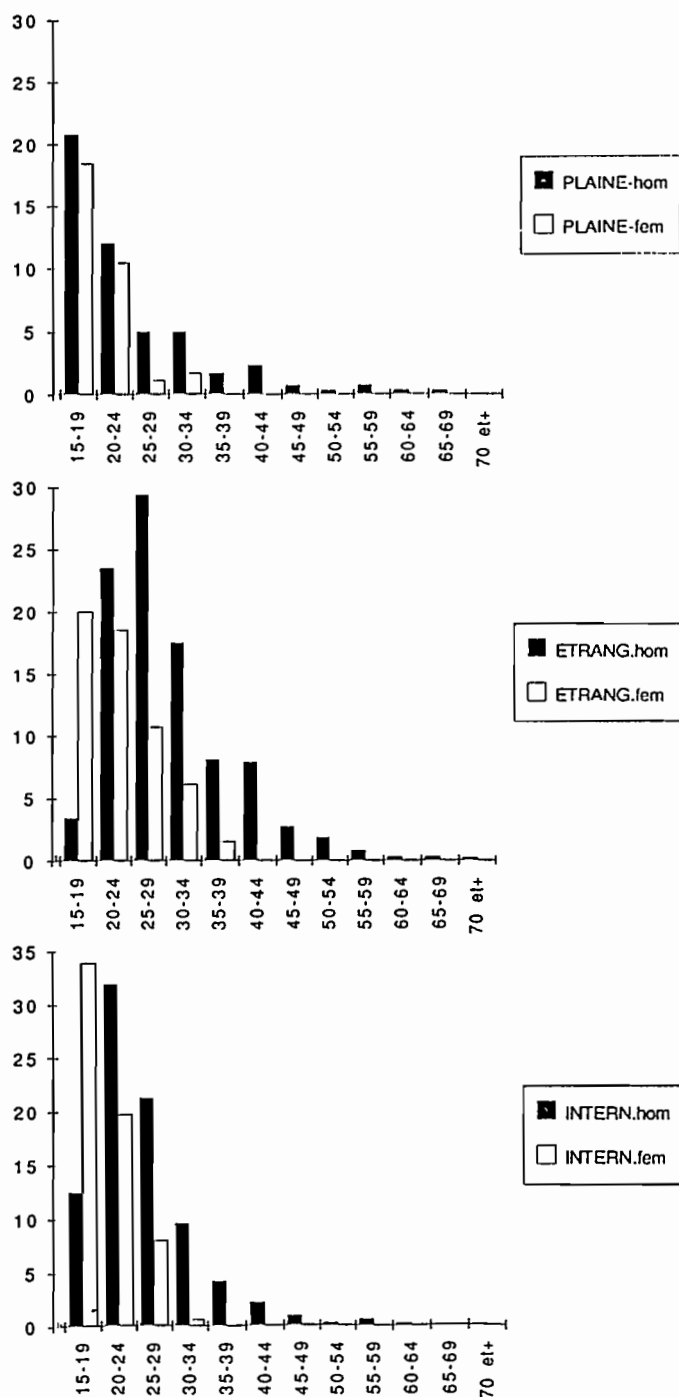
Jusqu'à 19 ans, les femmes sont les plus nombreuses à émigrer vers l'étranger, de 53,1 % à 54,2 % entre 0 et 19 ans. Il s'agit en fait le plus souvent de fillettes ou de jeunes filles que l'on confie à des parentes, ou que l'on marie à un « cousin » établi définitivement en Côte-d'Ivoire. Il peut s'agir d'épouses qui suivent leur conjoint dans son déplacement, mais cela demeure une situation relativement marginale, car elle est souvent perçue de manière négative par la famille du mari. En effet nos entretiens montrent que la famille considère parfois que c'est une charge pour le migrant et qu'elle se voit privée d'une main-d'œuvre (belle-fille et ses enfants) non négligeable.

A 20-24 ans, on assiste à un renversement brutal et durable du rapport homme/femme. Les hommes s'exilant majoritairement à l'étranger aux âges adultes, la proportion d'émigrants masculins s'élève à plus de 80 % après 25 ans.

Le statut matrimonial

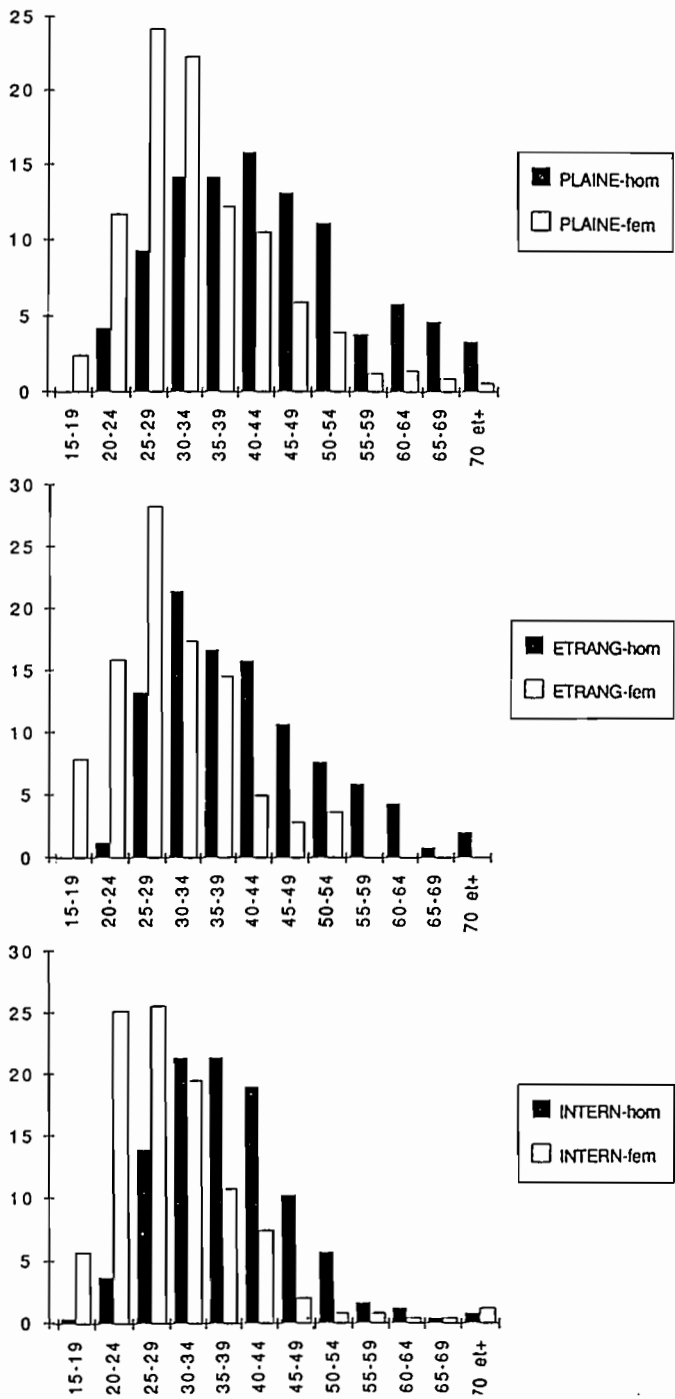
Les célibataires sont surreprésentés parmi les migrations internes (52,3 %) et étrangères (58,6 %) contrairement à l'émigration vers la plaine du Seno-Gondo où ils ne sont que 31,3 %. La répartition des célibataires montre pour cette catégorie d'individus (Figure 3) un décalage des âges et des sexes selon la destination. Les émigrants célibataires hommes vers l'étranger partent plus tard que les célibataires hommes vers l'intérieur du Mali, et surtout comparativement à ceux qui vont s'installer en plaine. Pour les femmes célibataires, les différences sont surtout senties entre l'émigration interne et internationale face à l'émigration en plaine. Pour les monogames, les histogrammes ont le même profil quelle que soit la destination : les femmes partent plus nombreuses entre 9 et 29 ans (Figure 4).

Les migrations vers la plaine sont plutôt le fait d'individus mariés, 47,9 % des mariés monogames et 12,9 % des mariés polygames se dirigent vers la plaine (Tableau 5). L'importance des mariés polygames concernant l'émigration vers la plaine s'explique aisément : les hommes polygames laissent une de leurs femmes dans leur village d'origine, sous la surveillance de leur père ou de leur frère, et partent en plaine avec une autre épouse et ses enfants. L'homme se déplace entre les deux villages au gré de ses activités, des fêtes ou cérémonies⁽²⁾ (*dama*, funérailles, *boulo*...). Il revient dans son village d'origine après les récoltes, ramenant avec lui du mil pour ses parents.

FIGURE 3 : Emigrants célibataires suivant le sexe, l'âge, la destination

Source : Recensement INED-CERPAA, 1991.

FIGURE 4 : Emigrants monogames suivant le sexe, l'âge, la destination



Source : Recensement INED-CERPAA, 1991.

TABLEAU 5 :
Répartition des émigrants selon le statut matrimonial et selon la destination

Statut matrimonial	Vers l'étranger %	Plaine du Seno Gondo %	Interne au Mali %	Ensemble %
Célibataire	58,6	31,3	52,3	47,4
Marié monogame	33,9	47,9	37,2	39,7
Polygame	3,7	12,9	5,1	7,2
Veuf(ve) et divorcé(e)	3,8	7,9	5,4	5,7
Ensemble	100	100	100	100
Effectifs	1 164	1 516	1 355	4 035

Source : Recensement INED-CERPAA 1991.

L'origine topographique des émigrants et les logiques micro-locales

Par origine topographique, nous entendons la localisation du village dans la zone d'éboulis ou la zone du plateau. L'hypothèse que nous souhaiterions vérifier est que ces deux zones constituent des milieux légèrement différents — notamment par rapport aux ressources en eau —, mais que cette différence est suffisante pour avoir des conséquences économiques sur la population, donc qu'elle est susceptible d'influer sur le potentiel émigratoire.

— Hydrographie : Le milieu des éboulis est plus défavorisé, la topographie ne permet pas de retenir l'eau par de petits barrages, donc de cultiver les oignons ou autres plantes maraîchères. Les habitants ne peuvent bénéficier des ressources numéraires que permettent ces nouvelles activités agricoles et ils sont plus nombreux à être obligés d'aller chercher en plaine, en milieu urbain ou à l'étranger, de quoi subvenir à leurs besoins.

— Proximité des transports : L'origine topographique des émigrants influe directement sur l'orientation générale de leur émigration. Par simple proximité géographique les habitants des éboulis iront plus vers la plaine que vers l'étranger, les résidents du plateau profiteront du taxi du marché pour se rendre en milieu urbain, et peut-être de là à l'étranger.

— Liens familiaux : les structures familiales sont différentes dans les éboulis et sur le plateau. Certaines familles des éboulis ont été déjà implantées dans la plaine (ou le sont encore en partie), par conséquent leurs descendants ou collatéraux peuvent être tentés de revenir en plaine (proximité généalogique ou tribale).

— Différences entre éboulis au sud et éboulis au nord : la pression sur les terres s'effectue différemment du nord au sud, car les possibilités d'expansion du terroir vers le nord sont supérieures à celles offertes par le relief et la proximité des villages dans le sud.

Examinons les probabilités d'émigrer selon l'origine topographique et le lieu de destination. Les probabilités de migrer sont estimées par le rapport entre le nombre d'émigrants et la population résidante de chaque milieu topographique. Elles sont de 20,4 % pour les éboulis sud et de 24,8 % selon les éboulis nord, contre seulement 13,1 % si l'on est originaire du plateau. Les chances d'émigrer si l'on est né dans les éboulis sont de 7 à 10 % supérieures à celles de se déplacer si l'on est natif du plateau, toutes destinations confondues.

TABLEAU 6 :
Répartition des émigrants selon l'origine topographique et la destination

Origine topographique	Emigration interne	Emigration étranger	Emigration en plaine	Ensemble
Eboulis nord	29,7	26,7	43,6	100
Eboulis sud	20,2	27,9	51,9	100
Plateau	52,6	32,4	15	100
Effectifs	1 355	1 164	1 516	4 237

Source : Recensement INED-CERPAA 1991.

La répartition des destinations de l'émigration diffère suivant la situation d'origine (Tableau 6). Les migrants du plateau sont peu à se diriger vers la plaine (15 %), parce qu'historiquement et géographiquement, ils y ont moins de contacts donc des opportunités plus réduites de culture, que les habitants des éboulis. L'émigration vers la plaine du Seno-Gondo est importante parmi les émigrants des éboulis (43,6 % au nord et 51,9 % au sud) ce qui les oppose nettement aux émigrants du plateau qui ne sont que 15 % à se diriger vers la plaine. Corrélativement ceux-ci marquent leurs préférences pour les mouvements internes au Mali (52,6 % contre 20,2 % et 29,7 %).

Si on passe du niveau des zones topographiques à celui des villages, peut-on faire les mêmes conclusions ? Par logiques micro-locales, nous entendons les caractéristiques et les causes spécifiques de chaque village qui peuvent expliquer leur plus ou moins forte contribution à l'émigration. L'analyse des différences inter-villageoises sera présentée dans un travail ultérieur. Les premiers résultats montrent que les villages ne contribuent pas de manière égale à l'émigration. Les taux d'émigration vers l'étranger et toutes destinations confondues varient très sensiblement. La contribution de chaque village au taux d'émigration ne dépend pas uniquement de la taille de la population villageoise, par exemple sur le plateau le petit village de Gogoli (208 habitants) a proportionnellement autant d'émigrants que le village de Kamba (2 148 habitants). Gogoli est enclavé sur le bord de la falaise, et par conséquent son terroir est réduit et il ne dispose que de possibilités de jardinage réduites. Certaines familles par le jeu des alliances ou des prêts, ont des jardins d'oignons au barrage de Gona et de Bongo. Au contraire, Kamba, situé plus à l'intérieur du plateau sur la piste entre Sangha et Bandiagara, dispose d'un

espace cultivable plus favorable et plus étendu pour pratiquer le maraîchage. Le village en tire des ressources numéraires non négligeables qui permettent de fixer la population. A Kamba, fait unique sur l'arrondissement, les hommes payent la part d'impôt de leur épouse. Le village d'Ingele ne procure aucun émigrant vers l'étranger. Dans ce village résident uniquement des hommes de caste — cordonniers —, qui sont des artisans (fabrication des pagnes, objets d'art...) ou/et commerçants. Ils organisent notamment la commercialisation de la production d'oignon vers la capitale, Bamako, en contrôlant les moyens de transport. Leur position d'intermédiaires, favorise des déplacements internes au Mali, vers les villes commerçantes (Mopti, Segou, Bamako) mais pas vers l'étranger. L'analyse de ces différences et la vérification des hypothèses énoncées précédemment, ne sont pas achevées car les premiers résultats laissent penser que les caractéristiques locales liées à la géographie et à l'économie doivent être interprétées aussi en fonction des structures démographiques des villages.

En résumé :

— L'émigration internationale est d'abord une émigration majoritairement masculine (78,7 % des effectifs).

— Par rapport à l'âge : la classe des 15-34 ans est la plus représentée dans les trois types d'émigration, surtout dans l'émigration vers l'étranger (63,5 %) et dans l'émigration interne (62,4 %) un peu moins pour l'émigration en plaine (54,5 %).

— Le statut matrimonial, comme l'âge, ne marque pas une différence très prononcée, contrairement au sexe, entre l'émigration internationale et les émigrations internes et en plaine. La seule différence notable se situe au niveau des célibataires, et fait apparaître comme pour l'âge, un rapprochement entre l'émigration internationale (58,6 %) et l'émigration interne (52,3 %) contre l'émigration en plaine qui ne compte que 31,3 % de célibataires.

— Si on s'en tient à l'origine topographique des émigrants vers l'étranger, on peut faire un double constat : tout d'abord le fait d'être né dans les éboulis ou sur le plateau n'est pas essentiel par rapport aux choix de partir vers l'étranger. Cette origine topographique est par contre déterminante à propos des émigrants vers la plaine, 15 % des émigrants du plateau vont en plaine alors qu'ils sont 43,6 % dans les éboulis au nord et 51,9 % dans les éboulis au sud à choisir cette destination.

L'émigration internationale s'oppose donc surtout à l'émigration vers la plaine. Les migrations internes et celles vers l'étranger se rapprochent du même modèle probablement du fait qu'elles sont majoritairement urbaines.

CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉMIGRATION INTERNATIONALE

Pour chacun des points qui vont être ensuite examinés, nous nous placerons dans une perspective homme/femme, puisque c'est le sexe qui est le facteur le plus important de différenciation entre l'émigration internationale (les hommes représentent 78,7 % des effectifs des migrants internationaux) et les émigrations internes et en plaine. Qu'est-ce qui, socialement ou économiquement dans la société Dogon

favorise l'émigration masculine, ou au contraire freine les départs des femmes vers l'étranger ?

Pour cela voyons de manière plus précise comment l'émigration internationale s'organise, quels sont ses objectifs, et ses conséquences sur la société d'origine. Pour les hommes c'est presque toujours une émigration avec retour : la durée d'absence va d'un à deux ans. Le départ est presque toujours unique, rarement renouvelé. Si l'objectif salarial est clairement énoncé par les anciens émigrants et ceux qui sont impatients de « *s'exoder* » selon leur expression, Jean Gallais (1975) y voit surtout l'expression du désir grandissant d'autonomie des jeunes.

TYPES D'EMPLOIS

Nous avons demandé à chaque migrant de retour quelles furent les rétributions perçues pour ses différents travaux. Les migrants à l'étranger recevaient en général un salaire régulier ou en échange de leur travail une aide en nature. Comme dans toute enquête rétrospective le risque d'erreur n'est pas négligeable. Le migrant peut sous-évaluer ou sur-estimer son salaire. L'interview étant parfois réalisée en public, il hésite parfois à déclarer son salaire réel faute d'être revenu avec de larges économies ou au contraire il tend à le surestimer pour briller aux yeux de ceux qui l'entourent. Cependant nos informations (entretiens, connaissance des interrogés) nous font penser que les hommes se sont montrés majoritairement honnêtes dans leur déclaration.

Quels emplois les Dogon en exode occupent-ils ? La Côte-d'Ivoire étant le pôle d'attraction, ils travaillent en grand nombre dans les plantations de café ou de cacao, que ce soit comme journaliers (16,0 %) ou comme manutentionnaires (5,8 %) dans les magasins de stockage ou de vente de ces productions (Tableau 7). Le secteur secondaire est prédominant car ce sont des emplois qui requièrent souvent peu de qualifications, mais force et résistance physique, donc adaptés aux capacités actuelles des Dogon. Rappelons que 86,3 % des hommes ne sont jamais allés à l'école (100 % pour les plus de 55 ans) et que seulement 4,2 % savent lire et écrire en français sans difficulté. Ceux qui ont fait des études, qui sont devenus fonctionnaires, instituteurs, agents de la santé sont évidemment restés au Mali où ils ont souvent effectué des migrations internes. Les Dogon valorisent beaucoup le travail de « boy », d'employé de maison et de jardinier. Exercer ces professions représente, à leurs yeux, une promotion. Beaucoup d'entre eux travaillent dans le secteur du bâtiment, utilisant leur expérience personnelle.

S'ils ne trouvent pas d'embauche dans ces secteurs, ils font des petits métiers, ils se « débrouillent ». Une large part de la catégorie « autre » recouvre cette situation incertaine, vivant d'emplois précaires, passant au gré des opportunités d'employé dans une station service à livreur. Certains, minoritaires, arrivent à obtenir une formation plus spécifique dans une profession artisanale (menuisier, charpentier, mécanicien...) qu'ils ont rentabilisée de retour au Mali. L'émigration vers l'Europe, exceptionnelle, ne concerne que des étudiants en cycle supérieur.

TABLEAU 7 :
Répartition des emplois les plus représentés pour la migration de rang 1

Activités	Effectifs	%
Visite familiale	9	1,8
Boy	27	5,2
Jardinier	19	3,7
Maçon	42	8,1
Manœuvre	39	7,5
Journalier dans plantation	83	16,1
Petit commerce	17	3,3
Formation militaire	18	3,5
Employé de voirie	26	5,0
Manutentionnaire, docker	30	5,8
Restauration	11	2,1
Travaux forcés	5	1,0
Autres*	191	36,9
Total	517	100

Source : Questionnaire individuel homme INED-CERPAA.

* Cette large catégorie regroupe tout un ensemble de profession artisanales dont les effectifs sont réduits (garagistes, mécaniciens, cordonnier, berger, pasteur, électricien, menuisier, soudeur, marin, mineur, charbonnier, cireur de chaussure, chauffeur de taxi, etc.).

Les Dogon trouvent leur travail par la famille ou les amis qu'ils connaissent déjà sur place. Certains ne quittent Sangha que s'ils sont certains d'avoir un emploi à leur arrivée à Abidjan. Les Dogon qui ont émigré depuis plusieurs années, et se sont installés définitivement, écrivent à leur famille pour leur expliquer les possibilités actuelles d'emploi, et les conditions d'accueil qu'ils peuvent leur offrir. Ces émigrants définitifs essayent de faire entrer leurs parents dans l'entreprise où eux-mêmes travaillent. Par contre les Dogon qui occupent des emplois mal rémunérés ou occasionnels sont souvent dépourvus de relations, de contacts familiaux ou amicaux avec des Dogon installés depuis longtemps en Côte-d'Ivoire.

La formation militaire (3,5 %) et les travaux forcés (0,9 %) s'expliquent par le passé colonial du Mali. Ces travaux plus ou moins volontaires renvoient à des destinations très variables telles que Madagascar, l'Algérie, le Maroc, le Sénégal, qui furent des composantes de l'empire colonial français. Pour les anciens la destination prioritaire dans les années cinquante était le Ghana (ex - Gold Coast), et notamment les régions autour des villes d'Accra et de Koumassi (travail dans les mines d'or, dans les plantations de cacao ainsi que les cultures maraîchères sur la côte).

Qu'en est-il des femmes ? On sait que celles qui partent à l'étranger (21,3 % des émigrants internationaux) sont relativement jeunes (voir le tableau 5), 60,9 % ont moins de trente ans. Plus on s'élève dans les classes d'âge plus la proportion des femmes se réduit. Ces femmes sont des co-migrantes. Dans les questionnaires,

deux causes sont invoquées pour justifier leurs déplacements : soit elles suivent ou rejoignent leur mari, soit enfants ou adolescentes, elles sont confiées à un parent installé à l'étranger et qui a la charge de les élever. Donc, contrairement à l'émigration masculine qu'on pourrait qualifier d'active, l'émigration féminine est passive. Cette caractéristique se retrouve aussi dans l'émigration vers la plaine, elle est un peu moins vérifiée en ce qui concerne l'émigration interne car celle-ci comprend l'émigration scolaire (à partir du lycée) et les quelques cas de femmes qui partent travailler en ville, « *les filles qui partent sont surtout des filles de Yenduma et de Tireli. Elles vont vendre de l'eau, faire le ménage à Sévaré ou Mopti* » (Asolou Dolo, migrant international de retour, 28 ans, village de Gogoli). Les femmes n'ont que de rares opportunités de travail du fait d'une scolarisation plus faible que celle des hommes. Les entretiens avec ceux-ci — anciens migrants ou non — révèlent qu'ils ont du mépris pour les activités des rares femmes qui vont chercher un travail en ville, mais ils disent qu'au moins les femmes dogon ne se livrent pas à la prostitution, contrairement à d'autres ethnies ou nationalités (ils font souvent référence aux Ghanéennes). L'émigration des femmes vers l'étranger ou vers les villes maliennes tend peut être plus que pour les hommes à être définitive, en effet, plus que pour les hommes, la réinsertion dans le groupe d'origine est difficile. Le « retour en arrière » est difficilement acceptable par rapport à la charge de travail, à la perte d'une certaine indépendance, car la femme subit en plus de l'autorité des aîné(e)s (comme les hommes) également l'autorité de l'autre sexe.

Depuis les années 1960, et encore aujourd'hui, la Côte-d'Ivoire demeure la destination la plus recherchée pour différentes raisons : un développement économique supérieur à celui du Mali, la proximité géographique (faible coût d'accès, et conditions d'entrée relativement souples), et l'existence de points d'accueil et de réseaux pour les Dogon. On peut en déduire que ceux qui partent en Côte-d'Ivoire cherchent un maximum de sécurité, de garanties de réussite pour leur émigration. Aujourd'hui l'eldorado que fut la Côte-d'Ivoire semble terminé. Ceux qui ont un parcours migratoire plus aventureux parmi les jeunes émigrants, ont tendance à quitter Abidjan, la Côte-d'Ivoire plus généralement, pour le Bénin qui leur semble plus prometteur, plus riche de perspectives. Tous les ex-migrants notent une dégradation du climat économique et social ivoirien. Il est plus difficile d'obtenir un emploi, même peu ou pas qualifié, qu'il y a quelques années. Les Dogon, comme les émigrants Burkinabés, se plaignent du racisme des Ivoiriens à leur égard.

LES REVENUS

Les salaires sont très variables mais globalement peu élevés (Tableau 8). Les faibles salaires représentent une part importante des rémunérations (36 %) : ils correspondent aux petits métiers, à la « débrouille », il faut ajouter en bas de l'échelle les 11 % de migrants qui refusent de répondre parce qu'ils n'ont pas obtenu un emploi quel qu'il soit ou parce qu'ils le trouvent déshonorant. Certains passent plusieurs mois, un an à Abidjan sans rien faire, et vivent grâce au soutien de leur famille ou d'amis résidant à Abidjan, parvenant juste à économiser le prix de leur retour pour le pays Dogon. Ceux qui sont rétribués en nature (nourriture, logement et un minimum d'argent) reçoivent souvent une formation technique auprès d'un Dogon installé à Abidjan. Les Dogon considèrent qu'un salaire

devient réellement intéressant à partir de 30 000 francs CFA : seulement 6,7 % des émigrants parviennent à atteindre ce niveau du revenu. Il n'est guère possible de réaliser une véritable épargne dans ces conditions.

TABLEAU 8 :
Répartition des salaires

Salaires en francs CFA par mois*	Effectifs	%
De 1 000 à 5 000	75	36,1
De 5 001 à 10 000	34	16,3
De 10 001 à 15 000	26	12,5
De 15 001 à 20 000	14	6,7
De 20 001 à 25 000	15	7,2
De 25 001 à 30 000	3	1,4
De 30 001 à 40 000	9	4,3
De 40 001 à 50 000	5	2,4
En nature	4	1,9
Refus de répondre	23	11,1
Total	208	100

Source : Questionnaire individuel homme INED-CERPAA.

* Au moment de l'enquête 100 francs CFA étaient égaux à 2 francs français.

Aussi minimes que soient ces salaires, il faut avant tout les comparer aux rares opportunités en pays Dogon : la vente du mil, le petit commerce, la vente d'artisanat ou d'antiquité, le tourisme, qui ne concernent qu'un nombre réduit de personnes. Une bonne récolte d'oignons permet de gagner à peu près 30 000 francs CFA, voire un peu plus, si on peut attendre quelques mois avant de vendre sa production lorsque les cours montent.

Une faible partie de ce qui a été gagné par l'émigrant revient au pays d'origine, car le migrant dépense à l'étranger l'essentiel de ses revenus (logement, nourriture, loisirs...). Les entretiens qualitatifs semi-directifs révèlent que les jeunes migrants ne partent pas forcément avec l'objectif de soutenir financièrement leur famille, ils veulent simplement « faire leur vie », apprendre, découvrir une autre manière de vivre et surtout en profiter en toute liberté. C'est souvent le père ou un oncle du jeune qui paye le voyage au futur émigrant si celui-ci n'a pas assez d'économies. Le migrant de retour remboursera ou non l'argent qui a servi à financer son voyage suivant les liens d'affection et d'estime qui lient les deux hommes. Certains retours au village sont peu glorieux car dans certains cas les jeunes reviennent sans suffisamment d'argent de leur voyage et ont du mal par conséquent à rembourser leur débiteur et à donner quelque chose à leur père.

Les dépenses sont souvent ostentatoires : radio, vêtement, cadeaux pour les parents et pour l'épouse. Malgré la durée de l'émigration les migrants n'accumulent pas — ou rarement — un patrimoine leur permettant de développer une autre

activité, de type commercial par exemple. Il est vrai que l'argent appartient en théorie au migrant puisqu'il est le fruit de son travail mais la tradition veut qu'à son retour il remette une partie de ses gains à son père surtout si ce dernier lui a avancé le coût de son voyage. Ceci est l'expression du respect, de la solidarité familiale. Du respect de cet usage naîtra en partie l'image positive ou négative des migrants de retour. Ceci nous conduit à resituer les migrants dans leurs réseaux sociaux et à analyser leurs comportements par rapport au système de valeur de la société Dogon.

EXPÉRIENCE INITIATIQUE OU CONFLIT DE GÉNÉRATIONS ?

Jack Bouju (1984, p. 193) affirme qu'à Sibi-Sibi (village Dogon sur le plateau proche de Bandiagara, à moins de quarante kilomètres de Sangha) « *L'objectif économique, ramener une grosse somme est secondaire. Nous serions presque tenté de dire qu'à Sibi-Sibi la migration salariale est réinterprétée comme une expérience « initiatique ».* Les migrants temporaires quittent le village en groupe d'une vingtaine de personnes, au début d'une saison sèche chaque début d'année. Dans les manan de plusieurs fils, les départs sont ordonnés selon l'ainesse : un cadet ne peut servir qu'après le retour de son frère aîné ». Cette interprétation nous paraît abusive si on la rapporte aux Dogon de Sangha. D'une part on ne voit pas pourquoi la société traditionnelle générerait de nouveaux rites d'initiation, même si chez les Dogon ces rites sont peu développés (ou que peu d'individus atteignent les degrés d'initiation les plus élevés) ou sont de moins en moins pratiqués. Il existe des rites de passage, tels que la circoncision, par laquelle l'enfant devient un homme.

Peut-on parler d'initiation à Sangha ? Il n'existe pas d'initiation pour les musulmans et les chrétiens, pour les animistes (de moins en moins nombreux) la circoncision donne accès à l'*awa* (société des masques), à la case à palabre. Mais ce n'est pas une initiation très poussée au premier stade, avec un long moment de vie recluse en brousse pour acquérir un nouveau savoir. D'autre part, on ne peut parler de l'émigration comme d'une initiation à Sangha dans la mesure où les départs des jeunes émigrants sont rarement concertés qu'ils sont décidés également en fonction des impératifs économiques de la *gina* (la *gina* est la grande famille, voir Paulme, 1940, pp. 48-49). Les jeunes qui décident de partir ensemble appartiennent souvent au même quartier ou village, ils se réunissent plutôt selon leurs affinités qu'en fonction de leur appartenance à la même classe d'âge. Le *tumo*, qui réunit tous les garçons circoncis ensemble, n'a aucun rôle par rapport aux départs des jeunes en migration. La société dogon a beau être très hiérarchisée par groupe d'âge, à chaque individu il est constamment rappelé sa place par des marques de respect, des droits ou des devoirs (solidarité horizontale), mais il semble que par rapport au contrôle des activités économiques, c'est la logique du lignage (solidarité verticale) qui l'emporte. La montée de l'individualisme se heurte violemment à cette logique familiale qui brime certains intérêts particuliers, plus spécialement ceux des jeunes, à l'avantage des aînés.

La migration des jeunes doit selon nous s'interpréter en termes plus sociologiques, de remise en cause du pouvoir des aînés par les jeunes. Il est certain que des conflits latents, aînés-cadets, toujours dissimulés, expliquent une partie des départs vers l'étranger, des jeunes qui ne supportent plus de voir leurs initiatives freinées ou

stoppées net. Alors ils partent pour une première émigration, pensant que cette expérience leur donnera à leur retour plus de poids dans les décisions qui affectent la vie économique familiale. Lorsqu'il s'agit d'un second ou troisième départ, celui-ci peut s'avérer définitif face à l'immuabilité de l'organisation sociale ou à la trop grande lenteur des changements sociaux et familiaux. Il est surprenant d'observer le manque et l'absence d'organisation des jeunes. Il n'y a pas d'associations véritablement efficaces et structurées ayant des objectifs économiques clairement définis (*ton*, associations de développement), pour contrebalancer le poids des aînés et des lignages. Les femmes, elles, ne disposent d'aucune structure organisée, traditionnelle ou d'inspiration plus moderne. De plus la résidence étant patrilocale, les femmes sont toujours plus ou moins considérées comme des étrangères (d'un autre village ou quartier) dans la famille de leur époux, ce qui ne facilite pas les rapprochements entre femmes. Dans les *Lettres de Sangha*, Denise Paulme (1992) écrit qu'elle a désespérément recherché une quelconque société des femmes à Sangha, comme il en existe dans d'autres sociétés africaines.

Il faut nuancer cette analyse en fonction des villages, dans certains villages d'éboulis la solidarité semble beaucoup plus active que dans les villages de plateau. Sur le plateau toutes les associations créées se disloquent rapidement car leurs leaders, les jeunes les plus dynamiques, finissent par émigrer. De plus en plus la population et les jeunes en particulier refusent de participer aux travaux collectifs. John Van D. Lewis (1985), dans son étude oppose les villages d'une autre région du Mali (Ségou) avec des mouvements associatifs fort (*ton*) par classes d'âge qui sont liés à un faible taux d'émigration, à des villages avec des associations faibles associées à un taux d'émigration plus élevé. Les villages Dogon se rapprochent du deuxième cas de figure. Comment expliquer à Sangha l'absence ou les échecs successifs des associations lancées ces dernières années par de jeunes leaders ? Suprématie indiscutable ou indiscutée du lignage ? Les structures verticales (lignage, *gina*) semblent plus fortes que les structures horizontales (*tumo*, associations de jeunes). Le *tumo* ne joue presque plus aucun rôle dans la vie sociale et économique, les travaux collectifs sont réalisés avec de plus en plus de réticence.

ÉMIGRATION SOLITAIRE OU EN GROUPE ?

De la répartition des liens entre l'émigrant et ses compagnons de voyage (Tableau 9), on peut dégager comme fait essentiel l'importance des déplacements avec des camarades de villages (ou de quartiers). 46 % des hommes quittent leur quartier et reviennent de leur exode avec des gens de leur village qui appartiennent très souvent à la même classe d'âge. La seconde solution retenue est l'émigration en solitaire : 15,5 % font l'aller et retour tout seul, 21,0 % des migrants partent non accompagnés, 27,9 % retournent au pays en solitaire.

TABEAU 9 :
Répartition des co-migrants de départ et des co-migrants de retour
(pour l'ensemble des migrations de rang 1)

Retour Ensemble	Seul	Conjoint	Conjoint et enfant	Autres parents	Amis du village	Ensemble %	Ensemble n
Seul	15,5	0	0	0,6	5,0	21,2	101
Conjoint	0	0,6	0	0	0	0,6	3
Conjoint enfants	0,6	0	13	0	0,2	13,8	66
Autres parents*	1,2	0	2,9	0	0,4	4,6	22
Amis du village	10,7	0	0	2,3	46,8	59,8	285
Ensemble %	28	0,6	15,9	2,9	52,4	100	—
Ensemble n	134	3	76	14	250	—	477

Source : questionnaire individuel homme INED-CERPAA.

* Oncle, tante, parent, belle-sœur, père, frère.

L'importance de l'émigration en solitaire n'est pas en contradiction absolue avec le fait que l'émigration puisse avoir pour fonction déguisée de remplacer l'initiation et non d'être avant tout un voyage à but strictement économique. Mais alors dans ce cas, l'émigration solitaire ne favorise pas l'esprit de groupe (en réalité, la classe d'âge, comme il est de coutume), elle permet au jeune de prouver ses qualités (courage, esprit d'initiative, au sens des valeurs « occidentales ») et ses capacités (force de travail, débrouillardise).

On peut se demander si l'objectif réel ne serait pas matrimonial, le jeune homme démontrant sa valeur, aurait une plus grande marge de choix quant à sa future épouse. Autrefois les émigrants partaient toujours la nuit, sans prévenir les femmes de la famille, seuls leurs « pères » étaient dans la confiance, « *ils ne pouvaient revenir que s'ils avaient pu acheter une malle de fer blanc qu'ils décoraient de couleurs, des vêtements — l'odeur de la naphthaline pour les Dogon, c'est l'odeur de la ville — et un parapluie noir. Le jour du marché ils allaient parader habillés à l'occidentale, protégés du soleil par leur parapluie. C'étaient les « Ghanéens», les « Ivoiriens» ou les « Abidjan», aujourd'hui les « Béninois».* Ils partaient gagner leur fiancée » (Akonion Dolo, 50 ans, ancien émigrant d'Ogol-leye). La femme est l'objet de la rivalité entre les hommes, ce n'est donc pas à elle de s'exiler mais aux hommes pour améliorer leurs statuts. Si un des buts de l'émigration est matrimonial, il est normal dans ces conditions qu'on retrouve parmi les émigrants internationaux une majorité d'hommes, de célibataires, et qu'il n'y ait pas de réelle différence dans l'origine des émigrants internationaux entre les éboulis et le plateau.

Les départs en solitaires peuvent cacher une autre forme de relations aîné/cadet plus difficile à vivre, donc moins avouable. Si les cadets partent seuls, c'est peut-être aussi qu'ils partent contre l'avis de leur père dans l'anonymat de la nuit. Il n'est pas rare d'entendre des vieux se plaindre de l'absence de leur(s) fils partis, laissant les vieux, les femmes et les enfants assumer seuls les travaux des champs. La majorité des migrants cependant ordonnent leurs départs après les récoltes (septembre-octobre) et leurs retours au début de l'hivernage (mai-juin) afin d'être présents durant la période critique. Normalement le cadet doit attendre le retour de son aîné pour partir, mais lorsque l'attente dure trop, il peut décider de partir sans la bénédiction de ses parents. Chaque migrant de retour doit subir un rite de purification, avant de franchir le seuil de sa *guina*, maison de la grande famille où sont gardés les fétiches. On fait rouler sur le corps du migrant de retour un œuf qui doit absorber toutes les impuretés, tout le mal qui a pu pénétrer l'individu durant son exode. La ville, la migration, ce qui vient de l'extérieur en général est perçu comme une menace, un danger potentiel par la société Dogon traditionnelle. L'émigrant de retour est une source de contamination redoutée.

Les migrations qui affectent plusieurs parents, ou un ménage (conjoint et enfant) concernent 12,9 % des migrations. Ces migrations par ménage concernent l'émigration vers la plaine. Les hommes qui partent travailler vers l'étranger ne veulent pas « s'encombrer » d'une charge rendant le coût du voyage plus élevé et leur insertion plus compliquée. Il est plus aisé d'être logé, secouru par ses relations, si on est seul que si on est avec sa femme et ses enfants.

L'IMAGE DES MIGRANTS DE RETOUR

Cette interprétation est confirmée par les jugements portés sur les jeunes. Comment les jeunes migrants de retour, sont-ils perçus individuellement ou collectivement par la population demeurée au village après une première migration ? On observe :

— un double langage : d'un côté, jamais ou très rarement un père interdit à son fils de partir (ou le fils ne demande pas s'il connaît la réponse, ou la devine négative. Refuser d'obéir à son père est toujours malaisé et mal vu). Les anciens disent qu'il faut former la jeunesse, qu'elle fasse des expériences, il faut un certain courage pour partir car cela signifie affronter l'inconnu, apprendre un nouveau mode de vie. Les jeunes disent que leur père ne peut pas les contraindre à rester surtout si eux-mêmes sont partis dans leur jeunesse, « *qu'ils sont libres de faire ce qu'ils désirent mais que « décemment » ils ne peuvent partir en laissant leurs vieux seuls pour les cultures, sans personne pour les aider* ». De l'autre côté on reproche aux migrants, surtout à ceux qui ont travaillé en ville d'être des paresseux, des orgueilleux, « *le travail de la terre n'est plus assez bon pour eux* » (Inogo Dolo, vieux migrant de retour, village de Gogoli). On reproche aussi à certains de revenir sans argent, sans rien, de n'avoir pas donné de nouvelles, de ne pas avoir envoyé de l'argent pour leur impôt, leur absence a un coût mais pas d'avantage ou de gain de quelque nature que ce soit et de surcroît ces fils indignes « *gâtent le nom de leur père* ».

La migration est parfois vue comme un investissement, mais pas toujours rentable. Les résultats dépendent beaucoup des individus, la vie en exode est le révélateur du caractère profond des individus, la preuve de leurs aptitudes professionnelles et personnelles : travailleur ou pas, respectueux des siens ou non, gestionnaire avisé, bon mari ou non. Dans ce sens la migration des jeunes hommes a un aspect initiatique, au sens d'une épreuve, d'un apprentissage de connaissances spécifiques hors du contexte familial. La migration permet-elle une « sélection » des jeunes hommes en vue du mariage, en plus des contraintes en termes de relations de parenté (distance généalogique, prestige de la lignée) ? *« La migration temporaire semble être devenue une expérience pré-maritale nécessaire, mais du fait de sa durée, de deux à quatre ans, la nature des prestations a changé. Aux prestations en travail sur le champ du beau-père s'est substitué le don de marchandises : étoffes pour la belle-mère et mouton pour le beau-père »* (Gallais J., 1975, p. 194).

— Les migrants eux-mêmes ont un comportement paradoxal. De retour, ils paraded avec leurs récentes acquisitions (radio, vêtements à la mode, bijoux...). Ils parlent d'une vie facile, libre, autogérée face à leurs jeunes frères. Comme si dans un premier temps ils voulaient entretenir le mythe d'une vie meilleure ailleurs. Dans la ville, avec toutes ses tentations, ses possibilités. Même s'ils travaillent dans une plantation, ils déclarent résider à Abidjan. Si on les interroge plus longuement, ils évoquent les difficultés pour trouver un logement, un travail, les conditions matérielles et sanitaires difficiles, les problèmes d'émigration (carte de travail, autorisation de séjour, humiliations). Face aux anciens migrants ils ne peuvent cacher leur réelle expérience. La distance entre le rêve et la réalité est parfois vite brisée, certains émigrants à l'étranger devenus « fous », malades (drogue, alcool...) sont ramenés de force au village ; on envoie quelqu'un les chercher. Mais quels que soient les problèmes quotidiens rencontrés à l'étranger, les migrants de retour en font une expérience positive, d'où une réelle difficulté à reprendre le cours normal et régulier de la vie dogon au village avec ses exigences.

— Si l'émigration internationale — et en général — masculine est vue d'une manière plutôt positive par la communauté, l'émigration des femmes est perçue négativement, du moins par les hommes. Ils jugent que les femmes qui partent travailler en ville sont « perdues », car elles reviennent changées par la vie en ville, trop exigeantes (leur époux devrait leur offrir des toilettes, des bijoux). Elles auront perdu l'habitude de travailler aussi durement que le nécessite la vie quotidienne au village. L'attitude des hommes par rapport aux jeunes filles qui partent étudier est paradoxale, ils en tirent une légitime fierté et en même temps ils redoutent qu'elles ne soient plus adaptées aux conditions de vie qu'ils leur proposent. Mais cette forme d'émigration n'est jamais freinée parce qu'elle est perçue comme offrant des possibilités d'ascension sociale, parce qu'elle met en avant les qualités de l'adolescente. Si on demande aux hommes pourquoi les femmes ne se rendent pas en Côte-d'Ivoire pour y travailler comme eux, ils répondent très souvent que les femmes manquent de courage, qu'elles ont peur, qu'elles ne savent pas comment faire pour trouver un travail et un logement. On a le sentiment que tant que les femmes se déplacent dans un espace où les hommes (père ou mari) peuvent avoir un contrôle sur elles, leurs déplacements

sont libres, acceptés sans réticence (déplacements matrimoniaux de village à village, migration scolaire de l'adolescente qui est confiée à un parent ou à un ami de la famille) — d'où une émigration de proximité — mais dès que ce déplacement peut engendrer une autonomie plus grande, il devient suspect.

CONCLUSION

Le problème actuel des Dogon de Sangha est de passer d'une organisation traditionnelle économique, sociale et politique basée sur le respect des relations aînés/cadets au niveau individuel et collectif, qui est en rupture avec les exigences sociales et économiques de développement, à une autre forme d'organisation plus souple qui permettrait à chaque individu de prendre des initiatives, d'accroître son autonomie en tant qu'individu et ne plus être considéré uniquement comme le représentant d'une lignée. Finalement, les migrations révèlent en même temps et de manière paradoxale :

- les blocages de la société par le jeu des relations aînés/cadets,
- la force des traditions dans l'organisation et les buts de l'émigration vers l'étranger,
- le degré d'ouverture, à travers l'image des migrants de retour, on perçoit ce que le groupe des anciens est prêt à tolérer et ce qu'il redoute, quel est le potentiel de la société dogon.

Notes et références bibliographiques

(1) Institut National d'Etudes démographiques (Paris). Centre d'Etudes et de Recherches sur les Populations Africaines et Asiatiques (Université René Descartes - Paris V). Institut des Sciences Humaines (Bamako). Institut National de Recherche en Santé Publique (Bamako).

(2) Dama : rite funéraire pratiqué après la mort et qui est destiné à provoquer le départ de l'âme du monde des vivants où elle continuerait à séjourner. Le départ de l'âme est assuré par une danse exécutée sur la terrasse de la maison mortuaire.

Boulo : fête des semailles où le Hogon (chef religieux animiste) offre des sacrifices au Lébé (ancêtre) au nom de la communauté pour garantir la renaissance des plantes.

ARNAUD (J.C.). L'occupation du sol en pays dogon : région comprise Bandiagara et Sanga, *Bulletin de Liaison du CVRD*, 2, pp. 85-93, 1971.

BEAUDOUIN (G.). *Les Dogon du Mali*, Paris, L'Harmattan, 1989.

BENOIT (D.), LEVI (P.), PILON (M.). *Caractéristiques des migrations et de la nuptialité en pays Lobi Dagara (Haute-Volta, 1976)*, ORSTOM, Paris, 1986.

DIETERLEN (G.). *Les âmes dogon*, Paris, Institut d'Ethnologie, 1941.

BOUJU (J.). *Graine de l'homme, enfant du mil*, « Sociétés Africaines », 6, Société d'Ethnographie, Paris, 1984.

CAMBREZY (L.). *Le surpeuplement en question ; organisation spatiale et écologie des migrations au Rwanda*, Paris, éditions de l'ORSTOM, collection travaux et documents n° 182, 1984.

COULIBALY (S.). Colonialisme et migration en Haute-Volta (1896-1946) in : GAUVREAU (D.), GREGORY (J.), KEMPENEERS (M.) et PICHE (V.) eds, *Démographie et sous-développement dans le tiers-monde*, Monograph series n° 21, Center for Developing Area Studies, Mc Gill University, Montréal, pp. 70-110, 1986.

FALL (B.). *Le travail forcé en Afrique de l'ouest française (1900-1945)*, Paris, Karthala, 1993.

GALLAIS (J.), 1975. *Pasteurs et paysans du Gourma-la condition sahélienne*, Paris, CNRS, 1975.

GRIAULE (M.). *Dieu d'eau, entretiens avec Ogotemmêli*, éditions du chêne, Paris, 1948. *Les masques dogon*, Paris, Institut d'ethnologie, 1938.

HAERINGER (Ph.). *Chemineements migratoires maliens, voltaïques et nigériens en Côte d'Ivoire*, in : *Cahiers ORSTOM*, série sciences humaines, X, 2-3, pp. 195-202, 1973.

LE BRIS (E.), LE ROY (E.) et LEIMDORFER (F.). *Enjeux fonciers en Afrique Noire*, ORSTOM Karthala, Paris, 1982.

LOCOH (T.). Le rôle des familles dans l'accueil des migrants vers les villes africaines, in : *L'insertion urbaine des migrants en Afrique — actes du séminaire CDRI-ORSTOM-URD Lomé 10-14/02/1987*, Paris, les éditions de l'ORSTOM collection colloques et séminaires, pp. 21-31, 1989.

PAULME (D.). *L'organisation sociale chez les Dogon*, Paris, Domat-Montchrestien, 1940. *Lettres de Sangha*, Paris, éditions Fourbis, 1992.

SAINT-PIERRE (M.H.), GREGORY (J.), SIMMONS (A.B.). Structure démographique des ménages et comportement migratoire en Haute-Volta, in : GAUVREAU (D.), GREGORY (J.), KEMPENEERS (M.), PICHE (V.) eds, *Démographie et sous-développement dans le tiers-monde*, monograph series 21, Center for Developing Areas Studies, Mc Gill University, Montréal, pp. 111-141, 1986.

VAN D. LEWIS (J.). Village level restrains on the exodus from rural Mali, in : Beverly LINDSAY ed, *African migration and national development*, The Pennsylvania State University Park, London, 1985.

ZACHARIAH (K.C.), CONDE (J.). *Migration in West Africa : demographic aspects*, Oxford University Press for the World Bank, 1981.

« Ana-Yana », ceux qui partent loin du pays Dogon (Mali)

Véronique PETIT

L'objet est l'étude des mouvements migratoires des Dogon (arrondissement de Sangha, falaises de Bandiagara, Mali) et plus spécifiquement de l'émigration internationale. On dégage trois grands types de mouvements migratoires : les flux internationaux vers l'Afrique de l'ouest, les mouvements internes au Mali (d'une région à une autre) et une émigration de recolonisation de la plaine de Seno Gondo. Chaque type d'émigration a des caractéristiques particulières par rapport au sexe, à l'âge, à la nuptialité ainsi qu'à l'origine topographique des émigrants. L'émigration internationale est très majoritairement le fait des hommes. L'émigration des femmes est surtout une émigration de proximité, elles se déplacent en priorité vers la plaine, puis les autres régions du Mali et pour finir très peu vont à l'étranger. Les célibataires sont sureprésentés parmi les émigrants internationaux, tandis que les déplacements internes sont plutôt le fait des individus mariés. La destination de l'émigration (étranger, plaine, autre région malienne) dépend en partie également de la localisation topographique du village d'origine du migrant (zone d'éboulis ou zone de plateau). Nous concluons par une analyse sociologique des causes et des conséquences de l'émigration dans la société dogon.

« Ana-Yana », Those Who Go for Away from the Dogon Region (Mali)

Véronique PETIT

Our purpose is to study the migrations of a Malian population, the Dogon (district of Sangha, Bandiagara's cliff). We distinguish three patterns of emigration : emigration through West African frontiers (mainly Ivory Coast, Ghana), internal movements and a displacement towards the plain of Seno Gondo. Each pattern of migration has its own features with regards to age, gender, nuptiality and geographical origin of migrant people. International migrations are essentially achieved by men. Women's movements could be characterized by a proximity with the village of origin. Women move in the direction of the plain, more rarely towards the others malian regions, and least in Western Africa. Most of international migrants are single, while married people have chosen internal movements. The choice of the destination is linked with the geographical origin. We conclude by a sociological analysis of the causes and consequences of emigration in the Dogon society.

« Ana-Yana » : los que parten lejos del País Dogon (Mali)

Véronique PETIT

El objeto es el estudio de los movimientos migratorios de los Dogon (Distrito de Sangha, acantilados de Bandiagara, Mali) y más específicamente de su emigración internacional. Se distinguen tres grandes tipos de movimientos migratorios : los flujos internacionales hacia África del Oeste, los movimientos internos en Mali (de una región a otra) y una emigración de recolonización de la planicie del Seno Gondo. Cada tipo de emigración tiene características particulares con respecto al sexo, a la edad, a la nupcialidad así como al origen topográfico de los emigrantes. La emigración internacional es, en la mayoría de los casos, una emigración de hombres. La emigración de las mujeres es sobre todo una emigración de proximidad, estas se

desplazan prioritariamente hacia la planicie, y luego a otras regiones de Mali. Muy pocas se dirigen al extranjero. Entre los inmigrantes internacionales, los solteros están sobrerrepresentados, mientras que los desplazamientos internos son sobre todo el hecho de individuos casados. La destinación de la emigración (extranjero, planicie, otra región de Mali) depende en parte igualmente de la localización topográfica del pueblo de origen del emigrante (zona de desprendimientos o zonas de planicie). Concluimos por un análisis sociológico de las causas y consecuencias de la emigración para la sociedad dogon.

Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais

Serigne MANSOUR TALL

L'habitat constitue le secteur de prédilection de l'investissement des migrants internationaux sénégalais. Cette appropriation foncière et immobilière entraîne des effets multiples sur la société et le tissu urbain. Notre article tente d'analyser l'impact de l'investissement foncier et immobilier des migrants internationaux dans les quartiers périphériques de Dakar confrontés à divers problèmes urbains : pénurie et déficience qualitative du parc de logements, insuffisance des équipements de proximité, inadaptation du système de transport, vétusté et insuffisance de la voirie, déficience des réseaux d'assainissement.

Les migrants internationaux, investisseurs dynamiques dans le secteur immobilier, constituent une alternative au désengagement de l'État. En effet, la réduction drastique des subventions étatiques allouées aux sociétés immobilières a plongé ces dernières dans une crise financière qui les empêche de réaliser leurs programmes de logements. Les émigrés, qui disposent de ressources financières considérables, semblent avoir pris le relais. Ils acquièrent en deuxième main des terrains à la périphérie de la ville où ils réalisent dans des délais relativement courts des constructions en dur. Ils contribuent ainsi à l'extension et surtout à la revalorisation de zones urbaines jusque-là caractérisées par leur précarité. En outre, dans la proche banlieue, les migrants internationaux s'approprient des maisons qu'ils transforment pour les louer à des prix abordables aux fonctionnaires et autres employés du secteur informel exclus des programmes d'habitat planifié.

De la proche banlieue aux limites du périmètre urbain, quatre quartiers périphériques, d'histoire et d'origine différentes, sont étudiés : Grand Dakar, Grand Yoff, Parcelles Assainies et Pikine. Il s'agit ici d'expliquer les corrélations entre la variété des espaces migratoires et la diversité des investissements des migrants internationaux. Une analyse morphologique de ces investissements permet de mesurer la mul-

tiplicité des influences : logiques traditionnelles, emprunts de modèles des pays d'accueil, volontés individuelles ou contraintes urbanistiques et/ou officielles.

Après avoir identifié les espaces migratoires, nous décrirons les paysages urbains étudiés et la nature des investissements réalisés. Les logiques d'investissement des migrants internationaux propriétaires de parcelles seront présentées puis, nous tenterons d'expliquer les glissements fonctionnels et spatiaux qui apparaissent lors d'une analyse des stratégies d'investissements des migrants internationaux, propriétaires de parcelles (¹).

L'ESPACE D'INVESTISSEMENT DES MIGRANTS INTERNATIONAUX : CHOIX RÉFLÉCHI OU OPPORTUNITÉ ?

A l'échelle de l'agglomération dakaroise, l'espace d'investissement des migrants internationaux revêt des réalités différentes. La distribution des investissements immobiliers des migrants à l'échelle du quartier montre une organisation spatiale particulière. Dans ce cadre, les migrants participent de manière effective à la croissance spatiale.

LA CROISSANCE SPATIALE DE L'AGGLOMÉRATION DAKAROISE

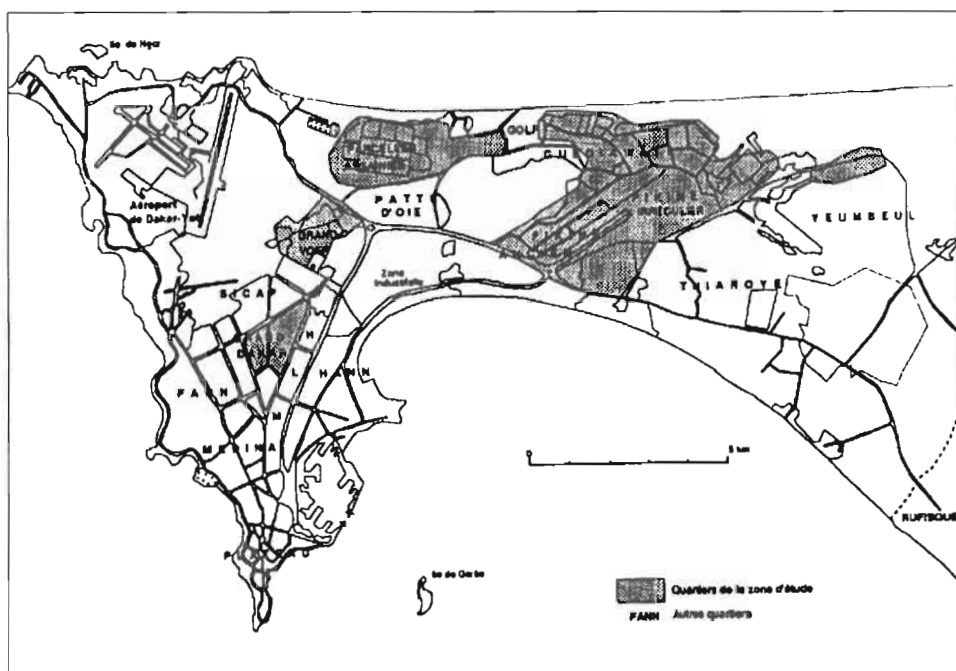
Les premières étapes de la croissance de Dakar, fondée en 1857, laissent apparaître un noyau urbain d'origine coloniale qui s'est développé autour du port et s'est étendu dans le quartier du plateau grâce au renforcement des rôles administratifs de ce qui deviendra la capitale de l'A.O.F. (Afrique Occidentale Française) et du Sénégal. La période qui suit la fin de la Seconde Guerre mondiale est marquée par une explosion urbaine qui s'accompagne de la mise en œuvre de dispositions réglementaires en matière d'urbanisme. Ensuite, une succession de déguerpissements d'habitat dit spontané laissa la place à des programmes d'habitat planifié, mis en œuvre par des sociétés immobilières, aujourd'hui en retard dans le rythme de constructions des logements.

A l'Ouest de l'agglomération se développent des logements résidentiels chics (Almadies, Ngor, Yoff) et des infrastructures hôtelières de luxe qui ceinturent l'aéroport international de Dakar Yoff. Ces ensembles semblent vivre sans et en dehors des villages traditionnels lébou de Ngor, Yoff et Ouakam avec lesquels ils partagent ce même site en bordure du littoral. L'habitat résidentiel de standing des sociétés immobilières occupe la partie sud-ouest (Fenêtre Mermoz, Sacré Cœur). L'extension des villages traditionnels du sud-est est gênée par la Zone Franche Industrielle et le déploiement de promoteurs immobiliers privés. La croissance urbaine s'effectue principalement sur deux fronts :

— Le premier se localise sur la côte Nord avec la réalisation du programme des Parcelles Assainies qui s'accompagne d'une extension bidirectionnelle. Vers Guédiawaye au nord-est s'étendent dans un *continuum* urbain au bord de l'Océan Atlantique les logements Golf, les Cités Hamo, la Cité des enseignants et des logements réalisés par des promoteurs immobiliers divers. Vers la route Nationale au Sud

se sont développés des quartiers divers comme la cité Fayçal (vaste cité résidentielle de ministres et de hauts fonctionnaires), Dalifort (un vaste quartier spontané en voie de restructuration concertée), la cité Lobatt Fall et la cité Béveldère réalisées par des promoteurs immobiliers privés... Entre les deux axes de ce front d'urbanisation, une partie de la dépression interdunaire des Niayes s'isole même si la difficulté à la viabiliser semble retarder sa disparition inexorable devant la pression foncière.

FIGURE 1 : Carte de situation de la zone d'étude



— Le second depuis Pikine extension, s'étend rapidement vers Rufisque occupant la partie située au Nord de la Route Nationale (Diamegueune, Diacksao, Sicap Mbaou, Fass Mbaou). Ces quartiers se développent vers le Nord où le village périurbain de Keur Massar accueille de plus en plus les opérations de lotissement des coopératives d'habitat.

Les quartiers populaires péricentraux (Grand-Dakar) et ceux de la banlieue intermédiaire (Grand-Yoff) voient leurs derniers bidonvilles disparaître et connaissent une densification à la fois verticale et horizontale. Ce sont surtout des acteurs sociaux et des promoteurs privés qui sont à l'œuvre sur ces fronts d'urbanisation. En périphérie, l'État, les municipalités et les sociétés immobilières parapubliques sont de plus en plus absents dans la production urbaine. Des coopératives ou constructeurs individuels de logements à usage d'habitation personnel ou locatif ont pris le relais, produisant des espaces urbains à un rythme rapide et par des mécanismes originaux. Les migrants internationaux contribuent à ces mutations des quartiers périphériques.

LES QUARTIERS PÉRIPHÉRIQUES : UN LIEU DE PRÉDILECTION POUR LES MIGRANTS INVESTISSEURS

Les quartiers périphériques sont des zones de prédilection pour les migrants qui investissent dans des constructions individuelles de taille modeste. Seule une minorité de migrants, pour la plupart diamantaires ou marabouts, disposent de moyens financiers suffisants pour investir en centre ville où les terrains coûtent beaucoup plus chers.

Les mutations foncières sont surtout sensibles dans les quartiers périphériques : zones éloignées du centre-ville et à la périphérie des centres de décision officiels, elles échappent un peu au contrôle des services étatiques qui n'y interviennent que de manière épisodique. En outre, les migrants sénégalais partis dans les pays occidentaux voient leur solvabilité s'accroître avec la récente dévaluation du franc CFA. Ils se positionnent désormais comme des clients de choix dans les processus d'appropriation de parcelles. C'est dans les quartiers périphériques que l'on compte le plus grand nombre d'investissements immobiliers réalisés par les migrants internationaux. La spécificité de certains de ces quartiers influence la typologie de ces investissements.

Les quartiers anciens de Grand-Dakar et Grand-Yoff

Grand-Dakar situé aux portes de la ville officielle dans le péricentre constitue une « trame d'accueil pour loger la population africaine ». Tracé en 1949 et réalisé par le STADE (Service temporaire d'aménagement du Grand Dakar), le quartier de Grand-Dakar est une sorte d'exutoire pour le trop plein de la Médina, créée trente-huit ans plus tôt pour loger la population autochtone. L'extension du périmètre urbain place aujourd'hui ce quartier en situation « charnière ». Ainsi, est-il devenu l'objet d'un enjeu urbain indéniable qui se traduit sur le plan morphologique par une densification horizontale et verticale du bâti. Les émigrés en sont les principaux responsables. Leurs investissements immobiliers sont destinés particulièrement à la location. Des étages densifiés à l'extrême sont loués par petits appartements ou chambres individuelles à des fonctionnaires subalternes ou à des employés du secteur informel. Ces investissements sont gérés par des intermédiaires qui logent dans une des parcelles du migrant.

Grand-Yoff, « vaste quartier ouvrier » dans la proche banlieue de l'agglomération dakaroise, réunit des occupants de nature et d'origine diverses et comprend des paysages urbains variés. La réalisation de nouveaux programmes d'habitat planifié dans la zone et la mise en place d'infrastructures routières ont propulsé le quartier dans la hiérarchie des établissements urbains dakarois. La rapidité des rythmes de construction des logements est liée au statut encore irrégulier de certaines zones qui font encore l'objet de nombreuses transactions foncières. Ainsi, des opérations de déguerpissement rasant épisodiquement une partie du quartier. A l'échelle intra-quartier, on constate un regroupement ethnique des populations aussi bien chez les migrants que chez les non-migrants. Les effets urbanisants de Grand-Yoff sont manifestes ; l'embryon d'équipement mis en place est responsable de l'occupation rapide des zones attenantes.

L'ancienneté de Grand-Dakar et de Grand-Yoff explique les formes du bâti. Le processus de densification très poussée est lié à la pression foncière qui s'exerce sur tous les quartiers proches du centre. Ces quartiers sont des lieux de prédilection pour ceux qui veulent construire à des fins locatives. L'élévation de l'habitat niveau par niveau traduit une rentabilité des constructions : le bénéfice tiré de la location du rez-de-chaussée sert à financer le premier étage et ainsi de suite. Des locataires n'hésitent pas à affirmer que ce sont eux qui ont, grâce aux loyers payés, « réalisé » la construction de l'étage supérieur.

Les Parcelles Assainies

Les Parcelles Assainies se situent dans la banlieue intermédiaire, à l'intersection des départements de Dakar et de Pikine. Comme leur nom l'indique, il s'agit d'un vaste programme de trames d'accueil, initié par la Banque Mondiale pour loger les citoyens à faible revenu exclus des politiques de logement planifié de la SICAP (Société Immobilière du Cap Vert) ou de la SNHLM (Société Nationale des HLM). Elaboré en 1970, le projet a été réalisé seulement au cours des années 1980. Divisés en vingt-six unités de voisinage, les Parcelles Assainies devraient loger 140 000 personnes sur 14 000 parcelles qui s'étendent sur 400 ha. Dans un quartier pourtant destiné à une population disposant de faibles revenus, on rencontre néanmoins une forte proportion de constructions haut de gamme. Les émigrés ont joué un rôle prépondérant dans cette valorisation du bâti. Ils ont construit des villas de standing pour loger leurs familles dans une partie de la parcelle, l'autre partie est destinée à la location. Les migrants y habitent personnellement, car dans le mental des dakarois, ce quartier bénéficie d'un certain prestige. Malgré l'existence de constructions haut de gamme, le processus de densification en cours risque à terme de transformer les Parcelles Assainies en quartier populaire avec les mêmes problèmes de saturation foncière, d'anarchie des constructions, de densités d'occupation du sol trop élevées, de sous équipement...

Les extensions récentes de Pikine

Le quartier de **Pikine**, créé en 1958, peut être considéré à la suite de Marc Vernière comme un « double » de Dakar. Zone de recasement des déguerpis des quartiers flottants de la Médina et de Grand Dakar, Pikine dans la lointaine banlieue a accueilli aussi des migrants ruraux. La longue expérience urbaine de ses occupants s'est traduite par une amélioration du bâti même dans les zones irrégulières, entraînant, l'impunité aidant, de nouvelles implantations « spontanées » dans des parties de plus en plus éloignées. Ces extensions nouvelles se multiplient d'autant plus que de vastes zones de Pikine sont encore épargnées par les déguerpissements en dépit de statuts d'occupation précaires. Cela ne signifie pas que l'habitat y soit précaire. Dans les zones éloignées de Pikine irrégulier, des émigrés ont commencé à construire des maisons d'envergure modeste, destinées à loger la famille du migrant. La saturation foncière dans Dakar *intra-muros* fait de Pikine irrégulier, une nouvelle zone d'établissement des émigrés qui veulent investir dans l'immobilier.

MIGRATIONS INTERNATIONALES, INVESTISSEMENTS FONCIERS ET URBANISATION

Une relation existe entre les cycles migratoires et les vagues d'investissement. Dans chaque quartier on retrouve un panel de propriétaires ayant émigré à la même période et sensiblement vers les mêmes pays. Les phases de réalisation des investissements des migrants internationaux induisent différents stades de développement qualitatif du quartier.

CYCLES MIGRATOIRES ET PHASES D'investissement

La première émigration internationale sénégalaise mobilisait essentiellement les gens du fleuve d'ethnie toucouleur et soninké. Comme le reconnaît A.M. Douce, « les travailleurs immigrés en France originaires de la vallée du Fleuve Sénégal représentent la part la plus importante des travailleurs d'Afrique noire en France » ⁽²⁾. Il est alors logique que les premiers investissements localisés dans les quartiers anciens proches du centre soient à leurs actifs. Leur premier retour après un séjour en moyenne d'une décennie correspond à l'achat et/ou à la mise en valeur d'une parcelle. La vague d'investissement de ces émigrés correspond à 1978. Les mesures de 1974 ont peut-être fait naître chez ces migrants établis en France un sentiment d'inquiétude quant à leur intégration en France. Cette inquiétude a incité ces émigrés à investir au Sénégal.

Les périodes d'investissement correspondent à des cycles migratoires. Les premiers migrants partis avant la « crise de l'émigration » de 1974 ont investi dans les quartiers de Grand-Dakar et de Grand-Yoff. Ce sont essentiellement des Soninké et des Toucouleur à Grand-Dakar. Ces deux ethnies sont aussi représentées à Grand-Yoff où cependant 60 % des migrants propriétaires de parcelles sont mandjacks. Ces migrations soutenues par des réseaux ethniques avaient des directions peu variées. Les Soninkés partaient principalement vers la France, et secondairement vers la Côte d'Ivoire et le Zaïre. Ils ont commencé à acquérir des parcelles dans la Médina, zone la plus proche du plateau. L'extrême densification de la Médina a poussé ces migrants vers le quartier de Grand-Dakar. Selon des phases historiques précises, Toucouleur et soninké sont fortement majoritaires dans ces deux quartiers où ils représentent environ 80 % des migrants investisseurs. Leur redéploiement récent et encore limité dans le quartier de Grand-Yoff est lié à la saturation foncière de ces deux quartiers et à la concurrence dans les nouveaux quartiers d'une nouvelle migration sénégalaise orientée vers d'autres pays et mobilisant d'autres ethnies. Par contre, les migrants toucouleur sont très présents dans les pays africains (Congo, Côte d'Ivoire, Gabon), et en France sans pour autant que la suprématie d'une des destinations soit frappante dans le décompte des propriétaires des investissements de notre zone d'étude. Toucouleurs et Soninkés ont investi à peu près à la même période. Ces migrants toucouleur et soninké ont longtemps résidé en France.

A Grand-Yoff, les Mandjacks sont partis essentiellement vers la France avec des pointes durant la guerre d'indépendance de la Guinée Bissau dans les années 1974/1975. Ils ont commencé à investir au début des années 1980. Près de 60 % des migrants investisseurs rencontrés à Grand-Yoff sont de l'ethnie mandjack. Comme

pour l'organisation des premiers départs, l'appartenance ethnique constitue un élément déterminant dans les processus d'achat de parcelles. Les achats se sont effectués en groupe auprès de vendeurs particuliers. Des îlots entiers leur ont été concédés par des chefs de quartiers ou par des propriétaires coutumiers lébou. Ceci explique leur forte présence dans le quartier qui enregistrait traditionnellement une importante communauté de mandjacks. Les premiers acquéreurs non-migrants ont acheté dans les zones anciennement occupées ; les migrants ont investi les fronts d'urbanisation bénéficiant d'un embryon d'équipement. Peut-être, ont-ils payé plus cher leurs parcelles ? Cette répartition se traduit dans le paysage urbain par la densification verticale importante dans les îlots achetés par les migrants et la modestie des constructions dans les zones occupées par les non-migrants ; ainsi, toute la zone située près de la nouvelle route des Niayes est constituée de maisons à plusieurs étages. Quand on pénètre à l'intérieur du quartier dans les zones les plus anciennement occupées, l'habitat dépasse rarement un niveau. En fait, la localisation des investissements immobiliers est liée à la fois à l'appartenance ethnique, à l'itinéraire migratoire et à l'occupation professionnelle de l'émigré.

Les migrants partis récemment construisent des maisons plus modestes sauf s'ils se sont enrichis par des trafics douteux ou par un commerce prospère. Dans les nouvelles extensions de Pikine, l'on retrouve des migrants dont la date de départ est récente. La quasi-totalité des migrants rencontrés dans cette zone sont établis dans les nouveaux pays d'accueil européens (Italie, Espagne...). Ils participent à la production urbaine de ces nouveaux fronts d'urbanisation.

INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS ET DYNAMIQUE URBAINE

Les vagues d'investissements correspondent à des phases d'intensification de la production immobilière et/ou des mutations urbaines. On assiste à un déploiement des premiers migrants dans les quartiers anciens où ils achètent des parcelles déjà construites qu'ils rasent parfois pour édifier des immeubles de trois à quatre étages. Les nouveaux quartiers périphériques sont occupés par des migrants récemment partis, leurs investissements sont beaucoup plus modestes. Les migrants ont rarement réalisé plus de deux étages. Mais, l'incursion des migrants dans les Parcelles Assainies s'est accompagnée d'une densification verticale des parcelles et d'une augmentation des prix de terrains.

A Grand-Dakar, les migrants internationaux participent à la densification du quartier. Ils ont souvent acheté des demis-parcelles. Soit les premiers occupants ont vendu la totalité du terrain pour aller s'établir ailleurs, soit ils n'ont cédé qu'une partie de la parcelle pour financer la construction de l'autre partie. Donc l'effet d'entraînement de l'investissement émigré ne s'est pas traduit exclusivement par une dépossession, il s'accompagne d'une amélioration du bâti. En effet, les parcelles attenant à celles des migrants s'alignent sur les modèles qu'ils mettent en œuvre au risque d'apparaître comme des éléments dissemblables du paysage. Inconsciemment, le migrant popularise des modèles architecturaux. Dans les zones d'extension récentes de Pikine, il est responsable quelquefois de la production urbaine qu'elle soit régulière ou en dehors des normes définies par les pouvoirs publics. Il s'attribue par des procédures légales ou non un terrain urbain. Mais l'absence de réseaux de

branchement à l'eau, l'électricité et au téléphone retarde l'occupation du site. Il est fréquent de voir dans ces quartiers un migrant prendre en charge à son compte le complément financier pour se brancher dans les zones les plus proches desservies par ces réseaux. Les autres occupants se branchent sans frais à ces réseaux à partir de la parcelle du migrant. Ce dernier participe ainsi à l'équipement du quartier et encourage son occupation progressive.

Le simple fait pour des candidats à l'occupation d'une parcelle de voir un migrant construire en dur peut les pousser à investir, ne serait-ce qu'en matériaux précaires. La présence d'un investissement important les prémunit d'un déguerpissement éventuel. En zone périphérique, la présence des migrants internationaux est une des responsables de l'émergence d'un nouvel acteur, le chef de quartier. D'abord témoin capital dans les opérations de transactions foncières et dans les litiges fonciers, il est aujourd'hui un des principaux vendeurs de terrains. Informateur de choix sur le marché foncier, il a profité de cette connaissance des demandeurs de parcelles pour s'ériger en vendeur. Le migrant international fait souvent appel au chef de quartier qui dans certains cas, devient son gestionnaire après la transaction foncière. Maîtrisant parfaitement les ficelles du marché foncier, bénéficiant de protections inhérentes à son statut, le chef de quartier est au centre des transactions foncières. Les avantages dont bénéficie le chef de quartier sont à l'origine de luttes intenses pour l'occupation de ce poste en périphérie. Pour un seul et même quartier, nous avons rencontré plusieurs personnes s'auto-proclamant chef de quartier, fondant souvent leur légitimité sur une appartenance politique et/ou ethnique ou une antériorité d'occupation du site.

De plus en plus, les nouvelles stratégies d'investissement des migrants internationaux séduisent d'autres acteurs potentiels du développement local en milieu urbain. Mais la vocation spéculative manifeste des investissements, l'individualisation dissimulée des stratégies d'investissement, augure d'une difficulté certaine à encadrer leurs actions en vue d'un développement local.

DIVERSITÉ DES LOGIQUES D'INVESTISSEMENT

L'objectif de tout investissement est d'être financièrement rentable. Mais derrière cette logique de rentabilisation financière se cachent des logiques diffuses. D'autres formes de rentabilité sont à l'origine de formes particulières d'investissement. Il y a toute une signification symbolique dans la notion de rentabilité. Pour le migrant, il est rentable de loger sa famille.

LE LOGEMENT FAMILIAL À PIKINE IRRÉGULIER RÉCENT

Dans Pikine irrégulier récent prévaut une logique traditionnelle avec des constructions modestes qui se rapprochent beaucoup de l'architecture des villes de l'intérieur, contrairement à Pikine régulier et Pikine irrégulier ancien où on retrouve des investissements plus importants. Ici l'investissement des migrants internationaux est soit destiné à la famille, soit il constitue une épargne de sécurité, car les investissements ne peuvent être financièrement rentables dans l'immédiat. L'investissement

est réalisé par des migrants originaires des banlieues dakaroises ou des villes de l'intérieur, partis récemment, pas très riches et d'ethnie wolof. Le migrant met en place une stratégie prospective, sachant que ces zones sont appelées à se développer à terme. Quelques détails dans la morphologie de leurs investissements le laissent supposer : le plus souvent une petite boutique est prévue dans la construction, pour disposer de ressources additionnelles qui pallieront les retards que connaissent les envois destinés à l'entretien de la famille. On peut aussi penser à une stratégie prévisionnelle de reconversion dans le commerce à leur retour. En effet, la taille de leurs investissements ne leur permettra pas, comme les migrants qui ont investi dans les quartiers de Grand-Dakar et de Grand-Yoff, de vivre de leurs rentes locatives au retour de leur migration.

La vocation essentiellement familiale des investissements pose le problème de l'articulation entre migrations internationales et migrations intérieures. On a souvent souligné le rôle de la ville comme relais pour l'émigration vers les pays étrangers. Les candidats au départ y restaient quelque temps pour réunir l'argent nécessaire ou pour régler les formalités administratives en vue d'un départ imminent. Mais les investissements des migrants, s'ils sont destinés à loger leur famille, constituent des appels de population dès lors que les structures d'accueil pour leur insertion en ville sont disponibles. Cela est d'autant plus vrai que le migrant contribue aussi à l'entretien de sa maison par des envois plus ou moins réguliers, orientés essentiellement vers l'alimentation et le règlement des factures d'eau, d'électricité et de téléphone. La migration internationale, par le biais de ses retombées, constitue alors un appel à la migration interne. La présence d'un homme étant presque perçue dans le référent culturel comme quelque chose d'indispensable dans un ménage, le migrant absent héberge dans sa maison un de ses parents ou les parents de son épouse.

Dans les nouvelles extensions de Guédiawaye, excroissance de Pikine, l'on perçoit la morphologie semi-urbaine des investissements immobiliers des migrants internationaux. L'architecture peu recherchée (alignement de trois ou quatre chambres coupées par deux petites chambres avec un toit en tôle et un revêtement mural en crépi), la densification encore faible du bâti dévoilent l'absence d'une volonté spéculative. Seule, la taille réduite des parcelles nous rappelle que cette zone subit une forte pression foncière et par conséquent une densification immobilière. Pour une fois, les migrants ont pris les devants dans les processus d'appropriation foncière, contrairement aux autres quartiers où ils ont acheté en seconde main les terrains bien après l'occupation du quartier.

LA SPÉCULATION IMMOBILIÈRE À GRAND-DAKAR ET GRAND-YOFF

A Grand-Dakar et Grand-Yoff, la logique est strictement spéculative avec des immeubles densifiés à l'extrême qui ont presque toujours un gérant présent dans la parcelle pour veiller sur le sérieux des locataires. La spéculation locative et la pression foncière prennent le pas sur toute autre considération : on construit le maximum de chambres pour les louer sans trop se préoccuper des exigences de ventilation, d'éclairage. Cependant le migrant carrelle parfois le sol, non par volonté d'améliorer le logement mais pour majorer le prix des loyers. La proximité des zones d'emploi fournit une population de locataires individuels, ouvriers et travailleurs du secteur non informel. Le prix moyen de location d'une chambre est de 15 000 francs par

mois à Grand-Dakar et 12 000 francs à Grand-Yoff. Les charges sont comprises dans le prix du loyer, sauf la facture d'électricité qui est souvent payée solidairement par l'ensemble des locataires en fonction des appareils détenus par les uns et les autres. Ceci est à l'origine de beaucoup de conflits et explique en partie la présence d'un intermédiaire qui s'occupe de la collecte de la cotisation pour le paiement des factures d'électricité. Ici le migrant est donc préoccupé par une volonté spéculative. Même s'il loge dans la parcelle, il s'aménage au dernier étage un logement moins densifié, contrairement aux Parcelles Assainies où le migrant habite parfois au rez-de-chaussée.

UNE LOGIQUE MIXTE DANS LES PARCELLES ASSAINIES

Dans les Parcelles Assainies, l'émigré essaie en même temps de loger sa famille et de rentabiliser l'investissement par la spéculation locative, ce qui l'oblige à construire en hauteur pour avoir une certaine indépendance vis-à-vis de ses locataires. Ce facteur, auquel il faut ajouter la taille réduite des parcelles, explique en partie la rapidité de la densification verticale pour un quartier situé en périphérie dont la date d'occupation remonte en général à 1980. Parti récemment, il n'a guère encore les moyens de mettre en place plusieurs investissements. Ainsi, il trouve un compromis en logeant d'abord sa famille au rez-de-chaussée. Dans des délais le plus souvent courts, il arrive à y adjoindre un étage qui est loué. Ainsi, le migrant international aura assouvi son besoin de promotion sociale et familiale et sa volonté de spéculation. Une incapacité de loger sa famille après un voyage aussi lointain serait perçue comme un échec dont le migrant serait le seul responsable. Dans ce quartier, les investissements des migrants internationaux laissent apparaître l'interaction d'une logique spéculative et d'une logique familiale. Le migrant est alors à la recherche d'un ajustement continu entre ces logiques plurielles pour éviter des conflits apparents ou latents. Il reste que cette logique mixte glisse de plus en plus vers une logique spéculative quand le migrant arrive à disposer de ressources plus importantes.

CONCLUSION

Les premiers investissements sont localisés dans les villages d'origine. Il s'agit d'investissements de type communautaire, à caractère social. Les émigrés dans le cadre d'associations de ressortissants s'organisent depuis le pays d'accueil pour doter leurs villages d'origine de bureaux de poste, de centres de santé, d'écoles. La radioscopie des types d'investissement montre qu'au-delà d'un symbolisme altruiste, les migrants ont construit des équipements qui leur facilitent un certain nombre de démarches. Le bureau de poste leur servait dans les opérations de transfert de fonds, destinés à l'entretien de la famille restée au pays. Aujourd'hui, ce circuit de transfert des ressources des migrants est quelque peu obsolète, les migrants ayant mis en place des stratégies personnelles d'acheminement de leurs envois. Un centre de santé dans le village d'origine épargne au migrant l'évacuation des membres de la famille vers des structures sanitaires éloignées étant donné qu'il supporte la plupart du temps les dépenses des membres de la famille.

Puis, on assiste à une transposition des investissements dans la petite ville proche pour ne pas trop s'éloigner de la famille. Cet investissement dans la petite ville proche est un fait ancien. Dans plusieurs villes secondaires du Sénégal on retrouve un quartier dénommé « Santhiaba » qui veut dire en ouolof zone d'implantation nouvelle. Cette zone correspond à l'afflux collectif de migrants ruraux, enrichis récemment, qui pensent que leur élévation dans l'échelle sociale doit s'accompagner d'une citadinisation. Ce déplacement est lié à une volonté de bénéficier des équipements disponibles dans la petite ville proche : eau, électricité, transports... L'investissement du migrant dans la petite ville est de type familial destiné à loger les membres de la famille élargie. Plus tard, dans la ville capitale, la construction immobilière servira à faire fructifier ou à valoriser un capital. Assiste-t-on à une nouvelle tendance orientée vers les grandes villes de l'intérieur ou vers les villes religieuses principalement celle de Touba, capitale de la confrérie sénégalaise des mourides du Sénégal ? De plus en plus les émigrés investissent d'abord en ville et en premier lieu dans le secteur immobilier.

Le processus de monétarisation dans lequel le migrant est impliqué pour rentabiliser ses investissements affecte ses relations avec les autres acteurs qui lui sont proches. De plus en plus, les liens entre le migrant et son gestionnaire sont d'ordre professionnel. On choisit l'ancien tâcheron qui a construit sa maison pour la gérer. Celui-ci ayant fait preuve d'une probité morale durant les travaux de construction. Les multiples détournements d'argent dont sont victimes les émigrés de la part de leurs proches les poussent à se trouver vers des gestionnaires « étrangers ». Même si le migrant est de la même ethnie que son gestionnaire, leurs liens de parenté sont le plus souvent distendus. Il n'est guère facile de transmettre à la justice une histoire familiale. La famille par une médiation soutenue arrive toujours à régler le problème à l'amiable. Même s'ils ont une responsabilité dans la gestion des parcelles, le degré d'intermédiation des membres de la famille est faible. On assiste à l'émergence de véritables gestionnaires professionnels s'occupant de plusieurs parcelles à la fois. Le rentable peut être symbolique et le symbolique peut être rentable. L'émigré a une responsabilité historique vis-à-vis des personnes qui ont financé son départ ou des gens qui ont eu à guider ses premiers pas dans le pays d'accueil. Ainsi, s'instaure d'emblée un contrat moral entre le migrant et ceux-ci. Beaucoup de migrants pensent à une malédiction s'ils dérogent à cette obligation morale de subvenir à l'entretien de leurs anciens bienfaiteurs. L'investissement qui consiste à financer le départ d'un proche est généralement perçue comme une action familiale. Mais dans la logique personnelle de l'émigré, la réussite d'un membre proche de sa famille constitue une possibilité pour le migrant de se décharger d'un certain nombre d'obligations de dépenses qui lui incombaient jusque-là. Dans ce cas, l'aide à ce parent fonctionne comme une soupape de sécurité. Elle peut revêtir la forme d'un investissement commercial modeste localisé le plus souvent dans la parcelle pour pallier les retards que connaissent parfois les envois.

Le plus grand investissement de notre zone d'étude appartient à un émigré marabout résidant au Canada. L'immeuble est entièrement occupé par des personnes hébergées gracieusement. La rentabilité de l'investissement d'un marabout ne s'exprime pas en termes strictement financiers mais elle correspond au nombre de talibés dont il dispose, ce qui augmente son estime dans la conscience collective. En outre, on sait que les disciples versent aux marabouts des sommes d'argent.

L'importance de certains investissements rencontrés en ville n'est pas seulement guidée par une volonté spéculative. Elle traduit parfois des visées mégalomanes de migrants voulant afficher une réussite réelle ou présumée. En effet, l'investissement immobilier est un investissement sûr, facile à gérer, mais difficile à dissimuler, qui situe le migrant dans une catégorie sociale donnée. Le simple fait de construire une maison pour loger la famille procure au migrant une place symbolique dans le contexte familial. Il est vrai que des décisions ne peuvent plus se prendre à l'échelle de la maison sans que le « borom keur » ⁽³⁾ c'est-à-dire le propriétaire de la maison n'ait son mot à dire.

Finalement, la conjugaison d'une multiplicité de facteurs culturels, psychologiques, économiques et sociaux conditionne les formes et la taille des investissements sans pour autant que la part de tel ou tel autre facteur puisse être déterminé *a priori*. Les constructions des migrants sont tiraillées entre des fonctionnalités différentes mais conciliables. On veut constituer une épargne de sécurité, réaliser un investissement productif, loger des parents. Des stratégies, nous allons dire des acrobaties, sont mises en œuvre pour ajuster ces multiples logiques. C'est là toute la signification dynamique de l'inscription spatiale des investissements des migrants internationaux. Les maisons achetées ne sont-elles pas un moyen de thésauriser de l'argent ? L'argent des loyers est retourné au migrant. Il peut servir à l'alimentation d'un compte domicilié à Dakar. Il sert quelquefois à l'entretien de la famille restée au pays. L'investissement du migrant entre dans le cadre d'une stratégie de mise en place d'un capital de précaution. Ce qui n'empêche pas le migrant de valoriser ce capital dans la limite des possibilités. Ces logiques évoluent avec les mutations des quartiers et les changements de la situation sociale des migrants investisseurs. L'identification des logiques majeures constitue un préalable, pour une définition des formes d'optimisation de l'investissement émigré dans le secteur urbain. Il est impérieux que l'encadrement corresponde aux volontés des migrants, qu'il soit une forme élaborée de leurs méthodes de gestion. En réalité, les migrants se positionnent incontestablement comme des promoteurs immobiliers, comblant des brèches laissées béantes par des États « dévalués ». Peut-être, faudrait-il envisager maintenant d'orienter ces investissements vers tous les secteurs économiques ?

Notes et références bibliographiques

(1) Les éléments de cet article proviennent d'enquêtes effectuées dans le cadre de recherches pour la préparation d'une thèse de géographie à l'Université Louis Pasteur de Strasbourg.

(2) DOUCE (A.M.). Immigrés sénégalais solidaires de leur village *Economie et Humanisme*, n°271 mai-juin 1983 pp 29-33.

(3) En général, les personnes les plus âgées sont les propriétaires des maisons, ils subviennent à l'essentiel des dépenses d'entretien de la concession. La présence d'un fils migrant, donc financièrement mieux loti, peut entraîner un court circuitage de l'autorité traditionnelle dans les attributions. Le migrant peut faire un envoi de fonds à sa femme à l'insu de l'autorité parentale.

BERRIANE (M.), HOPFINGER (H.). Migration internationale de travail et croissance urbaine dans la province de Nador (Maroc). *Revue Européenne des Migrations Internationales* 1992, volume 8 n°2, pp 171-190.

BREDELOUP (S.). Les migrants du fleuve Sénégal : A quand la « Diam'spora » ? *Revue Européenne des Migrations Internationales*, volume 9 n°1, 1993, pp 67-93.

DOUCE (A.M.). Immigrés, sénégalais solidaires de leur village, *Economie et Humanisme*, n°271, mai-juin 1983, pp 29-33.

DIOP (A.M.). L'immigration ouest-africaine en Europe, *Etudes Internationales*, volume 24, n°1, mars 1993, pp 111-124.

REVUE HOMMES ET MIGRATIONS. N° spécial. Migrants d'Afrique de l'Ouest, n°1960, décembre 1992.

ROBIN (N.). L'espace migratoire de l'Afrique de l'Ouest : Panorama statistique. *Hommes et Migrations*, n°1960, décembre 1992.

SALEM (G.). Investissements immobiliers, travailleurs migrants et stratégies de groupe dans le Grand-Dakar (Sénégal). *Etudes Méditerranéennes* n°4, 1983, pp 62-67.

ZAHRAOUI (A.). « Le retour : mythes ou réalités » in *Maghrébins en France, émigrés ou immigrés ?* Editions du CNRS, 1983, pp 229-245.

Les investissements immobiliers à Dakar des émigrants sénégalais

Serigne MANSOUR TALL

Par une appropriation généralisée de parcelles en périphérie dakaroise, les migrants internationaux contribuent à l'extension et surtout à la revalorisation d'espaces jusque là caractérisés par leur précarité. Selon les dates de départ et les pays d'accueil de l'émigré, selon ses logiques personnelles et/ou collectives, ses investissements immobiliers revêtent à l'échelle des quartiers une morphologie et une vocation particulières. Investissement familial modeste à l'aspect semi-rural à Pikine irrégulier récent ; spéculation excessive dans des immeubles densifiés à l'extrême à Grand-Dakar et à Grand-Yoff, petits immeubles coquets en voie de densification dans les Parcelles Assainies où le migrant essaie tant bien que mal de combiner une logique spéculative et une logique familiale.

L'accroissement de ses moyens financiers et l'œuvre du temps aidant, la logique familiale du migrant international glisse de plus en plus vers une logique spéculative. Par des stratégies diverses, le migrant investisseur est en permanence à la recherche d'un équilibre précaire, impossible compromis entre des contraintes de rentabilisation financière et d'autres non moins importantes d'obligations sociales.

The Dakar Real-estate Investments of Senegalese Emigrants

Serigne MANSOUR TALL

The tendency of the international migrants to invest in plots located on the outskirts of Dakar has helped to extend and add value to spaces hitherto characterized by their instability. Depending on how long the emigrant has been gone and the country in which he has settled, and according to personal or collective investment strategies, real-estate investments assume specific morphologies and purposes, on a neighborhood-wide scale. Semi-rural Pikine is characterized by modest family investments which are recent and irregular ; Grand-Dakar and Grand-Yoff by excessive speculation on extremely densely-packed apartment buildings ; the Parcelles Assainies (Drained Plots) by trim little apartment buildings which are gradually becoming dense, where the migrants are making an attempt to combine a family-oriented investment strategy with a speculative one.

As the emigrant's financial means increase, and as a by-product of the passage of time, the international migrant's strategy, initially family-oriented, tends to become more speculation-oriented. The investor-migrant continually uses various tactics in his efforts to achieve a precarious balance between the constraints of financial profitability on one hand, and, on the other, social obligations, which are no less important.

Las inversiones inmobiliarias de los inmigrantes senegaleses en la ciudad de Dakar

Serigne MANSOUR TALL

A través de una apropiación generalizada de parcelas en la periferia de Dakar, los emigrantes internacionales contribuyen a la extensión y sobre todo a la revalorización de espacios hasta ahora caracterizados por su precaridad. Según sus lógicas personales y/o colectivas, sus inversiones inmobiliarias presentan al nivel de los barrios una morfología y una vocación particulares. Inversión familiar modesta con un aspecto semirural en Pikine irregular reciente ; especulación excesiva en los edificios densificados al máximo en el Gran-Dakar y en el Gran-Yoff, lindos pequeños edificios en proceso de densificación en la Parcelas Saneadas donde el emigrante trata, en la medida de sus posibilidades, de combinar una lógica especulativa y una lógica familiar.

Con la ayuda del incremento de sus medios financieros y el transcurrir del tiempo, la lógica familiar del emigrante internacional se dirige cada vez más hacia una lógica especulativa. A través de estrategias diversas, el emigrante inversor está permanentemente a la búsqueda de un equilibrio precario, compromiso imposible entre las obligaciones de rentabilización financiera y las obligaciones sociales, no menos importantes.

Migration camerounaise et sorcellerie en France

Sophie BOULY DE LESDAIN

Les croyances relatives à l'occulte sont très vivaces au Cameroun et attribuent les inégalités de réussite, économiques et matrimoniales, à un pacte passé avec les forces invisibles. Or, la migration permet d'acquérir un capital social, par les études qui la motivent souvent, et économique. En conséquence, les embûches rencontrées par le migrant peuvent être attribuées à une action maléfique provenant d'un entourage jaloux.

Les travaux anthropologiques sur la sorcellerie ont été réalisés à partir de recherches de terrain dans l'espace d'origine des populations. Les représentations sont alors étudiées pour ce qu'elles révèlent des relations entre les groupes, et de la vision du monde qu'elles sous-tendent. La question du changement a été abordée, mais jamais dans le contexte de la migration. Chez les Bakweri de l'Ouest du Cameroun, E. Ardener (1970) observe ce qu'il en est des représentations liées à la sorcellerie en fonction du contexte économique ; ailleurs, l'ambiguïté des relations entre l'État post-colonial, les élites administratives et les sphères villageoises de l'Est du pays est soulignée (C.F. Fisiy, P. Geschiere, 1990). Pour M. Rowlands et J.P. Warnier (1988), la sorcellerie est un moyen d'expression politique dans le contexte du Cameroun moderne. Enfin, J.F. Bayart (1985, 1989) fait référence au rôle de la sorcellerie dans une analyse politique et historique des conditions de construction de l'État en Afrique, et au Cameroun en particulier. Seul le récent ouvrage de T. Nathan (1994) évoque le thème chez les migrants, mais dans le cadre d'une consultation ethno-psychiatrique, et donc à partir de cas cliniques.

Nous proposons ici une réflexion socio-anthropologique sur les représentations ayant trait à l'action occulte dans les différents espaces concrets et sociaux de la migration. Les représentations seront étudiées pour ce qu'elles expriment des relations à l'intérieur et entre les groupes à chaque étape du parcours migratoire. Nous préciserons au fil de l'étude le contexte de l'action présumée, l'interprétation par la victime — car nous verrons qu'il y a plus de victimes que de bourreaux —, les motifs présumés de l'action et les acteurs incriminés.

Les représentations forment-elles un ensemble fixe, ou intègrent-elles les situations nouvelles dans un schéma antérieur au déplacement ? Le fonctionnement de la représentation permettra au fil de l'exposé d'apporter des éléments de réponse et d'envisager en conclusion une réflexion sur les phénomènes dits d'acculturation.

La première partie de l'étude concerne le champ des relations interculturelles ; dans un deuxième temps, le thème du recours aux professionnels aptes à prendre en charge le migrant permet de passer de l'espace de l'immigration aux liens maintenus avec l'espace de départ. Enfin, le dernier volet de l'étude concerne le retour au pays d'origine.

TRAVAILLER SUR LA SORCELLERIE, UN DÉLIT D'INITIÉ

Notre recherche a été menée auprès des femmes d'origine camerounaise ayant migré en France, qui y vivent actuellement ou qui y ont vécu ; dans le cas présent nos interlocutrices sont surtout originaires du Sud (Béti, Fang, Boulou), du Littoral (Douala) et de l'Ouest du pays (Bamiléké). Les données ont été recueillies au Cameroun, lors d'un séjour de deux mois ⁽¹⁾ à Garoua et à Yaoundé, et en France ⁽²⁾. A ces entretiens s'ajoutent des contacts avec une cartomancienne française, une « liseuse de Kories » sénégalaise résidant à Paris et un guérisseur rencontré dans le sud du Cameroun.

Les modes d'approche du thème de la sorcellerie renseignent quant à son fonctionnement. Ainsi, parler de sorcellerie suppose d'avoir eu à faire à la sphère, et donc que le chercheur se montre « initié ».

Pour cette raison, mes interlocuteurs se défendaient d'avoir une connaissance sur la question, et si par la suite il a été question de sorcellerie, l'interlocuteur en parlait en tant que victime, persuadé que j'étais « blindée » ⁽³⁾ : avoir vécu en brousse suppose d'avoir eu connaissance de certains phénomènes, censés être fréquents en ces lieux ; de plus, avoir une aisance à parler du sujet c'est avoir les protections nécessaires pour s'y frotter sans craintes. Certains signes physiques qu'auraient ressentis mes interlocuteurs en ma présence les auraient persuadés de ce « blindage ». Mais se montrer trop connaisseuse en la matière risque de faire peser les soupçons sur le contexte de cet apprentissage ; ou encore, aux dires de mes interlocutrices, « on » pourrait être tenté de tester la force de la protection dont je suis censée bénéficier. Ce dernier point est une mise en garde contre le bavardage inconsidéré : on ne parle pas avec n'importe qui de sorcellerie sans risques, que le chercheur se le tienne pour dit. J. Favret-Saada (1977) a souligné la particularité d'une étude de la sorcellerie dans un contexte où il faut être partie prenante de l'événement pour accéder à l'information, tant la parole est considérée comme étant potentiellement agissante. L'auteur oppose la recherche en milieu rural français à celle se déroulant dans les sociétés africaines. Dans le cas qui nous occupe, la différence d'attitude des populations selon le lieu de l'enquête était frappante : autant la parole semblait libre au Cameroun, et il était possible de rester dans une position d'observateur, autant les entretiens en France se sont heurtés à la réticence des interlocuteurs. En conséquence, la parole n'a été

envisagée que dans le cadre d'une mise en garde à mon égard, soit pour mes contacts avec le milieu africain, et l'interlocutrice argumentait alors par ses propres mésaventures, soit qu'on me dise l'objet d'actions maléfiques. Il est possible que certaines m'aient considérée comme étant une sorcière, mais là, j'avoue ne pas en avoir été informée.

En règle générale, personne ne croit en la sorcellerie, qui n'est qu'une superstition de l'ancien temps, une croyance de vieille femme ; mais si on ne croit pas en la sorcellerie, on la subit. La crédulité des faibles d'esprit qui croient au pouvoir des charlatans est souvent moquée ; mais non pas le fait qu'ils se disent « pris ». La connaissance des événements qui prédisposent à une interprétation en terme d'action occulte inclut le chercheur dans un ensemble, ceux qui savent, plutôt que ceux qui croient. Comme tout savoir, celui-ci a des limites. La référence à la sorcellerie est souvent de l'ordre du non-dit, et inclut dans un espace associé à l'Afrique, ce qui est de première importance pour la suite de la recherche, surtout lorsque les entretiens sont menés auprès d'une minorité.

Dans tous les cas de figure, il est particulièrement difficile de savoir à qui s'adresser lorsque l'on envisage une action maléfique : personne ne viendra vous confesser avoir attaqué quelqu'un, ni n'explicitera les motifs de son choix de « sorcier ». Nos informations proviennent donc des attaquées, qui font part de leurs soupçons, devenus souvent convictions après qu'elles aient fait les démarches nécessaires auprès de personnes compétentes.

Précisons d'emblée que tous les migrants ne se disent pas victimes d'une action à leur encontre, et toutes les actions citées ne font pas référence à un schéma interprétatif unique.

QU'EST-CE QUE LE MAL ?

La « sorcellerie », le « maraboutage », les « filtres d'amour » et toute action dans la sphère occulte postulent une origine extérieure au mal. La possibilité d'être soi-même soupçonné à l'origine de l'action participe à ce mode persécutif et l'entretient. Les symptômes sont affectifs, matériels ou physiques. Le thème concerne donc l'étiologie de la maladie, et, en référence à la double causalité énoncée par Evans-Pritchard (1973), invite à considérer le mal dans une perspective qui, au-delà du symptôme, inclut une recherche de sens. Ainsi, la maladie en Afrique est généralement conçue selon quelques grandes lignes ou invariants (Héritier F., in Augé M., et Herzlich C., 1984 ; de Rosny E., 1992) : la maladie a une signification et une dimension sociales. On ne s'adresse pas à un guérisseur pour toutes les maladies, et dans le même temps, les traitements traditionnels permettent de soigner un état qui n'a pas de conséquence physiologique, au contraire de la conception occidentale moderne de la médecine.

Dans le Cameroun contemporain, la distinction introduite par Evans-Pritchard à propos des Zandé du sud-Soudan (1973) entre *sorcery* (principe inhérent à la personne) et *witchcraft* (usage de drogues et rituels magiques) est difficile à appliquer (M. Rowlands, J.P. Warnier, 1988). En conséquence, nous reprendrons les termes de nos interlocuteurs, et, à défaut, nous parlons de forces occultes ou maléfiques. La sor-

cellerie comme principe inhérent et intégrant à l'individu (l'*évu* des bété, le *djambe* des Maka) diffère du maraboutage. Dans le premier cas, le pouvoir est socialisable, et est donc susceptible d'agir pour le bien, raison pour laquelle les suspects se confessent volontiers et affirment ainsi leur pouvoir d'action dans l'occulte. En revanche, dans le second cas l'action suppose le recours à un tiers, l'accès aux pratiques occultes est libre, il suffit d'en payer le prix.

En conséquence, pour certains spécialistes, le terme de sorcellerie aurait dans les écrits occidentaux une connotation péjorative qui ne correspondrait pas au sens que lui attribuent les Africains. Dans le cas présent, le discours de nos interlocutrices portait sur des événements subis, et le terme ne pouvait alors qu'avoir une connotation péjorative. Néanmoins, même lorsque l'action est envisagée pour infléchir la situation en sa faveur sans dépendre autrui, comme dans les affaires du cœur, le recours à une sphère occulte est pensé mauvais. Le pouvoir d'agir en dehors des regards du commun des mortels est, comme tout pouvoir, ambivalent. De plus, nos interlocutrices ont surtout fait mention du recours à un tiers, et non d'un pouvoir inhérent à la personne.

Le lien entre la structure de parenté et les affaires de sorcellerie est établi, nous n'y reviendrons pas (Ch.-H. Pradelles de Latour, 1991 ; M.C. et E. Ortigues, 1984 ; E. de Rosny, éd. 1981). Rappelons seulement que tout système de parenté génère un ensemble de tensions, la désignation des acteurs à l'origine de l'action maléfique incriminant les parents structurellement susceptibles de s'opposer. Par ailleurs, l'urbanisation et le salariat ont introduit en Afrique de nouveaux types de rapports qui apparaissent dans les affaires de sorcellerie.

Enfin, la question de la réalité de l'ensorcellement, de la rationalité ou de l'irrationalité des croyances n'est pas pertinente : un fait non vérifiable, mais dont l'existence ne fait nul doute pour les acteurs, influencera les comportements et aura des conséquences observables. La question la plus féconde est alors : pourquoi, dans une situation donnée, le discours de l'occulte apparaît ?

L'ACTION MALÉFIQUE EN FRANCE : LES PERSÉCUTEURS, LEURS MOYENS, LA PRÉVENTION

« JE NE CROIS QUE CE QUE JE VOIS »

Thérèse (*), qui a 33 ans et réside en France depuis 10 ans, ne croyait pas en l'action sorcière. En quelques mois elle perd simultanément son travail, son logement et son mari la quitte. Au cours de la recherche — étalée sur plus d'une année — le récit se fait plus précis : aux signes précédemment énoncés s'ajoute une grossesse difficile, interrompue à 6 mois. L'enfant n'aurait survécu que par miracle.

Notre interlocutrice est douala, autant dire (et à l'entendre) une occidentale qui ne peut et ne veut croire aux « superstitions » d'un autre temps. La mère d'une de ses amies sénégalaises lui rend visite. Après avoir écouté ses mésaventures, cette « tante » (†) déclare que l'origine des malheurs de Thérèse ne fait aucun doute : elle a été maraboutée. L'origine intentionnelle du mal apparaît avec l'accumulation de malheurs que le hasard ne peut expliquer. De plus, notre interlocutrice exprime le mal

dont elle souffre en terme de perte : tout lui échappe, ou, encore, elle est dépossédée, parce que « bloquée », terme fréquemment utilisé en de tels cas.

La « tante » conduit Thérèse chez des prêtres orthodoxes. A peine a-t-elle franchi le seuil de la porte qu'à sa seule vue l'un des prêtres dit : « Tu es des nôtres, tu es prise ». Puis, l'homme raconte le passé de la jeune femme et sa situation actuelle. Pour Thérèse, la véracité de ses dires permet d'envisager de passer à l'étape suivante : la désignation de l'origine du mal. Le prêtre décrit deux personnes à l'origine de tous ses malheurs ; la patiente reconnaît la sœur de son mari et la cousine du petit ami de cette dernière. La première est une Française travaillant au Cameroun, la seconde est une Camerounaise bas vivant en France, célibataire de 40 ans et sans enfants. Le mal et son origine définis, les prêtres désignent un support matériel à l'action — elle mettra deux mois à trouver en haut d'une armoire un chiffon contenant des épingles, un cadenas et une boule d'herbes —, puis ont recours à des pratiques de désensorcellement.

La matérialisation établit ainsi la preuve de l'action, qui s'approche du maraboutage, l'action sorcière n'utilisant que rarement des intermédiaires autres que l'aliment. Le support représente la fermeture (un cadenas et des épingles à nourrice), le blocage de la situation. Le lien métaphorique entre l'objet et la situation de l'individu objective la relation, et extériorise le mal du corps de la patiente. Comme Saint Thomas, notre interlocutrice ne croît que ce qu'elle voit, et elle a vu.

Nous ne devons pas nous étonner que Thérèse ait accepté les solutions apportées par des individus d'origine et de religion autres que la sienne. D'une part, les cultures africaines ont toujours fait preuve d'ouverture aux systèmes voisins, pour peu que ces systèmes soient compatibles avec leur représentation de la maladie et des soins ; d'autre part, les prêtres se sont adressés à Thérèse en un langage qui ne pouvait que satisfaire sa demande. En effet, à la simple vue de la plaignante, et sans avoir à poser de questions, ils ont « vu ». La première partie de la phrase du prêtre (« tu es des nôtres ») inclut la souffrante dans un ensemble structurant, la deuxième partie (« tu es prise ») signifie la dépossession par une sorte de possession. Dès lors, le recours à la voyance permet de resituer le mal dans un contexte qui donne un sens aux événements vécus. Ces étapes franchies, le motif apparaît clairement — la jalousie — qui est par excellence le principe guidant l'action maléfique. Les deux femmes sont célibataires (au sens légal) et sans enfants. Voilà qui suffit. Le statut matrimonial reste la marque de l'épanouissement et de la réalisation de soi, et quand bien même la réussite professionnelle d'une femme serait brillante, elle n'aurait pas réussi sa vie tant qu'elle n'aurait d'époux, et surtout d'enfants.

LA DÉSIGNATION DES ACTEURS À L'ORIGINE DU MAL

Ce cas est exemplaire. La désignation des personnes à l'origine de l'action subie sur le sol français dépend de la possibilité qu'a l'action intentée à partir du Cameroun d'atteindre les côtes françaises.

A ce propos, nos interlocuteurs considèrent que la traversée des mers est éprouvante pour le sorcier. Ses forces seront affaiblies et il sera dans l'impossibilité d'agir. Par extension, cette fonction protectrice des mers explique pourquoi avoir un bol

d'eau chez soi protège des actions maléfiques : les sorciers qui tenteraient une action feront face à un Océan et risquent de s'y noyer.

Sur la sorcellerie, les migrants tiennent un discours nuancé, et expriment la représentation en termes hypothétiques (« il paraît que »). Nos interlocuteurs sont plus catégoriques en ce qui concerne les sorts : c'est certain, ils ne pourront franchir les mers. En conséquence, les attaques proviendront d'un cercle restreint aux personnes vivant dans le même espace, ce qui, en France, exclut une bonne partie des parents. Mais ces attaques impliquent les réseaux communautaires, les références culturelles communes conduisant nos interlocuteurs à considérer que l'action maléfique possible. Une exception cependant : la personne mal intentionnée peut envoyer un colis contenant des aliments ou des objets chargés de maléfices. Ainsi, Giselle (Ewondo 39 ans) jette les colis envoyés du pays par des parents avec lesquels elle ne s'entend pas. En définitive, la question du *comment* agir répond à celle du *qui* agit sur le sol français.

Le recours au maraboutage et le contexte de la société française limitent les possibilités de confession publique et donc de réintégration au groupe, comme c'est le cas au Cameroun. Il y aura rupture. Néanmoins, la nature des liens qui unissent la dyade attaquant/attaqué, l'absence de regroupement spatial et de spécialisation professionnelle ethnique des Camerounais sur la France limitent les conséquences de la rupture.

Dès lors, l'appel à des représentations communes du mal permet surtout de se reconnaître d'une culture.

LE SUPPORT DE L'ACTION, LA PRÉVENTION

Pour nos interlocutrices, les drogues et le maraboutage sont les principaux supports de l'action maléfique. Tout aliment peut contenir un poison ou une substance sortilège. Dans ce dernier cas, seule la personne visée subira les effets du sortilège, la préparation est personnalisée. Le *ndolé* serait le plat le plus fréquemment utilisé pour faire manger à sa victime une substance maléfique, car le plat étant essentiellement à base de feuilles alimentaires, on peut y glisser discrètement des herbes « maléfiques ». La confiance accordée à l'hôtesse est réciproque puisque l'invité peut profiter de sa présence pour déposer un objet maléfique à son domicile.

La prévention, qui consiste à limiter les occasions de commensalité, porte l'inconvénient de se couper d'un entourage, et donc d'accroître un sentiment d'isolement déjà présent chez les migrants. En fait, l'utilisation de l'aliment comme support de l'action est attestée une fois le problème survenu ; ou encore, et comme c'est le cas de Thérèse, la personne qui aura été la victime d'une action sera par la suite méfiante, et refusera les aliments que des personnes en qui elle n'a pas entière confiance lui proposent. Il faudra trouver la juste mesure, limiter les risques, par exemple en invitant au restaurant, plutôt que de recevoir chez soi. Enfin, des protections obtenues soit en France soit au Cameroun peuvent être ajoutées (gri-gri, blindage) pour se soustraire aux attaques sur le sol français.

Le respect des traditions, et notamment de celles liées aux périodes de passage (naissance, mariage, décès,...), ne semble pas constituer une préoccupation première pour nos interlocutrices. Le sens des rites leur échappe souvent, elles les rejettent alors ou, au contraire, y voient une forme de mystère faisant la preuve du savoir des anciens. Pour ces dernières, le devenir du placenta est alors évoqué :

Question : Je me demande pour le placenta...

Réponse : C'est très difficile, parce que moi quand j'ai accouché pour la première fois, j'ai accouché à l'hôpital universitaire et je leur ai demandé de *me donner le placenta parce que chez nous on l'enterre*, ils m'ont dit que j'étais complètement folle, mais après, comme il y avait une assistance sociale que je connaissais bien, je lui ai dit ça, et m'a répondu « mais non, avec le placenta ici *ça permet de fabriquer des produits cosmétiques* », oh, là ! là ! *ils sont des mangeurs d'hommes ces Européens !* (rires).

Question : Mais ici, tu n'as pas les moyens de faire les rituels ?

Réponse : Là au moins, le sort... c'est *quelqu'un d'autre qui a pris la responsabilité* d'en faire autre chose. (...)

(Paris, le 21-07-94, Nicole, 39 ans, Ewondo, mariée, trois enfants nés en France, venue poursuivre ses études en France en 1980).

L'intentionnalité et la faisabilité priment sur la valeur intrinsèque du rite. Le non-respect des traditions aura des conséquences négatives si l'individu avait la possibilité de les suivre, mais a préféré s'y soustraire. Dans cette perspective, les femmes coupent les premiers cheveux du nouveau-né et les envoient à leur mère au pays qui se chargera de procéder aux rites traditionnels, ou encore, pour les groupes pratiquant la circoncision, un médecin dans la région parisienne fera l'affaire.

En France, nos interlocutrices souffrent surtout de moins bénéficier de l'assistance du groupe à laquelle une femme a droit au Cameroun lors des événements familiaux (grossesse, naissance,...).

Néanmoins, les personnes qui de prime abord n'étaient pas attachées à leur système de représentations originaire, et qui n'auraient pas suivi les rites traditionnels, sont par la suite susceptibles d'attribuer un malheur à une infraction. En conséquence, la nécessité de maintenir un lien avec l'espace social de départ va au-delà du respect des rituels, et permet d'anticiper la nécessité d'un recours à cet espace.

Nous abordons ici le thème de la guérison : quelles possibilités s'offrent aux migrants en France, étant donnée leur conception de la maladie ? À quel type de compétences vont-ils faire appel ?

LES SOINS : L'INTER-ETHNIQUE ET SES LIMITES

LES SPHÈRES DE COMPÉTENCES

Nous devons distinguer la difficulté à rattacher le mal à un système de représentations de la difficulté à trouver un interlocuteur apte à prendre en charge le mal.

Dans le second cas, la référence à l'action extérieure maléfique est acquise, la question est alors celle des réseaux d'information, des critères de reconnaissance d'un bon guérisseur, et des liens entre les espaces concrets et abstraits.

T. Nathan (1994) constate que ses patients ont fait le tour des services hospitaliers. Ces derniers, mesurant leur impuissance, les ont dirigés vers lui. L'auteur en déduit qu'il existe une destructuration des cadres psychologiques des migrants consécutive au déracinement. Les patients ont erré d'un service à l'autre, sans jamais pouvoir trouver de réponse à leurs maux, parce qu'ils ont affronté une conception symptomatique de la maladie, et ce, ajouterons-nous, dans un environnement social défavorable à la transmission des informations sur les possibilités de soins : si la cause du mal est attribuée à l'action d'un membre de l'entourage, et que seul celui-ci peut servir d'intermédiaire, les réseaux d'informations sont restreints. Le passage d'un type à l'autre de médecine n'est pas spécifique aux migrants. E. de Rosny (1992) observe au Cameroun un phénomène similaire qu'il attribue à un changement des rapports de l'individu au groupe.

Enfin, l'origine maléfique de la maladie est attestée par l'absence de cause organique décelable par la médecine occidentale. Il faudra donc en passer par là pour attribuer au mal une origine occulte.

« Il existe des maladies incurables en France, ce n'est pas que ce soit incurable, *mais ils ne trouvent pas ce que tu as*. On peut te faire des examens, des scanners et tout et on te trouve rien. Quand il y a un problème comme ça, il vaut mieux retourner au pays. *On ne sait pas malgré les examens, on se comprend ?* »

(Paris, le 10-05-94, Emilienne, Ewondo, arrivée en France à l'âge de 13 ans pour y poursuivre ses études, bac + 3, au chômage).

Ainsi, un événement peut être rapporté *a posteriori* à une cause possible *a priori* ; mais, dans le même temps, le passage d'une cause à l'autre est toujours possible, ou, pour reprendre les termes de N. Sidzinge (in Augé, M., Herzlich, C., (eds), 1984), le rapport entre l'interprétation du symptôme et la détermination de la cause est fluctuant. Le parcours thérapeutique des migrants ne correspond donc pas nécessairement à une acculturation.

Une fois la cause attribuée aux forces maléfiques, la question du choix du guérisseur se pose. Un bon guérisseur est reconnu comme tel par son entourage (de Rosny, éd. 1981) et n'a donc pas à aller au devant de la clientèle, ce qui exclut d'office les marabouts les plus faciles à localiser en France puisqu'ils font de la publicité.

LES LIMITES DE L'OUVERTURE

En l'absence de guérisseurs camerounais, nos interlocuteurs ont la possibilité de s'adresser aux hommes d'Eglise (cas de Thérèse) et aux marabouts.

En règle générale, les marabouts suscitent des critiques contradictoires : d'une part, on leur reproche de s'être découvert un pouvoir et un savoir une fois arrivés en France, en une période de chômage important ; d'autre part, on les soupçonne d'agir pour le mal, ce qui suppose qu'ils aient effectivement un pouvoir.

L'essentiel de leur argumentaire publicitaire (journaux gratuits, prospectus) tente de légitimer le pouvoir de guérison par une initiation (savoir) en Afrique, et un don (pouvoir) transmis. L'authenticité, la tradition sont, dans un contexte de migration, des marques de légitimité ; à l'inverse, en Afrique, l'accent est mis sur l'initiation à l'occulte de l'ailleurs (Fisiy, C.F., Geschiere, P., 1990), sur l'appartenance à des cercles comme les Rose-Croix.

Le pouvoir du guérisseur tient aussi à l'espace dans lequel il évolue et certains s'interrogent sur l'efficacité de ses soins une fois qu'il est arrivé en France. Ce point souligne l'importance du pouvoir au détriment du savoir. La stabilité géographique d'un guérisseur est aussi une preuve de son sérieux, car elle prouve qu'il n'est pas contraint de fuir les plaintes de clients mécontents. Dans le cas des marabouts vivant en France, F. Globet et M. Guillon (1983) notent d'ailleurs une importante instabilité géographique d'une année sur l'autre (1982-1983) des marabouts recensés. Enfin, personne ne peut comprendre ce qui pousserait un guérisseur réputé, et donc fiable, à quitter son pays pour offrir des consultations dans des conditions précaires.

Le pouvoir des marabouts est plus facilement attesté en ce qui concerne l'action maléfique, ce qui nous conduit à aborder la deuxième critique : le caractère positif ou négatif de l'action dépend de l'intentionnalité du possesseur du pouvoir, mais qui dit que cette intentionnalité ne peut changer ? Nous pouvons émettre l'hypothèse que la référence à l'action maléfique sur le sol français, malgré l'impossibilité pour le groupe resté au Cameroun d'agir par delà les mers, implique pour nos interlocuteurs que les personnes mal intentionnées s'adressent à des marabouts.

En Afrique même, la distinction entre le sorcier et le guérisseur est plus ou moins marquée selon les groupes. Le problème du choix d'un guérisseur se pose donc en des termes similaires à ceux rencontrés au pays.

« Mon oncle avait trois femmes, mais il voulait être encore plus riche, on se demande comment on peut être plus riche quand on a déjà trois femmes, enfin, il est allé voir quelqu'un qui lui a fait des trucs et lui a dit de manger une tête de poulet, il est mort ! La tête de poulet s'est coincée dans sa gorge, et il est mort ! »

(Paris, le 17-06-94, homme Boulou, 58 ans, arrivé en France en 1963).

En résumé, les marabouts, qui sont susceptibles de partager la conception extérieure et sociale du mal, ne répondent pas aux critères de sérieux d'un bon guérisseur. Néanmoins, ils sont consultés, surtout pour des séances de voyance, et alors, comme au pays, un tiers servira de relais d'information et accompagnera le plaignant.

Bernadette (Boulou), arrivée en France dans les années 70, consulte régulièrement un marabout malien qui vit entre l'Afrique et la France. Mais un jour, et sans que le marabout l'en ait préalablement informée, comme l'auraient laissé supposer ses dons de voyance, elle tombe malade. Après avoir séjourné dans trois hôpitaux différents, elle part se faire soigner au Cameroun et guérit. Son cousin lui demande pourquoi continuer à consulter ce charlatan qui n'a rien pu faire pour elle. Mais Bernadette ne peut détourner son chemin de celui du marabout. Son cousin en déduit une forme moderne de kong élaborée par le marabout — la sorcellerie de l'*ekong*

présuppose la vente du double invisible par un tiers et permet d'expliquer la réussite économique de certains blancs ou Africains par le travail de ces doubles dans des plantations. Si en effet il se révèle inefficace, mais que rien ne semble empêcher sa cousine de lui donner de l'argent, c'est bien qu'il a un pouvoir.

LORSQUE L'ÉVÉNEMENT SURVIENT AU CAMEROUN...

Les représentations de l'action maléfique rattrapent le migrant. La mort soudaine d'un proche vivant au pays risque d'être attribuée à la sorcellerie, le migrant le sait. Ainsi, Bernard (Boulou de 58 ans arrivé au milieu des années 60) a un frère qui vit au Cameroun et dont la fille meurt soudainement. La nouvelle parvenue en France, il confie à un ami sénégalais sa crainte de voir son frère être accusé d'un crime qu'il ne peut avoir commis. Cet ami lui suggère de consulter un marabout connu sur la place de Paris. Bien que réticent, Bernard se rend chez le marabout. Celui-ci commence par lui poser des questions, ce qui fait douter Bernard de sa bonne foi : si réellement il avait un quelconque pouvoir, il aurait la réponse à ces questions et n'aurait donc pas à les poser. Les propos du marabout resteront vagues, l'origine de la mort de la jeune femme serait le fait d'un membre de la famille, la belle affaire ! Le marabout donne un paquet de papier qui devra être envoyé à son frère et enterré au pas de la porte. Susplicieux, notre homme ouvre le paquet et y trouve des inscriptions en arabe (versets du Coran), ce qui, pour lui, fait la preuve du charlatanisme du marabout. Ce dernier suggère un sacrifice de mouton, mais Bernard craint que ce mouton ne représente sa propre vie — il existe en effet au Sud Cameroun des techniques de guérison qui consistent à subtiliser le double invisible de l'individu pris par les sorciers et à l'échanger contre une chèvre (E. de Rosny, éd. 1981, 1992). Tout au long des différentes étapes énoncées, Bernard oscille entre le doute et la crainte. Pour lui comme pour d'autres, la meilleure solution reste de partir se faire soigner au pays, bien que le médecin de la Sécurité Sociale risque d'émettre certaines réserves pour faire un arrêt maladie pour cause de sorcellerie.

La réaction de notre interlocuteur aurait été différente s'il avait été musulman du nord du Cameroun où les marabouts sont très présents. Pour cette population il ne s'agit pas tant de s'assurer du sens des pratiques (travail avec le Coran, sacrifices) d'un marabout, puisque la force de la parole coranique ne suscite aucun doute, que de leur bonne utilisation. Le pays d'origine du marabout laisse présumer des moyens, maléfiques ou bénéfiques, qu'il utilise. Les étapes des soins peuvent alors être fractionnées : un sacrifice suggéré en France sera fait au Cameroun par la famille du migrant.

Dans ce dernier cas comme pour les personnes originaires du sud du pays, le lien avec l'espace d'origine est nécessaire.

LES FRANÇAIS ET LE RECOURS AUX MARABOUTS

Les pratiques occultes des Africains sont connues des Français attirés par ce type de représentations, et qui s'adressent aux marabouts qu'ils considèrent comme maîtres en la matière. L'attrait pour les sphères qui dépassent le savoir du commun des mortels augmente avec le caractère exotique. L'ailleurs fascine et effraie.

Ainsi, Fadi a été appelée à la rescousse par une amie française apeurée par l'aventure qui venait de lui arriver : un homme transi d'amour pour elle et Français aussi, lui aurait avoué avoir consulté un marabout, puis, suivant la demande de celui-ci, lui avoir dérobé un de ses boutons de veste dont le devenir resta secret. Que faire ? Fadi la rassure, et lui donne quelques conseils pour que l'histoire n'ait pas de conséquences fâcheuses.

Le recours à la publicité écrite par les marabouts s'expliquerait par la volonté d'étendre la clientèle aux Français (F. Globet, M. Guillon, 1983), la réputation orale suffisant à atteindre les Africains. A l'inverse, les voyants non-Africains craignent la concurrence de ces professionnels de l'occulte, preuve de l'ouverture des Français aux techniques proposées par les marabouts. En ce sens, une voyante française que nous avons rencontrée se plaint qu'une partie de sa clientèle (entièrement française) fait des sacrifices de mouton commandités par les marabouts, et qu'en conséquence, lorsqu'elle « tire » les tarots, elle ne voit que du sang et encore du sang...

En revanche, le recours aux médium français par les migrants est limité : la cartomancie révèle une situation, mais ne permet pas d'agir sur elle. Le voyant-guérisseur doit « travailler pour ou sur toi », par opposition au sorcier qui « te travaille » à partir de la voyance, qui est donc une étape préalable à l'action.

Pour les Français, la référence à l'occulte se réalise à partir de l'ouverture à une culture autre, mais en définitive proche des représentations qu'ils se font du monde.

LES ACTIONS OCCULTES ET L'AMOUR

Trouver l'âme sœur, et surtout s'assurer de la garder, n'est pas une mince affaire. Ainsi, il existe dans le Sud du Cameroun de nombreux filtres destinés à s'attirer l'amour, la générosité du conjoint ou encore le mariage — mais qu'on se rassure, les hommes connaissent des contre-filtres. Que l'on pense au savoir des « mamans » ou au recours à des professionnels, il ne s'agit pas tant de trouver un conjoint — point n'est nécessaire de filtre pour cela — que de le garder.

L'action maléfique a été évoquée dans deux cas : à propos des unions qui ne respectent pas les règles d'endogamie ethnique et sociale ; et pour expliquer les conditions de départ pour l'Occident.

POURQUOI LUI, ALORS QUE TOUT NOUS SÉPARE ?

La migration permet des brassages de populations difficiles à concevoir au pays d'origine. Entre un Camerounais du Sud, de religion chrétienne, sorti de son village, et une noble musulmane du Nord du pays... peu de points communs, si ce n'est la situation de minoritaire qui permet en France de se connaître, voire de développer des relations suivies. C'est le cas de Fadi (Peul) qui se demande si l'attraction qu'elle éprouve pour son conjoint (Basa) n'est pas le fait d'un sortilège. Le premier indice qui l'amène à le penser est la soudaineté de ses sentiments, alors que tout la sépare de cet homme, ses origines d'abord, mais aussi sa situation qui ne fait pas de lui le conjoint idéal, lui qui est marié et coureur de jupons invétéré. Elle semble tomber sous le charme à tous les sens du terme.

Pendant de nombreuses années, cet homme lui a fait une cour assidue ; elle repousse ses avances, mais un jour elle se surprend à lui téléphoner. C'est ainsi qu'a débutée une relation cahotique qui ne prit fin qu'après 6 années durant lesquelles rien ne lui fut promis.

De retour au Cameroun, pour les congés, elle consulte un marabout qui lui dit : « *ce n'est pas un amour naturel* », « *il t'a fait des choses* ». Elle se souvint alors avoir vu un gri-gri dépasser de sa chemise, qui devait lui assurer une protection dans le domaine professionnel. Mais s'il a eu recours à ce type de pratiques une fois, pourquoi pas deux ? D'ailleurs, il est Basa, et selon elle les Basa sont réputés pour leurs pratiques occultes.

Le discours de l'action occulte vient alors expliquer, et en quelque sorte justifier, ce que la règle proscriit : la relation qui ne respecte pas la norme a pour origine une action qui dépasse la volonté individuelle et qui situe l'union hors du « naturel » et donc de la sphère sociale, et non contre elle. La représentation déresponsabilise l'individu et renforce le caractère anormal de la situation.

L'AMOUR A SES RAISONS QUE LA RAISON CONNAIT... ET POURTANT

Et pourtant, aux dires de nos interlocuteurs, on voit des unions qui défient le bon sens : une fille de rien s'attire les bons sentiments d'un Blanc qui l'emmènera sur l'autre continent, rêve de milliers de jeunes filles. Alors, pourquoi elle ?

La chance, comme la malchance évoquée avec le cas de Thérèse, a toujours une origine, le hasard n'existe pas.

« (...) les filles veulent se marier et elles pensent qu'en faisant un enfant elles vont accrocher un Blanc ; mais tu sais avec quoi elles les accrochent plus ? Ce n'est pas avec les enfants, c'est avec le *tebeesi*, je te dis que ça marche ! Moi, j'ai vu une femme, une entraîneuse du caveau (6), une pute quoi, excuse-moi du terme, elles sont là-bas tous les soirs, un homme allemand, il a épousé la fille de X, comme si elle avait su c'est celui (...). Alors là tu ne bouges plus. J'ai vu des filles, elles sont bêtes, elles ne savent même pas parler, elles n'ont pas de niveau et puis tu vois les coopérants qui les épousent ».

(Yaoundé, le 03-12-93, Jean, 38 ans, de mère française et de père Ewondo, en compagnie de sa cousine Ewondo, 42 ans).

La pratique du *tebeesi* (« assoie-toi là ») est désignée par un terme ewondo, mais des femmes de toutes origines y font référence. Elle implique deux éléments : d'une part, les filtres ou les plats dans lesquels on ajoute une substance permettant de captiver l'homme convoité ; d'autre part, le paiement des acquis obtenus. Ainsi, avoir recours à des pratiques occultes pour s'attirer le cœur de l'homme convoité revient à signer un contrat dont on ne connaît pas toujours les termes. Il faudra payer le service rendu, et cette compensation est souvent d'un coût élevé, qui peut aller jusqu'au sacrifice d'un proche parent, rien n'ayant plus de valeur sociale que son propre sang. Comme Ph. Laburthe-Tolra (1985) le soutient, il convient de relativiser la distinction entre l'action négative et l'action positive.

De là une réticence à avoir recours à une pratique dont l'efficacité, mais aussi les conséquences à long terme, ne font nul doute. La démarche qui consiste à faire fléchir en sa faveur le cours normal de la vie et à s'attirer l'amour d'un homme malgré lui est répréhensible, mais la réprobation semble tenir tant au prix à payer qu'au principe de l'action.

L'entourage va jusqu'à soupçonner les ascendants d'avoir pactisé avec les forces occultes afin que la progéniture puisse partir en Europe, par exemple en trouvant un conjoint blanc. La maladie d'un parent du migrant, soit foudroyante, soit au contraire progressive, fera alors office de preuve.

LA SORCELLERIE COMME « CAUSE » DE L'ÉMIGRATION

La référence aux pratiques occultes pour expliquer les conditions de départ intervient de manière plus concrète, lorsque l'individu fuit la menace d'une action.

Dans le nord du Cameroun, une jeune femme peut éprouver un amour immodéré pour un homme, au point que sa seule absence lui donnait des palpitations cardiaques ; dans le même temps, le prétendant l'emmenait chez un marabout sous prétexte de la protéger contre les éventuelles attaques dont les enfants issus de mariages polygamiques — situation dans laquelle se trouvait la jeune femme —, seraient souvent l'objet. Sa famille, trouvant étrange cet amour, et surtout ses manifestations immodérées, eut des suspicions sur la finalité réelle des prestations du marabout. En conséquence, elle décide d'envoyer la jeune fille poursuivre un stage de formation en France, afin de mettre une distance entre la jeune fille et les sources d'action occulte. La crainte de la sorcellerie comme facteur explicatif de la migration, voilà qui est inédit !

Le cas de Béatrice (Bamiléké) est plus complexe : elle tente un retour au pays où elle retrouve un ami d'enfance avec lequel elle sympathise, mais lorsqu'elle se trouve enceinte, la femme légitime du galant présente l'alternative en ces termes : l'infidèle ou la maîtresse va mourir si la jeune femme reste. Béatrice repart immédiatement en France (1988), mais quelques années plus tard (1994), son amant veut la rejoindre et commet l'imprudence d'en avertir sa légitime. Il meurt empoisonné avant d'avoir pu mettre son projet à exécution. (C.F. Fisiy et P. Geschiere signalent que les « affaires de cœur » portées devant le tribunal de Bertoua concernaient souvent des meurtres de conjoints par empoisonnement). Ainsi, l'action maléfique intervient comme facteur explicatif du départ et du non-départ. Nous abordons ici la question du retour au pays d'origine, une fois le séjour en France achevé.

LE RETOUR, UN AUTRE PASSAGE

Au retour, le migrant est considéré comme étant particulièrement sujet aux actions maléfiques, et donc dans une situation de fragilité. Le postulat est que le migrant est *a priori* en proie aux actions maléfiques, et donc que le séjour en Europe est de nature à provoquer les jalousies, motif premier de l'action sorcière, nous rappelle que le pouvoir maléfique est inopérant par-delà les mers.

RÉUSSITE À L'ÉTRANGER ET RETOUR

Le passage, symbolique et réel, a des effets transformateurs sur celui qui l'effectue ; aussi, apparaît-il dangereux car supposant un état de transition, avant que le statut de l'individu soit redéfini (A. Van Gennep, éd. 1969). Pour l'entourage resté au pays, les études, qui motivent souvent le départ pour l'étranger, doivent garantir une ascension sociale, comme cela a été le cas pour les élites étatiques et administratives actuellement en place ; mais le séjour en France ne permet pas toujours d'obtenir la situation professionnelle, et donc économique et sociale, escomptée. Constatant l'absence de transformation de la situation sociale du migrant, l'entourage se fait moqueur. Le migrant attribue alors ses déboires à l'hostilité de l'entourage et il est alors face à une alternative : réduire au minimum les relations avec l'entourage, ou s'assurer des protections.

Le premier choix correspond à la séparation, qui est une forme de prévention, le deuxième aux rites positifs (volonté d'acte : distribution de cadeaux) et négatifs (interdiction de manger certains plats...) de protection. Les femmes n'ayant pas pris à temps les mesures de protection préconisées par l'entourage attribuent à une action extérieure les problèmes de santé, l'échec professionnel ou scolaire des enfants.

Dans ce dernier cas, l'action se porte sur les descendants des personnes visées, et implique donc plusieurs générations.

Question : Et au retour ?

Réponse : « (...) Du côté de la vie familiale, nous n'avons pas énormément de contacts avec nos cousins, les voisins, et les gens de la famille élargie.

Question : Pourquoi ?

Réponse : Je pense que c'est une option que mes parents ont prise, ma mère surtout, de ne pas permettre des contacts fréquents avec les autres (...). Il y a des trucs pas nets, donc pour nous préserver de cela, ma mère n'a jamais tenu à ce que les contacts soient effrénés avec les autres (...) parce que c'est une tendance générale et parce que nous étions scolairement parlant assez avancés par rapport aux autres, c'était une raison de plus (...) *a priori, que ce soit fondé ou pas, on se dit que ses enfants sont exposés, on se le dit a priori. Et quand en plus tu as une raison complémentaire de l'être, tu te protèges.*

Question : Et vous avez eu des histoires ?

Réponse : Nous avons eu des trucs louches. Disons qu'il y a eu dans la famille *certain échec* malgré tout, qui ont pu être, à cette époque-là, *expliqués par des actes de sorcellerie*. Il y a eu notamment le cas de l'une de mes soeurs qui pendant qu'elle rédigeait à *un examen s'est endormie* et n'a pas pu passer l'épreuve (...) ».

(Garoua, le 11-10-94, Nicole Bamiléké, 35 ans, mariée, deux enfants, a fait deux séjours en France, l'un avec sa famille jusqu'à l'adolescence, l'autre pour y poursuivre des études supérieures).

Plus loin l'origine des suspicions se fait plus claire, et souligne la nécessité de situer l'événement dans un contexte :

Question : Qu'a dit la famille lors de ton départ ?

Réponse : « (...) dans la famille, bon, il faut dire qu'à la mort de mon père il y a eu une sorte de scission entre nous, ma mère et ses enfants d'une part, et la famille de mon père d'autre part. Tu sais que théoriquement nous appartenons à la famille de mon père, et là encore, *comme tu le sais, une mort n'est jamais innocente, et d'où provenait cette mort ? Qui l'avait tué ?*

Question : En plus il avait un poste important.

Réponse : *Une réussite sociale brillante qui suscitait les jalousies*, d'autant plus qu'il était le seul dans la famille, comme ça se passe souvent ici, il y a des tas de disparités comme ça. (...) Mon père a eu la possibilité de faire des études et a réussi. Quand ce genre de trucs arrive, chacun se jette la pierre, c'est la femme, non ce sont les frères, ce qui fait que ma mère a pris la décision sans consulter les autres membres de la famille ».

La référence à la sorcellerie fait intervenir trois événements à deux stades du parcours migratoire : la mort du père à son retour de France, l'option prise est la rupture avec la branche paternelle d'Ego d'où proviendrait l'action, ce qui suscite une deuxième action, l'échec de la sœur à ses examens ; les processus décisionnels pour le départ d'un des enfants ne sont alors pas respectés.

Les rapports de forces sont rétroactivement dévoilés par l'histoire, ce qui implique de considérer simultanément l'évolution de la situation et la réaction des individus et des groupes que cette évolution met en cause⁽⁷⁾ ; mais surtout, le cas permet d'appréhender le thème du changement social, auquel participe la migration. La scolarisation introduit de nouveaux critères de valorisation et de positionnement dans le groupe qui s'ajoutent à l'autorité des aînés et au pouvoir. Dans ce contexte, la référence à la sorcellerie permet de rappeler son appartenance au groupe à celui qui connaît une ascension sociale.

Ainsi, l'acquis intellectuel est un mode d'accès à la classe enviable des administrateurs civils. Dans les esprits la migration, ou plutôt ce qu'elle représente, suscite l'action maléfique.

« Alors un jour, il (son mari) rentre du boulot vers 18 h, il me dit « je sens comme une *barrière dans la tête*, je n'arrive plus à réfléchir ». (...) on lui donne deux semaines de repos et ça ne va toujours pas. Ces affaires de *guérisseurs*, je n'y croyais pas. Mais je t'assure que ça existe ».

(Marie, 23-11-93, Yaoundé, Ewondo par sa mère, père inconnu).

L'homme commence à boire, ce qui n'aurait pas été dans ses habitudes ; et enfin, il disparaît, une nuit, puis plusieurs jours consécutifs, il ne se change plus, ne se lave plus. Marie surprend une conversation et apprend ainsi qu'on aurait « *mis quelque chose dans le verre* » de son mari. Un des oncles paternels et le frère aîné de la victime passent aux aveux et dénoncent un collègue de travail du mari d'Ego. La jalousie serait le motif de l'action (« Pour eux, pourquoi lui a et eux non, voilà ! il faut le détruire, il faut le détruire pour le plaisir, *il n'a rien à gagner* ») ; mais dans le premier cas, le lien familial avec la victime suppose qu'une redistribution aurait pu prévenir l'action, tandis que dans le second, l'idée de dépossession transparaît plus clairement.

Dans leur étude des liens entre l'État et la sorcellerie dans le sud-est du Cameroun, C.F. Fisiy et P. Geschière (1990) signalent que les actions occultes portées devant la Cour de Justice tentent de freiner la prospérité d'autrui, ou se ciblent sur les éléments collectifs de développement. Notre observation va dans ce sens : celui qui « évolue », pour reprendre un terme fréquemment utilisé par les Camerounais, rend jaloux, et tout sera fait pour le limiter dans ses entreprises. Les élites sont obligatoirement visées, ou encore, se sentent visées.

Le migrant, à qui la migration permet en principe une ascension sociale, doit anticiper la menace par des envois de cadeaux en biens ou en argent lors des événements importants de la vie du groupe resté au pays, et lors des séjours de vacances.

PARTIR ET REDISTRIBUER

Les mésaventures d'un de nos interlocuteurs venu au pays pour se marier illustrent le contrôle social exercé sur le migrant à travers l'action occulte. Les festivités approchent, et, à cette occasion, il achète des poules qui disparaissent pour réapparaître une fois les cérémonies achevées. Son jeune frère apporte une réponse : « Tu vas faire *manger* les gens de la ville, oubliant le village, et maintenant tu t'étonnes de ce qui t'arrive ! ». La référence au village, où notre interlocuteur ne vit plus depuis l'adolescence, rappelle des origines auxquelles l'individu doit rester attaché. La terminologie de dévoration évoque une conception mercantile des richesses, qui conçoit la possession des uns par la dépossession des autres. L'action dans la sphère occulte vient alors expliquer les inégalités de richesses. Le système de la sorcellerie devient un mode d'égalisation par redistribution : pour se dédouaner des soupçons sur l'origine des biens, l'individu redistribue ; mais alors, le système se reproduit : en étant généreux l'individu fournit la preuve de sa richesse et donc de la possession d'un principe occulte de pouvoir (M. Rowlands, J.P. Warnier, 1988).

La migration est intégrée à ce schéma : le déplacement a pour condition préalable la richesse, et, par définition, doit en apporter de nouvelles. Si c'est le cas, les soupçons pèsent sur les moyens utilisés, et si ce n'est pas le cas, c'est bien la preuve que le migrant a fait l'objet d'une attaque.

Mais il ne suffit pas de redistribuer pour prévenir les actions maléfiques, la redistribution devant tenir compte des rapports de force au sein du groupe dont fait partie le migrant.

Question : Quels sont les événements marquants de votre vie ?

Réponse : « L'événement qui m'a marqué le plus c'est que j'avais un jeune frère parti en France trois ans avant moi (...). Nous sommes de même père mais de mère différente. (...) En 1980 nous avons décidé de revenir pour les vacances tous les deux, on a fait des petits cadeaux (...). A ma mère il avait fait un très beau cadeau, un sac, et à sa mère il avait gardé un parapluie. Alors sa mère lui dit : « Oh ! Mon fils ! Tu as fait un beau cadeau à l'autre maman et à moi mon cadeau ne me plaît pas ». Il est venu me dire « voilà la réflexion que ma mère me fait, mais moi j'ai plus d'estime pour ta maman parce que grâce à elle j'ai réussi les études » (...). Je suis partie (en France), j'ai dit au revoir pour que le samedi ma tante m'apprenne qu'il est mort, que je ne reverrai plus, je ne suis pas revenue ».

(Yaoundé, le 29-10-93, Pauline, Bamiléké, mariée, au chômage).

Une autopsie révèle la cause du décès : mort par poison. La mère de Pauline sera accusée d'avoir été jalouse de la réussite du fils de sa co-épouse et donc d'être à l'origine du crime. Elle s'en défendit, faisant remarquer qu'elle bénéficiait de cette réussite, et n'avait donc pas de mobile. Pour Pauline, la mère naturelle du garçon se vengea d'avoir des cadeaux de moindre importance que sa co-épouse en tuant son propre fils et en faisant accuser sa rivale.

La sorcellerie permet de maintenir un statu quo sur le conflit latent ; mais ce conflit peut dépasser le migrant qui devient l'intermédiaire à travers qui les conflits sont révélés. Dans l'idéal, les protagonistes ont un intérêt commun à maintenir une relation de dépendance mutuelle, les uns pour bénéficier de l'ascension et des succès du migrant et affirmer sa dépendance par rapport au groupe, les autres pour se prémunir contre les attaques, se dédouaner des soupçons qui pèsent sur quiconque connaît une réussite, et faire preuve d'une prodigalité socialement valorisée.

CE QU'EXPRIME LE DISCOURS DE LA SORCELLERIE

L'étude des représentations ayant trait à l'occulte a pour intérêt de mettre à jour la nature des relations que le migrant entretient avec les différents groupes dont il fait partie, et avec lesquels il est en contact. Par ailleurs, le thème nous a permis d'aborder celui plus général de l'acculturation.

Les motifs énoncés du recours aux forces occultes dépendent de la place du locuteur : pour l'entourage resté au Cameroun, l'action dans le monde de la nuit peut expliquer *comment* l'individu parvint à s'attirer la chance qui lui permit d'aller en Europe ; pour la migrante, c'est la jalousie de l'entourage, et donc le motif de l'action, qui explique sa malchance. Le *pourquoi* permet alors de désigner l'origine. Dans le contexte de la société française, la confession du coupable présumé et la poursuite devant les tribunaux sont exclues ; en conséquence, le discours de l'occulte *exprime plus qu'il ne régule les tensions*.

La fonction protectrice des mers suppose que l'action se déroule dans un espace concret défini. En conséquence, le manquement aux droits et aux devoirs familiaux sera rarement la cause de l'action. Néanmoins, le risque encouru sur le sol français et la difficulté à trouver en France un guérisseur digne de confiance laisse envisager un séjour dans l'espace d'origine qui, comme le retour définitif, doit être anticipé par une redistribution (matérielle) respectant des hiérarchies traditionnelles.

En revanche, les affaires de sorcellerie au retour impliquent des membres de la famille ou des collègues de travail dans un contexte où l'anonymat n'existe pas, et rappellent le motif premier du séjour en France : apporter un plus et donc favoriser une ascension sociale. Si la référence à la sorcellerie est fréquente lorsqu'il est fait mention du retour, c'est bien qu'il se déroule dans un contexte social tendu. Les symptômes qui atteignent le migrant ou ses descendants révèlent le motif de conflit : la réussite intellectuelle, c'est-à-dire le moyen d'acquérir une situation professionnelle. Dans le même temps, les personnes parties en France afin d'y poursuivre leurs études ne trouvent pas toujours à leur retour une situation professionnelle à la hauteur de leurs espérances ; et la menace d'une action souligne la période de transition dans laquelle elles se trouvent, mais aussi que l'acquis obtenu en Occident est précaire.

Les systèmes de représentations de l'action maléfique intègrent les situations nouvelles, comme l'atteste la sorcellerie de l'*Ekong* (E. Ardener, 1970). Dans le cas présent ce n'est pas la migration en elle-même qui suscite l'action, mais ce qu'elle représente : ascension sociale présumée, jalousie suscitée, chance obtenue... L'adaptation de la représentation à un contexte mouvant laisse envisager qu'un jour peut être une conception des groupes, et des relations qui les lient et les délient, laissera envisager que le groupe puisse agir par-delà les mers.

Jusque dans les années qui ont suivi l'indépendance, pour les colons et les nouvelles élites Camerounaises, la sorcellerie représentait l'obscurantisme des temps anciens, et à ce titre, était vouée à disparaître avec la modernité, ce qui ne fut pas le cas, bien au contraire. Aujourd'hui la loi Camerounaise prévoit des peines de prison et des amendes pour toutes personnes se livrant à des actes de sorcellerie, de magie ou de divination portant, atteinte à autrui. De même, chez les migrants, il semblerait que la référence à la sphère occulte n'ait pas de liens avec l'âge de départ, la durée de séjour et le niveau d'études. Les affaires de sorcellerie constituent en repère identitaire. Nos interlocuteurs n'envisagent pas que les Français aient leurs propres croyances, et donc des pratiques en la matière — exception faite des Français ayant séjourné en Afrique. Les Français seraient trop rationnels pour avoir recours à ce type de démarches, en conséquence il ne peut y avoir d'attaques faute d'attaquants.

Chez les migrants, l'absence de référence à la sorcellerie ne signifie pas qu'il y ait acculturation : la référence à la sorcellerie n'est pas systématique au Cameroun, et, quel que soit l'espace considéré, le discours de la sorcellerie est une reconstruction a posteriori des causes du mal. Seule la méconnaissance des causes qui peuvent a priori expliquer le mal ressort de l'acculturation. L'intervention d'un tiers assurant une fonction de relais dans l'interprétation, et entre le patient et le professionnel de la guérison, se révèle alors centrale. S'ils partagent la conception extérieure du mal, des individus d'origine autre que le migrant peuvent tenir ce rôle.

Dans la situation de migration, le processus de reconstruction des causes du mal plonge dans un espace particulier, l'espace de l'Afrique, ce qui permet de se reconnaître d'une culture ; par ailleurs, il suppose que le migrant maintienne un lien avec l'espace d'origine, que ce lien soit réel, comme lorsqu'il s'agit de poursuivre un traitement au pays, ou psychologique. En définitive, la référence à l'occulte établit un lien à l'intérieur et entre les espaces dans lesquels le migrant évolue.

Les Camerounais se distinguent des autres groupes étrangers en provenance des pays du Sud par le motif initialement étudiant du séjour en France, et donc par un niveau d'étude élevé et une maîtrise de la langue française.

Dans un contexte d'immigration, la volonté de s'affirmer comme les représentants de l'Afrique Moderne, par opposition aux immigrés travailleurs, cohabite avec une référence à l'occulte que nos interlocuteurs attribuent aux Africains, et qui devient alors affaire privée par rapport à la société d'accueil. La référence à la sphère occulte crée une unité culturelle là où la diversité des origines ethniques, religieuses et sociales impose la distinction. Ainsi, le discours de l'action maléfique, et à travers lui du conflit, met en forme la communauté africaine à Paris.

Notes et références bibliographiques

(1) Octobre à décembre 1993, mission ORSTOM financée par le département Sud, hébergement à Yaoundé chez F. et C. Baillon — ORSTOM, et à Garoua chez J.M. Macé-River Blindness Foundation.

(2) Un premier séjour dans le Sud du Cameroun de juillet à novembre 1990, lors d'un stage ORSTOM-CNRS (équipe d'Anthropologie Alimentaire), a été l'occasion d'aborder ce thème : « Le lien mère-enfant chez les Mvae du Sud Cameroun : alimentation et sorcellerie », mémoire de DEA, 1992, Paris V - René-Descartes, sous la direction de J. Warnier.

(3) Forme de protection.

(4) Conformément au souhait des personnes qui ont participé à l'enquête, les prénoms des interlocutrices et interlocuteurs ont été modifiés.

(5) La terminologie classificatoire (Radcliffe-Brown, A.R. Forde (D.), 1953, Lévi-Strauss (C.), 1973) s'étend à l'entourage amical, et assigne une position dans le système de parenté en fonction des critères d'âge et de sexe, sans qu'il y ait lien de consanguinité ou d'alliance.

(6) Boîte de nuit de la capitale, Yaoundé.

(7) Nous faisons référence à la logique de l'événement énoncée par M. Augé (Augé (M.), Herzlich (C.), (eds.), 1984).

ARDENER (E.). « Witchcraft, Economy and the Continuity of Beliefs », in Douglas (M.), (ed.), *Witchcraft, Confessions and Accusations*, London, Tavistock Publications, pp. 141-160, 1970.

AUGÉ (M.), HERZLICH (C.), (eds.). *Le sens du mal. Anthropologie, histoire, sociologie de la maladie*, Paris, éd. Archives Contemporaines, collection « Ordres Sociaux », 1984.

BAYART (J.F.), (rééd. de 1979). *L'État au Cameroun*, Paris, Presses de la fondation nationale des sciences politiques, 1985.

BAYART (J.F.). *L'État en Afrique : la politique du ventre*, Paris, Fayard, 1989.

EVANS-PRITCHARD (E.E.). *Sorcellerie, oracles et magie chez les Azandé*, Paris, Gallimard, 1973.

FAVRET-SAADA (J.). *Les mots, la mort, les sorts*, Paris, éd. Gallimard-NRF, Bibliothèque des Sciences Humaines, 1977.

FISIY (C.F.), GESCHIERE (P.). « Judges and Witches, or How is the State to Deal with Witchcraft », in *Cahiers d'Études africaines*, 118, XXX-2, : 135-156, 1990.

GLOBET (F.), GUILLON (M.). « Les marabouts-voyants africains à Paris : un aspect marginal de l'immigration », *Espace, Populations, Sociétés*, II, : 141-145, 1983.

HANNERZ (U.). (édition originale 1980). *Explorer la ville*, Paris, Les Éditions de Minuit, 1983.

KUCZYNSKI (L.). « C'est secret et discret. Des marabouts africains à Paris », in Gutwirth (J.), (ss. la direct. de), *Chemins de la ville. Enquêtes ethnologiques*, Paris, éd. du C.T.H.S., 1987.

LABURTHE-TOLRA (Ph.). *Initiations et sociétés secrètes au Cameroun. Les mystères de la nuit*, Paris, Karthala, 1985.

LAPLANTINE (F.), (rééd. de 1986). *Anthropologie de la maladie*, Paris, Payot, 1992.

LÉVI-STRAUSS (C.). « Réflexions sur l'atome de parenté », in *l'Homme*, 13-31, : 5-30, 1973.

MALLART-GUIMERA (L.). *Ni dos, ni ventre*, Paris, Société d'Ethnographie, 1981.

NATHAN (T.). *L'influence qui guérit*, Paris, Odile Jacob, 1994.

ORTIGUES (M.C.) et (E.), éd. de 1984, *Œdipe africain*, Paris, L'Harmattan.

PARK (R.E.). *L'école de Chicago. Naissance de l'écologie urbaine*, Paris, éd. du Champs urbain, 1979.

PRADELLES DE LATOUR (Ch.-H.). *Étropsychanalyse en pays bamiléké*, Paris, EPEL, 1991.

RADCLIFFE-BROWN (A.R.), FORDE (D.). *Systèmes familiaux et matrimoniaux en Afrique*, Paris, P.U.F., 1953.

ROSNY (de) (E.). *Les yeux de ma chèvre*, Paris, Plon, (éd. 1981).

ROSNY (de) (E.). *L'Afrique des guérisons*, Paris, Karthala, 1992.

ROWLANDS (M.), WARNIER (J.P.); « Sorcery, power and the modern state in Cameroon », in *Man*, vol. 23, n°1 : 118-132, 1988.

VAN GENNEP (A.), (rééd. de 1909), *Les rites de passage*, Paris, Mouton et Maison des Sciences de l'Homme, 1969.

Migrations camerounaises et sorcellerie en France

Sophie BOULY DE LESDAIN

A notre connaissance, les anthropologues qui ont étudié les phénomènes de sorcellerie n'ont pas abordé le thème des relations entre la sorcellerie et la migration.

Chez les migrants camerounais vivant à Paris, le discours de la sorcellerie intervient aux différentes étapes du parcours migratoire, mais il engage des relations sociales variables selon l'espace considéré. Notre analyse souligne en quoi les Camerounais interprètent la migration en terme de contrôle de l'usage des forces occultes. Ce faisant, nous démontrons l'existence d'une ethnogénèse qui transcende la diversité des origines ethniques et sociales, tant au Cameroun, que les migrants considèrent comme un champ de pouvoir, qu'en France, où le discours de l'action maléfique met en forme une communauté africaine.

Cameroonese Migrations and Sorcery in France

Sophie BOULY DE LESDAIN

As far as we know, anthropologists specialized in sorcery have never studied the relationships between sorcery and migration.

Cameroonese living in Paris refer to sorcery at different stages of their migration, but different types of social relationships are involved depending on whether France or Cameroon are considered.

We show that Cameroonese analyse migration in terms of the control of the use of magic forces. We therefore demonstrate that beyond the ethnic and social diversity of Cameroon, sorcery is a means of power in Cameroon and a value which contributes to the strengthening of African identity in France.

Migraciones camerunesas y brujería en Francia

Sophie BOULY DE LESDAIN

Según lo que sabemos, los antropólogos que han estudiado los fenómenos de brujería no han abordado el tema de las relaciones entre la brujería y la migración. Los emigrantes cameruneses que viven en París se refieren a la brujería en las diferentes etapas del recorrido migratorio, envolviendo relaciones sociales variables según el espacio considerado. Nuestro análisis muestra como los Cameruneses interpretan la inmigración en términos de control del uso de las fuerzas ocultas. De esta manera, demostramos la existencia de una etnogénesis que trasciende la diversidad de los orígenes étnicos y sociales, tanto en Camerún, considerado por los emigrantes como un campo de poder como en Francia, donde el discurso de la acción malefica pone en forma una comunidad africana.

Les mères soninké et la santé de leurs enfants à Paris

Claire LAUDEREAU

L'institutionnalisation de la prime enfance et son étatisation⁽¹⁾ ont conduit à la constitution de professions éducatives et médicales spécialisées (puéricultrices, éducatrices de jeunes enfants, enseignants), à la mise en place d'un réseau de centres spécifiques (les centres de protection maternelle et infantile — PMI — notamment), de lieux de garde (crèches, halte-garderies) et surtout à la généralisation de l'école maternelle. On définira ici par « petite enfance » la tranche d'âge de 0 à 6 ans, au-delà de laquelle l'entrée à l'école primaire est obligatoire. De manière générale, les discours médicaux qui légitiment les modalités de la prise en charge de la petite enfance, sont historiquement construits et renvoient à une certaine conception de la place de l'enfant et de son corps au sein de la famille et à des rôles parentaux, propre à chaque époque.

Dans le cas des migrants africains soninké, par ailleurs relativement bien connus⁽²⁾, l'analyse des discours des acteurs sociaux (acteurs institutionnels et non-institutionnels) met parfois en évidence les conflits liés aux différences culturelles. A propos de leur intégration jugée problématique, la médiatisation des migrants africains, principalement en région parisienne, montre que la famille et la petite enfance sont au cœur des relations interculturelles : différents phénomènes sont mis en avant comme la polygamie⁽³⁾, l'excision⁽⁴⁾, la forte fécondité⁽⁵⁾, le saturnisme⁽⁶⁾, l'habitat précaire⁽⁷⁾. Cette émergence de forts stéréotypes renvoie à la hiérarchisation des cultures en milieu urbain et aux tensions latentes entre les deux groupes en présence (société française/migrants africains)⁽⁸⁾.

Nous nous sommes donc intéressé aux discours sur les pratiques éducatives des mères soninké : celles-ci peuvent être empruntées à la société d'origine et/ou à la société d'accueil. Ainsi, les « techniques du corps », pour reprendre le terme de Mauss⁽⁹⁾, regroupent différents éléments : les conduites de maternage — telles que le massage, le portage au dos, certains rites (raser les cheveux de l'enfant) —, l'alimentation (dont l'allaitement), les soins et marquages corporels (circoncision et excision). Ces pratiques sont pour la plupart de l'ordre du privé, bien que leurs enjeux tendent à les élargir hors de la sphère domestique par l'incursion de l'État

dans la vie privée. Les examens de santé obligatoires pour obtenir les prises en charge financières (allocations familiales) ont de fait cet objectif. C'est donc par ce biais que la très grande majorité des femmes africaines fréquente les PMI.

Différentes logiques sociales sont en jeu, celles des personnels socio-éducatifs, des mères et enfin celles, non négligeables, des pères. En ce qui concerne les personnels de la petite enfance, ces logiques s'intègrent dans leur identité professionnelle alors que pour les migrants, elles dépendent du projet migratoire et de son évolution. Les personnels socio-éducatifs ont une mission implicite qui est de socialiser les enfants selon le schéma culturel de la société d'appartenance (réussite scolaire, santé corporelle et mentale). Les femmes migrantes ont le souci de bien éduquer leurs enfants selon les critères de leur société d'origine, tout en intériorisant de plus en plus le rôle des soins de santé « modernes », de l'école dans l'avenir de leurs enfants⁽¹⁰⁾. Des pratiques professionnelles et privées rattachées à des systèmes de valeurs différents sont donc en constante interaction. Elles peuvent induire des changements de plusieurs ordres sur les systèmes éducatifs. Le concept de « niche de développement », emprunté à Super et Harkness⁽¹¹⁾, dont l'objectif est de mieux appréhender les interactions entre l'enfant et son micro-environnement, peut aider à mieux les contextualiser. Ces auteurs distinguent trois composants : l'environnement physique et social dans lequel l'enfant est élevé, les méthodes de puériculture et enfin les « ethnothéories » (ce que l'on attend du développement de l'enfant). Chacun de ces trois niveaux interdépendants a une temporalité propre. Un élément issu de ces trois niveaux peut être modifié sans pour autant modifier un autre dans un premier temps.

C'est donc ce jeu dynamique mais complexe des adaptations/réadaptations des pratiques et des valeurs des différents groupes qui nous intéresse par les apparentes incohérences (se traduisant par des incompréhensions ou des « étonnements ») qui peuvent alors apparaître chez les acteurs sociaux dans le rapport à l'autre. La confrontation des systèmes de valeurs se régle à travers différentes formes de résolution de problèmes, qui peuvent aller de la reconnaissance de la différence (la circoncision par exemple) au conflit plus ou moins patent (l'excision est sans doute le phénomène le plus conflictuel actuellement).

Différents thèmes ont été abordés dans les entretiens. La question de l'alimentation a été très souvent soulevée par les professionnels alors que d'autres aspects comme le rôle de la mère par exemple dans la migration ont été plus le fait des femmes soninké. L'alimentation pour ces dernières est plus difficilement abordée. Comme nous le verrons plus loin, les pratiques alimentaires sont au cœur des préoccupations médicales et sont à ce titre un élément important du travail des professionnels.

Enfin, il faut souligner que les professionnels rencontrés n'ont pas parlé précisément des femmes soninké mais plus généralement des femmes du Mali, du Sénégal et de la Mauritanie. En effet, les différences ethniques sont assez peu perçues même si certains intervenants cherchent à en tenir compte en notant par exemple l'ethnie sur les dossiers médicaux. Des distinctions entre migrants africains sont faites en général entre l'Afrique centrale et l'Afrique de l'Ouest.

Au total, dix entretiens semi-centrés ont été réalisés auprès de professionnels de la petite enfance entre avril et juin 1993⁽¹²⁾ dans quatre arrondissements de Paris⁽¹³⁾. Nous présenterons chemin faisant quelques extraits d'entretiens réalisés auprès de mères soninké vivant dans ces mêmes quartiers.

LES MIGRANTS SONINKÉ

La population soninké en France est difficile à chiffrer avec précision, mais on peut l'estimer entre 40 000 et 70 000 individus, soit un tiers de l'immigration noire africaine⁽¹⁴⁾. Les migrants sont originaires de la région du fleuve Sénégal, qui s'étend sur trois pays, le Mali, la Mauritanie et le Sénégal. Dans cette région en crise, soumise aux déstructurations anciennes ou plus récentes (colonisation, impact des politiques des États, aléas climatiques et désertification), deux courants migratoires villageois extrêmement forts sont nés : les Soninké et les Halpulaar.

L'immigration soninké est devenue familiale depuis le milieu des années 1970. Jusqu'à cette période, des travailleurs célibataires migraient sous le contrôle des aînés et de la communauté villageoise. Le regroupement familial a été, du fait des restrictions des flux migratoires par l'État français, une étape de consolidation des migrants sur le sol français. Ces migrants, dont les foyers de travailleurs demeurent les centres de cohésion communautaire, vivent toujours sous le contrôle de la communauté, contrôle qui se déplace alors sur les épouses⁽¹⁵⁾. L'objectif de la venue de ces dernières ne doit en effet pas être oublié. Les femmes ont rejoint leur mari en tant que futures procréatrices. Cette « assignation à la reproduction » pour reprendre le terme de Faizang⁽¹⁶⁾ a pour but une maximisation de la fécondité du groupe accentuée par l'existence de la polygamie. Enfin, la société soninké est très hiérarchisée, à la fois par l'âge (rapports aînés/cadets), le sexe et la caste. La filiation est de type patrilinéaire.

LE CONTEXTE FAMILIAL

La nucléarisation de la famille africaine dans la migration est généralement un état de fait pour les professionnels et l'absence des grands-parents et des oncles et tantes est souvent citée. Le passage de la famille élargie vers la famille nucléaire est vécu comme un handicap qui n'est pas surmonté et que souvent rien ne remplace⁽¹⁷⁾. Dans l'extrait suivant, cette situation est aggravée par les conditions de logement difficiles (squats).

« Ah oui l'éducation familiale... Bah euh c'est assez réduit, ça n'a rien à voir de ce qu'il se passe au Mali euh la famille est réduite comme en France. Y a pas les tontons, les tatas qui prennent en charge les petits, donc ils ont d'énormes problèmes les gamins... Les femmes n'ont pas l'occasion tellement de se rencontrer, elles n'ont pas de place, elles n'ont pas d'espace pour se rencontrer et euh elles sont malheureuses, bah euh elles sont malheureuses et elles font passer leur... leur mal-être aux enfants hein. (...) Y a pas de tradition, la tradition passe pas à Paris. Y a pas de grandes fêtes comme au village, c'est des, y a des interdits parce

que c'est dangereux de vivre dans des squats, on sort pas dans la rue, y a pas grand chose à faire... » (Directrice d'école maternelle, Paris 20^e).

L'éducation des jeunes enfants repose essentiellement pour les professionnels sur la relation mère-enfants. Les mères sont désignées comme étant les principales éducatrices des enfants.

« C'est la mère qui s'occupe de l'enfant hein, le père il est là pour apporter à manger c'est tout hein. » (Puéricultrice, Paris 19^e).

Cette image n'est pas seulement propre aux professionnels de la petite enfance. C'est aussi un discours tenu par les femmes qui tendent à nier toute action éducative de leur mari. Son rôle d'autorité qui le caractérisait en Afrique fait défaut en France.

« Ici en France, y a que moi qui éduque mon enfant. En Afrique, c'est toute la famille, tous les voisins, tous les gens qui sont autour, éduquent les enfants. Parce que ici, c'est moi, c'est moi seule, donc c'est pas pareil (...). Parce que nous dans notre religion, si tu veux, c'est lui seul qui dirige toute la maison. Donc soit... tu dois diriger toute la maison, tu dois, corriger toute la famille, la femme, les enfants, tout ce que les enfants ont fait, tu es en charge. Tout ce que tes femmes ont fait, tu es en charge obligatoirement. Mais comme on est en France... ». (Femme soninké, 26 ans, 4 enfants).

Les acteurs sociaux rencontrés (mères et professionnels) semblent donc s'accorder sur l'image du père absent. Le père représente néanmoins l'autorité par rapport à la famille. Il en est le véritable gestionnaire puisqu'il détient salaire et prestations familiales. Les professionnels ont recours à lui essentiellement dans des situations particulières (traitement médical coûteux, signalement d'un enfant...). Il reste très souvent énigmatique pour eux : effacé dans son rôle d'éducateur et incontournable dans son rôle de représentant légal. En fait, il reste inconnu puisque c'est avant tout les femmes qui se déplacent à la PMI ou à l'école maternelle (la mise en place d'interprètes dans les PMI a d'ailleurs limité l'accompagnement des femmes par leur mari).

« Oui alors les pères on les voit... parfois quand il y a des histoires d'argent mais comme ils restent rarement à la cantine les enfants maliens euh on a pas tellement d'histoires d'argent... euh les pères, on les voit quand on les convoque (...) on a beaucoup de mal à les faire venir. Quand ils viennent... euh, ils sont pas agressifs hein euh, apparemment ils sont très intéressés par ce qu'on leur dit mais y a pas de suite... ». (Directrice d'école maternelle, Paris 20^e).

LES RAPPORTS MÈRE-ENFANT

Les relations mère-enfant sont considérées par les professionnels comme oscillant entre deux extrêmes, entre une fusion et une distance corporelles. Cette ambivalence comporte une certaine violence symbolique : la symbiose de la mère avec le petit enfant contraste avec une certaine dureté corporelle. Cette

image de la mère africaine n'est pas éloignée de celle souvent véhiculée dans la littérature ethnologique ou psychologique avec le récent intérêt porté sur les pratiques de maternage interculturel. Ce pouvoir maternel sur l'enfant a une double dimension : il est à la fois protection et source de danger pour lui, comme le soulignent Deluz et Valantin⁽¹⁸⁾ :

« Une image de la mère africaine s'est construite peu à peu, remarquablement exacte et remarquablement fausse, à la fois réalité et leurre. Cette image résiste et demeure, car elle se nourrit des idées et des fantasmes nés de notre nostalgie d'un état premier, sans défaut et sans rupture. Nous fantasmons une mère d'agrippement, une mère fécondée, une mère ombiliculaire. (...) La mère africaine apparaît dispensatrice de soins, réassurance de plaisir permis et renouvelé de l'enfant, et on pense en Occident que sa présence colmate tout ce qui pourrait constituer la peur et l'angoisse de celui-ci. (...) La mère peut être aussi l'inverse de cette bonne image : toute-puissance de l'ombre, source de maladies et de la déchéance, absence et éloignement. »

Le sevrage est l'exemple le plus souvent cité de ces rapports extrêmes : il donne lieu à des descriptions souvent très critiques quant à la santé de l'enfant sevré. Le sevrage est en effet décrit comme une étape psychologique et physiologique relativement violente. L'arrivée d'un nouvel enfant est souvent la raison pour laquelle la femme cesse d'allaiter. Le bébé sevré « stagne », voire régresse.

« C'est toujours vers cet âge-là, vers 2 ans, 2 ans et demi, quand ils ont lâché le sein, la maman débrouille-toi parce qu'il y a un autre bébé, alors débrouille-toi (...) toujours à cet âge-là il maigrit, est triste et ne grandit pas (...) c'est beaucoup à, parce que la maman l'a, oui, l'a largué quoi (...) C'est une mauvaise période entre 2 ans, à 2 ans - 3 ans, c'est la mauvaise période, ils stagnent pendant un an, et puis non seulement ils stagnent mais ils sont malades, ils font des séjours à l'hôpital, à ce point-là hein. » (Puéricultrice, Paris 19^e).

L'enfant sevré perd son statut privilégié, celui de « bébé-roi » : il n'est plus l'objet essentiel de l'attention de sa mère. Ce moment est symbolisé par la fin du portage, c'est-à-dire le passage du dos de la mère au sol. Il est « rejeté », « sevré du lait et des relations à la mère » (termes utilisés par les professionnels). Ce détachement éducationnel est assez net : l'enfant est alors livré à lui-même et s'autonomise. C'est à cette époque-là que les professionnels datent le début de l'éducation différentielle entre sexes, puisqu'auparavant il n'y aurait pas de différence notoire de traitement dans les soins de santé notamment.

La dureté du détachement de l'enfant sevré reflète la puissance de la relation du petit enfant à sa mère. Une puéricultrice reconnaît aux mères africaines une faculté certaine à déceler une maladie naissante chez le nourrisson. Cette fusion du bébé avec le corps de la mère se fait essentiellement par le portage au dos, le pagne⁽¹⁹⁾ attachant l'enfant autour du corps de la femme ; une éducatrice signale l'importance du pagne qu'elle utilise comme objet transitionnel, quand l'enfant est séparé de sa mère⁽²⁰⁾. Le portage est très rarement remis en question par les interlocuteurs, il est même envié. Pourtant, du côté des femmes soninké, le portage au dos n'est pas systématiquement utilisé, surtout pour les jeunes

femmes qui utilisent d'autres méthodes (« kangourou », siège « baby-relax ») ou portent l'enfant sur la hanche. La pratique du portage au dos n'est pas à l'abri des regards extérieurs et suscite des réactions dans l'espace public qui peuvent entraîner chez la mère un sentiment de malaise ; ceci avait été observé par Rabin-Jamin et Wornham⁽²¹⁾ et signalé par une interviewée : le rapport à l'autre, la proxémie différente rendent le portage insécurisant.

« Maintenant je peux plus porter l'enfant au dos, j'ai pas confiance. Au pays oui mais ici j'ai pas confiance (...) j'ai peur que quelqu'un... me faire du mal, toucher ou bien arracher ou quelque chose (...) non c'est pas une question de peur (...) parce que les Français ils le connaissent pas. Avant d'accoucher, j'avais une copine qui faisait ça, à chaque fois on sortait, elle avait déjà un enfant, tout le monde lui demandait, les gens trouvaient ça bizarre... » (Femme soninké, 26 ans, 4 enfants).

Pourtant nous avons pu constater que le portage semble rester présent dans l'univers domestique (lors de la préparation des repas) et qu'il est souvent sollicité par l'enfant dans des moments privilégiés (endormissement par exemple).

Les professionnels n'ont pas caché leur étonnement devant une certaine dureté des rapports corporels⁽²²⁾. Les exemples sont nombreux : la façon de natter une petite fille malgré ses pleurs, de frotter l'enfant lors du bain, de le masser ou même de le prendre sans appréhension par un bras et de le faire circuler entre différentes mains (notamment celles de ses petites sœurs). Cette dernière pratique révèle une autre conception du lien mère-enfant au sein de la famille étendue où la mère est aidée par des substituts, où les enfants (les filles surtout) sont responsabilisés à l'éducation de leurs frères et sœurs.

(A propos des bébés) *« Oui ils s'en occupent très bien. Moi je suis effrayée, tu vois, parce que le petit bébé qui vient de naître, je te dis 3 ou 4 jours, il est arrivé à la maison et tout le monde le prenait tu vois comme un espèce de petit jouet (...) tu vois j'étais aux cris (...) la petite fille de 6 ans elle prenait le bébé quoi hein tu vois (...) J'ai trouvé que moi j'étais très « appréhensive » mais pour eux tu vois c'était ouh la la voilà le bébé passait, tu vois la tête elle se balançait comme ça, ils le prenaient, j'disais fais attention à la tête ».* (Educatrice de jeunes enfants, Paris 18^e).

« Oh les tout-petits, ils ont 8-10 jours elles sortent de la maternité... Elles les prennent par une main et elles les frottent avec des trucs qui grattent là au-dessus d'une bassine. Oh la la à chaque fois que j'les vois, les pauvres. Bah c'est vrai quoi... Et puis elles les tirent par les bras, elles se trimbalent à la maison en les prenant par les bras, les pieds... » (Conseillère en éducation sanitaire et familiale, Paris 11^e).

Les entretiens réalisés révèlent des jugements contradictoires quant au type d'éducation. Pour les professionnels, elle reste plus collective que l'éducation-type française, alors que pour les femmes africaines, elle semble se réduire à la cellule familiale. La privatisation du contact du nourrisson aux parents est en effet une critique formulée par ces femmes. Le corps étant considéré comme

centre des rapports sociaux, comme en milieu wolof où il est « lieu d'inscription des rapports sociaux »⁽²³⁾, on peut saisir la conséquence sociale de ce changement qui se répercutera dans le rapport à l'autre.

« En Afrique de toute façon, bon ici l'enfant n'est pas entouré. C'est pour ça que nous nous disons que l'enfant est devenu sauvage, est sauvage, que l'enfant veut que personne le touche sauf son père, sa mère forcément les gens qu'il voit tous les jours autour de lui (...) oui le prendre dans ses bras sans qu'il braille... » (Femme soninké, 35 ans, 5 enfants).

L'ALIMENTATION

L'alimentation est un aspect très souvent conflictuel dans les relations entre professionnels de la petite enfance et femmes migrantes. Elle est présentée par les puéricultrices comme étant un « problème » lié principalement à la faible diversification de l'alimentation des nourrissons. L'introduction des légumes est considérée comme trop tardive et le passage du lait enrichi pour enfant au lait de vache est trop rapide. Pour une puéricultrice (Paris 19^e), l'alimentation est « désordonnée ». L'extrait suivant reprend quelques critiques fréquentes du type d'alimentation des enfants.

« Bah ils sont toujours un peu malades, parce qu'ils sont assez mal nourris quoi. Elles (les mères) arrivent pas, de toute façon elles savent pas, elles savent pas ce qu'il faut donner à l'enfant pour qu'il soit en bonne santé. (...) De toute façon personne leur a dit alors elles peuvent pas savoir. (...) Elles donnent plein de sucreries, des boissons sucrées... ce qui fait que les enfants ne mangent plus à table et elles, elles croient que c'est bien de donner des bonbons parce qu'elles sont persuadées que c'est bien parce que nous elles voient qu'on en donne à nos enfants mais elles voient pas qu'on restreint et qu'on donne pas toute la journée des bonbons. » (Conseillère en éducation sanitaire et familiale, Paris 11^e).

L'excès de sucrerie est attribué à une imitation mal maîtrisée du modèle occidental. En réalité, le sucre est associé à l'enfant comme dans de nombreuses cultures⁽²⁴⁾. Par ailleurs, d'un point de vue diététique, il remplace ici les autres éléments dont l'absence provoque alors une déficience en fer et ainsi des anémies alimentaires. Certains professionnels parlent d'hypotrophie des enfants (« enfants maigres et qui le restent longtemps »), de dénutrition :

« Ce sont des enfants qui sont vite en perte de fer, hé oui puisqu'ils ne prennent que du lait et à un certain âge, il faut manger du légume, il faut manger de la viande, et puis ils n'ont pas envie, ils ont toujours un biberon de lait à la bouche alors ils n'ont plus faim autrement. Ils sont, ce sont des enfants, puisqu'ils manquent de fer, ils sont tristes, ils ont toutes les infections ORL, enfin bon c'est lié à tout ça, c'est l'anémie (...). » (Puéricultrice, Paris 19^e).

Plus généralement, cette malnutrition serait le fait du manque de connaissance des mères ainsi que l'attitude consistant à contenter les enfants en leur

donnant ou du sucre ou du lait, aliments trop nourrissants ou pas assez. Pourtant, le fait que le bébé dispose d'un biberon à volonté semble bien signifier que l'alimentation par le biberon est envisagée dans la même logique que l'allaitement au sein « traditionnel » (c'est-à-dire à volonté). Il en serait de même pour les sucreries. On le sait, l'alimentation est rattachée au champ symbolique de la société, aux représentations sociales globales (mode de sociabilité, rapport au corps...). Les interdits alimentaires liés à la grossesse en milieu soninké en attestent. Dans les sociétés occidentales, l'alimentation a acquis une dimension médicale et sanitaire. Cette « diététique savante », pour reprendre le terme de Fischler⁽²⁵⁾ s'oppose aux pratiques pensées comme spontanées des migrants. Ainsi, la transgression par rapport aux normes implique des pratiques pensées comme appauvries.

Soulignons que le point sous-jacent est bien ici celui du suivi et du contrôle des parents sur leur progéniture. Ce problème soulevé par la nourriture est de même nature que le non-respect des horaires de repas et de sommeil, voire du manque d'attention porté à l'habillement des petits enfants, reproches très courants de la part des professionnels de la petite enfance. Ces préoccupations expriment bien des conflits latents entre les deux groupes sociaux.

« Le problème tu vois c'est qu'ils sont au niveau des, des façons de s'habiller, oui (...) moi j'ai constaté que les enfants ils venaient habillés n'importe comment, au niveau des chaussures je te raconte pas... moi j'ai vu une fille avec une botte avec une sandale (...) frères et sœurs ils mettaient les chaussures de l'autre. » (Educatrice de jeunes enfants, Paris 18^e).

L'ÉDUCATION DIFFÉRENTIELLE

La reproduction des rôles sociaux dans la migration est très présente dans les représentations des professionnels. L'éducation sexuée des enfants dès le sevrage entraîne selon eux deux types de comportements :

— les petites filles sont plus douces, voire « dociles » : leurs attitudes sont plus tournées vers l'espace domestique (prendre en charge les autres enfants incombera plus aux filles qu'aux garçons) ;

— les petits garçons sont plus libres et plus rebelles : ils investissent plus l'espace public avec moins de contraintes que les filles, comme par exemple sortir à des heures tardives.

Cette différenciation est associée par les professionnels à l'image qu'ils ont de la famille africaine et aux rapports sociaux de sexe. La référence à l'Islam a été aussi spontanément évoquée :

« Bah les p'tites filles, elles sont très souvent soumises... Bah ils sont musulmans hein les maliens... Donc les petites filles s'occupent des autres, à la maison, elles s'occupent des petits frères et des petites sœurs même quand elles ont 4 ans. Donc elles sont pas agressives, pas du tout, mais les garçons bon ils font à l'école ce qu'ils font à la maison donc ils ont le droit de tout faire et la maman n'a pas tellement d'autorité, le père

étant absent la plus grande partie de la journée, les gosses font ce qu'ils veulent hein alors quand ils ont 4-5 ans, alors là on les trouve dans la rue jusqu'à 9 heures du soir. » (Directrice d'école maternelle, Paris 20^e).

L'éducation différentielle est aussi pensée comme la résultante d'un comportement propre à chacun des parents. Chaque sexe assumerait des rôles bien définis, le père s'attachant plus à ses fils tandis que la mère s'occuperait plus de ses filles. La mère laisserait de fait plus de liberté à ses fils, selon l'idée qu'elle leur doit reconnaissance de sa future prise en charge par eux, pendant la vieillesse.

« Les garçons sont vécus autrement que les filles (...) le père fait plus, le père, c'est plus le père qui fait beaucoup plus attention à ses fils qu'aux filles, apparemment peut-être... » (Puéricultrice, Paris 19^e).

« Le petit-garçon il est gâté, il a beaucoup plus de soins parce que tu sais pourquoi (...) ce sont les garçons qui vont s'occuper de la mère après, quand la mère sera vieille, et c'est l'homme qui paie quand la mère elle est malade, c'est lui qui va s'en occuper dans les traditions ». (Educatrice de jeunes enfants, Paris 18^e).

A travers ce constat d'éducation sexuée, il apparaît que la reproduction intergénérationnelle des rapports sociaux n'est que très peu modifiée. Pourtant, tous les acteurs sociaux constatent la transformation des rôles parentaux dans l'immigration (Cf. supra). On peut donc penser que la reproduction des rôles ne se fait pas sans embûches et sans négociations entre générations.

LA QUESTION DE LA SOCIALISATION

Le « manque » ou le « besoin de socialisation », l'isolement des mères et des enfants, le manque d'espace de jeu et de jouets, « l'incapacité des mères à proposer des activités adaptées à l'âge des enfants » pour reprendre des termes développés dans les entretiens sont souvent constatés par les professionnels ou rapportés dans les rapports d'activité des lieux de garde notamment.

« Ils connaissent pas les jouets, les petits maliens... Alors ça justement on en avait discuté avec les psychiatres (d'une association africaine venus faire une intervention) qui nous avaient dit que, en Afrique, y a des jouets, ils les font eux-mêmes, ici ils n'ont pas les moyens de faire des jouets, non alors très souvent ils emportent les jouets à la maison (...) ils ont une distance avec le jouet... bah non c'est traditionnel... » (Directrice d'école maternelle, Paris 20^e).

L'appauvrissement culturel, qui serait causé par la migration et l'insertion dans un nouvel environnement, rejaillit sur l'éducation des enfants, ce qui justifie alors le besoin de socialisation des jeunes enfants. En effet, cet aspect est souvent avancé dans les discours, sorte de manque que doivent pallier les professionnels de la petite enfance (le rôle socialisant des lieux parents-enfants, de l'école maternelle en atteste). Ce sont surtout les éducatrices de jeunes enfants qui insistent sur le besoin de la préparation de l'enfant à l'école maternelle⁽²⁶⁾. Des accueils parents-enfants au sein même des PMI ont été créés dans ce sens.

« Ils ont beaucoup de problèmes, ils ont besoin de psychologues, ils ont besoin d'être entourés, ils ont besoin de pas mal de choses... » (Puéricultrice, Paris 19^e).

CONCLUSION

L'éducation d'un enfant n'a pas la même finalité dans les deux civilisations : dans la société soninké, elle est communautaire, dans le sens où elle se replace au sein de la famille étendue et du lignage ; dans la société d'accueil, elle se localise au sein de la cellule familiale restreinte et de plus en plus à l'extérieur de celle-ci (préscolarisation, scolarisation).

Le contexte lié à la migration tranche avec l'environnement social d'origine : le mode de vie urbain impose de nouveaux codes de conduite et une réadaptation à l'entourage familial et vicinal dont le contact n'est plus immédiat. La sphère éducative se privatise à l'intérieur de chaque ménage et, si elle peut échapper au contrôle du lignage (ce qui reste rare dans le contexte soninké), elle ne peut être indépendante du contrôle étatique, nouveau type d'autorité (obligation de scolariser les enfants, respect de la législation...). Les professionnels de la petite enfance ont entre autres cette fonction.

Les changements introduits par la migration sont de différents ordres. Ils sont spatiaux (nouveaux types d'habitat, de cohabitation entre coépouses par exemple). Ils peuvent être temporels : les horaires des repas ou du coucher des enfants différents du rythme de l'école (constat souvent avancé par les intervenants de la petite enfance), des cas observés d'enfants partis « en vacances » au pays en cours d'année scolaire montrent bien une perception différente du temps⁽²⁷⁾.

Ces différences ne doivent pourtant pas cacher certaines similitudes avec la société d'accueil. La situation des rapports de sexe dans la société française est assez cohérente par rapport à celle de la société d'origine des migrants : la prime enfance est un domaine très féminin faisant partie intégrante du travail domestique⁽²⁸⁾. L'accroissement du rôle maternel depuis la fin du XVIII^e siècle en France s'est accompagné d'un déclin du rôle paternel, l'État et ses institutions se substituant à lui⁽²⁹⁾.

Les relations entre mari et épouse(s) n'ont donc a priori pas de raison d'être recomposées dans la migration : la division du travail entre les sexes, la séparation entre un espace public masculin et un espace privé féminin peuvent se perpétuer, voire se renforcer par l'accroissement des responsabilités des mères provoqué par la baisse de l'autorité paternelle évoquée précédemment. Le développement du salariat des femmes ne modifie guère les données, il augmente même leur charge de travail et peut les rendre responsables financièrement de leurs enfants.

Cette étude n'est qu'une première ébauche. Elle a permis de mettre en évidence le fait que certains aspects de la petite enfance s'inscrivent dans une situation interculturelle et peuvent donner lieu à conflit entre les systèmes de

valeur des acteurs sociaux (professionnels de la petite enfance mais aussi mères soninké). Les acteurs sociaux sont pris dans des logiques plus ou moins conscientes et conscientisées (socialiser les enfants pour les professionnels, faire en sorte que leurs enfants puissent s'intégrer dans la société d'origine pour les femmes soninké), qui dynamisent les rapports entre les deux groupes définis. Ces jeux dialectiques rendent possibles à certains moments une relative prise en compte des pratiques de l'autre et leur intégration, voire leur valorisation : l'attention actuelle portée par les professionnels sur les pratiques de maternage — les massages — en est un exemple.

Notes et références bibliographiques

- (1) NORVEZ (A.). *De la naissance à l'école : santé, modes de garde et préscolarité dans la France contemporaine*, PUF-INED, Coll. Travaux et documents, Cahier n° 126, 1990.
- (2) QUIMINAL (C.). *Gens d'ici, gens d'ailleurs : migrations Soninké et transformations villageoises*. Christian Bourgois, Paris, 1991. TIMERA (M.). *Les immigrés sooninke dans la ville : situations migratoires et stratégies identitaires dans l'espace résidentiel et professionnel*. Thèse de Doctorat, EHESS, 1993.
- (3) Cf. *Le Point*, 2-8 octobre 1993.
- (4) Différentes actions judiciaires l'ont récemment mise en avant ainsi qu'une campagne de prévention mise en place par la Délégation Régionale des Droits aux Femmes depuis décembre 1993.
- (5) Fécondité la plus forte parmi les autres femmes migrantes, même si elle est en légère baisse : 4,8 enfants par femme de nationalité originaire de pays d'Afrique noire francophone en 1989/1990 contre 5,1 en 1981/1982 (*INSEE Première*, n° 231, nov. 1992).
- (6) Cf. *Libération* du 12/8/1993 : « Le saturnisme parisien, maladie des enfants pauvres », maladie qui n'est pas présentée comme spécifique à la population africaine bien que la photo centrale montre une fillette africaine...
- (7) Le logement en est bien un exemple flagrant, puisqu'étant de « type non-ordinaire » (Barou J.). *L'immigration en France des ressortissants des pays d'Afrique noire : rapport du groupe de travail interministériel*. Ministère des Affaires Sociales et de l'Intégration, Juin 1992, pp. 66) tant au niveau des foyers de travailleurs (cf. Quiminal, *ibid.*) que des logements locatifs privés insalubres, l'habitat social étant quasi-systématiquement refusé aux familles africaines. Les récentes occupations d'espaces publics à Paris (place de la Réunion, quai de la Gare, esplanade du château de Vincennes) en sont la preuve.
- (8) HAGENDOORN (L.). Ethnic categorisation and outgroup exclusion : cultural values and social stereotypes in the construction of ethnic hierarchies, *Ethnic and Racial Studies*, vol. 16, n° 1, Jan. 1993, pp. 26-51.
- (9) MAUSS (M.). *Sociologie et anthropologie*, PUF, Paris, pp. 365-386.
- (10) QUIMINAL (C.), BODIN (C.). Mode de constitution des ménages polygames et vécu de la polygamie en France. *Migrations Études*, oct. 1993, pp. 6.
- (11) Concept cité par BRIL (B.), BOYER (I.). Transformation de la « niche de développement » de l'enfant bambara en situation de migration. *Migrants Formation*, n° 91, déc. 1992, pp. 148-156.
- (12) Cet article est basé sur un mémoire de DEA soutenu en 1993 à Paris V sous la direction de M. Yves Charbit et de M. Jean-Pierre Warnier.
- (13) Le terrain d'investigation a été circonscrit à quatre quartiers du nord-est parisien : 11^e, 18^e, 19^e et 20^e arrondissements. Ce choix a été déterminé par l'importance du nombre d'enfants scolarisés d'origine africaine.
- (14) TIMERA (M.). La famille soninke en France : mode de reproduction et ruptures. In : *Islam et sociétés au sud du Sahara*, n° 5, nov. 1991, pp. 57-65.
- (15) TIMERA (M.). Les jeunes issus de l'immigration soninké face aux identités familiales et communautaires. In : *Migrants-Formation*, n° 91, déc. 1992, pp. 96.
- (16) FAINZANG (S.). Sexualité et reproduction chez les africaines immigrées soninke et toucouleur vivant en ménage polygamique. In : *Sciences Sociales et Santé*, vol. IX, n° 4, déc. 1991, pp. 93.
- (17) La circulation des enfants au sein du lignage est a priori plus difficile du fait de l'éloignement du pays d'origine. Dans les faits, des confiages d'enfants existent au sein de la famille étendue résidant en France, pendant les vacances scolaires notamment. En effet, les réseaux migratoires sur lesquelles s'est appuyée la migration soninké sont villageois et donc familiaux (du fait des mariages homogamiques). Rare est le migrant soninké qui n'a aucun parent collatéral en France.

(18) DELUZ (A.), VALANTIN (S.). African Queens. In : *Autrement* (« La mère »), n° 90, mai 1987, pp. 54.

(19) Le pagne peut être spécialement cousu afin de rendre plus aisés les deux nœuds et brodé sur la partie recouvrant le dos de l'enfant.

(20) Idée que l'on retrouve dans l'article de Dubois le Bronnec et Ferrari où le pagne serait un lieu privilégié de réconfort, d'échange, de maturation, assurant ainsi une fonction structurant le Moi corporel de l'enfant : DUBOIS LE BRONNEC (C.), FERRARI (P.). Réflexions sur les techniques de maternage et d'élevage des nourrissons et des jeunes enfants en Côte d'Ivoire. In : *La Psychiatrie de l'enfant*, XXXIV, 2, 1991, pp. 543-630.

(21) RABAIN-JAMIN (J.), WORNHAM (W.-L.). Transformations des conduites de maternage et des pratiques de soin chez les femmes migrantes originaires d'Afrique de l'Ouest. In : *Psychiatrie de l'enfant*, XXXIII, 1, 1990, pp. 287-319.

(22) GODIAN (N.). La mère et le jeune enfant africains dans l'immigration. In : *Migrants-formation*, n° 76, mars 1989, pp. 24-30.

(23) RABAIN (J.). *L'enfant du lignage : du sevrage à la classe d'âge chez les Wolof du Sénégal*. Payot, Paris, 1979 (réédition en 1994).

(24) FISCHLER (C.). *L'Homnivore*, Odile Jacob, Paris, 1990, pp. 265-294 (Chap. 10 « La morale des aliments : le sucre »).

(25) FISCHLER (C.) Diététique savante et diététiques « spontanées » : la « bonne alimentation » infantine vue par des mères de famille française. In : *Culture technique*, n° 16, juil. 1986, pp. 50-59.

(26) Ce besoin de socialisation n'est pas certes circonscrit aux enfants africains.

(27) On peut bien sûr incriminer la priorité donnée à la connaissance du pays « d'origine » sur la réussite scolaire.

(28) CHABAUD-RYCHTER (D.), FOUGEYROLLAS-SCHWEBEL (D.), SONTTHONNAX (F.). *Espace et temps du travail domestique*. Librairie des Méridiens, Paris, 1985.

(29) BADINTER (E.). *L'amour en plus : histoire de l'amour maternel (XVII^e-XX^e siècles)*. Flammarion, Paris, 1980.

Les mères soninké et la santé de leurs enfants à Paris

Claire LAUDEREAU

L'éducation et la socialisation des enfants africains en Ile de France sont très souvent perçues comme problématiques par les acteurs institutionnels. La transformation d'une immigration sahélienne tournante en une immigration de peuplement a porté sur le devant de la scène de nouveaux acteurs sociaux (femmes migrantes et enfants) et des pratiques éducatives différentes (alimentaires, corporelles). Ces dernières doivent être prises en compte par les professionnels de la petite enfance et sont souvent sources de conflits. Cet article met en évidence quelques points soulevés lors d'entretiens menés à Paris avec des mères soninké et des professionnels de la petite enfance.

Soninke Mothers and their Children Health in Paris

Claire LAUDEREAU

Education and socialization of African children in the Parisian region is often considered as a source of problems by those institutional actors dealing with them. The shift from a revolving migration from sahel countries in a settlement migration has thought to the forefront new social actors (migrant women and their children) and different educational practices, as far as a food and hygiene are concerned. These must be taken into account by professionals specialized in infout care and they frequently generate conflicts. This paper illustrate some el the problems revealed by interviews completed in Paris with Soninke mothers and professionals.

Las madres soninké y la salud de sus niños en París

Claire LAUDEREAU

La educación y la socialización de los niños africanos en la región de Ile-de-France (región de París) son muy a menudo percibidas como problemáticas por los actores institucionales. La transformación de una inmigración del Sahel alternativa en una inmigración de asentamiento ha puesto en primer plano nuevos actores sociales (mujeres emigrantes y niños) y prácticas educativas diferentes (alimentarias, corporales). Dichas prácticas deben ser tomadas en cuenta por los profesionales de la primera infancia y son a menudo fuentes de conflictos. Este artículo pone en evidencia algunos puntos evocados durante las entrevistas llevadas a cabo en París con madres soninké y profesionales de la primera infancia.

CHRONIQUE STATISTIQUE

Les Africains en Europe : un portrait en chiffres

Palmera CHRISSANTAKI et Erwin KUIPER

L'AFRIQUE, CONTINENT D'ÉMIGRATION

La population des pays de l'EEE (Espace Economique Européen) s'élève au total à 370 millions d'habitants. L'espace économique européen regroupe la Belgique (B), le Danemark (DK), l'Allemagne (D), la Grèce (GR), l'Espagne (E), l'Italie (I), l'Irlande (IRL), le Luxembourg (L), les Pays-Bas (NL), le Portugal (P), le Royaume-Uni (UK), l'Autriche (A), la Finlande (FIN), l'Islande (IS), la Norvège (N) et la Suède (S). (Tableau 3). Sur ce total, les ressortissants étrangers originaires de pays non-membres de l'EEE représentent 2,8 % (soit 10,4 millions). Les Africains, au nombre de 2,8 millions, comptent pour à peine 1 % de la population totale mais plus du quart de l'ensemble de la population originaire des pays non-membres de l'EEE. Le continent africain fournit donc les plus gros contingents d'immigrants non européens à l'Espace économique européen.

Cependant, les Africains ne constituant qu'une part de la population étrangère, et celle-ci ne représentant elle-même qu'un faible pourcentage de la population totale, les Africains ne forment en fait qu'une toute petite minorité de la population de l'EEE. Dans trois pays seulement, la France, la Belgique et les Pays-Bas, ils dépassent effectivement 1 % de la population totale de ces pays (Tableau 1). Par contre si l'on analyse la part de la population africaine dans le groupe des étrangers — toutes nationalités confondues —, puis dans le groupe restreint des étrangers non originaires de l'EEE, on obtient une image beaucoup plus précise de la situation dans chaque pays. Le Portugal rejoint maintenant pratiquement la France quant à la part des Africains dans la population étrangère totale. Les Africains forment aussi désormais un groupe important en Espagne et en Italie. Si l'on se réfère au groupe des étrangers non originaires de l'EEE, on constate qu'au Danemark, en Allemagne, en Autriche, au Liechtenstein et en Suède, les Africains sont relativement peu nombreux, comparés aux autres ressortissants étrangers vivant dans ces pays. La comparaison entre ressortissants étrangers et nationaux résidant dans un pays donné est influencée par les législations nationales qui sont plus ou moins généreuses et souples en matière d'octroi de la nationalité. Ainsi sera-t-il plus facile à un Africain vivant en France d'acquérir la nationalité française qu'à un Africain vivant en Allemagne d'acquérir la nationalité allemande.

LA FRANCE PRINCIPAL PAYS D'ACCUEIL DES ÉMIGRANTS AFRICAINS

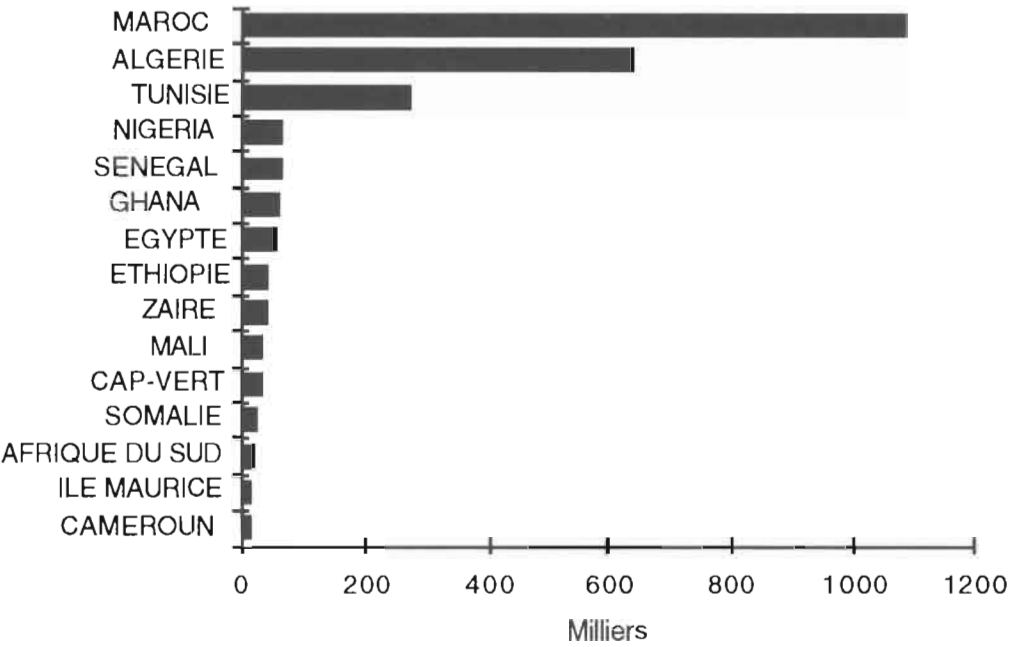
Les Maghrébins — Marocains, Algériens et Tunisiens —, constituent de loin la plus importante communauté à l'intérieur du groupe des ressortissants africains dans l'Espace économique européen (Graphique 1). La France accueille 58 % des Africains résidant dans l'EEE et la majeure partie des Algériens (614 000), des Marocains (573 000) et des Tunisiens (206 000) (Graphique 2). Outre la France, les Marocains vivent aux Pays-Bas (pays qui accueille 15 % des Marocains de l'EEE), en Belgique (13 %) et en Allemagne (7 %). Les Algériens, pour la quasi-totalité (96 %) vivent en France, tout comme les Tunisiens (74 %). Le reste de la communauté tunisienne réside principalement en Allemagne (10 %) et en Italie (11 %).

La majorité des Sénégalais, Zaïrois, Maliens, Mauriciens et Camerounais vit essentiellement en France. Quant aux Nigériens et aux Sud-Africains, ils résident pour la majeure partie au Royaume-Uni.

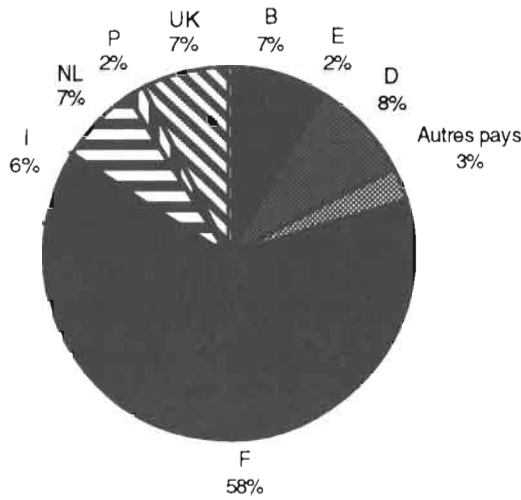
TABLEAU 1 : Pourcentage de ressortissants africains dans la population totale, la population étrangère, la population des étrangers hors Espace Economique Européen (par pays, au 1.1.1992)

		Population totale	Population étrangère	Etrangers hors EEE
B	Belgique	1,9	20,4	52,0
DK	Danemark	0,2	4,8	7,0
D	Allemagne	0,3	4,0	5,7
GR	Grèce	0,2	9,8	14,4
E	Espagne	0,2	17,4	32,8
F	France	2,9	45,4	71,9
IRL	Irlande	—	—	—
I	Italie	0,3	31,7	40,7
L	Luxembourg	0,3	1,0	10,2
NL	Pays-Bas	1,3	27,0	36,0
P	Portugal	0,5	42,1	58,2
UK	Royaume Uni	0,3	9,7	16,5
EUR12	EUROPE DES 12	0,8	18,7	29,0
A	Autriche	0,1	1,6	1,9
SF	Finlande	0,1	8,6	12,9
IS	Islande	0,1	3,0	6,4
FL	Liechtenstien	0,1	0,2	0,3
N	Norvège	0,2	7,1	11,8
S	Suède	0,3	4,6	8,6
EEE	Espace Economique Europe	0,8	17,6	27,1
CH	Suisse	0,3	1,9	6,1

Graphique 1 : Les quinze principaux groupes de ressortissants africains au 1.1.1992



Graphique 2 : Répartition de la population africaine dans l'Espace Economique Européenne au 1.1.1992



UNE POPULATION SURTOUT MASCULINE ET JEUNE

Les hommes sont nettement plus nombreux que les femmes, tout particulièrement dans les pays de l'AELE (Tableau 2)⁽²⁾. Par exemple, la population masculine est surreprésentée chez les Nigériens vivant en Italie et en Allemagne, les Egyptiens vivant aux Pays-Bas et en Autriche.

A l'inverse, la population féminine est plus nombreuse chez les Mauriciens vivant en France et au Royaume Uni, les Ethiopiens et les Somaliens vivant en Italie, les Ghanéens et Nigériens au Royaume-Uni et les Cap-Verdiens aux Pays-Bas.

La structure par âges de la population dans l'ensemble des huit pays retenus, montre que les résidents Africains sont relativement jeunes comparés à la population totale et à la population étrangère (Graphique 3) : la proportion de jeunes est plus élevée (tranche d'âges de 0 à 19 ans) alors que le nombre de personnes âgées de 65 ans et plus est plus faible. Les Africains en âge de travailler (20-64 ans), sont même moins représentés dans la population totale que ne l'est la population étrangère totale. Dans le groupe des huit pays observés, la France joue bien sûr un rôle important compte tenu du fort contingent d'Africains vivant sur son territoire. L'importance relative de la tranche d'âge 0-19 ans en France est liée non seulement à l'immigration de gens jeunes, mais également à un accroissement naturel élevé.

TABLEAU 2 : Rapport de féminité au 1.1.1992
(femmes pour 100 hommes)

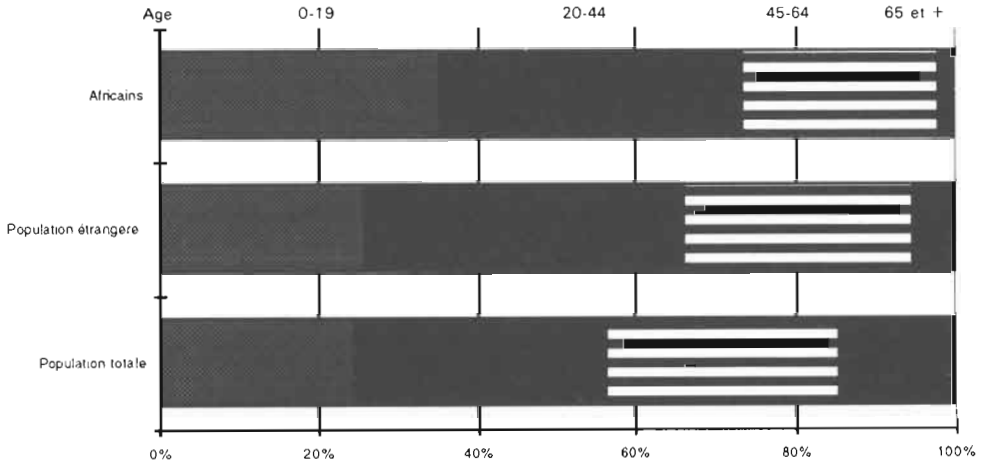
	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	À	SF	IS	FL	N	S	CH
Algérie	77	43	28	54		70		30		39			24				22	64	38
Cameroun		92				86				100									85
Cap-Vert								323	114	124	61						137	147	121
Egypte		70	30	24		46		31		13		97	17	12			30	64	48
Ethiopie		61		124				176		63				69			55	71	77
Ghana		49	46	35		69		53		53		125		23			49	56	66
Mali						59		35											27
Ile Maurice	231					109						459					124	190	76
Maroc	88	79	63	66		78		19		80	53	82	40	5			58	75	39
Nigéria		39	14	28		57		59		26		116	32	19			42	59	58
Sénégal						64		10										94	44
Somalie		54		29		48		107		52				35			52	63	67
Afrique du Sud		87	83	195				138		98	92	125	140		208		71	75	80
Tunisie	55	27	59	35		70		18		48		42	29				20	47	28
Zaire	88	58		69		76		50		54	75						60	69	65

Source : Eurostat

Le ratio femmes/hommes n'a été calculé que lorsque la population masculine et féminine dépassait 1000 personnes.

Graphique 3 : Répartition de la population par groupe d'âge et nationalité au 1.1.1992

(Pour un total de 8 pays sélectionnés : Belgique, Danemark, Allemagne, France (1990), Pays-Bas, Royaume-Uni (1990), Autriche (1991) et Norvège).



L'ALLEMAGNE, UN PAYS DE DESTINATION RECHERCHÉ, MAIS AUSSI UN PAYS DE DÉPART

Le flux annuel des migrants varie bien sûr d'une année à l'autre. Pour 1992, l'Allemagne, avec l'arrivée de 70 000 immigrants africains et la France, avec 48 600, se placent en tête des pays d'accueil des Africains. L'Italie qui a accueilli 25 000 Africains en 1991, est aussi un pays de destination important (Tableau 4). Au total, 200 000 Africains émigrent légalement chaque année dans les pays de l'EEE, soit 15 % à peine du flux total des immigrants non originaires des pays de l'EEE (égal à plus de 1,5 million).

Les départs de ressortissants africains sont relativement peu nombreux, comparés au phénomène d'immigration (Tableau 5). En 1992, 27 000 Africains seulement ont quitté l'Allemagne, alors que 720 000 personnes au total ont émigré dans le même temps. Phénomène comparable au Royaume-Uni où l'on ne compte que 7 000 départs de ressortissants africains sur les 227 000 émigrants (soit 3 %). D'une façon générale, dans aucun pays de l'EEE, l'émigration africaine n'excède 5 % de l'émigration totale.

LES DEMANDEURS D'ASILE

Les données concernant les demandeurs d'asile sont difficiles à interpréter. L'Allemagne accueille une part importante de demandeurs d'asile africains

(67 000) mais elle accueille aussi dans l'ensemble la majeure partie des demandeurs d'asile (438 000) (Tableau 6). D'une façon générale, les Africains ne constituent pas le groupe le plus important : les demandeurs d'asile originaires d'Asie sont aussi nombreux et ceux originaires des pays européens sont quatre fois plus nombreux. Il faut bien sûr garder à l'esprit que ces données concernent l'année 1992 et que la situation évolue rapidement en fonction des événements politiques et du contexte international.

La Suède, la France, l'Allemagne accordent aux demandeurs d'asile, le statut de réfugiés relativement plus largement que les autres pays européens, à la plupart le terme de « réfugiés » demande pourtant à être précisé. Chaque pays possède dans sa législation des dispositions légales spécifiques pour reconnaître les demandeurs d'asile, de sorte qu'il est plus facile dans certains pays que dans d'autres d'obtenir le statut de réfugié. Non seulement la définition du terme « réfugié » diffère d'un pays à l'autre, mais il existe en plus diverses catégories de réfugiés : réfugiés invités, réfugiés sur quota, réfugiés reconnus sur bases humanitaires, réfugiés dans le cadre de la Convention de Genève. Pour cela, il est rarement possible de comparer les chiffres entre les différents pays.

TABLEAU 3 : Population par nationalité - Total - 1.1.1992

	(EUR 12)	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	A	SF	IS	FL	N	S	EEE	CH
NATIONAUX DE TOTAL	343913607	10021997	5162126	80090101	10279827	39055900	56651955	3549100	56757236	400554	15129150	9855351	56968300	7795786	5029002	259577	29386	4273634	8644119	309435711	6842768
EUROPE	338533778	9767960	5096272	79064262	10180602	38875691	54716839	3527800	56418668	391929	14822069	9774386	(55897300)	7745109	5017127	257883	29151	4200035	8484061	304842044	6742744
EUR 12	334056404	9654055	5021031	75695105	10127975	38853488	54367254	3527300	56331375	386632	14572376	9771422	(55748400)	77524	5513	2288	2745	40589	72500	274981863	787641
Autres EEE	323039	(5613)	24079	(219098)	6934	(10643)	11749	:	8094	(1507)	(7408)	1514	(26400)	7280794	4998462	254796	(20625)	4143681	8309954	25304951	39209
Europe Centrale et Orientale	747325	(6908)	7270	(558441)	35656	(3122)	63039	:	20790	:	10155	644	(49300)	64425	12109	627	(37)	4542	31827	811592	22274
Autres pays d'Europe	3393524	(97241)	43853	(2594099)	10037	(9247)	274806	:	58409	(3790)	(231907)	806	(73300)	322366	1043	171	(5742)	11223	69780	3734520	5893620
AFRIQUE	2762562	188565	8152	236370	28914	62925	1633142	:	170184	(1261)	197651	47998	(195400)	8515	3230	160	17	10520	22518	2612122	22428
dont :																					
MAROC	1081437	145600	3170	75145	387	49513	572652	:	61695	:	163697	78	9500	238	464	21	:	2113	1418	1085651	2902
ALGERIE	640971	10971	347	9073	269	2263	614207	:	2592	:	809	40	=	135	186	6	6	374	596	642225	2755
TUNISIE	275240	6385	342	27205	408	:	206336	:	30374	:	2576	14	1600	839	130	1	:	330	1217	277800	3530
NIGERIA	65012	:	97	15638	1146	:	873	:	5559	:	1566	33	40100	741	114	2	:	381	251	66497	291
SENEGAL	65436	:	14	1876	31	1895	43692	:	17876	:	:	52	:	:	11	—	:	26	66	65539	392
GHANA	63168	:	331	21952	134	:	2809	:	7807	:	6230	5	23900	:	91	9	:	963	400	64599	680
EGYPTE	53326	:	428	11185	107781	:	6341	:	15739	:	4913	39	3900	4509	144	5	:	104	629	58749	1973
ETHIOPIE	34245	:	443	20193	2696	:	:	:	6433	:	4476	4	:	:	125	1	:	1688	9574	45633	978
ZAIRE	43918	12840	49	5254	438	:	22740	:	1544	:	964	89	:	:	10	1	:	83	361	44373	2130
MALI	38560	:	2	691	17	:	37693	:	144	:	:	13	:	:	2	—	:	12	21	38595	76
CAP-VERT	38072	:	1	:	37	1937	:	:	2336	1261	2757	29743	:	:	1	19	:	64	126	38282	470
SOMALIE	19192	:	1249	7171	71	:	1077	:	4505	:	5119	—	:	:	1505	2	:	2349	3421	26469	184
AFRIQUE DU SUD	23393	:	118	4289	563	:	:	:	469	:	1080	1174	15700	206	18	77	7	113	200	24055	579
ILE MAURICE	20997	749	21	:	:	:	13017	:	:	:	:	10	7200	:	17	—	:	76	61	21130	594
CAMEROUN	20608	:	25	2432	:	:	18037	:	:	:	114	—	:	:	2	—	:	11	21	20642	500
AMERIQUE	798531	19744	7847	160564	27123	83257	72758	(9300)	64217	(1576)	46243	27902	(278000)	9516	2497	891	132	18017	38434	580718	31172
ASIE	1564082	24096	39970	553383	39057	32285	226956	:	85820	(1167)	56792	4456	(500100)	25677	3982	498	72	43734	82955	1220900	44320
AUSTRALIE ET OCEANIE	88758	582	819	7981	1873	778	2240	:	3334	:	2547	384	(68200)	738	340	145	4	694	1645	24124	1860
APATRIDES	49774	775	8998	22757	10268	:	:	:	1251	:	:	225	(5500)	6231	388	—	8	605	9019	60525	244
	63426	:	68	44784	:	964	:	:	13762	:	3848	—	:	:	1438	—	2	29	5487	70382	—

NOTES :

: Pas d'autre ventilation

— « Zero »

= Chiffres inférieurs à 1000 (UK), chiffres inférieurs à 500 (IRL)

() Estimation EUROSTAT

Belgique : Le total inclut 20275 réfugiés (pas de ventilation)

Allemagne : Données sur la population nationale extraites de 'Bevölkerungslortschreibung'

Données sur la population étrangère extraites de 'Ausländerzentralregister'

Pas de ventilation pour 220 Africains

France : Données du recensement 1991

Irlande : Données provisoires, chiffres arrondis

Royaume-Uni : Enquêtes sur les forces de travail, données du printemps 1992

Le total inclut 14520 personnes des pays du Commonwealth sans ventilation par nationalité

Autriche : Données du recensement 1991

Islande : Les données se réfèrent au 1.1.1992

Liechtenstein : L'Algérie inclut 6 personnes de nationalité algérienne, marocaine, lybienne et tunisienne.

Source : Eurostat.

TABLEAU 4 : Répartition des immigrants par nationalité (1992)

	(EUR 12)	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	A	SF	IS	FL	N	S	EEE	CH
NATIONAUX DE TOTAL	2272466	66763	43377	1502198	32132	38882	110667	40800	126935	10696	107612	13735	216000	:	14554	2959	:	26743	45348	:	143736
EUROPE	:	46688	31999	1309792	26657	26147	39642	36300	82336	9484	66436	2063	(133000)	:	11589	2701	:	19123	21296	:	123990
EUR 12	:	38792	25669	411161	20897	25147	24196	36200	62958	7809	47907	1536	(121000)	:	458	402	:	3896	3371	:	49256
Autres EEE	:	(995)	2699	(12979)	820	208	(686)	:	(212)	149	970	136	(5000)	:	4855	2146	:	11379	10962	:	3769
Europe Centrale et Orientale	:	(1227)	1730	(401491)	4188	558	3492	:	(509)	366	3431	280	(4000)	:	5700	110	:	905	3877	:	2706
Autres pays d'Europe	:	(4389)	1901	(475676)	(726)	234	(11224)	:	(3926)	1160	14128	111	(4000)	:	576	43	:	2943	3086	:	68259
AFRIQUE	:	9992	1800	69869	2058	5790	48596	:	25024	217	15325	7093	(9000)	:	814	25	:	1134	3872	:	3830
dont :																					
MAROC	:	3307	167	6542	21	4543	16107	:	9612	30	7250	48	—	:	93	2	:	212	298	:	669
ALGERIE	:	429	35	:	22	244	11363	:	332	12	133	12	—	:	30	—	:	27	124	:	352
GHANA	:	:	83	6865	9	15	:	:	:	1	1286	—	—	:	46	5	:	146	81	:	196
SOMALIE	:	:	789	:	—	32	:	:	776	1	2105	—	2000	:	329	—	:	502	2039	:	23
TUNISIE	:	306	44	3096	35	27	3830	:	:	10	211	6	—	:	17	—	:	23	133	:	429
ETHIOPIE	:	:	49	2024	25	9	84	:	337	1	674	1	—	:	100	—	:	124	842	:	184
EGYPTE	:	:	87	:	1754	30	366	:	1745	9	918	5	—	:	26	—	:	27	151	:	214
ANGOLA	:	:	19	:	2	75	:	:	:	2	94	3071	—	:	3	—	:	3	40	:	88
ZAIRE	:	2690	9	:	—	22	:	:	:	13	318	23	—	:	10	—	:	22	52	:	304
AFRIQUE DU SUD	:	:	16	1577	26	15	46	:	88	12	411	136	—	:	7	12	:	14	28	:	112
GUINEE-BISSAU	:	:	3	:	—	16	:	:	:	—	8	1785	—	:	1	—	:	—	4	:	6
CAP-VERT	:	:	—	:	—	43	:	:	:	88	457	1095	:	:	1	1	:	3	16	:	60
NIGERIA	:	:	30	:	—	25	:	:	:	:	505	1	1000	:	32	1	:	27	47	:	114
SENEGAL	:	:	3	:	1	179	1194	:	:	1	34	28	—	:	3	—	:	3	13	:	75
MALI	:	:	7	:	1	21	1195	:	:	—	16	10	—	:	:	—	:	1	4	:	6
AMERIQUE	:	4914	2164	33659	1339	5423	7512	(1700)	9155	534	12503	3993	(18000)	:	421	116	:	1584	3277	:	7052
ASIE	:	4716	6009	82971	1706	1484	14467	:	9980	395	12328	374	(39000)	:	1437	92	:	4359	14426	:	8328
AUSTRALIE ET OCEANIE	:	188	306	2442	115	33	193	:	440	19	764	31	(16000)	:	31	25	:	128	241	:	471
APATRIDES ET INCONNUS	:	8	1099	3465	257	5	257	:	—	47	256	181	(1800)	:	262	—	:	105	1446	:	65

NOTES :

Les données ne tiennent pas compte de la migration illégale

: Pas d'autre ventilation

— « Zéro »

() Estimation EUROSTAT

= IRL, UK : chiffres inférieurs à 500

Belgique : Le total inclut 257 réfugiés. Pas de ventilation pour 8376 Européens

Allemagne : Pas de ventilation pour 8376 Européens non communautaires

Source : Eurostat.

Grèce : Pas de ventilation pour 26 ressortissants Européens non communautaires

France : Pas d'immigration de citoyen français - Pas de ventilation pour 44 Européens

Italie : Données de 1991

Irlande : Données provisoires ; l'immigration se réfère à la période Avril 1991 - Avril 1992

Pas de ventilation pour 2800 non Européens - Pas de ventilation pour 200 Européens non communautaires

Italie : Les données se réfèrent à 1991

Royaume-Uni : Données provisoires ; source : International Passenger Survey

Les données excluent les immigrants au Royaume-Uni en provenance de la république d'Irlande ou arrivant des îles anglo-normandes, de l'île de Man et du reste du monde

TABLEAU 5 : Répartition des émigrants par nationalité (1992)

	(EUR 12)	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I (1991)	L	NL	P	UK	A	SF	IS	FL	N	S	EEE	CH
NATIONAUX DE TOTAL	1180771	33707	31915	720127	:	:	:	38900	57730	6441	48586	22300	227000	:	6055	3213	:	16801	25726	:	103584
EUROPE	:	27072	28489	625035	:	:	:	:	54790	5719	42846	:	(162000)	:	5707	2866	:	14042	(23440)	:	91967
EUR 12	:	25424	25085	200052	:	:	:	:	53817	5246	39228	:	(150000)	:	327	561	:	2974	(3022)	:	48495
Autres EEE	:	(633)	2203	(10919)	:	:	:	:	(111)	202	504	:	(2000)	:	5000	1909	:	9903	(19820)	:	3168
Europe Centrale et Orientale	:	(232)	683	(232627)	:	:	:	:	(17)	117	501	:	(8000)	:	351	337	:	367	(282)	:	1565
Autres pays d'Europe	:	(496)	518	(176182)	:	:	:	:	(471)	152	1813	:	(2000)	:	29	59	:	798	(316)	:	38739
AFRIQUE	:	1431	401	27313	:	:	:	:	631	91	1575	:	(7000)	:	67	54	:	326	(174)	:	2043
dont :																					
GHANA	:	:	28	3581	:	:	:	:	:	—	58	:	=	:	:	7	:	40	:	:	61
MAROC	:	286	46	2319	:	:	:	:	177	11	943	:	=	:	4	2	:	29	:	:	199
AFRIQUE DU SUD	:	:	7	968	:	:	:	:	5	20	62	:	1000	:	1	30	:	5	:	:	84
TUNISIE	:	60	17	1836	:	:	:	:	105	3	51	:	=	:	4	:	:	10	:	:	211
ETHIOPIE	:	:	7	725	:	:	:	:	20	—	23	:	1000	:	5	:	:	69	12	:	56
NIGERIA	:	:	21	:	:	:	:	:	:	—	103	:	1000	:	1	1	:	13	:	:	80
LIBYE	:	:	7	:	:	:	:	:	16	—	13	:	1000	:	1	:	:	5	:	:	70
BOTSWANA	:	:	5	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1000	:	:	:	:	3	:	:	—
LIBERIA	:	:	1	:	:	:	:	:	:	:	:	:	1000	:	:	:	:	7	:	:	19
ZAIRE	:	212	—	:	:	:	:	:	:	5	9	:	—	:	:	:	:	2	:	:	148
SOMALIE	:	:	22	:	:	:	:	:	14	—	35	:	—	:	8	:	:	85	:	:	39
EGYPTE	:	:	36	:	:	:	:	:	50	8	77	:	=	:	3	2	:	15	:	:	211
ALGERIE	:	67	10	:	:	:	:	:	15	3	19	:	=	:	4	1	:	23	:	:	167
RWANDA	:	82	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	—	:	:	:	:	—	:	:	29
OUGANDA	:	:	16	:	:	:	:	:	:	—	19	:	=	:	:	:	:	20	:	:	8
AMERIQUE	:	3398	1510	22011	:	:	:	:	1221	418	2382	:	(25000)	:	161	176	:	1054	(1052)	:	4523
ASIE	:	1648	1193	41565	:	:	:	:	973	183	2278	:	(21000)	:	91	60	:	1152	(754)	:	4599
AUSTRALIE ET OCEANIE	:	91	241	1886	:	:	:	:	115	13	279	:	(12000)	:	22	57	:	86	(163)	:	433
APATRIDES ET INCONNUS	:	1	81	2317	:	:	:	:	—	17	26	:	=	:	7	—	:	30	(149)	:	19

NOTES :

Les données ne tiennent pas compte de l'émigration illégale

: Pas d'autre ventilation

— « Zéro »

() Estimation EUROSTAT

= RU : Chiffres inférieurs à 500

Belgique : Le total inclut 66 réfugiés.

Pas de ventilation pour 8376 Européens

Source : Eurostat.

Danemark : L'Asie inclut 1 personne du Moyen-Orient

Allemagne : Pas de ventilation pour 5233 Européens

Irlande : Données provisoires ; source : International Passenger Survey

Italie : Les données se réfèrent à 1991

Royaume-Uni : Données provisoires ; source : International Passenger Survey

Les données excluent les migrants du RU en direction de la république d'Irlande ainsi que les émigrants quittant le RU via les îles anglo-normandes et l'île de Man

TABLEAU 6 : *Demandeurs d'asile par nationalité (1992)*

	(EUR 12)	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	A	SF	IS	FL	N	S	EEE	CH
NATIONAUX DE TOTAL	:	17245	13884	438191	4000	11708	28872	250	2500	120	20346	655	24605	16238	3634	15	:	4804	84018	:	17960
EUROPE	:	7112	9934	310529	:	(2845)	7166	:	:	57	9098	205	8435	12160	2853	9	:	3168	71584	:	9577
EUR 12	:	3	1	:	:	:	:	:	:	:	—	—	:	1	:	—	:	6	:	:	:
Autres EEE	:	1	2	:	:	:	—	:	:	:	—	—	—	—	:	—	:	—	:	:	:
Europe Centrale et Orientale	:	4302	864	(154132)	:	(2582)	2938	:	:	(43)	2600	190	845	3208	(916)	—	:	254	(1604)	:	(620)
Autres pays d'Europe	:	2806	9067	(150993)	:	(263)	4210	:	:	(8)	6498	14	7500	8951	(1917)	9	:	2907	(69700)	:	(8635)
AFRIQUE	:	7218	1371	67408	:	(2588)	9393	:	:	48	6431	431	7630	1118	375	—	:	717	4569	:	2970
dont :																					
ZAIRE	:	3698	8	8305	:	294	3065	:	:	19	477	273	880	56	78	—	:	32	:	:	677
NIGERIA	:	514	21	10486	:	101	64	:	:	:	233	5	615	544	:	—	:	5	:	:	123
GHANA	:	938	18	6994	:	135	447	:	:	:	140	8	1600	198	6	—	:	3	:	:	137
ALGERIE	:	53	6	7669	:	:	619	:	:	:	147	:	:	49	:	—	:	18	112	:	226
SOMALIE	:	114	896	:	:	48	190	:	:	:	4246	:	1575	94	171	—	:	444	2699	:	1077
ETHIOPIE	:	26	14	1592	:	60	30	:	:	:	298	:	680	5	14	—	:	42	172	:	94
MALI	:	8	2	:	:	:	1128	:	:	:	10	:	:	9	:	—	:	1	:	:	:
ANGOLA	:	288	2	:	:	:	328	:	:	:	119	109	245	4	:	—	:	3	:	:	96
GUINEE	:	194	12	:	:	:	795	:	:	:	20	2	:	:	:	—	:	:	:	:	:
MAURITANIE	:	14	1	:	:	:	612	:	:	:	22	:	:	:	:	—	:	:	:	:	:
SOUDAN	:	14	11	:	:	:	28	:	:	:	:	:	560	:	:	—	:	29	:	:	:
SENEGAL	:	73	9	:	:	959	440	:	:	:	:	:	:	3	:	—	:	1	:	:	:
TOGO	:	442	3	:	:	:	49	:	:	:	:	3	:	:	:	—	:	17	:	:	:
OUGANDA	:	7	100	:	:	:	3	:	:	:	13	:	295	:	:	—	:	33	77	:	:
LIBERIA	:	248	53	:	:	472	82	:	:	:	:	12	:	:	:	—	:	9	:	:	129
AMERIQUE	:	158	18	—	:	(4445)	923	:	:	4	101	2	465	18	28	—	:	51	1433	:	75
ASIE	:	2752	1948	56480	:	(784)	11126	:	:	11	4554	17	8080	2883	372	6	:	819	5894	:	5098
AUSTRALIE ET OCEANIE	:	3	5	356	:	:	—	:	:	—	—	—	:	2	:	—	:	—	:	:	:
APATRIDES	:	1	608	3418	:	:	264	:	:	—	162	—	—	57	6	—	:	49	538	:	240
INCONNUS	:	1	—	:	:	(1046)	—	:	:	—	—	—	—	:	—	—	:	—	:	:	:

NOTES :

: Pas d'autre ventilation

— « Zéro »

() Estimation EUROSTAT

Grèce : Données provisoires

Allemagne : L'Europe inclut 5404 demandeurs d'asile sans autre ventilation

Irlande : Données provisoires

Italie : Données provisoires

Luxembourg : Exclut environ 1800 demandes d'asile d'ex-Yougoslaves

Finlande : L'Amérique inclut l'Australie

Suède : L'Amérique inclut l'Australie

Suisse : Les données se réfèrent à la période 1^{er} janvier-18 décembre

TABLEAU 7 : Nombre de réfugiés par nationalité (1992)

	(EUR 12)	B	DK	D	GR	E	F	IRL	I	L	NL	P	UK	A	SF	IS	FL	N	S	EEE	CH
NATIONAUX DE TOTAL	:	246	3782	9189	:	296	10266	:	262	9	4923	:	1115	2289	2349	:	:	1395	12791	:	1408
EUROPE	:	48	136	2895	:	(13)	2006	:	92	:	223	:	470	1005	364	:	:	—	2149	:	(1073)
EUR 12	:	—	—	:	:	:	—	:	—	:	—	:	:	—	—	:	:	—	(6)	:	:
Autres EEE	:	—	—	:	:	:	—	:	—	:	—	:	:	—	—	:	:	—	:	:	:
Europe Centrale et Orientale	:	7	89	(185)	:	(13)	448	:	25	:	36	:	(5)	579	95	:	:	—	(698)	:	(10)
Autres pays d'Europe	:	41	47	(2336)	:	:	1554	:	67	:	187	:	(460)	426	269	:	:	—	(1439)	:	(1063)
AFRIQUE	:	103	720	274	:	(55)	1742	:	87	:	(2040)	:	225	69	1255	:	:	30	2035	:	(30)
dont :																					
SOMALIE	:	7	641	:	:	34	68	:	39	:	1896	:	25	10	1168	:	:	21	1420	:	—
ZAIRE	:	49	3	1	:	5	602	:	6	:	24	:	10	14	8	:	:	3	14	:	12
ETHIOPIE	:	1	—	10	:	:	30	:	31	:	95	:	10	12	54	:	:	3	264	:	14
MAURITANIE	:	2	1	:	:	:	314	:	:	:	—	:	:	—	:	:	:	—	3	:	:
ANGOLA	:	2	—	26	:	10	172	:	3	:	—	:	10	3	3	:	:	—	15	:	1
SOUDAN	:	2	1	:	:	:	19	:	:	:	:	:	150	:	:	:	:	—	:	:	:
GHANA	:	7	3	10	:	:	101	:	:	:	—	:	5	9	3	:	:	—	17	:	—
UGANDA	:	—	40	3	:	:	5	:	:	:	—	:	10	—	2	:	:	—	77	:	:
GUINEE-BISSAU	:	—	—	:	:	1	95	:	:	:	—	:	:	—	—	:	:	—	1	:	:
EGYPTE	:	1	—	3	:	:	1	:	:	:	25	:	:	2	—	:	:	—	48	:	:
TUNISIE	:	—	1	:	:	:	51	:	:	:	:	:	:	1	—	:	:	—	16	:	:
TCHAD	:	1	25	:	:	:	17	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	—	:	:	:
MAROC	:	1	1	1	:	:	25	:	:	:	—	:	:	—	—	:	:	—	13	:	:
GUINEE	:	—	—	:	:	:	33	:	:	:	—	:	:	—	—	:	:	—	6	:	:
LIBERIA	:	1	—	:	:	3	33	:	:	:	:	:	:	:	:	:	:	—	:	:	—
AMERIQUE	:	30	13	5	:	(100)	697	:	9	:	(21)	:	5	6	—	:	:	4	(410)	:	:
ASIE	:	65	2120	5942	:	(81)	5798	:	74	:	(2564)	:	415	1200	730	:	:	1360	7440	:	(120)
APATRIDES	:	—	793	73	:	:	23	:	—	:	23	:	—	9	—	:	:	1	444	:	:
INCONNUS	:	—	—	—	:	:	:	:	—	:	—	:	—	:	—	:	:	—	:	:	:

NOTES :

: Pas d'autre ventilation

— « Zéro »

() Estimation EUROSTAT

Allemagne : L'Europe inclut 374 réfugiés sans autre ventilation

Espagne : Les données excluent les personnes à charge

France : Pas de ventilation pour 4 Européens

Italie : L'Amérique inclut l'Australie

Les données excluent 74 enfants à charge

Luxembourg : Les données excluent les ex-Yougoslaves qui ont reçu un statut de réfugié à titre humanitaire (environ 1800)

Pays-Bas : Les données incluent les réfugiés au titre de la Convention de Genève et les réfugiés invités

Pas de ventilation pour 52 réfugiés invités

Royaume-Uni : Les données excluent les personnes à charge - Données provisoires, chiffres arrondis au 5 le plus proche

Suisse : Les données se réfèrent à la période 1^{er} janvier-18 décembre

NOTES DE LECTURE

BODY-GENDROT Sophie, 1992, *Ville et Violence*.

Depuis la publication de *De la démocratie en Amérique* d'Alexis de Tocqueville, on a beaucoup écrit sur les qualités exceptionnelles de la politique et de la société américaines. Dans son analyse du développement politique américain, Tocqueville a d'abord souligné la « condition générale d'égalité entre les hommes », qui a fondé la prospérité d'une société civile à la fois puissante et stable et d'un régime politique hautement démocratique. Selon Tocqueville, la forte religiosité de la société américaine a également contribué à cultiver cette morale démocratique et républicaine particulièrement libérale, qui constitue une sorte de « religion civique » et qui donne son sens à la devise nationale *E. Pluribus Unum*. Tocqueville en arrive ensuite à son argumentation sur la nature exceptionnelle de la démocratie américaine, qui a eu le grand avantage de s'être établie dans un milieu libéré des contraintes de la féodalité européenne. Il n'existait aucune structure de classe héréditaire qui aurait pu gêner le développement naturel de l'égalité et des idéaux républicains. Tocqueville oppose les débuts sans entrave de la République américaine à la nature contraignante de l'Ancien Régime européen, en particulier sa France natale, qui luttait encore pour s'affranchir des règles aristocratiques. Tocqueville confia à un ami qu'il n'écrivait jamais un mot sur l'Amérique sans penser à la France (1). Tocqueville reconnaissait, bien sûr, que le problème qui divisait le plus la société américaine était celui de la race ; pour lui, ce problème était un « mal qui menaçait » l'avenir de la République. Il ne voyait aucune solution au problème ; il a d'ailleurs correctement prédit que l'institution de l'esclavage conduirait inévitablement à de violents conflits, au fur et à mesure que certains idéaux de la Fondation, issus du siècle des Lumières, entraient en conflit avec les réalités de l'esclavage et des préjugés raciaux.

On peut dire que le problème racial et la manière de le gérer dans le contexte d'un régime libéral républicain continuent encore à définir l'exception américaine, ainsi qu'une grande partie de la recherche aux États-Unis. Dans *An American Dilemma*, en analysant les conséquences de la Guerre Civile, notamment la Reconstruction et l'ascension de Jim Crow, Gunnar Myrdal affirme que les Américains partagent un credo démocratique fondamental, qui, dès la Fondation, a promu les droits inaliénables de la liberté, la justice et l'égalité devant les opportunités. Myrdal soutenait qu'avec le temps, ce credo se renforcerait progressivement et que les Américains ne pourraient pas continuer à tolérer le racisme institutionnalisé de Jim Crow. L'ouvrage classique de Myrdal a été publié en 1944, et c'est approximativement à cette époque, à la fin de la Seconde Guerre mondiale, que Jim Crow a commencé à s'affaiblir et qu'une nouvelle approche du problème racial a commencé à prendre forme. Ni Tocqueville, ni Myrdal n'auraient pu la prédire, car elle impliquait une rupture avec les idéaux solidaristes et égalitaires de la religion civique et du credo américain, ouvrant un nouveau chapitre de l'exception américaine. Le slogan de la démocratie américaine d'après-guerre devint le multiculturalisme — une célébration des différences ethniques et culturelles (« black is beautiful ») — plutôt qu'une prolongation des efforts pour supprimer ou réduire les différences à l'aide de doctrines telles que « séparés mais égaux » ou le « Melting Pot » (2). Ce n'est pas par hasard que cette modification dans la politique américaine et l'identité nationale fut concomitante de l'entrée dans une période d'hégémonie américaine dans la politique mondiale, de l'avènement de la Guerre Froide et de la croissance accélérée de la richesse américaine et de la capacité productive. Elle a aussi immédiatement suivi la transformation la plus profonde qu'ont connue la politique et la société américaines, celle provoquée par l'industrialisation, l'urbanisation et, tout particulièrement, le déplacement d'un grand nombre de Noirs américains du sud rural vers les grandes villes du nord et de l'ouest, pendant et après la Seconde Guerre mondiale.

C'est dans ce contexte historique (avec Tocqueville et Myrdal en arrière plan, le mouvement des droits civils et l'avancée de la politique ethnique) que Sophie Body-Gendrot analyse les conflits ethniques et la violence urbaine aux États-Unis, au Royaume-Uni, et en France. Sa méthode est comparative, mais elle voue la quasi-totalité de son analyse aux États-Unis, qui lui sert de référence centrale. La raison est qu'en Europe de l'Ouest, la politique ethnique et le multiculturalisme du « Modèle américain » (p. 10) sont maintenant au cœur du débat sur l'avenir des sociétés démocratiques. Le débat s'est surtout focalisé sur la validité même du concept d'ethnicité. Peut-il être utilisé de manière légitime (c'est-à-dire de manière scientifique) comme catégorie d'analyse, sans que l'analyste tombe dans un mode de pensée raciste ? L'ethnicité n'est-elle pas une « construction sociale conditionnée par l'histoire » (p. 10) qui est seulement valable dans l'étude du cas américain ? Body-Gendrot préfère définir l'ethnicité comme un « moyen dynamique d'expression personnelle » (p. 11), qui est redéfinie de manière constante par les acteurs sociaux eux-mêmes, lorsque les relations de pouvoir se modifient. Comme tels, l'ethnicité et les conflits ethniques existent dans toute société segmentée, celles de l'Europe de l'Ouest incluses. Dans ce sens, le « Modèle américain » n'est pas exceptionnel, comme semblerait le suggérer Tocqueville, et le « dilemme américain » de l'intégration n'est plus *sui generis*. De plus, la ville post-moderne (qu'il s'agisse de New York, Paris ou Londres) fournit un cadre idéal à de nouvelles expressions d'ethnicité et de multiculturalisme. En reprenant les mots de l'auteur, « la scène urbaine » fournit une « arène » idéale pour étudier les problèmes « d'intégration, d'identité et de citoyenneté » (p. 11).

Dans son ouvrage, Body-Gendrot débute par une « déconstruction du syndrome américain », qui se résume en un court essai sur la théorie politique et l'histoire américaines, destiné à un public européen et tout particulièrement français. Il a pour but d'expliquer comment il est possible qu'une société aussi large et diverse que celle des États-Unis — avec un système politique qui place la liberté au premier rang (au-dessus même de l'égalité), qui récompense les groupes d'intérêts, promouvant, par conséquent, la fragmentation — reste cohérente et demeure légitime. Pour la plupart des Européens de l'Ouest (et, de nouveau, particulièrement pour les Français), il est difficile de comprendre comment une telle société peut survivre, ou simplement prospérer. Cependant, en accord avec Tocqueville et Myrdal, Body-Gendrot souligne l'importance de la vie communautaire, de la religion civique et du credo démocratique, qui ont aidé à « américaniser » les groupes immigrés européens. Pourtant, ces mêmes communautés, imprégnées du credo, ont toléré l'esclavage, l'apartheid et la discrimination raciale (?). C'est surtout à cet aspect tragique du modèle américain et à ses conséquences pour les sociétés urbaines, qu'est consacré le reste du livre. Or, avant de se lancer dans l'étude de la violence urbaine et de la politique ethnique, l'auteur cherche à justifier son usage de l'ethnicité comme catégorie d'analyse. Un tel exercice peut ne pas sembler nécessaire pour des universitaires américains ; cependant, comme l'ouvrage vise un public européen et français, l'auteur se voit contraint de défendre son thème. Comme elle le souligne fréquemment, cette position défensive s'explique par la puissance du modèle républicain français, qui cherche à dénier et supprimer toute forme d'identité ethnique. Pour de nombreux Européens de l'Ouest, accepter l'ethnicité équivaut à contester les principes de base sur lesquels a été fondé l'État séculaire et républicain, unique et indivisible.

Comme Weber, Body-Gendrot définit l'ethnicité à travers cinq facteurs : la langue, la religion, la race, les coutumes et la communauté. Elle fait remarquer que les théoriciens de la modernisation des années 1950 et 1960 avaient annoncé la disparition de l'ethnicité, qu'ils percevaient comme le résultat inévitable de l'expansion de la démocratie libérale et du capitalisme. Daniel Bell, dans le même esprit, avait prédit la « fin de l'idéologie ». Pour les théoriciens de la modernisation, le nationalisme ethnique reste une alliance de mots et un anachronisme. Dans l'État-nation moderne, avec l'expansion du libéralisme économique et politique issus des idéaux des Lumières, l'identité ethnique était censée s'affaiblir et disparaître. Cependant, l'ethnicité a survécu, et qui plus est, elle est devenue un nouveau principe d'organisation dans certaines des sociétés libérales les plus avancées, en particulier les États-Unis. Nous avons assisté à une croissance des conflits ethniques et à l'institutionnalisation de l'ethnicité. A quoi pouvons-nous attribuer cette résurrection de l'identité et de la politique ethniques ? Body-Gendrot suggère que la montée des conflits ethniques (et de la violence urbaine concomitante) constitue une étape relativement normale dans le développement politique des sociétés segmentées. Elle perçoit la violence comme une forme d'expression et, pour les groupes dépossédés, comme un moyen d'atteindre une sorte de légitimité politique, au moins à court terme (pp. 234-235). Cependant, dans chaque cas (les États-Unis, la France et le Royaume-Uni), l'ouverture de nouvelles voies de « participation » dépend d'une certaine dynamique sociale et politique :

1. Une lutte pour les droits civils.
2. Des changements dans la situation légale et politique des minorités ethniques.
3. La mobilité sociale pour les minorités, qui conduit à l'embourgeoisement d'une partie du groupe, ainsi qu'à la création d'une nouvelle « classe inférieure ».
4. Un flux constant d'immigrés (et de nouvelles minorités), ce qui complique encore la situation de chaque groupe minoritaire déjà établi.

Cette séquence de développements varie selon les pays. Par exemple, en France et en Grande-Bretagne, il existe une forte liaison entre la montée de la politique ethnique et la décolonisation, et les vagues d'immigration qui ont suivi cette dernière, tandis qu'aux États-Unis, la « quatrième vague » d'immigration, constituée surtout d'hispanophones et d'asiatiques, ne débute réellement qu'après les luttes pour les droits civils des années 1950 et 1960. Dès lors, dans le cadre de la politique urbaine, l'immigration devient un facteur de complication dans les luttes de pouvoir entre les groupes ethniques concurrents (*). L'auteur examine brièvement la littérature (essentiellement américaine) sur les relations interraciales (pp. 35-50), puis procède à une étude détaillée et idéographique du conflit de Ocean-Hill Brownsville à Brooklyn en 1960. Ce conflit lié à la déségrégation, au contrôle des écoles publiques et aux droits civils résume beaucoup de luttes de cette période, et met en évidence, en particulier, la tension croissante entre les immigrés (dans ce cas présent, les Juifs du centre-est de l'Europe) et les Noirs américains, qui se battaient pour tirer parti des nouvelles voies de participation ouvertes par la « révolution » des droits civils. Les chapitres 2-3 s'appuient sur des entretiens menés en profondeur par l'auteur, avec les acteurs impliqués dans le conflit. C'est pendant cette période (caractérisée par la mobilité sociale croissante de nombreux Noirs américains et l'institutionnalisation du mouvement des droits civils), que la violence urbaine, les émeutes et le pillage se sont banalisés (*).

Le chapitre 4 prolonge le récit de la dégradation de la société urbaine et de la politique — une dynamique quasi-Hobbesienne — jusque dans les années 1970 et 1980. L'auteur relate (de nouveau pour un public français et européen) les tentatives incertaines de réponse à la crise urbaine du Gouvernement Fédéral — d'abord, à l'aide de programmes pour le bien-être social et d'actions en faveur des minorités — qui, selon l'auteur, ont exacerbé le problème de la fuite des Blancs et l'expansion d'une « classe marginalisée » dépendante (*). Ce chapitre comprend également une très riche revue de la littérature sur les races et la politique. Il se termine par un aperçu des années Reagan-Bush, de l'affaire Rodney King à Los Angeles et des émeutes qui ont suivi le verdict de l'affaire King. Le lecteur a droit à une litanie sur la dégradation urbaine, la fragmentation sociale et l'effondrement de la société civile. A ces jacqueries urbaines, la seule réponse des autorités d'État fut la répression et une lutte encore plus acharnée contre le crime.

Les chapitres concernant les États-Unis constituent une très bonne étude d'histoire contemporaine, mais leur fonction analytique est peu claire. Cependant, dans le chapitre comparatif sur la Grande-Bretagne et la France, l'argument de l'auteur ressurgit : les conflits ethniques et la violence urbaine ne sont plus (s'ils l'ont été un jour) des phénomènes uniquement américains. Dans son analyse de la Grande-Bretagne et de la France, l'auteur rappelle tout d'abord que dans la plupart des conflits de l'Europe moderne, la classe sociale constitue le point sensible (c'est la vision de Tocqueville). Elle fait remarquer également que de nombreuses villes d'Europe ont eu un passé violent — les émeutes parisiennes et l'épisode de la Commune viennent à l'esprit. Cependant, l'émeute « raciale » est un phénomène relativement nouveau et a été perçue pendant longtemps comme un problème uniquement américain. Le « dilemme américain » est à présent un dilemme européen. Mais, contrairement aux États-Unis, les conflits ethniques sont clairement liés à la décolonisation, à l'immigration et aux difficultés d'intégration des minorités étrangères/ethniques. Body-Gendrot, faisant écho à la Commission Kerner, identifie, comme causes premières de la violence ethnique et urbaine, le chômage, les problèmes de logement, l'isolement social (ou « ghettoïsation »), la discrimination, les tensions avec les forces de l'ordre, l'effondrement de la famille et l'échec de l'école. Dans l'avant-dernier chapitre, elle cherche à expliquer les réponses des États anglais et français à la violence. Elle décrit la dynamique institutionnelle qui a accompagné la croissance de l'immigration, les problèmes d'intégration et des droits civils. Elle fait étonnamment peu de comparaisons explicites avec l'expérience américaine.

Dans la conclusion, Body-Gendrot affirme (dans la ligne de Robert Dahl ou de Seymour Martin Lipset) que la montée de la violence urbaine et des conflits ethniques représente un échec de la démocratie pluraliste, en Europe de l'Ouest et aux États-Unis. De plus (retournant l'argument de Thomas Hobbes), elle soutient que le conflit pourrait avoir une qualité politique compensatrice : il aiderait à l'intégration des dépossédés, même s'il ne s'agit pas d'une stratégie rentable à long terme (pp. 234-235). L'auteur décrit ensuite certaines différences intéressantes entre les États-Unis, la Grande-Bretagne et la France face à la violence urbaine et aux conflits ethniques, soulignant la plus grande tolérance de la politique ethnique des Américains et des Britanniques. À l'aide de leur politique de bien-être social et d'actions en faveur des minorités, les autorités américaines et anglaises ont même encouragé la formation de groupes ethniques, leur permettant de formuler des demandes auprès de l'État et de la société, ce qui (du moins aux États-Unis) a conduit à l'apparition du multiculturalisme. De telles mesures, qui ciblent des groupes particuliers, ont provoqué la révolte des contribuables contre les minorités et l'État a conservé le contrôle du processus d'intégration et la politique sociale a aidé à refouler la plupart des formes de violence et de politique ethniques. Selon l'auteur, dans chaque cas, la violence urbaine représente une réponse des minorités ethniques à la condition anémique de leur existence. La violence doit donc être interprétée plutôt comme une tactique politique temporaire que comme une idéologie cohérente (p. 243), comme cela pourrait être le cas pour des anarchistes ou des terroristes.

Cet ouvrage remet-il en question les théories de démocratie pluraliste, de Tocqueville à Dahl, Lipset et autres ? Si l'interprétation américaine de la démocratie est à écarter, alors pourquoi parler de l'exceptionnalisme américain ? La spirale de la violence urbaine et des conflits interculturels semble une bien triste épithète au libéralisme politique et économique. Bien que l'ouvrage nous raconte une histoire majeure, celle de la montée des particularismes ethniques et de la cassure sociale qui s'ensuit, il offre peu d'explication à ce processus sinon de dire que la violence est un moyen d'expression des exclus, une stratégie à court terme de participation politique. À l'évidence, l'auteur réproche les excès du multiculturalisme tout en ne souscrivant pas totalement au modèle républicain français, plus universaliste et égalitaire. À la fin du livre, elle semble tenter par l'argument développé par Arthur Schlesinger selon lequel trop de pluralisme et de multiculturalisme sont néfastes et peuvent mener à la « désunion » (disuniting) de l'Amérique. Mais elle recommande toutefois de prêter modèle à une troisième voie, celle offerte par le modèle multiculturel canadien. Sans doute, l'idée la plus importante de ce livre, tant historique que comparative, est-elle que l'expérience américaine de la race et de l'ethnicité est moins exceptionnelle que naguère et que de ses erreurs, d'autres démocraties (la France, le Royaume-Uni) peuvent tirer réflexion. Elles ne sont pas condamnées à les répéter.

James F. HOLLIFIELD
Professeur - Université Auburn

(1) Roger Boesche. *Alexis de Tocqueville : Selected Letters on Politics and Society* (Berkeley : University of California Press, 1985).

(2) Voir Thomas Archdeacon. *Becoming American* (New York : Free Press, 1983) et l'essai de Rogers M. Smith, « Beyond Tocqueville, Myrdal, and Hart : The Multiple Traditions in America », *American Political Science Review* 87, 3 (Septembre, 1993) : 549-566.

(3) Les parties introductives de cet ouvrage soulignent le « côté flou » de la tradition libérale en Amérique, tout comme le récent essai de Rogers Smith.
« Beyond Tocqueville, Myrdal, and Hart : The Multiple Traditions in America », *op. cit.*

(4) Voir l'essai de Peter H. Schuck. « The New Immigration and the Old Civil Rights », *The American Prospect* (Fall, 1993), pp. 102-111.

(5) Voir James Q. Wilson. *Thinking About Crime* (New York : Basic Books, 1983).

(6) Le terme « classe marginalisée » (« underclass » en américain) est mis entre guillemets à cause de sa connotation péjorative. Il peut être stigmatisant, surtout pour les Noirs américains. Voir William Julius Wilson, *The Truly Disadvantaged* (Chicago : University of Chicago Press, 1987).

HAILBRONNER, Kai, 1992, *Einbürgerung von Wanderarbeitnehmern und doppelte Staatsangehörigkeit*, Nomos Verlagsgesellschaft, Baden-Baden. (Naturalisation des travailleurs migrants et double nationalité).

Ce livre aborde le sujet de la naturalisation des travailleurs migrants d'un point de vue juridique ce qui lui confère un caractère quelque peu technique. Il représente néanmoins un intérêt certain compte tenu du fait que l'obligation faite par la loi allemande de renoncer à la nationalité d'origine s'avère de plus en plus comme le véritable obstacle à l'intégration nationale des résidents étrangers et de jeunes étrangers nés en RFA. L'ouvrage de Hailbronner fait le point sur la question et insère la loi allemande dans une perspective européenne.

Le lecteur averti se souvient peut-être de la contribution de Kai Hailbronner dans l'ouvrage collectif édité par William Rogers Brubaker en 1989⁽¹⁾. Spécialiste du droit de la nationalité, il expliquait d'abord l'attribution et l'acquisition de la nationalité allemande pour ensuite défendre la législation en vigueur contre toute réforme. Il caractérisait l'appartenance à l'État allemand (*Staatsangehörigkeit*) en trois points : régie par une loi basée exclusivement sur la filiation, qui considère la naturalisation comme mesure exceptionnelle, elle se voulait la nationalité de l'Allemagne au-delà de la séparation en RFA et RDA⁽²⁾. Dans la suite du texte, Hailbronner exprimait toutes ses réserves en ce qui concerne une éventuelle réforme de la loi sur la nationalité. Il reconnaît que l'accès à la nationalité est difficile, mais fait remarquer que les étrangers ont aussi tendance à vouloir s'exclure eux-mêmes. En particulier, ils veulent conserver la nationalité de leurs pays d'origine alors que la législation allemande leur demande, selon l'auteur à juste titre, d'y renoncer. Plus de droit du sol ne serait pas souhaitable, car les étrangers, même ceux de la troisième génération, auraient toujours la possibilité de recourir à la naturalisation. Il confirmait que la naturalisation devrait consacrer aussi à l'avenir un processus réussi d'intégration et d'assimilation⁽³⁾.

Dans le présent livre, version actualisée d'un rapport d'expertise rédigé pour le compte du délégué aux affaires des étrangers de la ville d'Hambourg en 1991, on constate dès la préface que Hailbronner a changé de position. Il étudie les implications juridiques d'une naturalisation simplifiée pour des étrangers installés durablement en RFA sans renonciation préalable à leur nationalité d'origine et annonce d'emblée qu'une réforme du droit de la nationalité allemande devrait tenir compte de l'évolution dans les autres États-membres de l'Union européenne (p. 8).

Or, l'évolution européenne n'est pas seule à avoir changé les données. En 1992, dans l'Allemagne unifiée, le bouleversement des schèmes d'intégration habituels par l'arrivée d'Allemands de la ex-RDA et de réfugiés des pays de l'Est, d'une part, et la montée de la xénophobie, d'autre part, précèdent les revendications pour plus de droits politiques des immigrés. Après l'annulation par la Cour constitutionnelle en 1990 du droit de vote aux instances communales accordé aux étrangers par deux *Länder*⁽⁴⁾, les organisations et représentants d'immigrés, des syndicats, certains partis politiques ainsi que les églises concentrent leurs efforts sur une réforme du droit de la nationalité.

C'est dans ce contexte qu'il faut comprendre le livre de Hailbronner. Car, malgré des allègements accordés depuis 1990 aux jeunes d'origine étrangère et à tous ceux pouvant justifier d'une résidence longue, le nombre annuel de naturalisations discrétionnaires reste très faible par rapport aux autres pays européens⁽⁵⁾. On s'interroge donc davantage à propos de la renonciation à la nationalité d'origine imposée par la législation allemande.

L'auteur expose les éléments juridiques qui montrent que la naturalisation de personnes qui ne sont pas de descendance allemande est conçue comme une exception. Elle doit présenter un intérêt pour l'État allemand et non pas pour l'individu. Toute naturalisation discrétionnaire est marquée par l'évitement de la multiple appartenance nationale (*Mehrstaatigkeit*) qui s'érige en véritable principe juridique. Alors que en cas d'attribution ou d'acquisition de droit, la possession d'une autre nationalité n'entre pas en ligne de compte. L'octroi de la nationalité allemande sans égard pour la nationalité d'origine est jugé contraire aux intérêts de l'État en raison des flous juridiques, des loyautés cumulées et de la difficile protection diplomatique qu'elle entraînerait (p. 22). A ce jour, la jurisprudence et la pratique administrative se sont tellement forgées selon ce principe que l'auteur affirme que seule une réforme législative fédérale pourrait changer le caractère de la naturalisation discrétionnaire. Selon lui, une telle réforme serait compatible et avec la Constitution et avec les engagements internationaux de la RFA.

— L'allégeance exclusive à l'État allemand ne peut être considérée comme une condition constitutionnelle de la naturalisation (p. 38). Au contraire, la Cour constitutionnelle fédérale, en refusant

aux étrangers le droit de vote aux élections communales, suggérerait un allègement de la naturalisation pour faire accéder les résidents étrangers aux droits politiques (p. 36/37).

— Le droit des peuples auquel la RFA est liée par sa Constitution ne se prononce pas au sujet des multiples appartenances étatiques. Chaque état dispose d'une marge de manœuvre importante pour définir son droit de la nationalité, à la seule condition que la nationalité ne soit conférée qu'à des personnes qui sont réellement et juridiquement liées à cet État (p. 38).

— La Convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963 sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur le cumul des obligations militaires ne lie que les pays signataires les uns à l'égard des autres. La RFA l'a ratifiée depuis 1969 et l'invoque régulièrement pour justifier le congé de la nationalité d'origine demandée, aussi vis-à-vis de pays qui ne sont pas signataires⁽⁶⁾.

Le livre consacre ensuite une cinquantaine de pages à la présentation des lois de la nationalité des autres pays européens, y compris la Turquie. Cette démarche descriptive remplit pleinement son rôle car elle fait apparaître que parmi les pays signataires de la Convention du Conseil de l'Europe, en dehors de la République Fédérale d'Allemagne, seulement l'Autriche et le Luxembourg exigent la renonciation à la nationalité d'origine aussi pour des pays qui ne sont pas signataires. La Suisse, par ailleurs, a procédé à une réforme de sa législation. Depuis janvier 1992, l'acquisition de la citoyenneté dans la confédération helvétique est possible même si elle produit des appartenances doubles (p. 80). On constate que tous les pays qui sont devenus de fait des pays d'immigration ont aménagé leurs législations de sorte qu'elles facilitent l'intégration nationale des étrangers (droit du sol et naturalisation sans égard pour l'ancienne nationalité), si ce type de dispositions n'était pas prévu auparavant. Les lois de la Grèce et de la Turquie justement, tous deux pays d'émigration, se caractérisent par un droit basé uniquement sur la filiation et des dispositions qui visent à rendre difficile l'acquisition d'une autre nationalité.

Par ailleurs, il semblerait que le principe de réduire des cas de multiples nationalités soit progressivement remise en cause au sein du Conseil de l'Europe. Ainsi, la Commission permanente du Conseil de l'Europe recommande de revoir avec priorité la question de la pluralité de nationalités dans les mariages mixtes et de rapprocher les lois de la nationalité dans les différents pays membres⁽⁷⁾. En 1991 enfin, une commission d'experts a proposé de modifier la Convention de 1963 dans ce sens que les étrangers qui sont nés ou qui ont grandi dans les pays signataires, ainsi que les conjoints de mariages mixtes et leurs enfants, devraient être naturalisés sans égard pour leur nationalité d'origine (p. 96/97).

Dans une dernière partie, l'auteur dresse les avantages et les inconvénients de la double appartenance nationale. En ce qui concerne l'application du droit allemand, les ambivalences sont largement limitées par le fait que la nationalité allemande est toujours prioritaire devant les tribunaux allemands (p. 111). Par contre, l'application des conventions internationales s'avère moins aisée, car bien souvent celles-ci partent du fait que les individus concernés ont l'une ou l'autre nationalité (p. 115). Par ailleurs, il propose de lier l'exercice de la citoyenneté davantage à une condition de résidence (p. 114).

Selon Hailbronner, la nationalité ne peut être une relation juridique révocable au gré des humeurs. Elle nécessite une loyauté à l'égard d'une communauté de mêmes convictions politiques, voire une identification avec le peuple de l'État (*Staatsvolk*). Or, ce dernier devrait englober les immigrants durablement installés. Car, il serait contraire aux principes démocratiques d'exclure une large partie de la population résidant dans le pays de la communauté politique sur des générations en raison de leur origine étrangère (p. 117).

Ainsi, l'auteur se prononce en faveur d'une naturalisation facilitée avec la possibilité de maintenir la nationalité d'origine. Par contre, pour éviter « une société multinationale de minorités ethniques », il propose de garder les exigences d'intégration telles quelles, tout en sachant que pour les jeunes qui grandissent en Allemagne, on pourrait considérer l'intégration réalisée par les parents.

Sa conclusion permet finalement de comprendre son changement d'attitude depuis 1989. Il reconnaît que certains éléments de l'identité nationale ont perdu en importance par rapport à l'intégration européenne. Il demande à ce que la construction nationale se fasse non seulement dans le dépassement des séquelles de la séparation de l'Allemagne, mais aussi dans l'acceptation des conséquences de l'immigration.

Beate Collet
Docteurat EHESS

(1) BRUBAKER (W.)(R.) (éd.). *Immigration and the Politics of Citizenship in Europe and North America*, Lanham, New York, London, German Marshall Fund of the United States.

(2) Loi sur l'appartenance à l'État et à l'Empire (*Reichs-und Staatsangehörigkeitsgesetz*) de 1913, aussi dite Loi Delbrück, appliquée selon la circulaire interministérielle de 1977 concernant la naturalisation, modifiée en 1987.

(3) HAILBRONNER (K.). « Citizenship and nationhood in Germany », in : BRUBAKER (W.)(R.), op. cit., p. 67-79, p. 77-79, 1989.

(4) Après le *Schleswig-Holstein* et *Hambourg*, d'autres *Länder* comptaient suivre dans ce sens.

(5) De 1974 à 1987, les naturalisations discrétionnaires ne dépassent pas les 14 000 par an. Ce chiffre augmente légèrement en 1989 à 17 700 pour atteindre 20 237 en 1990. De 1977 à 1990, sur une période de 14 ans, ont été naturalisés parmi d'autres, 13 133 ressortissants turcs, contre 28 985 Yougoslaves et 16 165 Polonais. À la fin du livre on trouve des statistiques intéressantes, allemandes et européennes.

(6) Convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963 sur la réduction des cas de pluralité de nationalités et sur les obligations militaires en cas de pluralité de nationalités. En 1992, cette Convention était ratifiée par la Belgique, la RFA, la France, l'Italie, la Suède, la Norvège, le Luxembourg, le Danemark, l'Autriche, les Pays-Bas, le Portugal ayant seulement signé et le Royaume Uni, l'Espagne et l'Irlande n'ayant accepté que la deuxième partie de la convention.

(7) Recommandation 1081 (1988) relative aux problèmes de nationalité dans les mariages mixtes adoptée par la Commission permanente, agissant au nom de l'Assemblée, le 30 juin 1988. CONSEIL DE L'EUROPE, Information Sheet n° 23, 1989, p. 117.

Réseau d'Information sur les Migrations Internationales

REMISIS

Revue Bibliographique sur les Migrations Internationales

REMISIS, qui a déménagé en décembre 1994, est hébergé par l'Université Paris VIII - Saint-Denis au :

 : 15, rue Catulienne (2ème étage) - 93200 SAINT-DENIS

 : (1) 42 43 48 71 et (1) 42 43 48 24

Télécopie : (1) 42 43 43 52

Minitel : 36 28 00 06

REMISIS est une base de données bibliographiques sur les migrations internationales. Organisée en réseau, elle est diffusée sous deux formes :



- Revue bibliographique (4 numéros par an) qui contient tous les documents analysés dans la base de données, avec résumés et index.



- Base de données (13 000 références) en accès direct par MINITEL au 36 28 00 06.

La base propose deux rubriques :



Recherche bibliographique

. par interrogation de plusieurs concepts simultanément sur une même page écran minitel

. par croisement de plusieurs critères (concepts, aires géographiques, populations, auteurs, types de documents, etc...)



AGENDA : ce service recense les manifestations scientifiques sur les migrations internationales et les relations interethniques en France et à l'étranger. Ces informations sont classées en quatre rubriques : colloques, conférences, enseignement et formation.

REMISIS est aussi un Centre de documentation
ouvert au public sur rendez-vous.

LIVRES REÇUS

BABAKHAN, Ali

Les Kurdes d'Irak : leur histoire et leur déportation par le régime de Saddam Hussein. — Imprimé au Liban : Chez l'auteur, 1994. — 351 p.
ISBN 2-9508641-0-4.

Les images de l'exode massif des Kurdes irakiens illustrent la tragédie et l'oppression subies par ce peuple. Cet ouvrage décrit l'histoire de la population kurde irakienne, et plus particulièrement les Kurdes Fayli depuis 1970, leur déportation et les conditions de vie dans les camps de déportés.

BABAKHAN, Ali

L'Irak : 1970-1990 : déportations des Chiites. — Imprimé au Liban : Chez l'auteur, 1994. — 237 p.
ISBN 2-9508641-1-2.

Dans les années 1970-1990, les Chiites d'Irak qui représentent plus de 55 % de la population de ce pays, vont subir une campagne de déportation massive. Au-delà de cet événement peu connu, cet ouvrage ne met pas seulement en évidence les causes, les différentes étapes de cette politique et les conséquences dont la notoire demeure : la naissance du Conseil Supérieur de la révolution islamique en Irak, pivot central de l'opposition islamiste contre le pouvoir de Saddam Hussein, mais étudie aussi leurs dogmes, leurs villes saintes et leurs relations avec le pouvoir de Bagdad et les élites arabo-sunnites depuis la naissance de l'Etat irakien.

CESARI, Jocelyne

Être musulman en France : associations, militants et mosquées. — Paris : Karthala - IREMAM, 1994. — 367 p. — (Hommes et Sociétés).
ISBN 2-86537-501-3.

Cet ouvrage présente une analyse permettant de comprendre les comportements des citoyens issus de l'immigration maghrébine et pose quelques questions : quelles sont aujourd'hui les différentes manières d'être musulman en France ? Comment s'affirme le rapport de ces populations à la citoyenneté et à l'ethnicité ?

Cette étude s'appuie sur un travail d'enquête approfondi réalisé dans les banlieues de Marseille. Elle met en relief la diversité des rapports que la population musulmane entretient avec la société et l'Etat français, et les profondes mutations politiques et sociales qui affectent la France d'aujourd'hui.

COSTES, Laurence

L'étranger sous terre : commerçants et vendeurs à la sauvette du métro parisien. — Paris : L'Harmattan, 1994. — 186 p. — (Logiques Sociales).
ISBN 2-7384-2527-5

Cet ouvrage se propose d'étudier l'organisation interne de ce milieu très particulier, celui des petits commerçants légaux ou à la sauvette, qui exercent leur activité dans les couloirs du métro parisien.

Parallèlement aux commerçants légalement installés sous l'initiative de la RATP, se développe un mouvement incontrôlé de vente à la sauvette. Ces nouveaux venus stationnent au lieu de circuler et introduisent de nouvelles pratiques. Il s'agit majoritairement de migrants, souvent nécessiteux, qui trouvent sur ce terrain un moyen, pour les uns, d'accéder à une situation administrative légale, pour les autres, de pérenniser leur installation dans la société d'accueil et de s'y promouvoir socialement.

FOURIER, Martine ; VERMES, Geneviève

Qu'est-ce que la recherche interculturelle ? volume 3 : Ethnicisation des rapports sociaux, racismes, nationalismes, ethnicismes et culturalismes. — Paris : ENS Editions ; L'Harmattan, 1994. — 241 p. — (Espaces Interculturels).
ISBN 2-7384-2535-6.

Ce troisième volume du colloque de l'ARIC (Association pour la Recherche Interculturelle) d'octobre 1991 s'inscrit dans une approche composée, interdisciplinaire, des articulations individus-groupes sociaux-sociétés globales. Il examine les catégories, sociohistoriquement construites, de différenciation entre groupes, qui définissent ceux-ci en termes de caractéristiques « naturelles », permanentes, a-sociales, a-historiques.

GREEN, Nancy

L'Odyssée des émigrants : et ils peuplèrent l'Amérique. — Paris : Gallimard, 1994. — 144 p. — (Découvertes Gallimard - Histoire - n° 212).
ISBN 2-07-053177-5.

Ce petit livre sur l'histoire des émigrants installés aux Etats-Unis retrace l'aventure humaine de ces millions d'hommes et de femmes qui ont quitté l'Europe pour construire l'Amérique.

Les différentes vagues migratoires qui se sont succédées, la mosaïque des villes américaines au XIX^e siècle, les changements du XX^e, sont décrits à travers des témoignages écrits et iconographiques.

Cet ouvrage, comme tous ceux de la collection Découvertes, s'adresse à un large public, mais son illustration foisonnante ne peut qu'intéresser les spécialistes des migrations.

HELLY, Denise

L'immigration : pour quoi faire ? — Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1992. — 229 p.
ISBN 2-89224-173-1

L'auteur recompose, à partir d'entretiens avec des députés, ministres, journalistes et universitaires québécois, les représentations de l'immigration présentes actuellement au Québec. Elle précise les modes d'intervention de l'Etat, les conceptions de la nation et les définitions du pluralisme culturel énoncés par ces personnalités. De ces représentations contrastées de l'immigration filtrent des visions divergentes de l'avenir du Québec francophone.

HELLY, Denise ; VASSAL, Anne

Romanciers immigrés : biographies et œuvres publiées au Québec entre 1970 et 1990. — Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1993. — 122 p.
ISBN 2-89224-187-1 — ISBN 0-7717-0265-5

Ce dictionnaire bio-bibliographique regroupe l'ensemble des romanciers immigrés, actifs dans la production littéraire québécoise, de 1970 à 1990. Ce projet s'inscrit dans un champ de recherche plus vaste concernant le statut des immigrants et sa définition dans la société québécoise.

HELLY, Denise ; LEDOYEN, Alberte

Immigrés et création d'entreprises, Montréal 1990. — Institut Québécois de Recherche sur la Culture, 1994. — 305 p.
ISBN 2-89224-191-X

Pourquoi existe-t-il une propension particulière des immigrés à devenir entrepreneurs ? Pourquoi cette propension diffère-t-elle selon les populations immigrées ? Pourquoi les stratégies ethniques de mobilisation de ressources sont-elles si souvent utilisées par les entrepreneurs immigrés ? Pourquoi ces derniers investissent-ils surtout dans certains secteurs de l'économie ? Les auteurs ont étudié une population de 203 individus immigrés, ayant créé à Montréal leur emploi ou leur entreprise entre 1982 et 1986, pour répondre à ces questions.

REVUES

LUSOTOPIE : Enjeux contemporains dans les Espaces lusophones.

Géopolitiques des mondes lusophones. — Extr. de « LUSOTOPIE ». — Paris : L'Harmattan ; Talence : Maison des Pays Ibériques, Centre d'étude d'Afrique Noire. — 1994, numéro 1-2, 447 p. ISBN 2-7384-2360-4.

Revue internationale de recherches politiques en sciences de l'homme, de la société et de l'environnement sur les pays et communautés de langue officielle ou nationale portugaise et créole. Ce numéro est composé de textes en français et en portugais.

Gilles DUBUS

Revue Européenne
des Migrations Internationales
Volume 10 - N° 3
1994

TITRES ET ADRESSES DES AUTEURS

Sophie BOULY DE LESDAIN

Doctorante en anthropologie, UMR 9935, ORSTOM
Université René Descartes - Paris V,
12, rue Cujas - 75005 PARIS

Kouadio BROU

Doctorant en démographie, CERPAA
Université René Descartes - Paris V
12, rue Cujas - 75005 PARIS

Yves CHARBIT

Professeur de démographie, CERPAA
Université René Descartes - Paris V
12, rue Cujas - 75005 PARIS

Palmera CHRISSANTAKI

Eurostat
Unit : Population, migration, employment and unemployment
Bâtiment Jean Monnet, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG-KIRCHBERG

Georges GONZALES

Doctorant en démographie, CERPAA
Université René Descartes - Paris V
12, rue Cujas - 75005 PARIS

Claire LAUDEREAU

Doctorante en anthropologie
Université René Descartes - Paris V
12, rue Cujas - 75005 PARIS

Erwin KUIPER

Eurostat
Unit : Population, migration, employment and unemployment
Bâtiment Jean Monnet, rue Alcide de Gasperi
LUXEMBOURG-KIRCHBERG

Dieudonné OUEDRAOGO

Démographe
Directeur du CERPOD
BP 1530 - BAMAKO MALI

Véronique PETIT

Doctorante en démographie
Assistante de recherches au CERPAA
Université René Descartes - Paris V
12, rue Cujas - 75005 Paris

Nelly ROBIN

Chargée de recherches. Programme Migrations Internationales
ORSTOM
BP 1556 - DAKAR SENEGAL

Sadio TRAORE

Docteur en démographie
CERPOD
BP 1530 - BAMAKO MALI

Scrigne Mansour TALL

Doctorant en géographie. Université Louis Pasteur Strasbourg
Allocataire de recherches du Programme Migrations Internationales
ORSTOM
BP 1556 - DAKAR SENEGAL

NOTE AUX AUTEURS

● Les manuscrits d'articles doivent être envoyés au Comité de Rédaction de la Revue Européenne des Migrations Internationales à l'adresse qui figure au verso de la couverture. Ils sont soumis anonymement à deux lecteurs. Le cas échéant, leurs commentaires sont transmis aux auteurs. Le Comité de Rédaction se réserve de faire des modifications mineures de forme. L'auteur sera consulté pour toute modification de fond. L'auteur s'engage à ne pas présenter son texte à une autre revue durant un délai de trois mois.

1 - *Dactylographie*

L'auteur doit faire parvenir son texte en trois exemplaires dactylographiés (format 21 x 29,7, double interligne) d'une longueur maximum de 25 pages, annexes comprises obligatoirement accompagné de trois résumés (voir ci-après). Diverses subdivisions de l'article doivent être numérotées « en arbre ». Exemple : 1 - 1.1 - 1.1.1. - 1.1.2. - 1.2. - 1.2.1. - 1.2.2. - 1.2.3., etc.

Une disquette (Word PC ou MAC ou fichier ASCII) doit être jointe dans la mesure du possible au manuscrit.

2 - *Annexes*

● Notes de référence

Elles sont numérotées séquentiellement. Elles explicitent le texte ou sont essentiellement des références bibliographiques. Si ces dernières sont trop nombreuses, l'auteur distinguera les notes proprement dites de la bibliographie.

● Bibliographie

Lorsqu'une bibliographie est établie séparément des notes, elle ne doit comporter que les références, qui sont appelées dans le corps de l'article sous la forme suivante :

(Bourdieu, 1970) ou (Sauvy, 1980 a), si deux publications du même auteur sont parues la même année.

Un article et un ouvrage sont présentés ainsi :

HILY (M.A.) et POINARD (M.). « Fonctions et enjeux du mouvement associatif portugais en France ». *Revue européenne des Migrations Internationales*. Volume 1, n° 1, septembre 1985, pp. 25-35.

BOURDIEU (P.). *La reproduction*. Ed. de Minuit, Paris, 1970.

Les titres des publications en langue étrangère ne sont pas traduits.

● Les tableaux, cartes et graphiques

Ils sont numérotés séquentiellement. Les titres des tableaux et les légendes des cartes et des graphiques doivent être clairs et complets. En particulier la source doit être indiquée sous la forme :

Source : INSEE, 1984.

et figurer en bibliographie lorsque celle-ci a été constituée, ou sous une forme détaillée en l'absence de bibliographie :

Source : INSEE. Les étrangers en France. *Premiers résultats du recensement de 1982*. n° 12, février 1984.

3 - *Résumé*

L'auteur doit impérativement envoyer trois résumés de 20 lignes maximum, en français, en anglais, et dans une troisième langue (de préférence l'espagnol) ainsi que 4 ou 5 mots-clé.

4 - *Epreuves des articles*

Les premières épreuves des articles sont relues par les auteurs, qui doivent les renvoyer très rapidement (8 jours maximum), en se limitant strictement aux corrections typographiques.

5 - *Tirés à part*

Après publication, dix tirés à part sont envoyés aux auteurs.

6 - *Renseignements concernant l'auteur*

L'auteur doit indiquer titre ou fonction principale, ainsi que l'adresse qu'il désire voir figurer dans la liste des auteurs.

Achevé d'imprimer en décembre 1994
par l'imprimerie Martineau, Buxerolles.
Dépôt légal 4^e trimestre 1994

La collection complète de 1985 à 1992 de la **Revue Européenne des Migrations Internationales** (21 numéros) est disponible au prix de 1 000 F TTC.

Numéros thématiques déjà parus :

- **Génération nouvelles** (1985, vol. 1, n° 2)
 - **Méditerranée** (1986, vol. 2, n° 1)
 - **Amériques** (1986, vol. 2, n° 2)
 - **Les Antillais en Europe** (1987, vol. 3, n° 3) (Epuisé)
 - **L'immigration en France** (1988, vol. 4, n°s 1-2) (Epuisé)
 - **Les politiques d'immigration en Europe et aux Etats-Unis** (1989, vol. 5, n° 1)
 - **L'immigration aux Etats-Unis** (1990, vol. 6, n° 1)
 - **Le sous-continent indien** (1991, vol. 7, n° 1)
 - **L'Europe de l'Est, la Communauté et les migrations** (1991, vol. 7, n° 2)
 - **Autour de l'identité** (1991, vol. 7, n° 3)
 - **Entrepreneurs entre deux mondes. Les créations d'entreprises par les étrangers : France, Europe, Amérique du Nord** (1992, vol. 8, n° 1)
 - **La diaspora chinoise en Occident** (1992, vol. 8, n° 3)
 - **Trajets générationnels : Immigrés et « ethniques », France et Québec** (1993, vol. 9, n° 3)
 - **Mobilisation des migrants en Europe. Du national au transnational** (1994, vol. 10, n° 1)
-

Ces numéros peuvent être commandés à l'unité au prix de 110 FF à :

Revue Européenne des Migrations Internationales (REMI)

95, avenue du Recteur Pineau - 86022 Poitiers Cedex

Chèque libellé à l'ordre de l'Association pour l'Étude des Migrations Internationales (A.E.M.I.).